UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lebulletindesrec06arch

45

Recherches Historiques

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME SIXIÈME

50295
1901

LÉVIS

1900

F
5000
B2
v.6

ÉGLISE DE SAINTE-CÉCILE DE VALLEYFIELD

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 JANVIER 1900 No. 1

SAINTE-CECILE DE VALLEYFIELD

En 1845, au moment même où s'achevait le canal de Beauharnois, destiné à relier le lac Saint-François et le lac Saint-Louis, Valleyfield n'existait pas. La construction du canal, dont ce point était le terminus en venant de Montréal, avait fait dresser en cet endroit quelques petites maisons destinées aux industriels qui suivent les chantiers de ces grands travaux. Là encore, il y avait quelques cabanes de pêcheurs et de défricheurs ou *settlers*, tous fort pauvres, et vivant assez tristement. Ces deux éléments réunis ne donnaient, en 1849, à ce hameau pas beaucoup plus de trente feux.

Ce hameau dépendait de la paroisse de Saint-Timothée. L'endroit même où est situé aujourd'hui Valleyfield n'avait pas alors de désignation. La pointe de terre qui se détache à l'entrée du canal actuel, était appelée "la pointe aux voleurs," ainsi nommée parce qu'une barge de denrées s'y étant échouée, les habitants s'en seraient approprié la cargaison, selon les uns ; et selon d'autres, parce que ces mêmes habitants faisaient main basse sur les bois flottants que le vent ramenait de ce côté, lorsqu'ils manquaient le rapide du Côteau.

A partir de 1855, on trouve, dans les registres parfaitement tenus de la paroisse, des documents positifs dans lesquels on peut avoir toute confiance.

Cette paroisse fut créée en cette même année sous le nom officiel de paroisse de Sainte-Cécile. Voici les termes mêmes de l'acte en date du 1er mai 1855 constituant cette paroisse :

" Il sera formé une paroisse dite de Sainte-Cécile, et composée d'une étendue de territoire détachée de Saint-Timothée,

comprenant toute la partie sud-ouest d'icelle appelée Catherinestown, bornée et limitée au nord-est par la Grande Ligne qui divise Helenstown de Catherinestown ; au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, comprenant la grand île de Saint-Timothée, à partir de son extrémité supérieure à aller à la terre de Pierre Bougie senior ou ses représentants, inclusivement ; au sud-est par la rive nord de la rivière Saint-Louis comprenant le quatrième rang de Catherinestown, à partir du chemin connu sous le nom de chemin Larocque, à aller à la ligne du canton de Godmanchester ; au sud-ouest par la ligne du dit canton de Godmanchester jusqu'au lac Saint-François."

Le 6 mai de la même année, c'est-à-dire cinq jours après cette proclamation, les francs-tenanciers de la nouvelle paroisse se réunissaient au presbytère de Saint-Timothée, dont le curé avait mission de desservir Sainte-Cécile.

Il s'agissait de nommer les membres de la fabrique. A l'unanimité, l'assemblée choisit pour premier marguillier François Pitre dit Lajambe ; pour second marguillier, Jean Bougie, cultivateur à la grande-Ile ; et enfin, pour troisième marguillier, Antoine Hainault. Six mois plus tard, on décidait l'érection d'une église et d'un presbytère : les travaux commençaient en 1856, et étaient achevés en 1857.

L'église était placée là où s'élève aujourd'hui la cathédrale de Valleyfield. Elle était relativement grande, mais les ressources ne permirent pas, pendant plusieurs années, de la décorer intérieurement.

Elle servit jusqu'en 1882, époque à laquelle M. le curé Alexis Pelletier résolut, avec le conseil de fabrique, la construction d'une nouvelle église plus en rapport avec la population croissante et les besoins de la ville de Salaberry de Valleyfield comme était officiellement nommée la nouvelle municipalité formée dans la paroisse de Sainte-Cécile, en date du 25 février 1874.

Cette église appartient, pour la nef et le chœur, au style roman : la nef a de très vastes proportions et un cachet de grandeur qui causent au visiteur une très belle impression. Le chœur, élevé de plusieurs marches, avec le maître-autel placé au fond, a également un magnifique aspect. La consécration de cette belle église eut lieu le 2 octobre 1884, par Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Elle sert aujourd'hui de cathédrale au premier évêque du diocèse de Salaberry de Valleyfield, Mgr J.-M. Emard.

Inscrivons ici les noms des curés de Valleyfield qui ont, avec des succès divers, mais tous avec le même zèle pour le bien de leur paroisse, contribué à la création des institutions, à l'édification des monuments qu'on y voit, depuis M. Amable Thibault, premier curé de Sainte Cécile, M. J. T. Lasnier qui lui succéda en 1864, et occu a ce poste jusqu'en 1878, M. Alexis Pelletier, qui a droit d'être regardé comme le second fondateur de Valleyfield, M. J.-O. Roussin, M. C.-A. Santoire et M. J.-A. Castonguay, curé actuel. R.

LA MÉMOIRE DE GEORGES III

On a toujours attribué au roi Georges III une mémoire prodigieuse des hommes. Il lui suffisait, disait-on, de voir une personne une seule fois (et les souverains en voient un grand nombre), pour se la rappeler pendant le reste de sa vie. M. Charles de Lanaudière, étant encore au service de la France, avait accompagné son oncle, le comte de Boishébert, chargé d'une mission diplomatique à la cour d'Angleterre, et fut présenté au roi Georges III. Quinze ans après cette première entrevue avec le souverain de la Grande-Bretagne, il lui fut présenté de nouveau, mais alors comme sujet britannique. Le roi le reconnut aussitôt, et lui dit en se servant de la langue française :

—Vous m'avez été introduit jadis comme sujet français, mais je suis heureux que vous le soyez aujourd'hui comme un de mes sujets.

Puis il ajouta, en se servant de la langue anglaise : J'oubliais que vous parlez l'anglais avec aisance. R.

L'ABBÉ JOSEPH-MATHURIN BOURG

Joseph-Mathurin Bourg naquit à Beaubassin, en Acadie, le 9 juin 1744. Il était fils de Michel Bourg et d'Anne Hébert. Il avait 11 ans à la déportation des Acadiens, et cet événement mémorable avait laissé dans son esprit une douloureuse impression, qu'il conserva toute sa vie et qui le forma dès l'enfance aux épreuves et aux luttes qu'il eut à soutenir dans la suite.

Il est probable que ses parents furent déportés en France, car nous le retrouvons quelques années plus tard au séminaire des Missions Etrangères,à Paris,poursuivant ses études et se préparant aux missions lointaines de l'Acadie, dont le souvenir était si cher au fils des malheureux exilés.

Ses études théologiques terminées, il revint à Québec, et après quelques mois passés au séminaire de cette ville, il fut ordonné par Mgr Hubert, au mois de septembre 1773. Mgr de Québec lui confia immédiatement les missions difficiles de la Baie des Chaleurs, de la Gaspésie et de toute l'Acadie, privée de secours religieux depuis plusieurs années.

Il arriva à Tracadièche, (aujourd'hui Carleton) dans l'automne 1773, un an après le départ des Pères Etienne et Ambroise,Recolletsde la mission des Micmacs de Sainte-Anne de Ristigouche, et au moment où le P. Bonaventure, autre Recollet, allait quitter la Baie des Chaleurs et la Gaspésie.

Il avait ordre de se fixer à Tracadièche (Carleton) et de faire de cette place le centre de ses missions. C'était l'endroit le plus commode et le plus populeux. Il y avait là, en effet, un groupe assez considérable d'Acadiens, que la cruauté des Anglais avait forcés de quitter leur patrie,pour chercher ailleurs un lieu plus sûr.

La première émigration, partie de Beaubassin en 1755, se composait de sept familles, Ambroise Comeau et François,

son fils, Marie, Benjamin, Jean-Baptiste et Joseph LeBlanc, Charles Dugas et Claude Landry, avec leurs familles. Après avoir erré ça et là, sans pouvoir se fixer, par la crainte des Anglais, ils gagnèrent la Baie des Chaleurs et vinrent se fixer dans le *Barachois* de Tracadièche ; ce barachois est formé par un banc de sable de près de deux milles de long, joignant la terre ferme à l'est à un cap qui s'avance dans la mer d'un mille, et fermé à l'ouest par un autre banc de sable qui court de la terre ferme nord et sud jusqu'à plus d'un mille au large, en laissant qu'un goulet étroit et profond pour la décharge de ce vaste étang au reflux de la marée.

Comme ces deux bancs qui se rencontrent, sauf le goulet, presqu'à angle droit, étaient alors épaissement boisés et offraient une retraite sûre, ces malheureux exilés établirent leur campement sur une petite île boisée qui se trouve au milieu du barachois. Ils y passèrent l'hiver 1756, vivant de chasse et pêche.

Ils furent bientôt rejoins par d'autres de leurs malheureux compatriotes que la terreur des Anglais jetait sur cette plage.

Ce lieu était appelé Tracadièche par les sauvages, ce qui signifierait, d'après l'interprétation du fameux chef Micmac Sam Souk, durant plusieurs années interprète des missionnaires de la réserve des sauvages à Ristigouche, *endroit où il y a beaucoup de hérons*, oiseaux aquatiques qui y font leur séjour.

M. Bourg fut reçu à Tracadièche (Carleton) avec des transports de joie et une vive allégresse par ces pauvres Acadiens, privés de secours religieux, au moins régulièrement depuis plusieurs années. Il eut aussi le bonheur d'y rencontrer son frère Charles, et trois sœurs. Il maria Charles à Théotiste Savoye, Victoire, à Michel Vincent Arseneau ; Marie-Lucie à Isaïe Bernard, et Marie-Madeleine demeura toujours avec lui.

Il y avait alors à Carleton 40 familles acadiennes, formant 200 âmes. La pêche et la chasse faisaient leur principale occupation. Quelques-uns cependant se livraient au défrichement du sol, et à la culture.

Dès son arrivée à Carleton, M. Bourg s'occupa à se ménager un logement et fit allonger la sacristie de la chapelle, bâtie quelques années auparavant par le P. de la Brosse, le célèbre missionnaire jésuite.

M. Bourg passa ce premier hiver à Carleton et alla faire une mission à Bonaventure et aux sauvages de Ristigouche, dont il apprit promptement la langue à fond.

Dès le bon printemps 1774, il partit pour les lointaines missions de l'Acadie, dont il tardait de revoir ces lieux si chers à son cœur et porter les secours de son ministère à ses malheureux compatriotes.

Accompagné de deux sauvages il pénétra à travers la forêt à la rivière Saint-Jean où il trouva un grand nombre de sauvages qu'il évangélisa, et à un établissement d'Acadiens, qui s'étaient échappés de la déportation, par un coup d'audace.

" Pendant que les transports cinglaient sur la Baie de Fundy, dit l'abbé Casgrain, un acadien de Port-Royal, du nom de Beaulieu, ancien navigateur au long cours, ayant demandé au capitaine du navire où il était détenu, avec 224 autres exilés, en quel lieu du monde il allait les conduire."

Dans la première île déserte que je rencontrerai, repondit-il insolemment. C'est tout ce que méritent des papistes français comme vous autres.

"Hors de lui même, Beaulieu, qui était d'une force peu ordinaire, lui asséna un coup de poing qui l'étendit sur le pont. Ce fut le signal pour les autres captifs, qui probablement s'étaient concertés d'avance. Quoique sans armes, ils se précipitèrent sur leurs gardes, en blessèrent quelques-uns et mirent les autres hors de combat.

" Beaulieu prit le commandement du transport et alla l'échouer dans la rivière Saint-Jean, près de la mission que dirigeaient alors les Pères Germain et de la Brosse, Jésuites.

Ce fut en cet endroit que M. Bourg fit sa première mission en Acadie, et ses compatriotes le virent avec joie demeurer plusieurs jours au milieu d'eux où il leur prodigua les secours de la religion dont ils avaient été privés depuis si longtemps.

La vie du missionnaire était alors très pénible et remplie de dangers de tous genres. Il fallait à chaque station, au milieu de chaque petit groupe, quelques fois sous la cabane du pêcheur, au bord de la mer, ou dans l'intérieur des forêts, dresser un pauvre autel, consacrer les mariages par les bénédictions de l'Eglise, mariages souvent contractés déjà devant un notable de la place ou le plus âgé du campement, suppléer les cérémonies du baptême, catéchiser les enfants, donner la première communion, couronner la mission par une retraite de deux à trois jours, et confesser tout le monde ; car tous accouraient à la mission, la suivaient religieusement, puis, après s'être réconciliés avec leur Dieu, s'en retournaient plus forts dans les épreuves et consolés.

A la nouvelle de la venue du missionnaire, on s'empressait de se rendre à l'habitation la plus vaste et la plus confortable ; des familles entières faisaient cinq à six lieues à la ronde et quelquefois plus, par des chemins difficiles, à travers la forêt, ou montés sur des barques que conduisaient les bras vigoureux des jeunes gens. On campait autour de l'habitation du missionnaire, et l'on y restait tout le temps de son séjour au milieu d'eux, tant on était heureux de sa présence et avide de la parole de Dieu et des secours de la religion. On assistait à tous les offices, qui duraient presque des journées entières, avec la piété et le recueillement des premiers chrétiens, comme aux catacombes de Rome, aux siècles des persécutions.

" Spectacles singulièrement émouvants, s'écrie M. Rameau, que celui de cette affluence agreste et enthousiaste autour de ce visiteur étrange, isolé, presque misérable ! Quand il survenait à travers les bois, accompagné d'un ou deux sauvages, sa simplicité, son dénuement même n'étaient pas sans grandeur. Mais on comprend difficilement comment un homme pouvait suffire à une telle besogne. Les stations étaient plus fatiguantes encore que les parcours ; il faut réellement que, dans ces réunions où reflétait tant de puissance morale, les missionnaires aient puisé des joies intérieures et des consolations religieuses qui, seules, pouvaient compenser les fatigues et l'épuisement du corps."

Après plusieurs jours consacrés à la rivière Saint-Jean, M. Bourg poursuivit le cours de ses missions partout où il y avait un groupe de catholiques ; à Petitcodiac, à Memramcouk, à la Baie Sainte-Marie, nouvellement établis par les proscrits de 1755, rentrés de nouveau dans leur chère patrie, et où il demeura plusieurs semaines, ce fut partout avec la même allégresse, le même empressement auprès du bon missionnaire, qui fit amples moissons et exerça son zèle avec avantage. Il y trouva des adultes de 14 à 16 ans qui n'avaient pas encore reçu la grâce du baptême.

Puis il se rendit à Halifax, sans doute pour plaider la cause de ses compatriotes, et revint de ces parages en parcourant tous les postes : Cocagne, la Baie Verte, Miramichi, Miscou et Caraquet eurent sa visite.

A la fin du mois de novembre 1774, il était de retour à Carleton, où il passa l'hiver, pour recommencer au printemps suivant le cours de ses pénibles missions. Il fit, durant l'hiver, un rapport à l'évêque de Québec du succès de cette première mission, qui avait été si fructueuse pour le salut des âmes, et si pleine de consolation et de douce joie pour le cœur du missionnaire.

Mgr Hubert en fut si satisfait qu'il conféra à M. Bourg les titres et la juridiction de grand-vicaire pour toute l'Acadie, la Baie des Chaleurs et la Gaspésie, et combla le jeune et généreux missionnaire d'éloges bien mérités d'ailleurs.

Voici comment l'évêque s'exprime, en lui conférant cette nouvelle dignité :

" Le zèle qui vous fit abandonner l'Europe pour vous sacrifier au salut de vos frères, plus chers à votre cœur par les sentiments de la religion que par ceux de la nature, ne trouve point d'obstacles insurmontables dès qu'il s'agit de gagner des âmes à Jésus-Christ, la difficulté des chemins, la mauvaise humeur des peuples que Nous ne vous avons pas laissé ignorer et qui ne vous a pas épouvanté, l'incertitude du succès, rien de tout cela ne ralentit votre zèle ; à toutes ces représentations que notre affection autant que notre devoir nous obligeait de vous faire, vous ne Nous avez donné que des réponses dignes d'un ministre de J. C. " Je ne suis venu avez-vous dit, que pour les âmes abandonnées de secours," de si beaux sentiments ne pouvaient que Nous plaire infiniment ; ils ont en effet pénétré jusqu'au plus tendre et au plus intime de notre cœur. Et pour entrer dans toutes vos saintes et pieuses intentions, seconder votre piété et esprit apostolique, Nous vous avons revêtu et vous revêtons par les présentes de tous nos pouvoirs."

Durant les trois années qui suivirent, M. Bourg visita la Gaspésie toute entière et la Baie des Chaleurs, des deux côtés jusqu'à Miscou.

En 1778 une mission aussi délicate que dangereure lui fut confiée par l'Evêque de Québec.

Lorsqu'éclata la guerre américaine, les sauvages excités par des émissaires de la Nouvelle-Angleterre, prirent une attitude si menaçante, qu'on put craindre un instant à un soulevement général. Cette révolte dans les circonstances difficiles que traversait la métropole, eût singulièrement com-

pliqué la situation déjà si difficile par elle-même. Aussi Sir Richard Hughes,alors lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, écrivit-il à cette époque au gouverneur général,dont la résidence était à Québec, le priant d'insister auprès de l'Evêque catholique de cette ville, pour qu'un missionnaire se rendit immédiatement parmi les tribus en pleine effervescence.

L'abbé Bourg qui était alors à Carleton et qui jouissait d'un grand ascendant sur l'esprit des sauvages dont il connaissait la langue et les mœurs, était l'homme désigné par les circonstances pour cette difficile mission. Aussi Mgr de Québec s'empressa-t-il de lui envoyer un exprès pour l'en charger. N'écoutant que la voix du devoir et le désir de son évêque, M. Bourg, accompagné de deux sauvages, partit aussitôt. Il parcourut toutes les bourgades depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la Nouvelle-Ecosse. Il réussit complètement à pacifier les Micmacs, sur lesquels avait passé un souffle de révolte, leur fit renouveler leurs promesses de fidélité et de loyauté à la couronne britannique, et en retour, eût depuis lors ses coudées franches à Halifax et dans les missions des provinces maritimes, dont il sut user largement au profit de ses coreligionnaires et pour l'honneur de la religion.

Sur son avis, les familles irlandaises d'Halifax présentèrent en 1783, une pétition à Sir Andrew Snape, qui avait remplacé Sir Richard Hughes, en 1781, comme lieutenant-gouverneur de la province, dans le but d'obtenir des mesures plus libérales et plus tolérantes pour le libre exercice de leur religion. En réponse à la demande qui lui était adressée,par l'intermédiaire du gouverneur, la législature décréta abolies les clauses injurieuses et iniques qui privaient les sujets catholiques de Sa Majesté, dans la Nouvelle-Ecosse, du droit de possession et de la liberté de pouvoir pratiquer ouvertement leurs devoirs religieux. C'est de cette époque

que commence l'émancipation des catholiques de la Nouvelle-Ecosse.

Sir Richard Hughes, voulant témoigner sa reconnaissance à M. Bourg, d'une manière encore plus sensible, lui fit concéder gratuitement l'Ile aux Hérons et quatre milles de terrain sur les côtes du Nouveau-Brunswick, en face de Carleton. En outre un certain lopin de terre où se trouve actuellement les édifices religieux de Carleton jusqu'à la pointe dite des Bourgs. M. Bourg céda une partie de ce terrain à son départ de cette paroisse. Le reste appartient encore à ses arrières neveux.

La liberté religieuse ayant été rendue. grâce à l'influence de M. Bourg, les catholiques d'Halifax firent des démarches pour avoir un prêtre résidant au milieu d'eux, et faisaient les plus grandes instances.

Le 16 juillet 1784, M. Gravé, vicaire général de Québec, écrivait à M. Bourg pour l'en informer. Ils s'étaient d'abord adressés à l'évêque de Londres qui leur avait naturellement répondu qu'Halifax n'était pas dans son diocèse.

M. Bourg recevait l'injonction de se transporter à Halifax, d'examiner les choses par lui même, et de lui en rendre compte ; combien il y avait de catholiques dans la ville et aux environs dans la Nouvelle-Ecosse ; Si l'on pouvait y bâtir librement une église et une maison presbytérale ; quels étaient les moyens de faire subsister un prêtre, et autres choses semblables.

Le désir de l'évêque de Québec était que M. Bourg y fit sa résidence ; M. Le Roux, récemment arrivé de France, devait lui succéder dans les missions de la Baie des Chaleurs jusqu'à nouvel ordre.

On prévoyait alors qu'Halifax deviendrait un des premiers postes, et les catholiques, grâce aux démarches de M. Bourg, y avaient obtenu du parlement en faveur de la religion catholique, des avantages que bien d'autres n'auraient

seulement pas osé demander. M. Bourg savait parfaitement la langue anglaise, était vicaire-général de l'Evêque de Québec, et avait toute sa confiance. Il était aussi chargé de dire à ces catholiques que l'évêque ne les oubliait pas, était très content du zèle qu'ils avaient pour leur religion ; qu'il avait en vue leurs intérêts spirituels et qu'il travaillerait de tout son pouvoir à les secourir.

M. Bourg se rendit donc à Halifax durant l'été 1784, et fit son rapport à Mgr de Québec. Mais sa lettre fut perdue. De retour à Carleton, dans l'automne assez avancé, il écrivit de nouveau à M. Gravé, V. G.

" J'eus l'honneur, dit-il, d'écrire à Mgr l'Evêque étant à Halifax dans le courant de l'été dernier, que je me conformais au désir de Sa Grandeur, qui était que je résidasse à Halifax ; M. LeRoux devait résider en la Baie des Chaleurs, et moi j'étais sur mon départ d'Halifax pour chercher mes effets en la Baie et retourner au plus tôt. J'ignore si cette lettre est parvenue à Sa Grandeur et c'est ce qui m'oblige de vous écrire la présente. Le trajet d'Halifax à la Baie m'a pris trois semaines, et dans une tempête qui dura trois jours sans discontinuer, tout l'équipage fut déconcerté excepté le capitaine. Je fus obligé de servir de matelot pour me sauver la vie, et à mon arrivée je tombai malade, tant j'avais essuyé de fatigue et de froid. Cette indisposition m'a retenu dans la Baie ; Si Dieu me conserve, j'espère me transporter à Halifax ce printemps pour y faire ma résidence jusqu'à nouvel ordre de mon évêque.

" Quant à M. LeRoux, qui est un très digne prêtre, il est maintenant d'un âge si avancé qu'il lui est impossible de desservir tous les endroits éloignés et même les moins éloignés durant l'hiver. Ainsi, je crois qu'il serait à propos, si Sa Grandeur l'avait pour agréable, que M. LeRoux vint résider où je suis, qui est maintenant l'endroit le plus considérable de la Baie, puisqu'il y a 78 habitants ; neuf lieues

plus haut, est la mission de Ristigouche, qu'il pourrait encore desservir, ainsi que les endroits Pégéguit et Caraquet, où il peut y avoir en tout 40 habitants. Le second endroit le plus considérable est Bonaventure, douze lieues plus bas que Tracadièche et toujours du côté nord, où il y a environ 60 habitants. Quatre lieues plus bas, est un endroit appelé Paspébiac, où il peut y avoir 25 habitants ; ensuite, Port-Daniel, Pasbeau, la Grande-Rivière et Percé. Du côté sud de l'ouverture de la Baie, se trouve Miramichi, où il peut y avoir 20 familles et quantité de sauvages ; plus loin, Cocagne et Memramcouk, où réside M. LeRoux, parce qu'il y a 100 habitants au moins. Ne serait-il pas possible de placer un jeune prêtre à Bonaventure, pour y résider dans le cours de l'hiver ? L'été, il parcourrait les différents endroits que j'ai nommés. M. LeRoux pourrait suppléer pour les malades pendant son absence. Je suis persuadé que votre zèle apostolique vous excitera à faire tout ce qui dépendra de vous pour favoriser cet arrangement."

L'arrivée à Halifax du P. Jones dérangea tous les plans de M. Bourg.

Le P. Jones était de l'ordre des Capucins, qui avaient fourni déjà, sous la domination française, plusieurs missionnaires en Acadie. C'était un homme instruit et fort distingué. Il y bâtit une église et y exerça les fonctions de vicaire général, que lui conféra l'évêque de Québec. Il fut bientôt rejoint, dit l'abbé Casgrain, par deux prêtres français, M. Allain et M. Lejamtel de la Blouterie. L'abbé Allain s'en alla évangéliser le groupe acadien le plus inaccessible et le plus délaissé de tous, celui des Iles de la Madeleine. M. Lejamtel de la Blouterie eut en partage l'île du Cap Breton, et se fixa à Arichat, où vint bientôt le rejoindre un autre exilé de France, l'abbé Champion, comme lui du diocèse d'Avranches.

M. Bourg demeura donc en la Baie des Chaleurs et vit ainsi se retrécir le champ immense de ses missions.

En 1786, M. Bourg songea à faire bâtir une nouvelle église à Carleton, pour tous les établissements depuis Cascapédiac jusqu'à la Nouvelle. Ce qui l'engagea à entreprendre cette construction, ce fut l'activité que prit alors le commerce du poisson à cet endroit. Aussi, la population s'était considérablement accrue. Mais les difficultés qu'il rencontra pour le choix du site de la nouvelle église, qu'il voulait voir élever à peu près au même endroit que l'ancienne, lui fit renoncer pour le moment à l'entreprise.

Voyant la mauvaise volonté des habitants et la division s'accentuer davantage, M. Bourg transporta sa résidence à Bonaventure. Ce fut une rude épreuve pour les habitants de Carleton qui, malgré leurs malheureuses divisions, estimaient beaucoup leur pasteur. Aussi firent-ils des instances auprès de l'évêque de Québec pour réinstaller M. Bourg au milieu d'eux. M. Bourg résolut alors de demeurer alternativement dans les deux places.

Cette même année 1786, M. Bourg reçut un auxiliaire dans la personne de M. Girouard, autre prêtre acadien, qui fut chargé des missions de Ristigouche, Nipissiqui, Caraquet et Miramichi. Il se fixa à Caraquet, comme étant le poste le plus important. M. Girouard fonda plus tard le séminaire de Saint-Hyacinthe, P. Q.

En 1789, Mgr Hubert ayant réglé le différend et fait cesser les divisions à propos de la construction de la nouvelle église, ordonna de bâtir à l'endroit désigné par M. Bourg. On commença incessamment les travaux.

Le 1er octobre 1787, M. Bourg baptisait, à Carleton, un enfant dont il fut en même temps le parrain, qui devait jouer un grand rôle dans le monde politique du temps, et qui est une des plus belles gloires de Carleton ; la marraine fut sa sœur, Marie-Madeleine Bourg : C'était Joseph-René

Vallières de Saint-Réal qui, grâce à la haute protection de Mgr Plessis, évêque de Québec, fit un cours d'études, devint le premier avocat de son temps, député du comté de Champlain, et enfin juge.

En 1791, M. Bourg visita tous les postes soumis à sa juridiction et en rendit compte à l'évêque de Québec, de retour à Percé.

" J'informe Votre Grandeur, dit-il, que grâce au Seigneur, jouissant d'une bonne santé, j'ai fini de parcourir nord et sud, toutes mes missions, de sorte qu'en trois ou quatre jours je partirai de Percé, où je suis depuis quelque temps, pour retourner à la Baie et faire une mission à Caraquet. J'y suis allé ce printemps, mais ces pauvres gens ne pouvaient avoir recours à moi dans le cours de l'hiver. J'ai reçu les Saintes Huiles, pour lesquelles je vous remercie, et le mandement à l'égard de la suppression de quelques fêtes. J'ai lu ce mandement en chaque lieu et m'y conformerai, ainsi que tous les habitants.

On ne voit que misère en la Baie, cette année, attendu que la pêche au saumon et la chasse ont presque entièrement manqué ; la pêche à la morue est fort médiocre, mais la récolte est assez bonne. C'est un malheur qu'on ne soit pas plus porté à cultiver avec soin. Quelques habitants de ma paroisse (Carleton) recueillent déjà depuis quelques années plus qu'ils ne dépensent.

J'espère que cet exemple inspirera aux autres, qui vivent très mal dans le cours de l'hiver, le désir de les imiter."

Jusqu'en 1791, M. Bourg avait plus de 400 lieues de mission. Il fut déchargé, à cette époque, de tout le territoire situé au-delà de la rivière Miramichi. Tout le reste de l'Acadie était confié au P. Jones et à ses confrères français. M. LeRoux ayant fixé sa résidence à Memramcouk, en 1784, fut aussi chargé des missions de Cocagne et de Richibouctou, qui venait de se coloniser.

En 1794, M. Bourg, qui jusqu'alors avait joui d'une forte santé, commença à se sentir épuisé, et étant devenu incapable de remplir les fonctions si difficiles de missionnaire, demanda son rappel. Mgr de Québec, qui avait en haute estime M. Bourg, le transféra à l'importante cure de Saint-Laurent, près Montréal, à l'automne 1795, dans l'espoir que le repos bien mérité par 20 longues années d'un pénible ministère rétablirait sa précieuse santé. Mais il ne fit que languir et s'éteignit pieusement dans le Seigneur, après avoir reçu tous les secours de la religion des mains du grand vicaire Roux, de Montréal, le 20 août 1797, à l'âge de 53 ans, 2 mois et 11 jours. Le lendemain, eurent lieu ses funérailles, au milieu d'un grand concours de peuple et de tout le clergé de Montréal. Ses restes funèbres furent déposés sous les dalles de l'église Saint-Laurent, où ils reposent depuis plus d'un siècle ; mais sa mémoire et son souvenir ont traversé les âges et demeurent encore vivaces parmi les peuples qu'il a évangélisés.

L'abbé E.-P. Chouinard

NOBLESSE OBLIGE

La noblesse de sang remonte à un millier d'années, mais il ne faut pas croire que noblesse oblige ait été dit à l'époque de Charlemagne. Ces deux mots qui ont retenti dans l'univers civilisé ne datent que de 1788 ; ils ont été prononcés aux Etats Généraux par Gaston-Pierre-Marc de Lévis, fils du général qui succéda à Montcalm dans le commandement des troupes du Canada. La noblesse mourante trouva cette expression qui la définissait elle même dans son sens le plus radieux.

Vers 1803, M. de Lévis publia un ouvrage d'ingénieur dans lequel il expliquait la possibilité de creuser un tunnel sous la Manche et de cette manière communiquer de France en Angleterre.

Benjamin Sulte

RÉPONSES

Jean Martel. (II, XII, 260.)—"Jean Martel, écrit M. Auguste Béchard (*Recherches Historiques*, vol. IV, p. 243), eut vingt-neuf enfants de ses quatre femmes, dont il a épousé la dernière en 1743."

Pour l'amour de la vérité, nous croyons devoir lui enlever trois des dites femmes et vingt-un des dits enfants. Les raisons sont qu'au commencement de 1745, M. Jacrau, curé de Québec, trouva, en faisant le recensement de sa paroisse, rue Saint-Nicolas, près du Palais, Marie-Anne Robineau-Rouville, âgée de 64 ans, veuve de Jean Martel, et que, dès 1732, au mariage de son fils, Jean Martel est mentionné comme défunt. Marie-Anne Robineau-Rouville, d'après Tanguay, vol. 5, page 529, était la première femme de Jean Martel ; il n'en épousa donc pas d'autre subséquemment. Mais, nous direz-vous, cela n'empêche pas qu'il lui reste encore neuf enfants, vous n'en supprimez que vingt. Attendez : ouvrons le registre de Québec au 4 juin 1717, et nous voyons que Louis-Joseph Martel, baptisé à cette date, est fils d'un autre Jean Martel, marié à Jeanne Roulois, le 27 juin 1712, au Château-Richer. Donc, le fameux Jean Martel, en fin de compte, n'avait qu'une femme et huit enfants, dont deux furent prêtres et curés de Saint Laurent, Ile d'Orléans ; le premier reçut la visite du général Wolfe en 1759 (*Recherches Historiques*, vol. III, p. 90). Un fut écrivain et garde-magasin du Roy, à Québec ; un, directeur des forges de Saint-Maurice ; un autre, Pierre-Michel, était avec sa mère, en 1745 ; deux moururent en bas âge, et l'aîné, dont nous n'avons pas d'autres traces que celle du recencement de 1716 et son acte de baptême. Il naquit le 4 décembre 1703, à la rivière Saint-Jean, Acadie, où habitaient ses père et mère, et fut ondoyé, en l'absence du missionnaire, par M. Charles Damour de Louvière, seigneur de la Métapédiac. Les

cérémonies du baptême lui furent suppléées le 4 novembre 1705, à Québec. Il eut le nom de son aïeul et parrain, Pierre Robineau, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf et grand voyer, et pour marraine Jeanne-Elizabeth Lemire, femme de Pierre Leaumont (Glaumont) de Beauregard, ancien huguenot qui avait abjuré à Québec, le 22 novembre 1668, entre les mains du grand vicaire Jean Dudouyt. En 1716, M. Martel, avec sa famille, demeurait à Québec, au faubourg Saint-Nicolas ou du Palais, où nous retrouvons sa veuve, en 1745. D'ailleurs, il était écrivain au Magasin du Roy, ce qui faisait mieux son affaire que sa seigneurie de Magos, à l'Acadie. Le second fils, François, eut pour parrain, le 7 mars 1706, Robert Desnoyers, garde magasin du Roy, et pour marraine, Marie-Anne Rivard, femme de François Dumonstier (Dumontier), secrétaire du gouverneur-général. Jacques-Urbain Rocbert de la Morandière fut parrain de Jean-Urbain, baptisé le 8 janvier 1708, et Madame Charles de Monseignat, Madeleine-Marguerite de Lesnerac fut sa marraine. Le 26 septembre 1710, fut baptisé Jean-Baptiste Grégoire : parrain, Jean-Baptiste Lemand (Allemand), marraine, Louise Lalemand (Allemand), femme de Jean Brousse. Le parrain et la marraine de Antoine-Nicolas furent, le 30 octobre 1713, Robert-Antoine Desnoyers et Françoise Langlois, femme d'Etienne Guichon. François, le sixième fils, eut pour parrain, le 16 septembre 1715, François Foucault, et pour marraine, Agathe Legardeur de Repentigny, de Saint-Pierre.

Le septième enfant, la fleur de lys, eut un baptême remarquable. C'était le 2 mai 1719. Le jeune fils du gouverneur, François Rigaud de Vaudreuil, âgé de 17 ans, alla chercher au palais de l'Intendant une toute petite marraine, mademoiselle Jeanne-Elisabeth-Françoise Bégon, qui n'avait pas encore quatre ans, et l'on se dirigea vers l'église paroissiale pour le baptême du nouveau-né, qui devait s'appeler

Pierre-Michel. M. Martel accompagnait le compérage comme dans toutes les autres occasions semblables, et l'Intendant avait adjoint M. Guichon, un de ses fidèles employés, pour aider la marraine à tenir l'enfant sur les fonts baptismaux. La cérémonie terminée, l'acte fut dressé ; il termine ainsi : " marraine, Jeanne-Elisabeth-Françoise Bégon, *fille de l'Intendant, qui a déclaré ne savoir signer de ce requise.*" Bien excusable, n'est-ce pas ? cette chère petite marraine ! Elle avait une dette de reconnaissance à payer à Monsieur et Madame Martel, et pour les cœurs bien nés, la gratitude n'attend pas le nombre des années. Née au palais de l'Intendant à Québec, le 24 août 1715, elle y fut, avec la permission de Monseigneur de Saint Vallier, ondoyée le même jour, par M. Goulvin Calvarin, vicaire de M. Thomas Thiboult, curé de Québec. M. Bégon attendait pour les solennités du baptême de son enfant le consentement d'un parrain et d'une marraine qu'il devait choisir en France. Ce n'est que le 14 mars 1717, également avec permission de Monseigneur l'évêque, que furent suppléées, par M. Gautier de Varennes, prêtre du séminaire, dans la chapelle du palais de l'Intendant, les cérémonies solennelles du baptême à Jeanne Elisabeth-Françoise Bégon, âgée de 19 mois, notre future petite marraine. " Le parrain, dit l'acte, a été Messire François Bégon, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, cy-devant grand-maître des Eaux et Forêts de France au département de Blois et Berri, demeurant à Marseille, en vertu de la procuration spéciale, passée au sieur Jean Martel, bourgeois de cette ville, seigneur de Magos à l'Acadie, par Olivier et Ardisson, notaires de Marseille, en date du 27 janvier 1716, et la marraine a été Dame Marguerite-François Pignart, veuve de défunt Messire François de Beauharnois, chevalier, seigneur de la Boische, demeurant en la ville d'Orléans, en vertu de sa procuration spéciale, passée à Orléans le 5ème mars 1716, par Bruère et Poullain, notaires en la dite ville

d'Orléans, à Marie-Anne Robineau-Rouville, épouse du dit sieur Martel, soussigné.

(Signatures), BÉGON J. MARTEL
BEAUHARNOIS BÉGON M.-A. ROBINEAU
DE VARENNE.

Mademoiselle Bégon fut donc marraine du fils des procureurs de ses parrain et marraine.

Le dernier fils de Jean Martel et Marie-Anne Robineau fut Joseph-Nicolas, présenté au baptême le 21 avril 1721, par Nicolas Lanouiller, trésorier de la marine, et Catherine Chaunière, femme de François Foucault, fils. Il devint prêtre et succéda à son frère, François, né en 1706 et mort curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, en 1763.

Jean Martel mourut à Québec subitement après avoir vécu en bon chrétien et fut inhumé le 8 novembre 1729 âgé d'environ 63 ans. Sa femme Marie-Anne Robineau Rouville mourut entre 1745 et 1747.

Quant au Jean Martel à trois femmes et vingt enfants, débris de l'échafaudage de M. Béchard, d'après Tanguay, nous laissons volontiers à d'autres le soin de vérifier son existence. A. R.

Le pain bénit. (IV, IV, 438.)—La reddition des comptes du marguillier en charge du Sault-au-Récollet pour l'année 1738 fait mention de l'item suivant : " Pour deux amendes de ceux qui n'ont point donné le pain bénit, 4 livres," ce qui indique que le pain bénit était obligatoire à l'église paroissiale.

Cette pratique séculaire dans l'église perpétuait le souvenir des agapes primitives et symbolisait la participation de toute l'assistance au banquet divin. Elle a fini par être mal comprise et circonvenue par les efforts d'un faux zèle : la vanité lui a donné son coup de mort.

Elle donna lieu aux rivalités parmi les paroissiens et devint une source de difficultés et de discordes que la cérémonie de paix aux balustres était loin de faire disparaître.

Dès 1645, le *Journal des Jésuites* signale ce malheureux état de choses.

" Le pain bénit du dimanche fut transporté au lundy, jour de la Circoncision. Monsieur le Gouverneur le donna. Il y eut quelque parole ensuite, à qui on le donnerait après lui, et il fut trouvé plus à propos de le donner aux marguillier, M. Giffard et M. des Chastelet, et puis commencer par haut de la côte de Saint-Geneviève comme par une rue ; puis revenir par en bas, comme par une autre rue, et continuer de la sorte. Le père Vimont en dressa un catalogue."

Cette précaution du Père Vermont arrêta pour un temps les difficultés, mais bientôt il fut question de la toilette de pain bénit.

Les dames se chargèrent naturellement d'épingler les festons.

Citons le *Journal des Jésuites* (1646) :

" Le dimanche devant la Septuagésime, Madame Marsolet devant faire le pain bénit, désira le présenter avec le plus d'appareil qu'elle pourrait ; elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou de linge, à l'entour. Elle désirait y mettre des cierges et des quarts d'écus aux cierge, au lieu d'écus d'or, qu'elle eût bien désiré y mettre ; mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa pas de le faire porter avec la toilette et la couronne de bouillons ; mais devant que le bénir, je fis tout oster, et le bénis avec la même simplicité que j'avais fais les précédents, et particulièrement celui de M. le Gouverneur, crainte que ce changement n'apportent de la jalousie et de la vanite."

On le voit, le pauvre pain bénit courait déjà des dangers sérieux ; c'est encore étonnant qu'il ait pu résister à de si perpétuels murmures.

Dans nos compagnes, on y allait avec beaucoup plus de modération ; les habitants étaient animés d'une piété réelle à ce suje t. La dépense seule ralentit le zèle. Aussi les curés, sans

vouloir tout de suite en finir avec l'usage, favorisèrent son abolition.

L'abbé Chs-P. Beaubien

Dollard et ses compagnons. (III, VI, 330.)— C'es en 1660 qu'un jenne homme, Dollard des Ormeaux, se met à la tête de seize compagnons d'armes, et forme avec eux le généreux dessein d'aller à la rencontre d'un grand parti d'Iroquois, qui devait bientôt fondre sur Montréal, Trois-Rivières et Québec. Avant d'aller affronter courageusement la mort, tous ces jeunes braves s'approchent religieusement des sacrements, et en présence des Saints Autels s'engagent par un serment solennel à ne demander et à n'accepter aucun quartier, et à combattre jusqu'à leur dernier souffle de vie.

Trois cents Iroquois descendait alors la rivière de Outaouais, pour rejoindre un autre parti de cinq cents aux îles du Richelieu, et fondre tous ensemble sur les Trois-Rivières et sur Québec.

Dollard les rencontre au pied du Long Sault (aujourd'hui Carillon), sur la rivière des Outaouais, à huit ou dix lieues audessus de l'île de Montréal. Il y cantonne sa petite troupe, et y engage le combat contre ces trois cents ennemis, fortifiés par l'arrivée soudaine de cinq cents autres Iroquois du Richelieu. Ainsi assiégés par huit cents ennemis, les dix sept braves Français se battent comme des lions, se défendent à coup de pistolet et d'épée, avec une ardeur de courage et d'intrépidité qui étonne ces barbares.

Il était cependant impossible qu'un si petit nombre de braves pût longtemps résister, et c'était une nécessité pour eux de tomber enfin au milieu d'un si affreux carnage. Après huit jours de résistance le brave Dollard reçut le coup mortel, mais la mort de ce héros, loin d'ébranler le courage de ses compagnons, sembla les avoir rendus plus audacieux et plus intrépides. Chacun d'eux enviait une mort si glorieuse

lorsque les Iroquois, renversant la porte du fort, y entrent en foule, et voient fondre sur eux le petit nombre de Français qui restaient encore. L'épée d'une main, le couteau de l'autre, ces braves jeunes gens frappent de toutes parts avec une telle ardeur que l'ennemi perdit jusqu'à la pensée de faire des prisonniers, afin de se défaire au plus vite de ce petit nombre de combattants qui en mourant les menaçaient d'une destruction générale, s'ils ne se hâtaient de les exterminer.

Effrayés de cette résistance, les Iroquois se retirèrent au plus tôt, et toute la colonie fut sauvée.

Nous avons retrouvé, dans les minutes du greffe de Montréal, le testament de la plupart de ces braves, passé le 16 avril 1660. Une clause entre autres se lit comme suit :

" Désirant aller en parti de guerre avec le Sieur Dollard, pour courir sur les Iroquois, et ne sachant comment il plaira à Dieu de disposer de ma personne dans ce voyage, j'institue, en cas de mort, un héritier universel de tous mes biens, à la charge de faire célébrer, dans la paroisse de Ville-Marie, quatre grand'messes et d'autres pour le repos de mon âme."

Compagnons de Dollard des Ormeaux : Jacques Brassier, âgé de 25 ans ; Jean Tavernier *dit* La Hochetière, 28 ans ; Nicolas Tillemont, 25 ans ; Laurent Hébert *dit* Larivière, 27 ans ; Alonie DeLestres, 31 ans ; Nicolas Josselin, 25 ans ; Robert Jurée, 24 ans ; Jacques Boisseau, 23 ans ; Louis Martin, 21 ans ; Christophe Augier *dit* Desjardins, 26 ans ; Etienne Robin *dit* Desforges, 27 ans ; Jean Valets, 27 ans ; Etienne Doussin, sieur de Ste-Cécise, 30 ans ; Jean Lecompte 26 ans ; Simon Guenet, 25 ans ; François Cusson *dit* Pilote, 24 ans.

Nicolas Duval, Mathurin Soulard et Blaise Juillet avaient péri dès le début de l'expédition le 19 avril 1660.

Mgr Cyprien Tanguay

La "guignolée". (V, III, 591.)—La *guignolée* est une ancienne coutume consistant à se réunir en bande, dans la nuit du 31 décembre, pour aller souhaiter la bonne année aux amis et connaissances, et faire une collecte pour les pauvres, en chantant la chanson de la *guignolée.*

Le chant de la *guignolée* a déjà eu le privilège d'occuper l'attention de plusieurs écrivains de France et du Canada. M. Ampère, entre autres, fait remonter l'origine de ce refrain à l'époque druidique, quand les prêtres de l'antique Gaule faisaient, au nouvel an, la cueillette du gui sur les chênes des forêts sacrées, en poussant le cri de réjouissance : —*Au gui l'an neuf.* Au reste, en plusieurs localités du Canada, *guignolé* se dit *aguilanleu,* et encore aujourd'hui, en France, suivant les régions, on emploie la *gui-l'an neu,* la *guillannée,* la *gui-l'annéau.*

Comme contrepoids à la thèse de M. Ampère, certains étymologistes prétendent, de leur côté, que la *guignolée* vient des anciens Phéniciens qui, dans la Gaule, avaient conservé la coutume de s'envoyer réciproquement, une fois l'an, des pots de blé vert en signe de consolation et de réjouissance.et en échangeant la formule connu : —*Eghin on eit,* c'est-à-dire le blé naît, la vie ressuscite.

Quoiqu'il en soit de ces différentes hypothèses, une filiation directe paraît exister entre notre *guignolée* canadienne et certaines coutumes du Nouvel An encore aujourd'hui pratiquées, dans les régions de France d'où sont venus la plupart de nos ancêtres. Ainsi, en Saintonge, la tradition s'est conservée de parcourir, au nouvel an, les rues des villages, en promenant un " aiguillon de bois tout neuf " dans lequel on embroche les couennes delard reçues au passage. Cette promenade de l'aiguillon s'appelle alors l'*Ayilon neu* ou la *Guilanné.*

Dans l'ancienne province du Perche, on appelle les présents du jour de l'An : les *éguilas,* par allusion, soutiennent

les fidèles de M. Ampère, à la coutume druidique qui était de distribuer le *gui de l'an neuf* sous forme d'étrennes, au commecenment de l'année. En d'autres régions de Normandie, ces sortes de cadeaux se nomment encore des *aguignettes*. SYLVA CLAPIN

La Potherie. (V, VII, 641.)—Ce nom rappelle celui de l'un des premiers seigneurs qui travailièrent efficacement à coloniser le domaine de la Nouvelle-France.

Jacques le Neut de la Potherie, arrivé en 1636, était porteur d'un privilège de la compagnie des Cent-Associés, en date du 15 janvier de la même année, lui accordant une lieue et demi de terre le long du fleuve St-Laurent sur trois lieues de profondeur. Onze ans après, le 16 avril 1647, par le titre qui lui fut donné, confirmant le privilège de 1636, on voit que M. de la Potherie avait (de 1636 à 1647) cultivé et fait valoir ses terres, qui étaient situées entre " le ruisseau de la Roche et le cap du Sault," rive nord du fleuve ;—c'est la seigneurie, plus tard baronnie, de Portneuf. Voilà donc, entre 1636 et 1647, un commencement d'habitation en cet endroit.

Le 8 avril 1647, *le Journal des Jésuites* dit que des Algonquins, qui étaient descendus des Trois-Rivières à Québec pour engager le gouverneur-général à déclarer la guerre aux Iroquois, s'en retournèrent ,mais " n'allèrent que jusqu'à la Potherie." Le 17 août suivant, le même *Journal* enrégitre " la nouvelle de la prise de 6 ou 7 Algonquins par les Iroquois à la Potherie." Le 30 juin 1651, même source : " Un Algonquin pris par les Iroquois vers la Potherie. Il allait aux Trois-Rivières."

Ce que l'on appelait la Potherie était évidemment un lieu situé entre les Trois-Rivières et Québec. Or M. de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières, l'un des hommes les plus remuants de cette époque, possédait, comme on l'a vu, la seigneurie qui a pris plus tard le nom de Portneuf après le mariage de sa fille avec M. Robineau de Bécancourt lequel

fit ériger la seigneurie en baronnie sous le nom de Portneuf. On peut, en toute certitude, prendre ce terme " la Pothrie" pour la désignation des terres de Portneuf, d'autant plus que les concessions faites antérieurement à 1647 entre Québec et les Trois-Rivières ne nous permettent pas de supposer que l'on peut donner à aucunes d'elles le nom de la Potherie, si ce n'est à celle de M. de la Potherie à Portneuf.

Poursuivons.

En 1668, à Québec, se mariaient, le même jour, Michel Goron avec Marguerite Robineau, Gilles Masson avec Jeanne-Marie Gaultier, Pierre Tousignant avec Marie-Madeleine Philippe. Tous trois sont désignés comme " habitants de la Potherie."

Marguerite Robineau n'est pas citée comme parente de M. René Robineau de Bécancour qui avait épousé, en 1652, l'une des filles de M. de la Potherie ; cependand elle était, comme lui, de la ville de Paris, et son mariage avec un colon de " la Potherie " seize ans après, alors que M. Robineau avait sans doute des intérêts dans l'administration de la seigneurie de son beau père, paraît confirmer la croyance à une parentée entre eux.

Au recensement de 1681, en remontant le fleuve, on passe un endroit marqué " Portneuf," ensuite l'établissement de M. de Chavigny, puis on rencontre " Saint-Charles des Roches" qui paraît être l'ancienne place de la Potherie ou " ruisseau de la Roche." Le deuxième habitant que l'on y voit est Gilles Masson, âgé de 48 ans, sa femme Marie-Jeanne.....(Gaultier) 42 ans, avec trois enfants dont l'aîné a 12 ans. Trois terres plus haut, il y a Michel Goron, 45 ans, sa femme Marguerite Robineau, 40 ans, avec trois enfants dont l'aîné a 11 ans.

Entre 1647 et 1681, il me semble que voici assez de preuves pour soutenir que *la Potherie* était située dans le haut de la seigneurie de Portneuf, ou au bas de celle des Grondines.

BENJAMIN SULTE

Le père du chevalier Tonty. (V, XI, 674.)—Le père d'Henry de Tonty était un banquier napolitain, jouissant d'une certaine renommée comme financier. En juillet 1647, les lazaroni de Naples se révoltèrent contre une mesure arbitraire que voulait leur imposer le vice roi espagnol le duc d'Arcos ; et, le célèbre peintre Salvator Rosa ainsi que Lorenzo Tonty, furent du nombre de ceux qui se joignirent aux pêcheurs italiens que commandait Masaniello. Tonty s'empara de la forteresse de Gaëte, près de la ville, et s'y maintint durant le siège éphémère de Masaniello. Ce dernier, grisé par le succès d'abord obtenu, voulut jouer au despote, mais ses partisans qui refusaient d'accepter les impôts du duc, ne pouvaient tolérer en leur propre chef des caprices tyranniques ; c'eût été tomber de Charybde en Scylla,aussi s'en débarrassèrent ils promptement, en l'assassinant.

A la suite de cette affaire, les lazaroni n'ayant plus de guide, et la zizanie régnant parmi eux, Tonty les abandonna et se réfugia à Paris, où son concitoyen, le cardinal Mazarin, alors premier ministre de France, exerçait une grande autorité.

En ce temps-là, les frais de guerre et des fonctionnaires malhonnêtes avaient mis à sec le trésor royal.

En 1653, Lorenzo Tonty suggéra au cardinal un moyen de remplir la caisse du roi, par des emprunts et des rentes viagères dont les extinctions profitent aux survivants : on les appela *Tontines.* Le premier essai n'eut point de réussite.

Le gentilhomme napolitain, après l'échec subi dans son projet soumis à Mazarin, fut en défaveur et vit s'évanouir ses chances d'avancement, et pendant quinze années végéta tristement.

En 1669, Lorenzo Tonty, pour un motif resté inconnu, fut incarcéré à la Bastille, d'où il ne sortit que huit ans plus tard, pour mourir misérablement, pendant que le gouvernement de Louis XIV battait monnaie avec son invention.

RÉGIS ROY

QUESTIONS

690.— M. l'abbé Desjardins disait à notre peintre Plamondon en 1826 : " Toutes nos églises (de France) avaient été pillées, du temps de Robespierre, en 1793, par des millions de fripons. Des spéculateurs avaient collectionné un nombre infini de tableaux volés. Un de ces hommes fit banqueroute ; sa collection fut vendue, par autorité de justice. Je me rendis à l'encan, les tableaux étaient en piles dans une cour à Paris ; c'était une montagne de tableaux. Cette montagne me fut adjugée en bloc pour presque rien, comparativement à sa valeur réelle. Quelques jours plus tard, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, grand connaisseur, m'ordonne de faire transporter, chez lui, ma collection. Il en achète quelques-uns et me remet le reste ; c'est ce que vous avez reçu en Canada."

Par qui furent achetés tous ces tableaux ? Croyez-vous qu'ils existent encore ? PINX

691.—Pouvez-vous me donner la date exacte de la construction de l'ancien fort Jacques-Cartier ? Est-ce avant ou après la chute de Québec que ce fort fut élevé ?

SOLD

692.—On lit au *Journal des Jésuites*, à la date du 20 mars 1649 : " Le jour de Saint-Joachim se fit la vesture de la sœur de bologne dite de Saint-Dominique aux Ursulines."

Quelle était cette sœur de Bologne ou plutôt de Boulogne ? RERD.

693.—Pourquoi donne-t-on le nom de *Foulons* aux anses que fait le fleuve Saint-Laurent à Québec et à Sillery ?

X

694.—Les Hurons ont-ils résidé à l'Anse Saint-Michel ou au chantier actuel de Dobell à Sillery où l'on voit encore l'ancienne résidence des Jésuites ? CON.

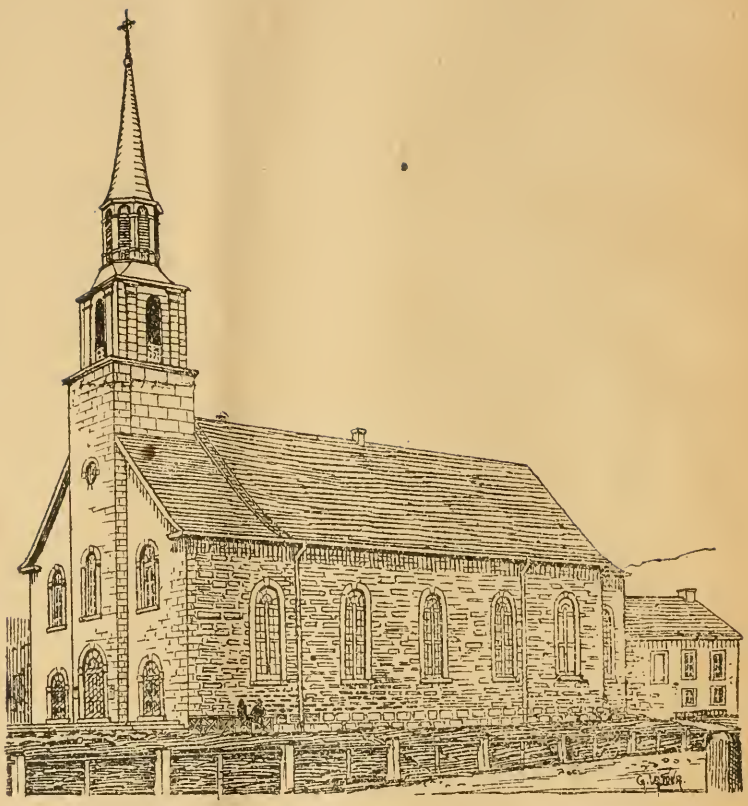

EGLISE DE SAINT-ALPHONSE DU SAGUENAY

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 · FÉVRIER 1900 No. 2

SAINT-ALPHONSE DU SAGUENAY

Sur la rivière géante du Saguenay, à vingt lieues de son embouchure, s'ouvre une baie qui paraît être plutôt le bras principal de la rivière. Elle s'avance à trois lieues dans les terres, sur une largeur de trois milles, et avec une profondeur moyenne de trente brasses.

C'est tout au fond de cette baie que se firent les premiers défrichements du Saguenay, par une société formée à la Malbaie, en 1837, dite "La société des vingt et un." L'âme de l'entreprise se nommait Alexis Tremblay dit Picoté. De son nom, la première paroisse s'appela Saint-Alexis. L'année suivante, un nommé Mars Simard, de la Baie Saint-Paul, alla s'établir un peu plus au nord, toujours sur le littoral de la Baie des Ha ! Ha ! On allait *chez Mars* ; la rivière qui sépare les deux paroisses de Saint-Alphonse et de Saint-Alexis s'appelle *la rivière à Mars.*

Il y avait 250 communiants, en 1839, lorsque les curés Lévesque, de la Malbaie, et Decoigne, de la Baie Saint-Paul, vinrent en chaloupe donner une première mission à leurs anciens paroissiens. En 1841, M. Bourret, curé de la Malbaie, y trouva 600 communiants. Le premier curé résident fut M. Chs Pouliot, ci-devant vicaire de la Malbaie. Il y passa deux ans et fut remplacé, en 1844, par les RR. PP. Oblats, qui desservirent Saint-Alexis et les postes environnants jusqu'en 1853. A cette époque, M. L. Gill, vicaire à la cathédrale de Québec, devint curé de la Grande-Baie. Il se fixa d'abord à Saint-Alexis, puis, l'année suivante, à Saint-Alphonse.

M. L. Otis le remplaça, en 1856 ; sous M. P. Boucher, qui lui succéda en 1858, fut terminée l'église de Saint-Alphonse, la première en pierre bâtie au Saguenay.

Puis vinrent MM. E. Morin, frère de l'hon. juge Morin, (1864-67), N. Gauvin (1867-68), Geo. Potvin (1868 71), P.-A. Beaudet (1871-80), Jos. Sirois (1880 98), qui termina l'intérieur de l'église, et Henri Cimon, le curé actuel.

La baie des Ha ! Ha ! est le terminus naturel de la navigation saguenéenne et du chemin de fer du Lac Saint-Jean.

" Que la locomotive vienne réveiller les échos de la Baie des Ha ! Ha ! et on verra les deux villages de Saint-Alphonse et de Saint-Alexis s'agrandir et se rapprocher l'un de l'autre ; et il y aura bientôt là une des plus jolies villes de l'Amérique." H. C.

LA JUSTICE A LA FIN DU 17IEME SIÈCLE

Dans un mémoire écrit en 1689 sur l'administration de la justice au Canada, on lit qu'il n'y a que les ordonnances enregistrées au Conseil Supérieur qui soient suivies. (Archives du Canada, Cor. gén. vol. 10, pp. 593, 594).

Le 10 mai 1691, M. de Champigny écrit au ministre : La justice se rend avec toute l'équité pos-ible, tant pour le civil que pour le criminel, sans longueur, ny procédures que le moins qu'on peut et bien souvent le Conseil tient l'après midy ou des jours extraordinaires pour sortir les parties d'affaire. " (Id, vol II, p. 465).

D. Girouard

LE MOULIN A VENT ET LA MAISON DE BORGIA LORS DE LA BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM

Où était ce moulin à vent et cette maison Borgia dont parle le chevalier Johnstone, p. 43. " The wind-mill and Borgia's House, upon the edge of the hill.....the Canadians having set fire to that house and chased you from it you retook your former position."

On trouve dans ce temps là plusieurs de ces moulins à vent dans la ville et ses environs. On pourrait croire de prime-abord qu'il s'agit du moulin de M. d'Artigny, en face de Wolfe, sur le bord de la Butte-à-Neveu, situé précisément devant son aile droite au haut de la côte, sur l'emplacement de la tour Martello No. 2, et à cent verges de distance d'un Borgia (Augustin-Borgia Levasseur), sur la Côte-à Perrault, maintenant représenté par M. Guilmartin. Cependant il n'en est rien (1). Ce Borgia n'est devenu propriétaire là qu'en mai 1790, et le moulin dont il s'agit était, suivant Johnstone, vis-à vis l'aile gauche de Wolfe, déployée sur le coteau Sainte-Geneviève, et laquelle paraissait tenter une descente vers le pont de bateaux sur la rivière Saint-Charles, par l'ancien chemin qui y descendait de ce moulin.

En effet, ce moulin se trouve indiqué sur plusieurs cartes et plans, entre autres par Villeneuve, 1685, par Lévis, 1760, Holland, 1785, par le plan gravé de 1775 sans nom d'auteur, et par le plan de Perrault, aux Ursulines, jusqu'en 1790.

---

(1) En prévision du siège par Lévis, Murray fit sauter ce moulin le 22 janvier 1760, pour y ériger une redoute, *block-house*. C'était son ouvrage le plus avancé et la plus grande des cinq redoutes devant la ville de ce côté et dominant comme au niveau de la citadelle. Elle était garnie de deux canons et considérée comme hors d'insulte. Lévis en arrivant la bombarda. Un accident mit le feu aux poudres ; le toit fut emporté et un capitaine et une vingtaine d'hommes furent blessés. Elle brûla jusqu'à terre. (*Murray p. 33. Knox 11 p. 298*).

Nous croyons qu'il remonte à Jean Bourdon qui avait obtenu une concession de terre, fief Saint-Jean, *avec permission d'y bâtir un moulin à vent faisant du blé et farine*, suivant les titres primitifs énumérés dans un acte consenti par son fils, Jean-François, à Charles Bazire devant Mtre Becquet, notaire royal, le 28 août 1677, et porté au cahier de l'Intendance du domaine de Sa Majesté, représenté par la compagnie de la Nouvelle France. Jean Bourdon avait obtenu de la compagnie, le 19 mars 1661, l'érection en fief de sa maison appelée Saint-Jean, dans la banlieue de Québec. Les bornes de son terrain lui avaient été assignées le 23 mai 1637. *Cf. acte de foi et hommage, vol. II, p.* 474, *A. D.* 1726.

Ce moulin parait avoir été situé à l'endroit de la remise des Chars Urbains, sur la courbe du chemin Saint-Jean, à son entrée dans la rue d'Aiguillon actuelle, lequel continuait alors de là par divers détours, suivant les accidents du sol, jusqu'à la porte Saint-Jean. *Cf. Plan de* 1775. Ce ne fut que plus tard que la rue Saint-Jean qui se continuait tout droit dans la rue Saint-Joachim, fut alignée et nivelée, telle qu'on la voit aujourd'hui, pour reprendre la courbe. Bourdon avait donné à un rocher en cet endroit le nom de *La Roche Bernard*, en souvenir d'un rocher semblable près de Notre-Dame d'Auray, en Bretagne. C'est au pied de ce même rocher que se faisaient les exécutions militaires, sous le régime anglais, comme n'offrant aucun danger pour fusiller les soldats.

Ce même fief Saint-Jean devint la propriété de Michel Sarrazin, médecin du roi, et conseiller au Conseil Supérieur de Québec, comme adjudicataire, le 22 octobre 1709, entre autres, de divers immeubles vendus par autorité de justice sur M. de la Chesnaye. Ce fief passa en diverses mains pour tomber en partie dans celles des Dames Ursulines de Québec et aussi de l'Hôtel-Dieu.

Suivant ces plans le moulin aurait été situé à l'ouest d'un

chemin montant de la vallée Saint-Charles, tandis qu'aujourd'hui il se trouverait à l'est de la Côte-à-Sauvageau.

Cependant on découvre dans un autre plan imparfait à l'Hôtel-Dieu de Québec, un chemin de convention entre ces Dames Religieuses et les Ursulines qui servait à monter le coteau et qui concorderait un peu avec le tracé sur les plans ci-dessus cités. Il semblerait descendre dans la vallée par la côte de la Négresse pour atteindre la rivière Saint-Charles.

Maintenant quel était ce Borgia et où était sa maison, dont les Anglais s'étaient emparé à bonne heure, qui fut reprise et brûlée par les Canadiens ?

C'est dans le recensement de Québec en 1716, publié par l'abbé Beaudet en 1887, que se présente pour la première sois en ce pays le nom Borgia, nom espagnol.

Il fut donné au baptême, à Québeç, le 4 avril 1707, à François-Louis de Borgia, porté au recensement sous le nom de *François de Borgia*, âgé de 10 ans, fils de Pierre Le Vasseur, menuisier, âgé de 55 ans, et de sa seconde femme, Anne Ménage, âgée de 40 ans, demeurant rue qui est le long du jardin du Fort (des Carrières). Ce nom fut donné à l'enfant en l'honneur et sous le patronage de saint François de Borgia, canonisé depuis peu (1671).

Le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay ne mentionne pas plusieurs des onze enfants alors vivants de ce couple *Vol. V. p.* 387.

Il omet entre autres celui-ci né entre Barthélémi, baptisé le 16 janvier 1705, dit âgé de 12 ans, et François-Ignace, dit âgé de 9 ans, baptisé le 4 septembre 1708.

Ce même François-Louis Borgia Le Vasseur épousa en premières noces, 2 mai 1730, à Québec, Hélène Moreau, et en secondes noces, 27 août 1744, Marie-Joseph Gatien. En 1759 il était donc âgé de 52 ans. Il portait simplement alors le nom de Borgia, que portent aujourd'hui ses descendants,

et fut l'ancêtre de Joseph Le Vasseur Borgia, avocat célèbre dans sa profession, destitué par le gouverneur Craig en 1810 et élu député à l'Assemblée Législative de 1800 à 1829.

Dans ses *Mémoires*, M. de Gaspé (p. 301) raconte qu'après avoir commencé ses études de droit chez le juge en chef Sewell, il entra pour les continuer chez M. Borgia. Il faut en rabattre un peu du langage qu'il prête à son deuxième patron sur le peu d'importance et d'utilité de la science légale ; à moins de prendre ce passage pour une boutade d'étudiant, ou un trait satirique qu'on s'est plu de tout temps à lancer contre les gens de loi, mais qui ne peut atteindre l'avocat Borgia.

Pour en revenir à ce François-Louis de Borgia, le propriétaire de la maison qui nous occupe, nous le retrouvons voisin du nord-est de l'habitation du même Dr Sarrazin, et de l'autre côté borné aux Dames Ursulines.

Le 28 décembre 1758, sous le nom de François-Louis Borgia Levasseur, bourgeois, de Québec, il présente au greffier du domaine du roi un contrat de vente à lui faite par Simon Chamberland pardevant Mtre Boucault, notaire royal, le 26 novembre 1742, " d'une terre en la censive de Sa Majesté, située au dit lieu de la côte Sainte-Geneviève (dite sise côte Saint-Jean au régistre) de 3 arpens de front sur toute la profondeur (sur 20 arpens de profondeur, dit aux régistre) à prendre depuis le chemin du Roi, vis-à vis le terrain appartenant ci devant au Sr. Perthuis, jusqu'au chemin du Roy de la Grande-Allée, tenant au sud-ouest à l'habitation de M. Sarrazin et à présent ses héritiers, et d'un côté du nord est, aux terres ci-devant appartenant à M. (Rouer) D'Artigny et à présent aux Dames Ursulines "

Le titre du vendeur Chamberland provenait des héritiers Pinguet, suivant contrat passé devant Mtre Rageot, notaire royal, le 25 septembre 1723.

Il est naturel de croire que ce Borgia, bourgeois, ait dû e bâtir une maison sur une propriété d'une soixantaine d'arpents d'étendue aux portes de la ville, dont il jouissait depuis une quinzaine d'années. Comme cette maison a été incendiée, il est presqu'impossible aujourd'hui d'en déterminer précisement le site, sinon qu'elle était près et dans la direction du moulin à vent, suivant le chevalier Johnstone, et construite au sud-est de la courbe de l'ancien chemin Saint-Jean. Le plan de bataille dans Jefferys, p. 131, indique deux maisons à peu près vers cet endroit, sur le bord du chemin.

P.-B. Casgrain

INHUMATIONS HATIVES

On cite l'inhumation de M. le chevalier Louis d'Aillebout et de quelques autres personnages de cette époque, le lendemain de leurs décès, comme des faits particuliers. Or, il semble que c'était alors la coutume, et à la fin du siècle dernier, nous voyons cette pratique encore en usage dans l'Eglise.

C'est ainsi que l'abbé Bourg, curé à Saint-Laurent près Montréal et ancien missionnaire en Acadie et à la Baie des Chaleurs, ancien vicaire-général de l'évêque de Québec en ces lieux, fut inhumé dans l'église Saint Laurent, le lendemain de son décès.

Voici l'extrait de l'acte de sépulture.

" Le vingt-un Août mil sept cent quatre vingt dix-sept, par nous Vicaire-Général, a été inhumé dans le Sanctuaire de cette Eglise, le corps de Messire Joseph Mathurin Bourg, curé de cette paroisse, décédé hier matin, âgé de cinquante trois ans, deux mois et onze jours, muni des sacrements de l'Eglise. Etaient présents Messires Lemaire, Rivière, Houdet, Perinault, Desgarest, Orfroy, Prévot et Chenet, tous prêtres qui ont signé avec nous. Roux, Vic.-Gén."

Suivent les signatures des prêtres présents.

L'abbé E.-P. Chouinard

LE R. P. FRANÇOIS VAILLANT ET LE TESTAMENT DE CLAUDE OMAR

Je viens vous faire part d'un document datant de 1695, conservé dans les archives du gouvernement de Québec et que j'ai eu l'occasion d'exhumer en ces derniers temps.

Ce document, fort intéressant, est intitulé *Réponse du P. François Vaillant, de la compagnie de Jésus, comme faisant les affaires des Seigneurs de la Prairie de la Magdeleine, aux demandes des marguillers de la paroisse de la dite seigneurie, sur le testament de feu Claude Omar.*

Le cas soumis au R. P. Vaillant qui fut missionnaire chez les Tsonnontouans. était celui-ci :

Un nommé Claude Omar, cultivateur, selon toute probabilité, de la Prairie de la Magdeleine, fut pris un jour par les Iroquois, pendant qu'il travaillait à ses récoltes. Ceux-ci l'amenèrent à la mission d'Onneiout, l'attachèrent à un poteau et le firent brûler.

Au lieu du supplice, Claude Omar, sentant qu'il ne pouvait sortir vivant de la main de ses atroces bourreaux, légua verbalement ses biens au R. P. Milet, qui l'assistait à ses derniers moments.

Le R. P. Pierre Milet, jésuite, était arrivé au pays, d'après Mgr Tanguay, le 5 août 1667, et avait été envoyé en mission, en 1691, chez les nations iroquoises. Il mourut le 17 janvier 1711.

Chargé de se prononcer sur la valeur de ce testament qui faisait le R.P. Milet, légataire universel des biens de Claude Omar, le R. P. Vaillant examine la question au point de vue de la jurisprudence de l'époque, et conclut, après avoir narré tous les faits, à la nullité du testament.

EUGÈNE ROUILLARD

Reponse du P. François Vaillant de la compagnie de Jésus comme faisant les affaires des seigneurs de la prairie de la Magdeleine aux demandes des marguillers de la paroisse de la dite seigneurie sur le testament de feu Claude Omar.

Avant que les marguillers de la paroisse de la Prairie de la Magdeleine viennent en partage sur les biens de feu Claude Omar, comme ils le prétendent, il s'agit de décider si le testament du dit Omar est bon et recevable, or je maintiens qu'il est nul autant que le peut être un testament.

Tous les jurisconsultes distinguent trois sortes de testaments bons et valables.

Le 1er est le testament olographe qui doit être tout escrit signé et cacheté de la main du testateur ; celuy de feu Cl. Omar ne peut pas passer pour tel, puisqu'il ne paraist icy aucun escrit pas mesme signé de sa main.

Le 2e est le testament solennel passé par main de notaire et signé de deux témoins et du notaire ou bien de deux notaires signé avant la mort du Testateur, je ne crois pas encore que les dits marguillers veullent faire passer celuyci pour testament solennel.

Le 3o est le testament fait en présence du curé ou du vicaire ayant lettres de vicaire et en présence de trois témoins soussignés. Le P. Millet sur la déclaration duquel sont uniquement fondés mes parties ne peut passer icy ny pour curé ny pour vicaire, n'ayant aucune lettre pour cela et n'ayant paru à Onnéout en ce temps là que comme concaptif du testateur, autrement quelque prestre que ce serait qui se trouveroit par occasion à la mort de quelqu'un passerait pour curé ou vicaire, mais encore où sont les témoins requis en pareil cas ?

Il reste le testament militaire auquel il semble que mes parties veullent réduire celuy dont il s'agit icy, mais il conste que feu Claude Omar n'estoit point soldat et ne l'a jamais

esté,quil n'a point esté pris en se battant, ny allant en guerre, mais bien en faisant ses récoltes et dans son champ, qu'il n'avoit pour lors ny épée ny baston ny fusil et que par conséquent, il n'a pas plus eu de droit de faire un testament militaire qu'une femme qui serait prise en faisant son ménage ou au coin de son feu,à moins que mes parties ne disent avec *S. Chrisostome que " omnis Christianus naturaliter est miles,"* mais il ne s'agit pas icy de la milice spirituelle contre les démons, le monde ou nos passions. On doute mesme si un soldat de profession prisonnier de guerre peut tester, au moins ces sortes de testaments nestoient pas reçus autrefois outre qu'un soldat mesme en guerre ne peut tester qu'il n'y ait au moins deux temoins, et icy il n'y a que le seul P. Millet qui nous fasse une déclaration en deux mots que Cl. Omar en mourant a laissé la moitié de son bien à la paroisse de la Prairie et l'autre moitié aux missions Iroquoises.

Je sçay que le P. Millet estant un homme de probité ne voudroit pas mentir ny engager sa conscience pour rendre témoignage d'une chose fausse, mais je sçay aussi que les ordonnances n'ont jamais dit que le témoignage d'un seule personne tant de probité soit-elle, puisse suffire pour la validité d'un testament, surtout cette déclaration ne nous ayant été donnée et n'ayant esté écrite que 4 ans et demi après la mort du testateur. Car enfin qui nous a assuré que depuis un si long temps, le dit Père n'a pas oublié icy bien des circonstances que luy déclara pour lors le déffunt et qui changent peut-estre ses intentions.

Nous avons un exemple devant les yeux qui prouve combien il est facile de s'oublier en fort peu de temps. Mes parties dans leur requête présentée à Mons. le lieutenant gouverneur général assurent que C'. Omar a fait son testament avant que destre conduit au lieu de son supplice et attaché au picquet ; et dans la lettre qu'ils écrivirent au R. P. Bruyas du 29 octobre dernier et que nous avons entre

les mains, ils parlent ainsy " Cl. Omar estant au poteau pour être brûlé, déclara au dit Pére qu'il donnoit etc., etc." et cependant et la lettre et la requeste sont écrites de la mesme main de Mons. Geoffroy leur curé et très probablement composées par le mesme. Ainsy si dans l'espace de cinq mois, le dit curé s'est oublié, d'vne circonstance si considérable, que ne peut pas avoir fait le Père Millet dans l'espace de quatre ans demi.

Au moins il conste qu'il en a oublié une bien essentielle dans sa déclaration car il ny a pas mis que Cl. Omar donnoit une partie de son bien aux missions Iroquoises et nommement à celle d'Onneïout où on le faisait mourir, et cependant je maintiens qu'au rapport mesme du dit Père ce fut l'intention du testateur, comme je le prouveray quand on le voudra et comme mes parties l'insinuent mesme dans leur requête. Il a donné et laissé la moitié de ses biens pour être emploiés à la conversion des sauvages, c'est-à-dire pour la conversion des bourreaux qui le devaient brûler et mettre à mort, comme ils l'ont fait. Ce sont leurs propres termes.

Or je dis que cette circonstance est essentielle parcequ'elle est une autre preuve de la nullité du Testament vu qu'elle fait le Père Millet légataire ce qui ne peut s'accorder avec la qualité des tesmoins ny de curé ny de notaire. La mission d'Onneïout, où Cl. Omar a été brûlé est toujours la mission du P. Millet, il ne l'a quittée que par force majeure après y avoir demeuré près de 20 ans et est encore dans l'espérance et la certitude dy retourner Dieu aidant aussi tost que la paix sera fait ; estant donc légataire peut-il recevoir luy seul ce testament et cette seule circonstance n'est-elle pas plus que suffisante pour le casser et l'annuler.

Je sçai ce que l'on ne pouvait pas faire autrement, mais je répondrai que cette impossibilité prétendue est bonne à dire aux personnes qui ne savent pas ce qui se passe aux Iroquois en pareille occasion, et que respondront mes parties si je leur

dis ce qui est véritable que j'étois aux Iroquois jay mené moymesme des esclaves pris depuis un an ou deux pour me servir d'interprêtes auprès de leurs compatriotes affin de les baptiser avant que d'être brulés, qui empeschoit donc que tant de françois qui estoient à Onneiout ne fussent appellés pour servir de témoins, mais en second lieu quand cette impossibilité ne serait pas supposée elle ne rendroit pas pour cela le testament plus valide.

Tout cecy considéré, Monsieur, je vous prie humblement de vouloir déclarer le dit testament nul et comme nayant jamais été fait, et les marguillers déboutés de leurs demandes et leurs prétentions nulles avec depens.

A Villemarie ce 22 mars 1695.

(signé), FRANCE VAILLANT J

SIR CHARLES SAUNDERS

Sir Charles Saunders, qui avait été lieutenant du *Centurion* et commandant du *Tryal* dans l'expédition de Anson, devint contre-amiral, en 1758. Il fut rappelé de la Méditerrannée pour prendre le commandement en chef de la flotte américaine, en février 1759, et hissa son pavillon à bord du *Neptune* comme vice-amiral. En 1761, il reçut l'ordre du Bain, et mourut en 1775. Ses restes furent privément inhumés dans l'abbaye de Westminster, près du monument de Wolfe.

D'intéressantes anecdotes sur ce galant, habile et aimable officier sont publiés dans le *Annual Register* de 1755 et 1759, et dans le *European Magazine* de 1796.

P.-G. R.

LES VICTIMES DU MASSACRE DE LACHINE

M. l'abbé de Belmont, prêtre de Saint-Sulpice de Montréal de 1681 à 1732, et son supérieur pendant plusieurs années, donne une liste des victimes du massacre de Lachine de 1689 dans son *Histoire du Canada*, dont le manuscrit fut déposé aux archives coloniales à Paris. La Société Historique de Québec en fit faire une copie qu'elle publia en 1840 ; mais la liste des victimes fut omise, le copiste l'ayant trouvée indéchiffrable ; il se contenta d'écrire : " Suit une liste de noms, la plupart indéchiffrables. " J'ai profité de la présence de M. Edouard Richard à Paris, où il continue ses recherches historiques, pour lui demander de voir le manuscrit et de le transcrire aussi fidèlement que possible, ce qu'il eut la complaisance de faire en novembre dernier. Il le trouva à la Bibliothèque Nationale, au volume. 13,516 (1265). " Le résultat de mes recherches, m'écrit-il, ne vous donnera probablement pas la satisfaction que vous en attendez, d'abord parceque cette partie du manuscrit, écrite d'une autre main que le manuscrit, est à peu près indéchiffrable, ensuite, parceque la liste des noms est loin d'être complète. Avec un *fac-simile* de cette liste, il vous sera peut-être possible de tout reconstituer."

C'est en effet ce que je réussis à faire, sans trop de difficulté, à l'aide du *fac-simile* à la main qu'il m'envoya, et grâce à la pleine connaissance que j'avais acquise de la population de Lachine à cette époque. La plupart des noms sont clairement lisibles ; d'autres sont plus ou moins complets ou obscurs, suivis dans quelques cas de mots abrégés ou de mauvaise orthographe ; d'autres enfin, au nombre seulement de deux ou trois, sont absolument incompréhensibles. Sur vingt-sept lignes de cette feuille, j'ai pu en mettre vingt-trois au clair. Voici donc comment je lis cette liste. Elle commence par la note suivante, qui est très lisible : "Le 8

août, enfin au milieu de la nuit, les 1600 Iroquois passèrent le lac Saint-Louis d'un temps de tempeste, de grelle et pluye; ils se placèrent par pelotons en corps de garde à toutes les maisons durant 7 lieues, et commencent un massacre général d'hommes, de bêtes et de maisons." Cette note se trouve au texte imprimé, mais la date du massacre est du 24 août. Puis, viennent les noms, un par ligne, et dans l'ordre suivant :

1. "Jean Paré, son enfant de 3 ans," très lisible.

2. "Gaudin, sa fille de 2 ans ", lisible.

3. Une ligne contenant quelques lettres et syllabes illisibles, au bout desquelles on découvre le nom de " Pérusse."

4. " Jean Fournier," clair, suivi d'un mot non intelligible.

5. " Jean Fagueret, massacré," très lisible.

6. " Jean Michau, sa femme et enfants," assez confus.

7. " Noël Plessis, brulé," très lisible.

8. Noël (nom de famille omis) sa femme," le reste indéchiffrable.

9. " Canaple, sa femme tête coupée," très lisible.

10. " Pierre " nom de famille incertain, probablement " Barbarin," puis " sa femme et enfans."

11. Nom incertain, probablement Jean Michel, " sa femme, une fille, 8 enfans," lisible.

12. " Simon Davo, sa femme, les mamelles enlevées 3 enfans," assez clair.

13. " Vincent Alix, sa femme,deux enfans," très lisible.

14. "Michel Presso, la femme enceinte éventrée," très lisible.

15. Ligne obscure, au milieu de laquelle on lit le nom "Huquet, fille de," probablement, " trois ans."

16. " Mathias Chatauto, sa femme, 2 enfants," très lisible.

17. " René Chartier, tête coupée, la femme, fils et fille brulé," très lisible.

18. " Jean Remo," très lisible.

19. " Alexandre," tout court, mais très lisible.

Suit au bas de la feuille la note suivante, nettement écrite : " 80 personnes 30 maisons toutes les bêtes." Ce chiffre de " 80 personnes " diffère de celui du texte où M. de Belmont fixe le nombre total des prisonniers enlevés à 90, sans parler des morts sur la place.

Cette liste, écrite d'une main étrangère, a dû être faite l'année même du massacre, et longtemps avant la composition de l'*Histoire du Canada*, vers 1713, par M. de Belmont, car j'y trouve les noms de personnes qui figuraient à Lachine dès l'année 1690. Ainsi, nous voyons Jean Fournier plaider à Villemarie, en 1690 et 1691, contre Jean Millot, propriétaire du fort Rémy (3 Jug. et Dél. 529 et 1024). En 1690 et après, Jean Paré, Mathias Chatauto et Gaudin portaient des nouveaux nés aux fonds baptismaux de Lachine.

Cette liste comprend donc non seulement les morts, mais aussi les prisonniers délivrés ou massacrés. Elle est d'ailleurs conforme, à bien des égards, à celle que les registres de Lachine nous a transmise et que j'ai reproduite au *Lake St-Louis*, page 126. J'y retrouve aussi les noms de plusieurs prisonniers massacrés, que j'ai indiqués à la page 134, et même quelques noms nouveaux que je signalerai dans la deuxième édition de mon livre maintenant en voie de préparation.

D. Girouard

LA CHANSON DANS LA NOUVELLE-FRANCE

C'est Beaumarchais, je crois, qui a dit qu'en France tout finit par des chansons. Il n'en était pas autrement dans la Nouvelle-France même au temps des plus cruelles épreuves. Au lendemain de la bataille de Carillon, Montcalm envoyait à sa mère deux chansons composées sous la tente, après la victoire. L'une d'elles, " en style des poissardes de Paris" est fort curieuse. En voici deux couplets :

Soldats, officiers, généraux,
Chacun en ce jour fut héros ;
Aisément cela se peut croire.
Montcalm comm' défunt Annibal,
S'montrait soldat et général.

(PARLÉ *Saprégué, s'il y avait quelqu'un qui ne l'aimes point !*

Je veux être chien.
A coup d'pieds à coup d'poings.
J'lui cass'rais la gueule et la machoire !

N'oublions pas monsieur d'Lévis,
Qui s'trémoussait comme un' furie ;
Aisément cela se peut croire.
Dame ! on n'manquit d'valeur.
Dans la famille de Not'Seigneur !

(PARLÉ : *Sepregué, comme sans sa cousine j'étions flambé !*.....

Ces doubles chiens,
A coups d'pieds, à coups d'poings,
Nous auraient cassé la gueule et la mâchoire !

On fait évidemment allusion, dans ce dernier couplet, à la tradition d'après laquelle la famille du chevalier de Lévis remontait à la tribu de Lévis. " Un auteur nous montre un membre de la famille de Lévis, se faisant peindre, rendant, le chapeau à la main, visite à la sainte Vierge, qui lui dit : *Mon cousin, couvrez-vous.*"

D'après une version que j'ai lue quelque part, l'inscription se lisait comme suit :

"—Couvrez-vous, mon cousin.
"—C'est pour ma commodité, ma cousine."

ERNEST GAGNON

RÉPONSES

La Chasse galerie. (V, III, 596).—Il n'est pas un de nos campagnards canadiens qui n'ait connu, dès sa tendre enfance, la tradition vulgairement appelée chasse-galerie. C'est un de leurs plus doux souvenirs que celui de ces longues soirées d'hiver, quand, marmots encore, leur grand' mère les accueillait sur ses genoux pour faire passer devant leur imagination ardente, à la lueur fauve de l'âtre pétillant, les tableaux de l'âge merveilleux du Canada. Et quels tableaux ! Tantôt une voiture qui, s'acheminant vers le moulin, prenait à l'improviste un élan vertigieux et allait tourbillonner dans la rue pour revenir sans encombre à son point de départ. Tantôt une vieille rechigneuse et toute cassée, s'élançait, malgré la pesanteur de ses quatre vingt-dix-neuf ans, et courait claquer le pas sur la rafale ou danser une de ces bacchanales que le violon de Paganini ou du bonhomme X....., de la côte X....., avait seul le secret de cadencer.

L'air était rempli de lugubres hurlements sinistres et de plaintives lamentations. Les visions de loups-garous, de revenants, de fafardets et de lutins étaient à la mode du jour. On voyait parfois passer à la tête des grands pins de la forêt, des canots pleins de mauvaises gens à l'aspect d'enfer, qui chantaient et festoyaient pendant que les environs battaient l'air en cadence. O horreur ! le voisinage, depuis quelques soirs, avait signalé, la chose était certaine, la présence d'un homme.....sans tête, qui errait autour des habitations.

Les grand'mères d'aujourd'hui se font un scrupule de passer, à la génération nouvelle, le précieux dépôt de cette tradition qu'elles ont elles-mêmes recueillie de leurs aïeux. Elles sont même assez honnêtes pour remettre à leurs neveux tous les intérêts composés dont ce dépôt s'est grossi entre leurs mains. Mais l'enfant se faisant homme, à mesure qu'il se dégage des liens de son imagination, éprouve une tendance

à devenir assez incrédule pour reléguer cette tradition au nombre des contes de fées. Cependant, ces récits dépouillés des ornements que la suite des grand'mères est venu leur ajuster, laissent un fond de vérité qu'il importe aux Canadiens de connaître, parce qu'il en ressort une leçon importante sur l'histoire de notre sol natal.

Il n'y a aucun doute que la chasse galerie à son origine dans le tremblement de terre de 1663. Ce fut une des plus fortes commotions que la croute du globe ait éprouvées. Les mémoires de l'époque nous apprennent qu'il y a eu de tels bouleversements en certains endroits que la nature n'était plus reconnaissable, des montagnes jaillissant en un clin d'œil du profond des vallons ; des rivières changeant subitement leur cours ; des forêts entières déracinées et culbutées avec fracas dans les crevasses béantes du sol ; des habitations bondissant dans l'espace et volant en éclats : voilà la scène qu'éclairait la lueur rougeâtre d'un soleil à demi voilé et la clarté blafarde de mille météores parcourant l'atmosphère en tous sens en revêtant les formes les plus bizarres et les plus effrayantes.

Ces détails marquent trop bien le thème de cette tradition de la chasse-galerie pour qu'on s'y méprenne. Qu'on se représente maintenant l'état du Canada à cette époque : une population tout au plus de 4000 habitants, quelques rares défrichements autour des forts de Montréal, Québec et Trois-Rivières ; la hache des Iroquois et la disette, encore plus dangereuse, toujours prêtes à fondre sur la cabane du colon ; et l'on se demandera s'il n'y avait pas que la Providence capable de disputer l'existence de la colonie naissante aux éléments conjurés.

Elle le fit, puisque le Canada existe encore et plus prophère que jamais, mais la preuve éclatante de ce secours de la Providence est que durant tout l'espace de temps que dura ce tremblement de terre mémorable, il n'y eut pas une

perte de vie à déplorer en Canada. Mais en retour le peu qu'il y avait de pécheurs endurcis rentra dans le devoir, et la foi devint assez ardente pour rappeler le temps des premiers chrétiens.

Jetons de temps à autre un coup-d'œil sur notre histoire et nos traditions.

J. Grignon

Les anciennes prisons de Québec. (V, II, 582).— D'après les archives officielles, la plus ancienne prison érigée à Québec, comme édifice distinct, sous le régime français (en dehors de l'enceinte de l'habitation ou du château), était située sur un terrain appartenant à la famille de Bécancour, près du fort Saint-Louis. Ce bâtiment occupait le terrain formant aujourd'hui l'encoignure des rues Saint-Louis et des Carrières, presque en face de l'entrée principale de la cour du Château Frontenac. (Voir projet de murs d'enceinte du Château Saint-Louis, dressé par l'ingénieur Villeneuve, en 1685. Voir aussi le plan de Québec "envoyé avec la lettre de MM. de Callières et Champigny, du 6 octobre 1700." Sur ce dernier plan, un bâtiment indiqué en face du bastion sud-œuest du fort Saint Louis, porte la légende suivante : " P.— Maison au Roy, qui servait autrefois de prison, dont le fond appartient aux héritiers de Mr. de Bescancourt."

Dans les dernières années du régime français, la prison publique était située en arrière du Palais de l'Intendant, non loin de la rivière Saint-Charles, sur l'emplacement appelé depuis " le parc au bois."

En 1784, des pièces vacantes du couvent des Récollets servirent de prison temporaire. Après l'incendie du couvent (6 septembre 1796), la prison fut tenue dans les constructions voisines des Casernes de l'Artillerie, près de la côte du Palais.

En 1810, on commença, au centre même de la ville, sur

l'emplacement situé entre les rues Saint-Stanislas, Saint-Anne, Dauphine et Sainte-Angèle, l'érection d'une prison qui fut inaugurée en 1814, et dont on se servit pour les fins de sa construction jusqu'en 1867.

La porte d'entrée principale de l'ancienne prison de la rue Saint-Stanislas (aujourd'hui le collège Morrin), à laquelle se rattachait le lugubre souvenir de plusieurs exécutions capitales, a été enlevée et remplacée par une nouvelle. Elle était surmontée de l'inscription suivante :

A. D.
M D C C C X.
L. A. Reg. Georgio III
Prov. Gud. D. D. J. H. Craig, Bi. Egte.,
Carcer isto bonos a pravis,
Vindicare possit.

(L'an du Seigneur 1810, dans la cinquantième année du règne de George III, le Puissant Seigneur James-Henry Craig, chevalier du Bain, étant le Gouverneur de le Province. Puisse cette prison venger les bons de la perversité des méchants).

Quant à la prison actuelle de Québec, sur la Grande-Allée, la première pierre en fut posée le 4 septembre 1861. Les travaux commencèrent la même année et furent continuées jusqu'au 1er janvier 1864 ; interrompus à cette époque, ils furent repris au mois d'avril suivant et continués jusqu'à achèvement le 1er juin 1867.

Ernest Gagnon

Justin Winsor. (V, IX, 654.)—Justin Winsor est un écrivain publiciste très moderne, mais il peut être cité souvent en parlant de l'histoire ancienne de l'Amérique et du Canada, parce qu'il puise abondamment lui-même aux sources originales qu'on ne trouve plus aisément en dehors des grandes institutions d'enseignement.

Il dit lui-même un peu ce qu'il est, dans la dédicace de son grand ouvrage en 8 forts volumes richement illustrés de portraits, plans, cartes, etc (1899), intitulé : *Narrative and Critical History of America.*

" Cher Eliot,

" Il y a quarante ans, vous et moi, nous étant préparés ensemble, nous entrions au collège le même jour. Plus tard, dans le monde, nous embrassions des carrières différentes ; et vous, vous êtes revenu à Cambridge au temps voulu pour y occuper votre haute position. Il y a douze ans, à votre désir, je suis aussi venu pour remplir un devoir sous vos ordres.

" Vous m'avez tiré de mes nombreux soucis et transféré dans cette université, pour y faire un service plus conforme à mes goûts. Ce changement a contribué au progrès des études auxquelles je ne me souviens pas d'avoir pour un instant cessé de m'intéresser. Ainsi, je vous dois beaucoup, et je ne pense pas qu'on trouve surprenant que je désire unir dans cet ouvrage votre nom à celui de votre ami bien obligé.

" Cambridge, 1889.

(Signé), JUSTIN WINSOR."

M. Eliot est président de l'université de Harvard, et M. Justin Winsor est le bibliothécaire de cette même institution et secrétaire-correspondant de la Société Historique du Massachusetts. Entré au collège en 1849, M. Justin Winsor doit dépasser quelque peu la soixantaine maintenant.

Sa grande Histoire de l'Amérique, publiée à Boston et New-York, en 1889, le place au nombre des écrivains américains qui ont le plus étudié les origines de notre histoire canadienne. Il cite amplement les auteurs anciens et modernes, français et anglais, qui ont écrit sur le Canada, et, à ce titre, il a droit d'être souvent cité lui-même par nos écrivains qui se servent de connaissances tirées de son ouvrage.

R. BELLEMARE

Les tableaux de M. l'abbé Desjardins. (VI, I, 690.)—Voici deux extraits des lettres de Mgr Plessis à M. Raimbault, curé de Nicolet, qui font connaître au moins en en partie la distribution des tableaux achetés en France par M. l'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins, vicaire-général de Paris, et envoyés au Canada, à son frère Louis-Joseph, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour y être vendus :

.....

" Il n'est plus mention ici que des tableaux de M. Desjardins, généralement beaucoup plus grands que ne portait la facture. Ils sont exposés dans l'église, le sanctuaire, la sacristie, l'avant-sacristie et le dessus du chœur de l'Hôtel-Dieu. Chacun veut les voir. J'y accompagnai lundi le général Sherbrooke. La collection est superbe. Peu de morceaux qui ne soient au-dessus du commun. L'église de Boucherville en prend trois, Verchères quatre, Varennes cinq, St-Antoine de Tilly deux, St-Michel deux, le séminaire de Québec dix. A 40, à 50, à 60 louis, ils ne portent pas à terre. J'ai pris le magnifique portrait de Pie VI en grand. M. Rabby a pris un crucifix aux pieds duquel est représentée Madame de la Vallière. Il est haut de trois pieds. Aussi ne le paye-t-il que vingt louis. M. Berthelot a pris un saint Charles et le portrait de Pie VII, qui ressemble aux "Côté" de l'Ange Gardien. L'opulente fabrique de Nicolet et celle de La Baie laisseront-elles partir tant de beaux morceaux sans en prendre leur part ? Il y a apparence que la cathédrale en va aussi avoir une dizaine "..... .....

Québec, 22 mars 1817.

.....

" J'espère que M. Desjardins fera 3,000 louis de ses tableaux. Il passe déjà 2,000, et il lui en reste plus de la moitié à vendre. Il est vrai que les plus beaux sont partis. Entre nous, il se soucie guères que l'on connaisse ce gros

profit, auquel il ne s'attache que dans l'espérance de relever les affaires en détresse de son frère Jacques. C'est, comme vous voyez, un petit secret de famille."

Mardi-Saint, 1817.

M. Raimbault acheta à ses frais quelques-uns de ces tableaux (six), qu'il plaça dans l'église de Nicolet, à laquelle il les légua par son testament. Ils y sont encore. Le meilleur est une copie par Stella de la Sainte-Famille de Raphaël, dont l'original est au Louvre. Les autres sont aussi de bons tableaux. M. Fournier, curé de la Baie du Febvre, acheta de même quelques-uns des tableaux de M. Desjardins, cinq ou six. Ils sont encore dans l'église du lieu. D.

L'emprisonnement de Pierre Bédard. (V, VII, 638.)—L'année 1819 devait être fertile en événements tragiques. Avec elle s'ouvrit une ère de malaise, qui allait dégénérer bientôt en des troubles sérieux. Le parti anglais, à la tête duquel se trouvaient le juge Monk, le juge Sewell, avec le *Mercury* pour organe, crut qu'il valait mieux en finir avec l'élément français, devenu trop puissant à la chambre. Les critiques du journal francophobe devinrent de plus en plus acerbes ; les conseillers *in petto* de sir James Craig, reussirent à soulever l'esprit de ce dernier, au point de lui faire croire que les Canadiens français complotaient dans l'ombre des projets de rébellion. Or, c'était de la plus évidente fausseté, car les sommités canadiennes, parmi lesquelles se dressait de toute sa hauteur la tête de Mgr Plessis, rêvaient bien autre chose que la révolte contre l'autorité constituée. Les mauvais ferments germaient ailleurs qu'à l'évêché de Québec et dans les bureaux du *Canadien*. Les alliés de la bureaucratie voulaient un coup d'Etat, et ils l'obtinrent à leur aise. Ce fut le *Canadien* qui fut frappé parce qu'on ne pouvait sévir autrement et d'une façon plus propre à attirer l'attention publique.

Le 17 mars, un petit peloton de soldats armés, précédé d'un magistrat et de deux constables, fit soudainement irruption dans l'atelier du journal français, et s'empara forcément de la presse et des papiers épars dans les bureaux de la rédaction. M. Lefrançois, imprimeur, fut appréhendé au corps et jeté en prison ainsi que le plus vulgaire malfaiteur. Une patrouille, organisée sur un bon pied, se mit ensuite à circuler dans les rues, comme s'il y avait eu, en réalité, des conspirateurs dans tous les coins de la ville. C'en était assez pour jeter l'alarme dans les familles, sinon la consternation.

Deux jours après, c'est-à-dire le 19, MM. Bédard, Taschereau et Blanchet, trois propriétaires du *Canadien*, furent à leur tour arrêtés et incarcérés. A Montréal, des constables s'emparèrent également de Pierre Laforce, de Pierre Papineau (de Chambly), ainsi que de François Corbeil (de l'île Jésus), accusés, eux aussi, de menées traîtresses (*treasonable practices*). On n'a jamais pu savoir pourquoi tous ces personnages, surtout ces trois derniers, furent arrêtés. Le mot *trahison* était bien lâché, mais on eût été empêché de dire en quoi et comment ils avaient trahi le drapeau britannique. Les vrais traîtres n'étaient-ils pas plutôt ceux-là même qui ne faisaient que compromettre le représentant de Sa Majesté en asservissant son autorité à des fins plus ou moins avouables ? On encore ceux qui, au lendemain de la suppression du Canadien, écrivaient : " Le coup est porté. Le *Canadien* a reçu le coup mortel. Le plus grand malheur qui puisse arriver à la presse, c'est qu'elle tombe entre des mains invisibles et licencieuses. Nous n'en disons pas plus long, car nous ne guerrons pas contre des morts."

Les autorités civiles firent de minutieuses recherches à travers les papiers saisis dans l'atelier du *Canadien*, mais elles revinrent bredouille : aucune trace de conspiration, aucune trame suspecte. Pendant ce temps là le public attendait avec la plus grande anxiété qu'on lui fit connaître les crimes des

inculpés. " Que l'on juge maintenant, dit Christie, si le procédures auxquelles on avait eu recours à cette occasion, résultaient d'une appréhension bien fondée de troubles ou d'un exercice abusif du pouvoir."

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, nous apporte des détails intéressants et nouveaux sur cet épisode de l'incarcération de Bédard et des autres Canadiens. Nous avons là le récit d'un témoin oculaire véridique.

" Ce serait une étude curieuse à faire aujourd'hui que de rechercher les causes qui ont induit le gouvernement d'alors à persécuter ces citoyens si respectables à tous égards. Personne n'ignore que les griefs qui motivèrent les actes de rigueur de l'oligarchie, prenaient leur source dans le journal le *Canadien* que les patriotes du temps publièrent pour se défendre des attaques envenimées et grossières que débitaient contre eux les gazettes anglaises. La presse, les caractères, etc, qui servaient à l'impression de ce journal furent saisis par un piquet de soldats commandés par un juge de paix ; ma foi, il faut l'avouer, par mon beau-père le capitaine Thomas Allison, du 5e régiment, mais retiré alors du service, et furent déposés dans les voûtes du palais de justice. Ce serait certainement aujourd'hui une lecture pleine d'intérêt et des plus curieuses que celle de l'ancien journal *le Canadien*, depuis le premiers numéro jusqu'au 17 mars 1810, qu'il fut saisi par le gouvernement. On prétendait alors que plusieurs articles de ce journal tendaient à soulever le peuple, ce qui fut cause que les éditeurs-propriétaires et les correspondants accusés de pratiques séditieuses furent incarcérés. Les moins coupables aux yeux des autorités, soit officiers dans la milice, ou exerçant quelques fonctions sous le gouvernement, furent congédiés. Oh ! oui, ce serait une étude très curieuse que de chercher à découvrir les crimes qu'avaient commis tant de loyaux et respectables citoyens d'origine française, qui leur valurent une persécution

si cruelle de la part du gouvernement britannique. Je jette aujourd'hui le gant au tory le plus farouche, pourvu qu'il ait quelque teinture de la constitution anglaise, et je veux passer pour le plus sot individu du Canada, s'il peut me montrer une phrase, une seule phrase dans ce journal qui pût motiver les rigueurs de l'oligarchie sous l'administration Craig."

Dans le cours du mois d'avril, des amis de Bédard tentèrent mais vainement, de faire émettre un writ d'*habeas corpus* en faveur du prisonnier et de ses compagnons d'infortune. Le gouverneur se montra impitoyable ; les portes de la prison restèrent fermées sur les victimes d'un despotisme sans frein. Ce ne fut qu'en juillet qu'un des prisonniers, malade, fut relaxé.

Quelques semaines plus tard, un autre obtint son élargissement pour la même raison de santé.

Lefrançois sortit de sa prison au mois d'août.

Il ne resta plus bientôt que Bédard, qui demandait, comme faveur, qu'on lui fit son procès. On le lui refusa persévéramment, car on savait bien que devant un jury, même le plus mal disposé, aucune preuve ne pourrait établir la culpabilité du rédacteur du *Canadien*. Le gouverneur voulait qu'il demandât pardon, afin, sans doute, de laisser croire au public que son prisonnier était coupable. Mais au château l'on ne connaissait pas Bédard, ou on le connaissait mal. Il eut préféré la mort plutôt que de prononcer l'aveu d'une faute dont il était innocent. Bédard attendit donc patiemment dans sa prison le procès auquel il avait droit, au grand mécontentement de la faction Sewell, qui eut désiré donner aux événements une autre tournure.

M. de Gaspé nous donne de nouveaux détails sur le sort de Bédard, durant toute la période de son emprisonnement :

" De toutes les victimes de la tyrannie du gouvernement de cette époque, monsieur le juge Bédard, avocat alors, fut

celui qui endura sa captivité avec le plus de patience. Ce disciple de Zénon, toujours occupé d'études profondes, pouvait se livrer à ses goûts sans être exposé aux distractions dans la chambre solitaire qu'il habitait. Homme pratique connaissant à fond la constitution anglaise, il ne communiquait avec les autorités que pour leur demander de quel crime on l'accusait ; et pour les prier de le mettre en jugement, s'il y avait matière à *indictment* au criminel. On se donnait bien garde d'instruire son procès : il était à peu près aussi coupable de trahison ou de pratique séditieuse, que je le suis de vouloir m'emparer de la tiare de notre saint père le pape. On lui signifia, après une année de détention, je crois, qu'il était libre.

" Je ne sortirai d'ici, répliqua M. Bédard, que lorsqu'un corps de jurés aura bien et dûment déclaré mon innocence.

" On le laissa tranquille pendant une dizaine de jours, espérant lasser sa constance, mais à l'expiration de ce terme, le geôlier lui signifia que s'il ne sortait pas le lendemain de bon gré, il avait reçu ordre de le mettre à la porte. M. Bédard haussa les épaules et continua ses calculs algébriques. Comme plusieurs membres de sa famille, M. Bédard était un profond mathématicien.

" Le geôlier patienta le lendemain jusqu'à une heure de relevé, mais voyant alors que son prisonnier ne faisait aucun préparatif de départ, il lui déclara que s'il n'évacuait pas les lieux de bonne volonté, il allait avec l'aide de ses porte-clefs, le mettre à la porte. M. Bédard voyant que l'on prenait les choses au sérieux, et que contre la force il n'y a pas de résistance, dit au gardien : " Au moins, monsieur, laissez-moi terminer mon problême." Cette demande parût si juste au sieur Reid, le geôlier, qu'elle fût accordée d'assez bonne grâce. Monsieur Bédard satisfait, à l'expiration d'une heure, de la solution de son problême géométrique, s'achemina à pas lents vers sa demeure." N.-E. Dionne

L'honorable Elie Thibaudeau. (V, XI, 672.)— Le 5 janvier 1878, la paroisse du Cap-Santé perdit un citoyen qui avait joué un rôle assez marquant, l'honorable Elie Thibaudeau. Négociant de profession, il ne fut pas longtemps sans fermer son comptoir pour se livrer à la politique, dont il n'eut pas trop à se plaindre. Il représenta le comté de Portneuf à plusieurs reprises, fit partie du ministère Brown-Dorion, qui ne vécut que quarante huit heures ; puis, en 1863, il fut nommé à la position de régistrateur du comté de Portneuf, devenue vacante par la mort de M. Lelièvre.

M. Elie Thibaudeau ne fut pas le seul des enfants du Cap-Santé qui se jeta dans la fournaise politique. On compte encore : M. Isidore Thibaudeau, qui a représenté successivement Québec-Centre et Québec-Est ; M. Pierre Garneau, ancien député du comté de Québec, actuellement membre du Conseil législatif, et ancien membre du cabinet De Boucherville-Angers, ainsi que du cabinet Mercier ; M. Alfred De Saint-Georges, député de Portneuf presque sans interruption de 1872 à 1890 ; M. Côme Rinfret, tout récemment encore député de Lotbinière ; M. Rosaire Thibaudeau, sénateur, et M. Marcotte, ancien député du Lac Saint-Jean.

L'abbé David Gosselin

La Nouvelle-Angleterre. (V, XII, 687.)—On désignait autrefois sous le nom de Nouvelle-Angleterre cette partie nord-est des Etats-Unis qui comprend aujourd'hui les Etats du Maine, du New-Hampshire, du Vermont, du Massachusetts, du Rhode-Island et du Connecticut, depuis enfin le 41° au 48° latitude nord et du 71° au 74° longitude ouest. La Nouvelle-Angleterre fut donnée par Jacques 1er, en 1606, à la compagnie de Plymouth, sous le nom de Virginie, et c'est le capitaine J. Smith qui lui donna le nom de Nouvelle-

Angleterre, en 1614, lorsqu'il en explora les côtes et en dressa une carte.

L'abbé L.-E. Bois

Catholiques et protestants dans la même église. (V, XII, 682.)—*Les Ursulines de Québec* (livre 5e, chap I), répondent, je crois, à l'une des questions des *Recherches Historiques* :

" Dès le 24 septembre 1759, notre église, réparée par la libéralité du général Murray, commença à tenir lieu d'église paroissiale. Le parloir de la Sainte-Famille eut aussi alors l'honneur de servir de presbytère. " Au commencement de l'ouverture qui se fit de la cure dans notre église, dit le Récit. M. Récher, curé de Québec, avait la peine de venir tous les jours pour dire la sainte messe. Il était demeuré au séminaire pour le conserver ; mais il ne fut pas longtemps sans être obligé d'en sortir, ayant été dangereusement blessé par un soldat anglais. Nous le reçumes dans notre maison. Il y est entré le 8 de novembre 1759, et loge avec M. Resche, chanoine de la cathédrale et notre confesseur. Ces deux messieurs remplissent tour à tour toutes les fonctions du service divin, tant la semaine que les fêtes et les dimanches.

Nous savons par les traditions du cloître que le service selon le rit anglican se fit aussi tous les dimanches dans notre église, tout le temps que les blessés anglais séjournèrent au monastère : c'était l'ordre du vainqueur.

Ce fait nous rappelle quelque chose d'assez analogue : c'est que vers 1813, à Kingston, H. C., l'église catholique ayant été changée en hôpital pour les soldats blessés, les catholiques célébrèrent l'office divin dans l'église protestante de cette ville. Le regretté historien du Canada, M. l'abbé Ferland, nous a dit qu'il y avait souvent servi la messe dans son enfance."

L'abbé J.-B.-C. Dupuis

QUESTIONS

695.—Le général de Caulincourt, ou plutôt l'un des généraux de Caulincourt, s'est réfugié, après Waterloo, au Canada, où il est resté jusqu'à la mort de Louis XVIII. Il habitait à la Baie du Febvre. Sous quel nom ?

L. F.

696.—De quelle partie de la France était Louis Hébert, le premier colon de Québec ? Rio

697.—A quel sujet se rapportait la motion mise de côté en 1845 par sir Allan MacNab, parce qu'elle était rédigée en français ? Par qui fut présentée cette motion ?

P. O.

698.—Pour quelle raison feu Gérin Lajoie administra-t-il une raclée à J.-B.-Eric Dorion, l'*Enfant Terrible*, dans la bibliothèque de la Chambre, en juillet 1866 ?

Dept.

699.—Sous le régime français au Canada, le *droit de patronage* a t-il été réclamé par des seigneurs ? Les évêques de Québec ont-ils accordé ce privilège à des seigneurs ?

Rub.

700.—Qu'est-ce que *Craig's Road* ? En quelle année fut commencée cette route, et quand fut-elle terminée ? Quelles sont les paroisses qu'elle traverse ? Dans quel but fut-elle ouverte ? Ign.

701.—D'où vient le nom de Côte à Pizeau donnée à la côte située en face de l'église de Sillery ?

? ? ?

702.—Quelqu'un peut-il donner les noms des grands chefs de la tribu huronne, avec les dates de leur élection et de leur décès ?

Inquis

ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE SAINTE-FOYE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 MARS 1900 No. 3

NOTRE-DAME DE SAINTE-FOYE

Le promontoire où est assis le vieux Québec n'est que la pointe orientale d'un plateau élevé, long de trois lieues, large, vers le centre, de deux milles environ, et terminé à l'ouest par le Cap-Rouge.

Sainte Foye a, pendant deux siècles, partagé seule (1) avec la ville de Champlain ce site à la fois magnifique et glorieux, d'où l'œil embrasse un des plus beaux panoramas du monde et où l'on rencontre à chaque pas les vestiges d'une histoire.

Les édits et ordonnances de 1721 (2) donnent pour limites à la paroisse " une lieue et demie tant sur le fleuve Saint-Laurent que sur la route de Saint-Michel dite de Saint-Jean, à prendre sur le fleuve depuis les terres de Saint-Michel et sur la dite route depuis le ruisseau Prévost jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, et les profondeurs de la paroisse qui n'étaient que d'environ soixante dix arpents du côté du nord-est, à prendre du bord du fleuve, seront augmentées des terres de Pierre et André Hamel, etc."

(1) Depuis le milieu de ce siècle, la paroisse de Saint-Colomb de Sillery s'y est taillé un beau domaine (Voir *Edits et ordonnances* de 1856). Un peu plus tard Saint-Félix du Cap Rouge en a pris une bouchée (Voir *Edits et ordonnances* de 1872. En réalité le décret remontait à 1860 mais n'a été publié qu'en 1872).

(2) Voir *Liste des municipalités dans la province de Québec*, compilée par C.-E. Deschamps, 1886, p. 403. Dans le *Dictionnaire de l'ancien droit canadien* de Justin McCarthy, ces bornes sont reproduites avec quelques modifications, postérieures à 1721. Une copie de l'ordonnance nous a été fournie par M. G.-M. Fairchild.

Par les *terres de Saint-Michel* il faut entendre l'anse qui porte encore aujourd'hui ce nom, située au nord-est de la Pointe-à-Puiseaux,où s'élève l'élégante église de Saint-Colomb de Sillery. Quant au ruisseau Prévost, aucune carte ne l'indique. C'est sans doute ce mince filet d'eau qui coule aux confins actuels de Sainte-Foye et de la banlieue de Québec.

Le chemin Saint-Michel dit de Saint-Jean est notre che min Sainte-Foye.

Ainsi le Cap-Rouge, le Charlesbourg Royal de Cartier en 1541, le France-Roy (1) de Roberval en 1542, était dans les anciennes limites de la paroisse. De même aussi la célèbre mission algonquine et montagnaise de Saint-Joseph, établie en 1638 dans l'anse de Sillery, un mille environ à l'ouest de la Pointe-à Puiseaux. C'est là que fut bâtie, sous le vocable de Saint-Michel, la première église qu'il y ait eu sur *notre territoire.* " Ce petit bâtiment, dit la *Relation* de 1647, fait tout exprès pour les sauvages, n'a pas à la vérité la magnificence de ces grands miracles d'Europe ; mais il a quelques paroissiens dont la candeur et la bonté est autant et plus agréable à Dieu que l'or et l'azur de ces grands édifices."

Cette église avec la résidence des Pères Jésuites fut détruite par un incendie en 1657. En 1659,on parle de la rebâtir (2). On dut le faire vers cette époque car on voit en 1673 les Hurons s'y rendre en pélerinage avant de quitter Sainte-Foye pour s'établir à Lorette, (3) et les Pères qui desservaient Sainte-Foye demeuraient à *Sillery* (4).

---

(1) M. N.-E. Dionne veut qu'on écrive François-Roi.--Voir *La Nouvelle-France, de Cartier à Champlain* (1891), p. 36, note.

(2) Voir *Relation* de 1657, c. IX, et le *Journal des Jésuites*, 13 juin 1657 et 12 septembre 1659, page 265. Nous devons ce renseignement avec beaucoup d'autres, à M. l'abbé Amédée Gosselin, préfet des études, professeur d'histoire du Canada et assistant archiviste au séminaire de Québec.

(3) Voir *Relation* de 1673-1674, art. III, éditée par le P. Martin chez Douniol en 1861, tome I. p. 305.

(4) Ibid. art. II, p. 299.

La maison des Pères existe encore. Pour l'église elle est détruite depuis assez longtemps. Cependant, il n'y a qu'un demi siècle à peine, on en pouvait encore voir les ruines. Des fouilles dirigées par les abbés Laverdière et Casgrain ont fait trouver dans l'enceinte le corps du P. Ennemond Massé qui y avait été inhumé en 1646. Un joli monument inauguré le 26 juin 1870, consacre la mémoire de ce premier missionnaire du Canada (1).

Mais, bien que située dans les limites de Sainte-Foye, ce n'est pas cette mission abandonnée vers le commencement du XVIII siècle (2) qui a donné naissance à la paroisse.

La première chapelle qui a porté le nom de Notre-Dame-de-Foy a été bâtie en 1669 pour la mission huronne établie en 1668 à la *Coste Saint-Michel*, à une lieue ou une lieue et demie de la ville (3).

D'après une ancienne carte manuscrite, conservée à l'Université Laval, les côteaux qui relient le plateau de Québec à la plaine, au nord, portaient près de la ville le nom de *Coste Saint-Jean* ; un peu plus à l'ouest de Coste Sainte-Geneviève, et à une lieue environ, de *Coste Saint-Michel* (4).

" On plaça les Hurons en ce lieu déjà fort peuplé de Français, dit la *Relation* de 1671, pour profiter de leurs bons

---

(1) Voir *Journal de Québec*, 27 juin 1870, le récit de la fête. Rochemonteix, *Les Jésuites*, tome I, 473 doc. V. On peut lire aussi un article de M Ferland, dans le même journal, 27 oct. 1855, reproduit à la fin d'une petite brochure anonyme sur le commandeur Brulard de Sillery.

(2) Ferland, brochure citée, p. 25 s.

(3) Le P. Chaumonot, dit *une lieue* (Autobiographie, éd. Shea, 1858, p. 87). De même la *Relation* de 1671, titre du ch. 4. La *Relation* de 1669 dit une lieue et demie. Aussi la petite notice sur le P. Chaumonot jointe à son autobiographie (éd. citée, p. 17).

(4) Nous devons à la bienveillante permission de Mgr Hamel, bibliothécaire de l'Université Laval, et à l'obligeance de M. l'abbé Amédée Gosselin, d'avoir étudié cette carte.

exemples et réciproquement pour les édifier par leur piété et leur dévotion." (1)

La mission porta d'abord le nom de l'Annonciation de Notre-Dame, et n'eut pour chapelle qu'une cabane d'écorce (2) Le Père Chaumonot, qui la desservait, obtint la permission de dire deux messes afin que tous, français et sauvages, pussent satisfaire au précepte.

Voici à quelle occasion ce village prit le nom de Notre-Dame de-Foy.

Une statue miraculeuse avait été trouvée dans le tronc d'un chêne au bourg de Foy, près Dinant en Belgique. Foy devint bientôt un lieu de pélerinage renommé où la Sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame de Foy, se plut à multiplier les prodiges (3). Foy-Notre-Dame, comme on écrit là-bas, est encore un sanctuaire très fréquenté.

Du chêne où l'on avait trouvé la statue, et d'un autre où elle fut placée pendant quelque temps, on fit des statuettes semblables à la première et l'on en fit don à diverses cités.

Le P. de Véroncourt (4) S. J., en envoya une au P. Chaumonot en 1669. Elle était accompagnée de cette authentique qui n'a jamais été publiée, que nous sachions. Nous sommes heureux de l'offrir aux lecteurs des *Recherches Histo-*

---

(1) Voir aussi *Relation* de 1672, art. I.

(2) Autobiographie du P. Chaumonot, p. 87. *Relation* de 1669, c. 8 ; de 1670, c. 4.

(3) Voir *Hist. de N.-D.-de-Foy*, par le P. Banneux S. J. Namur, Vve Douxfils, ch. 1879. Aussi une petite brochure, du même titre, (1893 Dinand, Girard), qui n'en est qu'un résumé.

A consulter, l'article de M. Ernest Myrand, un de nos érudits les mieu renseignés dans le *Moniteur* de Lévis, no. 8, 22 juin, 1895, lors de la visite du marquis de Lévis.

(4) C'est ainsi qu'il faut écrire, avec un *o* et non un *a*, comme nous allons voir.

riques et d'empêcher, en multipliant les copies, que ce précieux document (1) ne soit perdu :

" Je soubsigné, Claude de Véroncourt, religieux et prestre de la Compagnie de Jésus, au college de la même Compagnie a Nancy, certifie a tous qu'il appartiendra, en présence des Sieurs Henry Huyllaume et Jean Perrin, notaires et tabellions generaux au Duché de Lorraine, residants a Nancy : Que la Nostre-Dame, faicte de bois, cy jointe, tenante, sur son bras droict, son petit Enfant Jésus, et enclose dans une layette, peinte de bleu au dedans, avec de petites estoiles d'or : Est entièrement du vray bois du premier chesne, dans lequel fut trouvée (Il y a plusieurs années) l'image miraculeuse de Nostre-Dame de Foy, distante environ d'une lieue de la ville de Dinant, au pays de Liège, auquel lieu la Saincte Vierge, mère de Dieu, fait de grands miracles. Et cette image presente, dont je fais cette attestation au certificat, a esté faicte par Nicolas du Rieu, maistre sculpteur residant en la dite ville de Dinant, aux frais de Damoiselle Marie Bastien, laquelle et le P. Noel Noberti de la Compagnie de Jésus, residants presentement au dit lieu, l'ont donné au Père Claude de Veroncourt, soubsigné, pour l'envoyer en Canada ; pour y estre honorée et invoquée ; pour la conversion des pauvres sauvages et Canadois, a la foy de Jésus Christ. En foy de quoi j'ay escri et signé les présentes de ma main et prié les deux notaires susdits d'adiouter leurs seings manuels au

(1) Précieux pour notre histoire locale, cela s'entend. L'original est la ropriété du colonel Neilson, chef du département médical de l'armée canadienne, lequel a eu l'obligeance de le chercher et de nous le communiquer.

La *Relation* de 1671 en fait mention, ch. 4. Nous avons collationné notre copie avec grand soin et nous citons le texte tel qu'il est, sans y rien changer. L'écriture est fort belle, et il n'y a pas à se méprendre sur les noms.

mien pour plus grande authorité. Fait a Nancy le cinquième febvrier mil six cents soixante neuf."

CLAUDE DE VERONCOURT
De la compagnie de Jésus.
HUILLAUME-J. PERRIN

L'arrivée de cette statue causa grande joie dans la bourgade et le zèle de la dévotion des sauvages envers la Sainte-Vierge leur fit entreprendre aussitôt et hâter la construction d'une chapelle en bois sous le vocable de Notre-Dame-de Foy. Les Français leur prêtèrent main forte.

Le P. Chaumonot écrit Notre Dame de Foye, de même que les *Relations* de 1672-1673-1674 (1). Mais en général dans les *Relations* on lit Notre Dame de Foy. C'est l'orthographe suivie par nos anciens régistres qui remontent à 1699. De très bonne heure on a commencé à dire Notre Dame de Sainte-Foy. C'est ainsi qu'écrit M. Buisson de Saint-Cosme, qui a desservi la paroisse de 1711 à 1712. Ainsi encore le reçu du régistre de 1705, signé Delacetierre, commis greff. Cependant Claude de Bermen, qui authentique le régistre de 1706, revient à la forme *N. D. de Foy*. M. Charles-Amador Martin, premier curé résidant (1698-1711), fait de même. Mais l'usage a bientôt prévalu de dire Notre Dame de Sainte Foy, puis Sainte-Foy tout court. L'orthographe fautive *Sainte-Foye* n'apparaît qu'assez tard. Il n'est guère possible de changer aujourd'hui, même légèrement, la forme de ce nom, l'un des plus glorieux de nos annales.

La statue envoyée au P. Chaumonot, et qui opéra des miracles, disparut dès les premières années. Les Hurons l'emportèrent-ils à Lorette, où ils émigrèrent en décembre 1673 ? On l'ignore. Toujours est-il qu'ils ne l'ont plus. Dans l'église de leur village, à la Jeune-Lorette, où ils sont depuis

(1) Edition Martin. Le P. Rochemonteix reproche aux éditeurs d'avoir remanié le style. De sorte que cette orthographe pourrait bien être leur fait *Les Jésuites*. Introduction, p XXVII. s. note 3.

le commencement du XVIII siècle, ils en possèdent une autre en argent, d'un admirable travail. Elle mesure environ quatorze pouces, sous le socle. La pose de la Vierge, pleine d'aisance et de grâce, et les draperies, d'une variété et d'une souplesse qu'on ne saurait surpasser, font de cette statuette une œuvre d'art de grande valeur (1). C'est sans doute un don royal de même qu'une petite statue de Saint-Joseph de même métal et d'un aussi beau travail.

A Sainte-Foye, pour remplacer la madone perdue, M. Le Prévost, curé de la paroisse pendant quarante-deux ans (1714-1756), en sculpta une en bois de chêne dont la beauté fait honneur à ses talents d'artiste. Elle mesure trois pieds de hauteur avec le socle ; la statue originale n'avait qu'un empan, c'est-à-dire environ huit pouces. Sans avoir le mérite de la statue de la Jeune-Lorette, elle ne manque de grâce ni dans la pose ni dans les formes. Les traits de la Vierge surtout sont très beaux (2).

Le couvercle d'une petite niche carré, percée au bas de la statue, en arrière, porte en dedans les initiales L. P. S. et la date 1716 : Le Prévost sculpt., 1716. M. l'abbé Sasseville, très curieux d'antiquités et très bien au courant des vieilles histoires, a ouvert cette niche en 1882 et y a placé, entre autres documents, une liste du clergé des environs de Québec et des curés de Sainte-Foye, avec un état de la paroisse à cette date.

---

(1) Sur le socle noir haut de six pouces environ, un écusson circulaire en bosse, entouré d'une couronne et surmonté de draperies en festons, porte les monogrammes entrelacés de Notre Seigneur et de la sainte Vierge.

(2) Notre statue, de même que celle de la Jeune-Lorette, diffère légèrement de la statue originale, mais elles ont toutes la caractéristique de N.-D. de Foy : L'Enfant-Jésus est sur le bras droit de la Vierge, qui tient un de ses petits pieds de la main gauche. Dans la statue originale, c'est le pied droit ; dans les deux autres, le pied gauche. Dans la statue originale, l'Enfant-Jésus tient un globe sur la main droite ; dans la nôtre, la main à demi fermée est ramenée près du côté ; dans celle de la Jeune-Lorette, la main est levée pour bénir.

Par un concours de circonstances, qu'il n'est pas nécessaire de raconter, la précieuse statue faillit, elle aussi, être perdue. Elle a fait un séjour de trois ans au noviciat du Bon-Pasteur de Québec où le curé actuel l'a retrouvée en 1895. Elle occupe aujourd'hui une place d'honneur dans le sanctuaire de notre église et les paroissiens, qui en connaissent l'histoire, se laisseraient plutôt arracher les yeux que leur vieille Madone.

La chapelle bâtie par le P. Chaumonot en 1669 fut détruite par un incendie à la fin du XVII siècle.

En 1699, M. Charles-Amador Martin commença la construction de l'ancienne église qui fut terminée en 1723 sous l'administration de M. Le Prévost. Cette église est restée célèbre dans notre histoire parce que, en 1760, les Anglais la firent sauter pour empêcher que le chevalier de Lévis ne s'emparât du matériel de guerre qu'ils y avaient entassé (1).

Elle fut rebâtie de 1762 à 1769.

Un fait inédit et qui honore la mémoire déjà sympathique du général Murray, c'est qu'il donna vingt-cinq louis sterling pour aider à la reconstruction. Nous devons la connaissance de cette libéralité à M. l'abbé Verreau, le distingué principal de l'école normale Jacques-Cartier à Montréal, qui l'a trouvé consignée dans les dépêches du général et l'a communiquée à l'abbé Sasseville. Voici sa note telle qu'annexée à nos régistres par ce dernier :

" 17 juin 1762.

Payé à M. Borel £25 église blown up, le 27 avril 1760 towards repairs."

La vieille église n'a été démolie qu'en 1878. Elle n'avait que quatre-vingt pieds de longueur sur une largeur de trente.

---

(1) Voir Garneau, 4e ed. II. 360.
Ferland, II, 594.

La nouvelle église bâtie sur le même site-les murs enveloppent entièrement les anciennes fondations—mesure au dehors cent trente-un pieds sur soixante-un. Elle a été commencée en 1876, bénite en 1878, terminée à l'intérieur en 1890-1891,

Voici les noms des missionnaires et des curés qui ont desservi la paroisse depuis le commencement :

Pierre-Marie-Joseph Chaumonot, S. J., 1668-1673 ; missionnaires jésuites inconnus, 1673 1711 ; Florentin Favre de Belleroche, récollet, 1711 ; Charles-Amador Martin, second prêtre canadien, 1698-1711 ; Michel Buisson de Saint-Cosme, 1711-1712 ; François Le Brun, S. J., 1712 ; Gervais Lefebvre, 1712-1714 ; Pierre-Gabriel Le Prévost, 1714-1756 ; François Borel, 1756-1774 et 1786 1791 ; Ignace Desroches, curé de Lorette et desservant de Sainte-Foye, 1774-1777 ; Louis-Eustache Chartier de Lotbinière, 1777-1782 ; Charles-Joseph Brassard Deschenaux, curé de Lorette, desservant de Sainte-Foye à plusieurs reprises, 1782-1786, 1791-1795, 1800-1802, 1810-1811 ; Jean-Marie Fortin, 1795-1800 ; François Vézina, 1802, 1804, 1805, 1810 ; Alexis Dorval, 1804-1805 ; Louis Brodeur, 1812 ; Barthélemi Fortin, 1812-1814 ; Jean-Denis Daulé, chapelain des Ursulines, remplace M. Tabeau, octobre 1815 et mai-sept. 1816 ; Antoine Tabeau, choisi pour coadjuteur de Mgr Lartigue, 1815-1817 ; Jacques Odelin, 1817-1819 ; Michel Dufresne, 1819-1822 ; Jean-Zéphirin Carron, 1822-1825 ; Louis Gingras, 1825-1826 ; Philippe-Auger, 1826-1831 ; Michel Mâsse, 1831-1836 ; Jean-Baptiste-Antoine Ferland (l'historien), 1836-1837 ; Pierre Huot, 1837-1868 ; Jérôme Sasseville, 1868-1893 ; Henri-Arthur Scott, 1893.

L'abbé H.-A. Scott

LE CHATEAU DE LONGUEUIL

Charles Le Moyne, deuxième seigneur et premier baron de Longueuil, voyant l'augmentation prodigieuse de la colonie que son père avait fondée et le défrichement rapide des terres, fut pour ainsi dire forcé de faire construire à grands frais un immense fort, que la famille appela avec raison *château de Longueuil*, et ce, tant pour sa propre protection que pour encourager et protéger les colons (ses censitaires) contre les invasions si fréquentes des sauvages à cette époque.

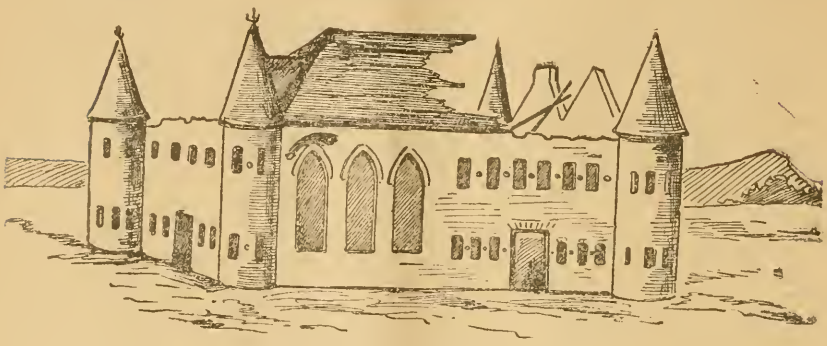

LE CHATEAU DE LONGUEUIL

Ce fort fut bâti pendant les années de 1685 à 1690.

Nous n'avons pas de données exactes sur les dimensions qu'avait le château ou fort de Longueuil ; nous avons cependant pu les déterminer approximativement d'après un petit plan du *domaine*, fait et signé le 13 janvier 1810, par Wm Sax, arpenteur. D'après les données de ce plan, nous croyons pouvoir dire en chiffres ronds que le fort était d'une forme rectangulaire, mesurant à peu près 210 pieds français de front, faisant face au fleuve Saint-Laurent, sur 170 pieds de profondeur, en suivant le côté sud ouest du chemin de Chambly.

Quant à sa position exacte, voici ce que nous lisons dans un procès-verbal de mesurage du même arpenteur, en date du 9 août 1809, alors qu'il s'agissait de délimiter le terrain qui fut vendu à la fabrique pour y construire l'église : "J'ai mesuré le long du dit chemin (Chambly), côté sud-ouest, dans l'alignement des murs du vieux fort, etc." ; l'un des murs longeait donc le côté sud-ouest du chemin de Chambly. Un des plus vieux citoyens de Longueuil nous a répété la même chose et se rappelle qu'il y avait une *grande porte* dans le mur qui donnait sur le chemin de Chambly. Le mur faisait face au fleuve, était à environ dix ou quinze pieds au nord-ouest de la rue Saint-Charles. Nous pourrions trouver facilement des restes de ces fondations en creusant un peu sur le terrain de la fabrique ; nous voyons aujourd'hui un gros orme près de la maison de la fabrique, qui repose exactement sur le mur du vieux fort ; il est très aisé de s'en convaincre en examinant les racines de cet arbre.

Sur le plan de M. Sax, on voit que la continuation de la rue Saint-Charles est tracée à travers le fort, mais qu'elle est sans issue. Ce qui indique que cette rue n'était que projetée. Elle n'a été ouverte qu'après 1811, c'est-à dire après la construction de l'église commencée en 1810. A cette époque, et même plusieurs années après, le chemin public suivait le bord du fleuve.

Nous avons aussi pu constater, en observant les travaux de creusement qui furent faits pour la construction du perron de la nouvelle église (1885), l'existence d'un mur qui avait sans doute appartenu au vieux fort : ce mur, d'environ 50 pieds de longueur, était parallèle à la rue Saint-Charles et se trouvait exactement sous la seconde marche du perron actuel de l'église. Ce sont là les seules données que nous ayions pu avoir relativement à la position et à la grandeur du fort de Longueuil.

Voici ce qu'en disait Louis XIV dans la lettre de noblesse qui élevait Le Moyne au titre de baron de Longueuil : " Il (Le Moyne) a fait bastir à ses frais, un fort flanqué de quatre bonnes tours, le tout de pierre et maçonnerie, avec un corps de garde, plusieurs grands corps de logis, et une très belle église, le tout décoré de toutes les marques de noblesse,avec une belle basse cour, dans laquelle il y a grange, étable, bergerie, colombier et autres bâtiments, tous de maçonnerie, enfermés dans le dit fort."

Le fort était à deux étages, et ses tours étaient rondes.

Ce fort, si spacieux et si solide, servait à abriter les colons pendant les attaques des Iroquois, qui devenaient de plus en plus fréquentes, dans les commencements de l'établissement de cette paroisse.

Il exista plus d'un siècle et fut incendié, en 1792.

Il avait coûté à M. de Longueuil la somme de 60,000 livres (à peu près $40,000), somme considérable, si l'on considère le bon marché des matériaux de construction et de la main d'œuvre à cette époque.

Les Américains l'occupèrent pendant la guerre de 1775 ; en 1792, lorsqu'il brûla en partie, les Anglais y tenaient encore garnison. En 1810, voyant que les murs menaçaient ruine, on résolut de le démolir : on se servit des pierres de son enceinte pour les murs de l'église alors en construction.

M. de Longueuil construisit en outre un moulin à farine et une brasserie, tous deux en maçonnerie et près du fort. Il employait en même temps au-delà de trente personnes à défricher et cultiver ses terres et à d'autres travaux.

Louis XIV, dans sa lettre, lui fait ce compliment, qu'à cette époque (1700) la seigneurie de Longueuil était la seule bâtie et fortifiée de cette manière, et qu'elle avait puissamment contribué à la conservation des habitants des seigneuries voisines.

ALEX. JODOIN

ETAT DES SERVICES DE PHILIPPE IGNACE AUBERT DE GASPÉ, GRAND-PÈRE DE L'AUTEUR DES *ANCIENS CANADIENS*

En 1727, il est entré cadet dans les troupes et a fait exactement le service dans les garnisons jusqu'en 1735, qu'il fit la campagne contre les sauvages (Renards), sous les ordres de M. de Noyelle.

En 1739, il fut fait enseigne en second et fit la campagne sous les ordres de M. le baron de Longueuil, pour aller réduire les sauvages Natchez et Chikakas.

En 1742, il fut détaché pour aller tenir garnison à Michillimakinac, et y a servi trois ans sous les ordres de M. de Verchères.

En 1745, il a été fait enseigne de l'Acadie,en cette qualité, sous le commandement de M. de Ramezay. Il y resta pendant l'été. L'hiver suivant, il fut détaché, avec M. de Coulombier de Villiers, aux mines, d'où ils chassèrent les Anglais. En 1750, il fut détaché pour aller faire bâtir un fort à la rivière Saint-Jean où il a commandé pendant deux années et demie.

En 1753, il a monté, dans l'hiver, à la Belle-Rivière, pour l'établissement qu'on y avait, et il était avec M. de Villiers, pour prendre le fort *Necessity* sur les Anglais.

En 1755, il fut détaché, cinq mois, avec M. de Villiers, pour couvrir le fort Niagara et empêcher les incursions des Anglais sur ce fort.

En 1759, il fut fait capitaine, et passa l'espace de six mois au portage de Carillon, sous les ordres de M. de La Corne, et l'hiver suivant il fut commander au fort Saint-Frédéric, où il a été jusqu'au printemps de 1757, où on lui donna l'ordre de se rendre au portage de Carillon, pour y commander, et de là il a fait la campagne, sous les ordres de M. de Montcalm, pour la prise du fort George.

En 1758, il a eu ordre de se rendre à Carillon, où il a resté pendant l'été, sous les ordres de M. de Montcalm; et s'est trouvé à l'affaire du 8 juillet, où les ennemis furent repoussés avec grandes pertes.

En 1759, il eut ordre, dès le printemps, de se rendre à Carillon, jusquà l'évacuation qu'on a faite de ce fort, pour y commander deux piquets des troupes de la marine ; et de là il s'est rendu à l'Ile-aux-Noix, où il est resté jusqu'à la dernière saison.

En 1760,il se trouvait à la bataille gagnée sur les Anglais, le 28 avril, après laquelle, ayant accepté la place de capitaine des grenadiers que l'on avait formés des troupes de la colonie, au lieu de M. de La Ronde Denis, qui avait été tué dans l'affaire ; il a commandé cette compagnie pendant le siège et à la tranchée, qui a été ouverte, l'espace de dix-huit jours après la levée du siège.

Il est revenu à Deschambault continuer ses services avec la compagnie des grenadiers, sous les ordres de M. Dumas.

D'après les certificats de MM. de Ramezay et de Noyelle, il s'est acquitté de ses devoirs avec valeur, zèle et distinction.

LA COUETTE DE NOS ANCETRES

On sait que nos pères portaient la *couette*, c'est-à-dire qu'ils tenaient leurs cheveux noués en couette par derrière.

Le naturaliste suédois Kalm qui visita la Nouvelle-France en 1749 trouva cette coutume tellement belle qu'il l'adopta. Il retourna en Europe par la Nouvelle-Angleterre. Nos voisins, eux, portaient les cheveux très courts. Aussi quand Kalm passa à Albany, les gamins coururent après lui en l'appelant Français. Les plus hardis même voulurent lui tirer la *couette*.

P. G. R.

UNE CHANSON SUR L'EXPÉDITION DE WALKER, EN 1711

Noël Juchereau de Maure, l'auteur de la chanson suivante, était le frère de la célèbre hospitalière historien Juchereau de Saint-Ignace, et neveu du vieux seigneur de Beauport, le vaillant Nicolas Juchereau de Saint-Denis, qui eut l'honneur d'être blessé, en 1690, au premier engagement de la Canardière.

Détail comique, j'ai copié cette chanson dans un vieux livre de prières. Quelque enthousiaste religieuse de l'époque l'aura sans doute trouvée si belle qu'elle l'aura prise pour un cantique.

(Sur l'air : *Oh ! que de besogne à leur fusée ! Elle est mêlée, etc.*)

Ouacre, Vêche et Neglesson (1)
Par une matinée,
Prirent résolution
De lever deux armées.
Oh ! que de besogne, etc.

Prirent résolution
De lever deux armées ;
L'une, partie de Boston,
Sar cent vaisseaux portée.
Oh ! que de besogne, etc.

L'une, partie de Boston,
Sur cent vaisseaux portée ;
Les plus beaux ont fait le plongeon
Dedans la mer salée.
Oh ! que de besogne, etc.

Les plus beaux ont fait le plongeon
Dedans la mer salée !
La plus belle, Neglesson
Ne l'a pas amenée.
Oh ! que de besogne, etc.

La plus belle, Neglesson
Ne l'a pas amenée ;
Elle avait mal aux yeux, dit-on,
Craignant trop la fumée !
Oh ! que de besogne, etc.

(1) Walker, Vetch et Nicholson.

Elle avait mal aux yeux, dit-on,
Craignant trop la fumée
Des mousquets et du canon,
De la mèche allumée !
Oh ! que de besogne, etc.

Des mousquets et du canon,
De la mèche allumée !
—" Ils reviendront, dit Pigeon,
Dès la prochaine année ! "
Oh ! que de besogne, etc.

ERNEST MYRAND

LES ÉLECTIONS SOUS L'UNION

La loi des élections était alors bien imparfaite et bien singulière. Dans la plupart des comtés il n'y avait qu'un endroit fixé pour la tenue de l'élection. Au jour désigné par les writs et annoncé par des avis publics, l'officier-rapporteur se rendait à cet endroit, où il avait fait d'avance ériger un husting aux frais des candidats, et il lisait la proclamation. Puis il demandait aux électeurs présents de nommer leur représentant. S'il n'y avait qu'un candidat de nommé par la foule, alors ce candidat était proclamé élu. Mais, s'il y en avait plusieurs, et que les candidats, ou leurs représentants, ou trois électeurs demandassent un poll, alors l'officier rapporteur se rendait à une maison choisie par lui, procédait à la réception et à l'enregistrement des votes. Le poll devait durer aussi longtemps qu'il y avait des votes d'offerts. Si le vote se ralentissait, l'officier-rapporteur pouvait annoncer qu'il fermerait le poll après une heure écoulée sans inscription de vote. Là-dessus, les candidats ou leurs représentants pouvaient demander l'ajournement du poll au lendemain. Et le lendemain, si une heure s'écoulait sans qu'aucun vote ne fût enregistré, le poll était déclaré clos et l'élection était terminée. Le poll devait se tenir de huit heures du matin à cinq heures du soir. Avec un pareil système, une élection pouvait durer indéfiniment. Celle de Montréal, en 1832, dura 24 jours !

IGNOTUS

RÉPONSES

Jean-Baptiste Cadeau. (V, XI, 675.)—Une lettre m'arrive demandant de produire les pièces authentiques concernant " le fameux Cadot qui résista aux troupes anglaises dans la défense du fort du Sault Sainte-Marie, vers 1763." Nous voici en présence d'une légende dont l'explication n'exige pas des volumes ni un long examen. Donnons-là d'abord telle que mon correspondant la rapporte :

" Montcalm avait envoyé l'ordre à Cadot de garder le fort sauvage, ce qu'a fait ce valeureux soldat, qui a préféré mourir que de se rendre. On trouva ce brave mort, enveloppé dans le drapeau de la France. Nul n'aurait su qui il était, si l'on n'avait découvert dans l'une de ses poches une commission au nom de Cadot, bas-officier au régiment de Normandie, natif de la seigneurie de L'Aigle, aujourd'hui département de l'Orne, France."

Autant de mots, autant d'incorrections dans ce passage.

Voyons les faits : Mathurin Cadot (écrit parfois Cadau) dit le Poitevin, paraît s'être établi à Bécancour, dans le district des Trois-Rivières, vers 1682. Le 31 juillet 1688, il épousait Marie Durand, élève des Ursulines de Québec. Elle était fille d'un Saintongeois et d'une Huronne. Cadot et sa femme ont vécu à Bécancour et y sont morts tous deux vers 1730.

Un de leurs fils, Jean, né en 1693, se maria avec Marie-Josephte Proteau, de Sainte-Anne de la Pérade, et eut plusieurs enfants, parmi lesquels Augustin, Michel et Jean-Baptiste, celui ci né le 5 décembre 1723.

Bécancour, le Cap de la Madeleine, Champlain et Batiscan, ont fourni la bonne moitié des coureurs de bois et des voyageurs de l'ouest jusqu'à 1753, et plus tard. Jean-Baptiste Cadot fut du nombre, à partir de 1750 ou même auparavant.

Deux Canadiens, les sieurs de Bonne de Miselle et Le Gar-

deur de Repentigny, commerçants de fourrures, se firent accorder, en 1750, un grand morceau de terre au Sault Sainte-Marie, pour y établir un poste de traite, qu'ils entourèrent de palissades, selon l'usage. C'est ce que l'on appelait un fort—mais l'administration n'eut aucunement à s'en occuper, pas plus que si, ayant à défendre Toulon ou Marseille, je m'amusais à donner des ordres à la Pologne.

Cadot se fit interprète, au service de de Bonne, et acquit un lopin de terre sur lequel il érigea une maison confortable. En octobre 1756, il épousa Anastasie, fille d'un chef Sauteux renommé. Le Père M. L. Lefranc, de la compagnie de Jésus, bénit ce mariage.

Lorsqu'arriva la cession des territoires français à l'Angleterre, la société de Bonne Repentigny croula, mais Cadot se maintint sur sa terre. Le fort lui restait et il continua le commerce des pelleteries.Plusieurs personnes qui l'ont connu alors et par la suite, disent que c'était un homme de talent, rempli d'initiative. Il vivait largement, pouvait compter sur l'amitié des sauvages, savait plaire, attirer et commander.

L'été de 1762, le lieutenant Jamet, de l'armée anglaise, fut envoyé au Sault Sainte-Marie avec un petit détachement. Cadot le reçut très bien. Le drapeau blanc flottait toujours sur la résidence du traiteur, et je ne sache pas qu'on l'ait molesté à ce sujet. Par malheur, vers le mois de janvier suivant, le feu prit au fort et tous les bâtiments furent consumés, à la réserve de la maison de Cadot. Les provisions de bouche étant brûlées, les soldats et Cadot se réfugièrent à Michilimakinac.

En 1764, durant la guerre de Pontiac, Mme Cadot sauva la vie à Alexandre Henry, un marchand anglais, qui nous a laissé des mémoires sur Cadot. Il n'est pas le seul,d'ailleurs ; les documents qui concernent notre héros rendent son histoire parfaitement intelligible.

Henry et Cadot formèrent, en 1765, une société pour l'exploitation du commerce des fourrures. Ils étendirent leurs courses au-delà des bouches de la Saskatchewan en 1776.

Anastasie mourut en 1767, au Sault Sainte-Marie. Elle laissait quatre enfants : René, 1757 ; Charlotte, 1759 ; Jean-Baptiste, 1761 ; Michel, 1764.

Cadot se remaria avec Marie Mouët de Moras de Langlade, d'une famille de Nicolet, établie à la Baie Verte du lac Michigan.

En 1796, Cadot, âgé de 73 ans, se donna à ses fils Jean-Baptiste et Michel, deux hommes actifs et très influents dans la contrée. On peut dire qu'ils étaient riches, rois du pays, aimés de tous.

En 1812, les Cadot se conduisirent avec bravoure sur différents points de l'ouest, dans l'intérêt de la cause anglo-canadienne.

Jean-Baptiste disparaît après cette date. Il a donc atteint l'âge de quatre-vingt-dix ans, ce qui le fait rester un bon demi siècle enveloppé dans le drapeau de la légende.

Sa descendance a tenu dans l'ouest une place marquée. Les Cadot gagnaient beaucoup d'argent et savaient en jouir.

En 1818 il y avait à la Rivière Rouge, un nommé Augustin Cadot qui y demeurait depuis 1780. Je crois qu'il était frère de Jean-Baptiste.

Les Cadot actuels des districts des Trois-Rivières et de Montréal sont de la même souche étant issus de Mathurin Cadot le Poitevin marié en 1688, comme il a été dit en commençant.

Le prétendu défenseur de la forteresse du Sault Sainte-Marie, mourant enveloppé dans les plis de son drapeau est une bonne farce, comme celle du vieux soldat qui s'enroule dans un pavillon de navire, sur le champ de bataille de Carillon et se laisse geler à mort. L'un de ces jours, on inventera le drapeau de Cadot, pour faire pendant à celui de

Carillon, une autre blague, celle-là, que nous avons gobée avec enthousiasme.

Cadot, sous-officier au régiment de Normandie ! C'était un garçon des Trois-Rivières faisant le commerce des peaux de castor.

Cadot abominant les anglais ! Il n'a pas eu de meilleurs amis, leur a été secourable en tout temps et a fait sa fortune avec eux.

Cadot s'inspirant du " patriotage " de nos jours ! C'est trop fort ! Cela ressemble au voyageur Cadieux écrivant, il y a plus de deux cents ans, une chanson dans le langage et le goût qui règne depuis 1830 ! O légendes, qu'il faut être naïf pour vous croire !

BENJAMIN SULTE

L'abbé Paul Cassegrain. (V, VII, 635.)—En 1867, en traversant les Alpes par Chamounix, je fis la rencontre dans la diligence d'un capucin, le père Laurent, supérieur d'une maison de religieux à Paris, homme fort instruit, très spirituel, et de bonne compagnie. Il connaissait tout, à la ville et à la cour. En causant, il me mentionna un prêtre du nom de Cassegrain, curé vers le milieu du dernier siècle d'une petite paroisse près de Paris, aux environs de Versailles, qu'il me nomma, mais dont j'ai oublié le nom. C'était, me dit-il, un saint à canoniser et dont on se rappelle encore les vertus. Le cardinal Fleury l'avait choisi pour son confesseur.

Mgr Pie, alors évêque de Poitiers, depuis cardinal, avec lequel j'eus l'honneur de m'entretenir longuement en route sur le vapeur, d'Ostie à Marseille, à mon retour de Rome, un mois après, me confirma ce que je lui dis tenir du père Laurent. Il eut occasion d'en causer ensuite avec mon frère, l'abbé Raymond, à Poitiers, et l'informa qu'une vie du digne curé avait été écrite et avait dû être publiée en France. J'ai

chargé mon frère dans son voyage annuel à Paris, 1887-8, d'en faire la recherche, mais il n'a pu trouver cette biographie.

Le personnage mentionné par le père Laurent et le cardinal Pie doit être Paul Cassegrain, né à Augerville, en 1693, vicaire à Dangeau ; en 1718, chapelain de Notre-Dame de Lorette, au château d'Arbouville, et vicaire de Rouvray Saint-Denis, appelé de 1790 à 1794 Rouvray-les-Chaumes ; en 1722, chapelain de Sainville et vicaire de Sainville ; 1729, chapelain de Louville ; 1729, chapelain du marquis d'Allonville ; 1732, curé de Bouglainval ; 1734, fondateur et directeur de la communauté des sœurs de Saint-Rémy d'Auveau, aujourd'hui connue sous le nom de Bon-Secours de Chartres ; 1734, chapelain du prieuré de Saint-Nicolas d'Anveau (fondé en 1100) ; 1745, vicaire d'Anveau.

Ce prêtre pieux refusa l'évêché de Québec que voulait lui faire accepter le cardinal Fleury, lequel l'avait choisi en 1742 pour chapelain et pour confesseur. L'abbé Cassegrain devint chanoine de Chartres en 1749, puis résigna son canonicat en faveur de son neveu Paul-Antoine. Il mourut à Anveau, en 1771, à l'âge de 78 ans. Par son testament, il légua cent pistoles à sa communauté pour célébrer chaque année la fête du Sacré-Cœur, et disposa d'une somme de deux mille livres en faveur des pauvres. Sa vie a été écrite par son neveu Paul-Antoine.

P.-B. Casgrain

La Nouvelle-Ecosse. (V, XII, 681.) — " Le pays de l'Acadie, en y comprenant la grande Baye du fleuve Saint-Laurent, est une estendue de terre d'environ cent lieues en droite ligne, depuis le Cap de Rosier jusqu'au fort de Pentagoët ; et par mer, en faisant le tour de cet espace, on compte trois cents lieues de circuit, dont six vingt qui sont entre le cap de Rosiers et Canseaux, avaient esté concédées autrefois à M. Denis, et c'est ce qu'on appelle la grande Baye de Saint-

Laurent, et le reste depuis Canseaux jusqu'à Pentagouët est proprement le païs de l'Acadie, dont le Port-Royal, étant la place principale, en est aussi comme le centre." (Mgr de Saint-Vallier).

Dès 1621, Jacques I d'Angleterre,dans sa charte en faveur de Guillaume Alexander, donne à l'Acadie, ainsi qu'à l'île du Cap-Breton et une partie du continent voisin, le nom de Nouvelle-Ecosse. R.

Louis Hébert. (VI, II, 696.)—Le premier colon français qui s'établit à Québec (1617) fut Louis Hébert, apothicaire, que des goûts particuliers, développés à Port-Royal quelques années auparavant, portaient vers la culture du sol dans le nouveau monde. Si Hébert eût eu plus d'imitateurs, c'est-à-dire un plus grand nombre de bons laboureurs, et moins de marchands au cœur sordide et aux vues étroites, la Nouvelle-France n'aurait pas eu à subir les atteintes de la cruelle famine qui fut une des grandes causes de la capitulation de Québec, en 1629.

Doué d'une persévérance et d'une énergie extraordinaires, Hébert fut, à proprement parler, le bras droit du fondateur de Québec, qui lui-même comprenait que, pour rendre une colonie stable, il fallait exploiter les ressources du sol, plutôt que faire le commerce. Le chef de la première famille française qui ait habité le Canada commença à ensemencer la terre, à la Haute-Ville de Québec, dès le printemps qui suivit son arrivée (1618), et il continua jusqu'à sa mort (1621) à défricher et à cultiver avec intelligence une portion de la terre qui lui avait été concédée par le roi de France. "Ça été, dit Champlain, le premier chef de famille résidant au pays, qui vivait de ce qu'il cultivait." A sa mort, ses champs fournissaient largement à la subsistance de sa famille.

Son corps fut enterré solennellement au cimetière des Récollets, sur l'emplacement de l'Hôpital-Général. En 1678, le père Valentin Le Roux, supérieur des Récollets, fit trans-

porter ses ossements dans les caveaux de l'église de son ordre, à la Haute-Ville.

Louis Hébert eut de sa femme, Marie Rollet, trois enfants : Anne, Guillemette et Guillaume. Anne épousa Etienne Jonquest, en 1618 ; ce fut le premier mariage célébré à Québec ; mais la première inscription sur le registre de Notre-Dame de Québec est celle du mariage de Guillemette avec Guillaume Couillard, en 1621. Guillaume Hébert épousa Hélène Desportes.

Il est peu de familles un peu anciennes au Canada qui ne puissent remonter par quelques-uns de leurs ancêtres jusqu'à celle de Louis Hébert.

N. E. Dionne

Les Gugy au Canada. (V,X,669.)—La famille Gugy a laissé trop de souvenirs dans le pays pour que nous puissions la passer sous silence.

Conrad Gugy était né à la Hague, d'un officier suisse au service de la Hollande. Devenu grand, il se mit au service du roi d'Angleterre, et obtint un grade dans un régiment qui vint prendre part à la conquête du Canada. A la fin de la guerre il se trouva à disposer de sa commission, et consentit à s'établir dans le pays aux instances des autorités d'alors.

Connaissant parfaitement la langue française et la langue anglaise, il fut d'un grand secours dans les temps difficiles qui suivirent la conquête. C'était un gentilhomme dans la force du terme, franc et sans dol, très fort sur le point d'honneur, comme nous verrons bientôt, et très respecté par la population. Les Anglais l'estimaient beaucoup à cause des services qu'il leur rendait tous les jours, et surtout à cause de sa fidélité au drapeau britannique. Il professait, en effet, un vrai culte pour les institutions d'Angleterre, et il ne désirait rien tant que de les voir s'introduire dans notre pays. Les Anglais le récompensèrent de son dévouement à

leur cause en le nommant secrétaire du gouvernement et conseiller législatif. Il fut aussi membre du Conseil exécutif.

En 1785, lorsqu'il s'agit d'établir le jury pour certaines causes purement civiles, il franchit un espace considérable pour aller donner son vote en faveur de cette mesure. Il ne prévoyait pas alors qu'il serait victime de cette institution.

Le gouvernement ayant besoin de bois pour la construction des casernes, le capitaine Twiss s'engagea à en descendre une grande quantité par la *rivière Machiche*. Mais la digue construite au moulin de la *Grande Rivière* empêchait la descente du bois. Conrad Gugy s'étant transporté sur les lieux, trouva un moyen de franchir l'obstacle et le bois se rendit à sa destination. Le capitaine Twiss, cependant, quitta le pays sans avoir payé aucun dommage ; Conrad Gugy restait, il fut actionné, et l'on nomma un jury pour cette cause. Le jury trouva Conrad Gugy coupable d'avoir indiqué l'endroit où l'on pouvait passer le bois, et le chargea des frais et dommages qui s'élevèrent à un montant ruineux. Quelque temps après, on réforma ce jugement, mais il était déjà trop tard. Conrad Gugy reçut cette sentence sans dire un mot de plainte ni de réplique ; revint à son manoir, à Yamachiche, et s'enferma dans sa chambre. Le lendemain on le trouva appuyé sur le bras d'un sofa, froid comme le marbre. Orgueilleux et sensible, le verdict rendu contre lui l'avait littéralement tué.

Il laissa son héritage à Barthélemi Gugy, son frère cadet, qui s'était mis au service du roi de France. Un seul exemple pourra donner nne idée du caractère noble et loyal de ce dernier.

Lui et son fils, Louis Gugy, reçurent des offres avantageuses pour les engager à entrer dans l'armée révolutionnaire, mais ils refusèrent généreusement, et le colonel parvint à traverser la France avec son régiment sans perdre un seul

homme. Arrivé sur la frontière de la Suisse, il offrit ses chevaux en vente, et il arriva que Jérôme, celui-là même qui avait reconnu et livré Louis XVI, se présenta comme acheteur. Il n'aura pas mon cheval, s'écria le noble et loyal colonel, et il s'empressa de le tuer afin d'être bien sûr qu'il ne tomberait pas entre les mains du traître.

Le colonel B. Gugy servait dans le régiment des Gardes-Suisses. Il vint au Canada dès qu'il eut quitté le service de la France.

Son fils, Louis Gugy, lui succéda. C'est celui ci qui a laissé le plus de souvenirs à Yamachiche. Il était né à Paris et avait toute l'exquise politesse française ; il était, d'ailleurs naturellement doux, hospitalier et affable.

Lorsque le gouvernement imposait de lourdes corvées aux cultivateurs, lorsqu'il les obligeait, pendant un hiver à loger et nourrir les troupes anglaises, c'est le seigneur Gugy qui devait répartir les charges parmi ses censitaires. Les bons habitants ne savaient rien refuser à leur seigneur, et ils supportaient sans trop de murmures ce joug insupportable.

Louis Gugy occupa pendant quelque temps la charge de shérif des Trois-Rivières ; mais, en 1812, le pays ayant besoin de ses services, il ceignit de nouveau les armes, et commanda le troisième bataillon de la milice incorporée. C'était un officier fort respecté et fort aimé de ceux qui se trouvaient sous son commandement. Au retour de la paix il obtint un siège dans la chambre d'assemblée et devint aussi membre du Conseil Législatif. Quelque années plus tard, il était shérif de Montréal.

Louis Gugy n'a laissé que d'heureux souvenirs parmi ses censitaires d'Yamachiche. A Montréal, le parti canadien-français ne lui a jamais pardonné d'avoir pris fait et cause pour les Anglais, surtout dans les circonstances graves de l'élection de 1832.

Il mourut en juillet 1840.

Ce fut son fils, B. C. A. Gugy, qui lui succéda dans la possession de la seigneurie de Grand-Pré et de celle de Gros-Bois. L'histoire s'est déjà chargée de faire connaître le nom de ce dernier qui a certes bien eu son temps de gloire.

L'ABBÉ NAPOLÉON CARON

L'histoire du Canada avant 1672. (V, VI, 628.)—Jean Cabot prétendait avoir vu les terres du Labrador, de Terreneuve ou du Cap-Breton en 1497. Ce fut la première notion que l'on eut en Europe de l'existence de ces côtes que l'on prenait pour des îles perdues dans le voisinage du Japon.

En 1500, Cortereal se rendit au Cap-Breton et fit connaître la position géographique de cette terre, de manière à y attirer les navigateurs et les pêcheurs de morues.

Jean Denis, de Honfleur, dressa en 1506 une carte du golfe Saint-Laurent qui s'avance presque jusqu'à l'île Anticosti. Elle répandit chez les marins de la Normandie la connaissance de ces lieux de pêche et de chasse.

Thomas Aubert, de Dieppe, visita le golfe en 1508, ayant à son bord le jeune Jean Verrazano. De tout cela, on ne fit aucun mystère, non plus que du voyage de Jean de Léry sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse en 1518.

Verrazano partit de France l'automne de 1523, revint en juillet 1524, après avoir examiné les côtes depuis le Cap-Breton jusqu'à la Floride, et nommé ces vastes pays " La Nouvelle-France," nom qui fut bientôt adopté par toute l'Europe pour désigner ces terres inconnues la veille. Le rapport de Verrazano, quoique mis en circulation sous forme de copies, ne fut imprimé qu'en 1582 pour la première fois ; du moins c'est la date la plus ancienne que l'on connaisse.

Jean Parmentier, en 1529, parle des découvertes, des Sauvages, de la pêche de l'Amérique du Nord. On pensait alors que ces terres n'étaient pas profondes et que l'océan Pacifique devait se trouver où son nos grands lacs.

Cartier tenait de tous ces devanciers un certain nombre de renseignements, et il fit le voyage de 1535 pour chercher un fleuve, afin de le remonter de manière à savoir la distance qui sépare l'Atlantique du Pacifique. Rendu à Montréal, il comprit qu'il était au centre d'un continent. Cette découverte fut ensuite ébruité en Europe. Bien plus, Jean-Alphonse Fonteneau, pilote de Cartier et Roberval, publia son *Routier* qui plaça en pleine lumière la question de l'Amérique du Nord.

La bibliothèque du Canada se formait ainsi, à mesure que cette contrée sortait des limbes du passé. Les livres, les brochures, les cartes, les globes, les portulans ne manquaient pas pour éclairer ceux qui désiraient s'instruire à ce sujet.

Les livres d'André Thevet, de 1555 à 1575, contribuèrent encore à agrandir la science de ce côté.

La Popelinière, dans son *Histoire des Trois-Mondes*, en 1582, donne sur la région du Canada à peu près tout ce qu'il importait de savoir pour le lecteur en général.

La Floride de Basanier, en 1586, renferme aussi des notes à consulter sur la contrée nord.

Richard Hakluyt produisit en 1600 le résultat de ses études dans cette direction et réveilla l'attention de l'Europe sur les terres nouvelles.

Ramusio fit de même en 1606.

Marc Lescarbot a laissé sur l'Acadie, de 1604 à 1613, nombre d'ouvrages très remarquables.

Les œuvres de Samuel Champlain vont de 1608 à 1629 et forment à présent quatre gros volumes ; mais ces écrits furent publiés tout d'abord en brochures, du vivant de l'auteur, comme c'était le cas pour Lescarbot.

La lettre du Père Biard, sur l'Acadie (1611), est une longue explication de tout ce qui concerne les côtes du Maine en remontant au nord jusqu'au Cap-Breton, sans oublier le Saint-Laurent et le Bas-Canada.

Remarquez que les Français n'avaient que de tout petits établissements dans ces parages, et pourtant venez voir dans ma bibliothèque les nombreux écrits dont on pouvait se servir dès lors pour connaître le Canada !

Le frère Gabriel Sagard, dans son *Voyage au pays des Hurons* et dans son *Histoire du Canada*, qui furent publiés en 1636, abonde en renseignements sur les grands lacs et les territoires arrosés par le Saint-Laurent.

Les *Relations* des Jésuites formaient un volume annuel, de 1625 jusqu'à 1673, de ce qui se passait au Canada.

La Société de Montréal, à partir de 1641, publia aussi des brochures.

La Mère de l'Incarnation écrivait, de 1639 à 1670, d'innombrables lettres pour faire connaître le Canada.

Ducreux publia en 1664 une *Histoire du Canada* qui commence en 1500 et s'arrête en 1656.

Pierre Boucher donna, en 1664, une *Histoire Naturelle du Canada*, où il démontre que c'est un pays plein de ressources mais dont personne n'a encore su rien tirer excepté des peaux de castor.

Cette longue liste de livres doit suffire à nous convaincre de l'existence d'une histoire du Canada, écrite, complète, imprimée, mise en circulation depuis longtemps, lorsqu'il a plu à Nicolas Denys, en 1672, de publier ses deux volumes, qui ne traitent que des côtes de la mer et de la pêche de la morue, et qui n'est aucunement une "Histoire du Canada." De fait, il l'intitule : *Description Géographique et Historique des côtes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle du pays.*

Or, tout récemment, j'ai lu dans les journaux :

" Nicolas Denys remplissait des fonctions importantes dans le gouvernement de la Nouvelle-France, quand le Maine ne faisait pas encore partie des Etats-Unis. Il est question à Lewiston d'ériger un monument à ce premier historien de l'Amérique du Nord."

Ses fonctions consistaient à faire la pêche pour son compte personnel, au Cap-Breton, où il n'a créé aucune colonie. Il ne s'est pas même occupé des établissements des Français en Acadie ou Nouvelle-Ecosse. Son livre a de la valeur en ce qui regarde les affaires de la pêche de la morue et la navigation des bords de la mer, depuis Terreneuve au Maine.

Denys ne pouvait pas être un fonctionnaire de l'Etat, car il n'y avait point de population blanche dans l'étendue de ses domaines de pêche. Il n'a pas connu le Canada et n'en a pas écrit l'histoire. Son livre est plutôt le dernier que le premier paru concernant les provinces maritimes.

Vous voyez ce qui en est de la note des journaux.

BENJAMIN SULTE

L'orthographe du nom de Saint-Vallier. (V, II, 576.)—L'usage assez général au Canada est d'écrire *Saint-Valier*. On trouve cette orthographe en tête de l'édition du *Rituel*, dans les mémoires de l'abbé de la Tour et dans maints autres ouvrages. Nous croyons cependant qu'il faut écrire ce nom avec deux *l*. On le trouve orthographié ainsi : 1° Dans les contrats de fondation de l'hopital général de Québec et dans d'autres actes notariés passés soit en France, soit au Canada ; 2° Dans les annales du même monastère, notamment dans la partie écrite du vivant de son fondateur ; 3° Dans divers écrits reçus de France en divers temps et venant de sources différentes ; 4° Dans les mémoires du duc de Saint-Simon ; 5° Dans plusieurs dictionnaires historiques, biographiques et héraldiques ; 6° Dans les œuvres des abbés Faillon et Casgrain, aussi bien que dans celles de Parkman, etc., etc. Une raison, du reste, qui prime toutes les autres, c'est que la famille même de Mgr de Saint-Vallier écrit son nom avec deux *l*.

R.

QUESTIONS

703.—René Doumic, dans une étude qu'il vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes*, sur le livre que M. Paul Stepper vient de consacrer à la famille et aux amis de Montaigne, dit, en parlant de ce dernier :

" Il s'est adressé à tous ceux qui pouvaient lui apporter quelques renseignements utiles, il a marié et multiplié l'information. Il interroge ceux que le hasard met sur sa route et fait parler ceux qui passent près de son château. Il a chez lui un homme qui a demeuré dans la *France antartique*, et par un intermédiaire il lie conversation avec plusieurs matelots et marchands qui l'avaient accompagné dans ce voyage. Ce lui est un moyen de s'enquérir des coutumes des pays que nous tenons pour barbares et de les comparer avec les nôtres."

Où était située cette *France antartique* qui intéressait tant Montaigne, et par quels pays est-elle représentée aujourd'hui ? AUG.

704.—Où pourrais-je me procurer des renseignements sur la " Société du feu " qui existait au commencement du siècle dans la cité de Québec ? POMP.

705.—Le colonel Le Compte Dupré, dont il est souvent question dans les récits du siège de Québec par les Américains, en 1775, appartenait-il à l'armée régulière ou à la milice canadienne ? SOLP.

706.—On m'affirme qu'il n'y a pas, à Caughnawaga, une seule famille purement iroquoise, que toutes ont fait des alliances avec des blancs. Qui peut me renseigner justement là-dessus ? RIO

707.—Pouvez-vous me dire où sont établis les restes des différentes tribus sauvages, telles que les Iroquois, les Hurons, les Abénaquis, etc., etc., qui se partageaient autrefois le territoire du Canada ? SAUV.

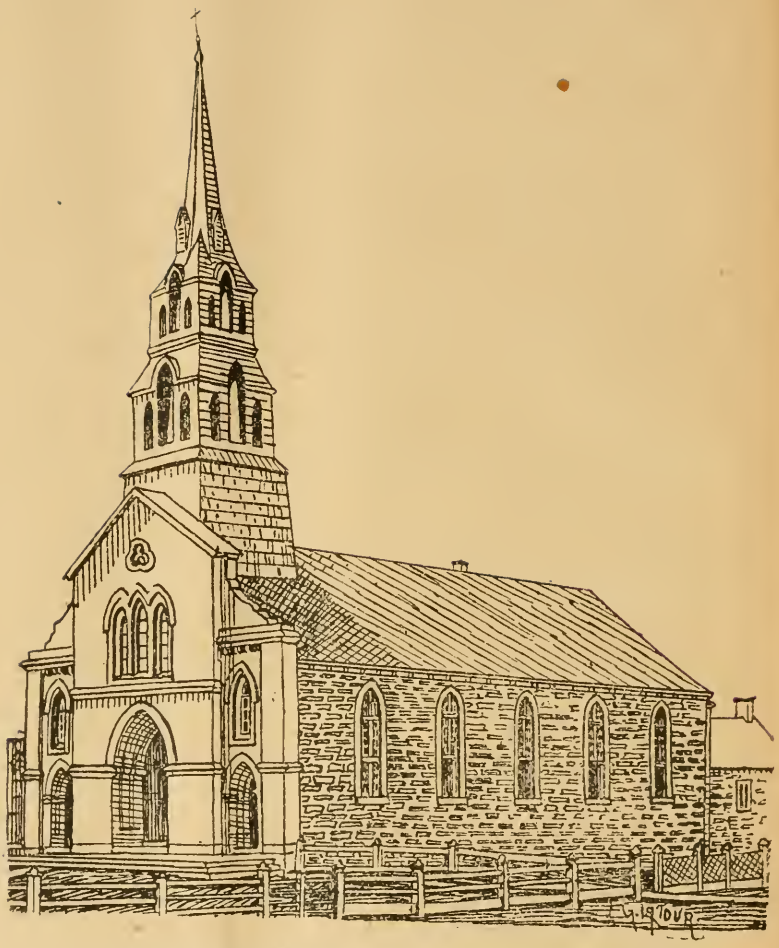

EGLISE DE SAINT-CLET DE SOULANGES

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 AVRIL 1900 No. 4

SAINT-CLET DE SOULANGES

Le 24 septembre 1849, Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, lançait un décret pour l'érection d'une paroisse dans le comté de Vaudreuil, seigneurie de Soulanges—le comté de Soulanges n'a existé qu'en 1853.

Cette paroisse, qui comprenait les concessions de Sainte-Anne ou Côte Rouge, de Saint-Jacques, de Saint-Emmanuel et du Ruisseau Saint-Hyacinthe, fut placée sous le vocable de saint Clet, pape et martyr. Une proclamation du gouverneur, lord Elgin, reconnut cette paroisse canonique et lui donna l'existence civile, le 14 mars suivant.

Tout ce territoire, auquel on a ajouté quelques terres par un décret en date du 24 février 1871, faisait partie de la paroisse de Saint-Ignace du Côteau-du-Lac. Messire Théophile Brassard, alors curé de cette dernière paroisse, fit, en 1849, l'élection des syndics qui devaient acheter un terrain, procéder à la répartition légale, puis bâtir église, presbytère et dépendances curiales. Le site de la nouvelle église fut marqué à l'endroit où elle se trouve maintenant, par Messire Paul-Loup Archambault, archiprêtre, chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal, vicaire-général de Mgr Bourget et curé de Vaudreuil.

Ainsi s'évanouirent à jamais les espérances des habitants du Ruisseau, nord et sud, qui, depuis vingt ans, avaient dépensé beaucoup d'argent en voyages, en démarches auprès des évêques de Québec,et même en bâtisses,puisqu'ils avaient construit une chapelle et un presbytère au village du Ruisseau, aujourd'hui Pont-Château.

En principe, ils étaient opposés au site de la nouvelle église, mais voyant le terrain leur échapper et ne voulant pas perdre toute la partie, en allant au Côteau-du-Lac, ils se rallièrent aux citoyens du haut de la paroisse, pour bâtir avec eux sur le rang de Saint-Jacques.

Tout alla si bien qu'au bout d'une année et quelques mois, toutes les bâtisses furent à peu près achevées. Cependant, dans le but d'agrandir plus tard l'église, on ne fit qu'une façade provisoire en bois. La façade actuelle, en pierre de taille et le colossal clocher ne furent ajoutés qu'en 1871.

La première messe à Saint-Clet a été célébrée dans la sacristie, par Messire C.-E. Marsolais, le 5 mars 1851, jour qui coïncidait avec le mercredi des Cendres.

Au mois de septembre de la même année, le 25, eut lieu la bénédiction de l'église et de la cloche qui sonne encore, par Messire F. Cholette, curé de Saint-Polycarpe.

Cette cloche, du poids de 535 livres, fut nommée Marie-Louise, Eugène, Rose et Justine. Pour n'avoir pas un seul nom à la mode d'aujourd'hui, elle s'en trouve aussi bien et n'en sonne que mieux.

Le presbytère actuel a été construit par M. Chagnon, en 1886.

M. Marsolais, premier curé, prit possession de sa cure le 4 mars, et le lendemain, il ouvrit les registres en y inscrivant le premier baptême fait dans cette paroisse. Un desservant et six curés ont exercé le ministère à Saint-Clet. Ce sont:

MM. Th. Brassard, desservant, de 1849-1851 ; C.-E. Marsolais, 1er curé, de 1851-1866 ; Henri Morin, de 1866-1867 ; M. Théop. Thibaudeau, de 1867-1869 ; M. Théop. Chagnon, de 1869-1890 ; M. Gaspard Bérard, de 1890-95, et A.-Chs. Dugas, de 1895 1900.

A. C. D.

PRETRES FRANÇAIS PRISONNIERS DANS LE PORT DE QUÉBEC EN 1801

Dans un remarquable travail lu en 1885 devant la *Société Royale*, M. l'abbé Bois parle au long des prêtres français qui, chassés de leur pays par la révolution, allèrent, en 1792 et les années suivantes, chercher un refuge en Angleterre. Ils s'y trouvèrent réunis jusqu'au nombre de huit mille et reçurent avec les émigrés laïques l'accueil le plus sympathique de la part tant du gouvernement que des familles nobles du pays. On calcule qu'il fut donné au-delà de $9,000,000 pour le soutien de ces pauvres exilés.

" Tandis que la France, dit le cardinal de la Luzerne, jusque-là si catholique et prétendant l'être encore, persécutait avec fureur les pasteurs catholiques, l'Angleterre, livrée depuis deux siècles au schisme et à l'hérésie, les accueillait avec humanité, se faisait le modèle du monde entier par sa générosité, comme elle en était le soutien pas sa puissance. Quel touchant spectacle, quel admirable exemple a donné aux autres nations cette nation hospitalière, quand on l'a vue tout entière, clergé et laïques, roi et sujets, grands et petits, accourir au-devant des confesseurs d'une religion qui n'était pas la sienne, s'empresser de les accueillir, de soulager leurs douleurs, de subvenir à leurs besoins, d'en adoucir les maux ! Daigne Celui qui seul a dans sa main le digne prix de tant de bienfaits, lui en accorder les récompenses les plus abondantes, et surtout celle qui est la plus précieuse et la plus désirable ! Puissent les aumônes de ce peuple bienfaisant monter, comme celles de Corneille, jusqu'au trône céleste, et en faire descendre sur lui le don inestimable de la foi ! "

On sait que ce vœu a été exaucé, en partie du moins, et que le séjour en Angleterre de tant de dignes et pieux ecclésiastiques français a fait disparaître bien des préjugés, amené la fin de bien des injustices et provoqué ces conver-

sions extraordinaires dont le courant n'a plus ensuite été interrompu.

Pour que les secours aux exilés fussent distribués avec intelligence et régularité, on avait nommé un bureau spécial présidé par M. Wilmot, et c'était Mgr de la Marche, évêque de Saint Pol-de-Léon, qui avait la gestion des sommes affectées au clergé. C'est avec ce dernier que l'évêque de Québec entretenait une correspondance suivie, et ce fut en partie par son entremise que quarante et un prêtres français purent venir en Canada et s'y dévouer dans l'exercice du saint ministère. Jusque-là, le gouvernement britannique avait été sourd aux demandes réitérées de l'évêque de Québec, et il fallut la révolution française et les persécutions qui en furent la suite pour changer ses dispositions hostiles et amener ici des ecclésiastiques très distingués pour la plupart et qui rendirent les plus grands services dans les différents postes qui leur furent confiés.

M. Bois donne la liste de quarante-deux prêtres français qui vinrent au Canada de 1791 à 1806. Le dernier fut M. Nicolas-Aubin Thorel ; mais M. Bois se trompe en donnant 1806 pour la date de son arrivée. Ce monsieur débarqua à Québec le six octobre 1801 et mourut à l'Hôpital-Général le 22 janvier 1802 (1). De plus, il n'était pas venu précisément pour offrir ses services à l'évêque de Québec, mais était prisonnier avec dix autres abbés français à bord de la frégate anglaise *La Résistance*, et ne put descendre à terre que parce qu'il était dangereusement malade. Les autres furent obligés de rester à bord, et ce durant tout le mois d'octobre.

---

(1) Mgr Tanguay, dans son *Répertoire du clergé canadien*, a deux Nicolas-Aubin Thorel, dont l'un arrive en 1780 et l'autre en 1801, mais tous deux meurent le même jour, après entente préalable sans doute ! Inutile de dire qu'il n'y eut qu'un Thorel, et que si l'auteur en a vu deux, c'est probablement pour remplacer les centaines de noms qui manquent dans cet étonnant ouvrage.

Partie de Portsmouth au commencement d'août, *La Résistance*, capitaine H. Digby, qui servait d'escorte à quatre vaisseaux marchands, avait rencontré sur sa route un navire français dont j'ignore le nom, s'en était emparé, et avait fait prisonniers ces onzes prêtres français qui se trouvaient au nombre des passagers. Continuant sa route, la frégate arriva à Québec vers le 1er octobre, pour en repartir le 30. D'après les archives de l'Hôpital-Général, elle était infectée d'une maladie contagieuse, et ce fut cette raison qui empêcha les passagers de débarquer ; mais comme ils étaient prisonniers de guerre, il n'est pas étonnant qu'on ait tenu à les garder à bord, d'autant plus qu'à cette époque les dispositions bienveillantes du gouvernement britannique s'étaient déjà singulièrement modifiées.

Quoiqu'il en soit, les onze abbés français se trouvaient dans un état de pauvreté et de malpropreté impossible à décrire et quand M. Thorel arriva à l'Hôpital-Général, il se mourait de misère et de privations. Il était né à Ecouis et n'avait que quarante sept ans. L'annaliste ajoute : " Si cette misère fut un sujet de peine pour nous, elle n'en fut pas moins un sujet de grande édification, en voyant la constance et la résignation avec lesquelles ce vertueux ecclésiastique supportait ses maux, rendant ainsi hommage à notre sainte religion."

Voici, d'après des notes écrites par Mgr Plessis, les noms de ces malheureux prisonniers :

Ténèbre, curé de Croix-de-vie, département de la Vendée, diocèse de Luçon, sexagénaire.

Porte, curé des Mollettes, département et diocèse de Chamberry.

Brus, curé au département de Tarn, diocèse de Lavaur.

De Jumilhac, chanoine du chapitre noble de la cathédrale de Toul.

Thevenet, chanoine de Luiseaux, département de Saône et Loire, diocèse de Saint-Claude.

Plombat, curé de Sulvanhac, diocèse de Rodez.

Jean Ragneau, religieux capucin, prêtre.

Al. Huysens, curé de Détrier, diocèse de Chamberry.

Colloquin, vicaire du diocèse de Rheims.

Trollé, desservant de Xaneray, diocèse de Sens.

Thorel (ou Thorel), prêtre du diocèse de Rouen.

A la suite de cette liste écrite de la main de Mgr Plessis, je trouve la note suivante :

" N. B. Ce dernier (M. Thorel) descendit de la frégate où il était prisonnier et mourut à l'Hôpital-Général où il fut enterré. Ce fut avec beaucoup de peine que le coadjuteur de Québec, Mgr Plessis, réussit à avoir la permission du gouverneur de faire mettre à terre M. Thorel alors dangereusement malade. Quant aux autres messieurs, la charité du clergé et des fidèles de la ville de Québec leur fit prodiguer tous les secours dont ils étaient capables pour rendre leur captivité plus supportable."

On peut facilement se représenter leur déplorable condition : exilés de France, prisonniers de l'Angleterre, entassés sur une frégate déjà encombrée, entourée de marins protestants, ayant eu à souffrir de la faim et privés même de vêtements convenables, les voici enfin après une longue et pénible traversée, arrivés dans un port ami où ils ont l'espoir de débarquer pour se reposer de leurs fatigues et de leurs privations. Mais non, cette consolation leur sera refusée, et durant un mois, en face de cette ville catholique qui ne demanderait qu'à les recevoir et même à les garder, ils resteront prisonniers sur le bateau et ne pourront descendre sur la rive du repos et de la liberté. Du moins reçurent ils des marques de la plus vive sympathie et les deux lettres suivantes en sont la preuve éloquente, de même qu'elles montrent quel effet produisait sur tous les étrangers l'imposante

et sympathique figure de monseigneur Plessis et aussi comme le clergé et le peuple d'alors savaient pratiquer la charité. Disons qu'il en est de même aujourd'hui et que nos pères sous ce rapport du moins n'auraient pas à rougir de leurs enfants. Voici ces deux lettres signés par tous les prêtres français dont je viens de parler ; elles font autant d'honneur à celui qui les a reçues qu'à ceux qui les ont écrites et elles m'ont paru assez intéressantes pour mériter de figurer dans les *Recherches Historiques.*

A Monseigneur le Coadjuteur de Québec,
A Québec.

Monseigneur,

Nous quittons la rade de Québec comblés de vos bienfaits ; daignez agréer l'hommage pur et sincère de notre reconnaissance : vêtus, nourris, secourus dans tous nos besoins spirituels et temporels, votre conduite à notre égard nous rappelle vivement celle des évêques de la primitive Eglise. Crainte de porter atteinte à votre modestie, nous garderons un silence profond sur tant de vertus dont l'éclat a fait sur nous une impression durable ; nous ne dirons rien de ce discernement des esprits qui vous rend si judicieux à connaitre les hommes, de cette noble simplicité qui vous familiarise à tous, sans qu'aucun manque au respect qu'on doit à votre place et plus encore à votre mérite personnel ; enfin de cette charité effective, compatissante, qui vous gagne tous les cœurs en les élevant à Dieu. Jouissez longtemps de ces faveurs que vous avez reçues du ciel ; vous ne le ferez jamais que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Pour nous, il nous restera le doux plaisir de publier vos vertus et vos bienfaits partout où la Providence dirigera nos pas ; nous osons y ajouter le regret sincère de nous voir éloigné d'un prélat qui nous laisse tant à admirer en lui. Il faut au reste, Monseigneur, que Dieu soit bien mécontent de nous, puisqu'il n'a pas trouvé à propos de nous ménager les moyens

de demeurer auprès de vous et dans cette terre heureuse de Gessen où les vrais israélites jouissent de l'heureuse liberté des enfants de Dieu, tandis qu'il nous faut revenir dans cette malheureuse Egypte, notre patrie, frappée peut être encore des ténèbres de l'erreur. Oh ! si jamais nous pouvions obtenir de Mgr l'évêque de Saint-Pol et du gouvernement anglais l'agrément de revenir à Québec, nous volerions vers vous, Monseigneur, comme vers un bon père, pour jouir du spectacle touchant de vos exemples et de vos vertus. C'est dans ces sentiments et avec ceux d'un profond respect que nous avons l'honneur d'être,

Monseigneur,
De Votre Grandeur
Les très humbles et très obéissants serviteurs,

BRUS, Curé, AL. HUYSENS, Curé,
JEAN RAGNEAU, prêtre, PLOMBAT, Ptre. curé.

P. S. Nous osons vous prier de faire agréer nos très humbles remerciements à tous vos dignes coopérateurs et aux dignes épouses de J. C. qui ont contribué à nous secourir, ainsi qu'à tous les fidèles, sans oublier ceux que l'humanité a rendus sensibles à nos malheurs.

A bord de la frégate *La Résistance*, ce 29 octobre 1801.

A Monseigneur le Coadjuteur de Québec,
A Québec.

Monseigneur,

L'accueil gracieux qu'a bien voulu nous faire Votre Grandeur nous a pénétrés de la plus vive sensibilité et a adouci les rigueurs inséparables de notre déportation ; il nous a d'autant plus flattés que nous le regardons comme un prélude et un heureux présage de celui que nous espérons avoir en France.

Nous avons été douloureusement affectés quand, après notre capture, nous avons su que nous allions être conduits

au Canada. Aujourd'hui nous regardons ce voyage comme un bienfait de la Providence qui nous y menait comme par la main, pour notre instruction et notre édification. Un prélat doué d'éminentes vertus, qui à une vraie modestie réunit une noble et touchante simplicité, un père dont l'âme généreuse et compatissante a été vivement émue à la vue de notre misère et de nos souffrances, et qui par une tendre et vigilante solicitude nous a prodigué audelà de nos souhaits tous les secours qui nous étaient nécessaires ; un clergé édifiant en qui nous avons trouvé des frères et des amis et des fidèles imitateurs de leur respectable modèle ; enfin un peuple de mœurs patriarcales ; tel est le spectacle ravissant qui nous attendait en Canada, et que nous avons vu avec admiration. Mais ce qui l'avait causée, Monseigneur, cette admiration, va devenir le sujet de nos vifs regrets. Nous aurions bien désiré ne point nous séparer de Votre Grandeur, fixer notre séjour dans votre diocèse, y respirer en paix, à l'ombre d'un gouvernement pacifique et protecteur, et consacrer nos veilles et nos faibles talents à coopérer au salut d'une partie du troupeau confié à vos soins. Mais cela n'entre pas dans les vues de Dieu ; nous ne sommes point assez purs, nous n'avons point encore été assez éprouvés dans le creuset des tribulations pour avoir l'honneur d'être agrégés de mœurs et de vertus angéliques. Semblables aux israélites murmurateurs, nous aurons parcouru des yeux, à loisir, les côteaux riants et fertiles du Saint-Laurent ; nous aurons vu la terre d'abondance, la terre désirée, mais il ne nous aura pas été donné d'y poser les pieds. *Terram lacte et melle fluentem.*

Nous partons, Monseigneur, couverts de vos bienfaits, nous sommes pénétrés de la plus vive reconnaissance envers Votre Grandeur ; nous en sentons toute l'étendue, mais les expressions nous manquent pour la rendre.

Daignez agréer, Monseigneur, nos respectueux et sincères adieux ; nous prions le Très-Haut de vous conserver à ce

vaste diocèse pour son bonheur et son salut, sous les auspices d'une paix profonde, à l'abri des orages et des tempêtes révolutionnaires.

Nous vous laissons à regret l'infortuné Thorel, mais nous nous consolons sur son sort, le sachant en si bonnes mains ; et le recommander à votre sollicitude serait déjà avoir oublié combien vous êtes compatissant et généreux.

Nous avons l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Les très humbles, très obéissants

et très respectueux serviteurs,

Les prêtres français,

TÉNÈBRE, DE JUMILLAC,

THEVENET, COLLOQUIN,

TROLLÉ, PORTE.

A bord de *La Résistance*, 30 octobre 1801.

C'est en vain que j'ai cherché d'autres documents sur ce touchant épisode. Que sont devenus ces abbés ? Ce qui est certain, c'est qu'ils ne sont point revenus en Canada, et s'ils ont écrit, leurs lettres n'ont pas été conservées.

Comme bien d'autres de leurs compatriotes, après avoir séjourné quelque temps en Angleterre, ils seront retournés dans leur patrie, emportant dans leur cœur le souvenir impérissable de la charité britannique et de leur pénible mais consolant voyage au Canada.

Mgr H. TÊTU

JEAN BISSOT DE VINCENNES

Voici quelques notes supplémentaires à celles déjà publiées par notre ami Edmond Mallet, de Washington, sur ce voyageur et explorateur canadien, qui a, dit-on, donné son nom à la capitale de l'Indiana :

1668.—" Le vingt-unième du mois de janvier mil six cent soixante huit, a été baptisé par moy, henry de bernières, curé de cette paroisse, Jean-Bapt Byssot, fils de François Byssot et de Marie Couillard, sa femme, né le dix-neuf du même mois et an. Le parain a été M. Jean Talon, intendant pour le roy en ce païs, et la maraine Guillemette-Marie Hébert, femme de feu Guillaume Couillard, de cette paroisse. H. DE BERNIÈRES."

***

1687.—Le 20 octobre 1687, Jean Bissot de Vincennes, fils de défunt François Bissot et de Marie Couillard, présente une requête au Conseil Souverain, représentant qu'ayant atteint l'âge de vingt ans ou environ et étant sur le point de passer en France pour un employ, il lui soit accordé des lettres de bénéfice d'âge qui lui facilitent le maniement de son bien. (*Jugements et Délibérations*, vol. III, p. 189).

***

1694.—Le 25 octobre 1694 (greffe de Chambalon), Jean Bissot, sieur de Vincennes, demeurant à Québec, vend à Louis Marchand, aussi de Québec, tous les droits qu'il peut avoir et prétendre en la seigneurie de Mingan, et la moitié franche d'une terre en la seigneurie de Lauzon, voisine de Beaumont, pour la somme de 2,500 livres. Cette terre lui avait été concédée, conjointement avec son frère Charles, par son parrain, l'intendant Talon. Il signe alors comme suit :

***

1709.—Le 10 juillet 1709 (greffe Le Pallieur), Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, demeurant à Québec, est à Montréal et vend pour une seconde fois sa part en la seigneurie de Mingan, à François Brissonnet, marchand perruquier de Montréal.

***

1736.—Extraits d'une lettre de Toussaint Loizel, trouvée dans le greffe de Comparet, notaire à Montréal :

" La pertuite,"

" Mon cher frère,

" .....

Je ne puis avant que de finir me dispenser de vous marquer un mot au sujet de la guerre que l'on a fait sur les Chiskachas, où nous avons perdu 40 Français. M. D'Artaguette, commandant du dit poste, a été tué avec sept aufficiers des troupes, quatre de milice, tous les personnes de famille ont pars dans ce malheureux coup. S'est une désolation mortelle dans nos pauvres Illinois de se voir privé de tant de braves gens. Je finis mon cher frère en vous assurant que personne n'est avec plus d'attachement et d'amittié,

Vostre chère frère,

TOUSSIN LOIZEL."

" A Ste-Anne, le 13 avril 1736."

" A l'égard des personnes qui ont péris dans cette malheureuse guerre, sont Mrs. De St-Ange, fils, Coulonge, Levillié, le jeune Duclaude, Vincenne, la Gravière avec M. Belcoue et un autre de ses frères, et le quatrième avec une épaule cassée. M. de Tonty, D'Esgly et le vieux Lalonde et Antoine Carrière, Louis Langlois, M. Dutilly, fils. Les autres sont Français ou de Québec, nous ne les connaissons pas."

***

1746.—Le 24 janvier 1656, la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Québec concède à François Bissot, sieur de la Rivière, un banc de six pieds de largeur sur trois pieds et demi de profondeur dans la dite église, pour en jouir par lui et ses hoirs à perpétuité, moyennant cent livres une fois payées et les droits ordinaires payables à la dite paroisse, à chaque mutation. A l'origine, ce banc était au-dessous des balustres et sièges du lutrin ; en 1729, il se trouvait le deuxième du rang du milieu, du côté de l'Evangile.

A la mort de Bissot, en 1678, Louis Jolliet, gendre de Bissot, par rapport à sa femme Claire-Françoise Bissot, et aussi, allègue t-on, par rapport aux services rendus comme organiste de la paroisse de Québec, eut la jouissance de ce banc jusqu'à son décès, en 1700 ; et ensuite sa femme, Claire Bissot, aussi jusqu'à son décès en 1710.

Alors succède à la femme de Jolliet comme occupant du banc de Bissot, sa fille Claire Jolliet, qui avait épousé Joseph DeFleury, sieur de la Gorgendière, seigneur D'Eschambault. Le 13 mars 1720, la fabrique de Québec accorde régulièrement la jouissance du banc de Bissot au sieur de la Gorgendière susdit.

Le 8 avril 1729, François Bissot le fils, bourgeois de Québec, par le ministère de Jacques Delafontaine Belcour, son gendre, met en cause la fabrique de Québec, pour se faire mettre en jouissance du banc de son père, occupé par le sieur de la Gorgendière, offrant de payer tous les frais de mutation.

La fabrique répond n'avoir pu se dispenser de concéder le banc en question, au sieur Lagorgendière, comme ayant épousé Claire Jolliet, petite fille de Bissot ; ne s'étant alors presenté d'autres personnes agissant comme héritiers du feu sieur Bissot.

François Bissot, qui ne prend jamais le titre " De Vincennes," dans cette procédure réplique que s'il n'a pas réclamé dans le temps la possession du banc de son père, c'est qu'il ne venait en cette ville qu'une fois par année et qu'il n'a point été appelé à la délibération faite par la fabrique, parce qu'il s'y serait opposé ; mais que cela ne lui a pas ôté le droit qui lui est acquis par le titre de concession au dit défunt sieur Bissot, son père. La fabrique renvoie l'affaire devant la Prévosté et le 3 mai suivant jugement fut rendu en faveur de François Bissot, qui en a joui jusqu'à sa mort, ainsi que sa femme aussi jusqu'à son décès, en 1745.

En 1746, s'élève encore une autre contestation à propos de la jouissance de ce banc. Nicolas Boisseau, Conseiller Secrétaire du roi et greffier en chef du Conseil, en sa qualité d'époux de Louise Bissot et de représentant de Marguerite Forestier, veuve de Jean Bissot de Vincennes sa belle-mère, réclame la possession du dit banc contre Jacques De la Fontaine, conseiller, qui avait épousé Charlotte Bissot, fille et héritière de François Bissot, le fils, qui avait continué de jouir de ce banc, depuis la mort de sa belle mère.

Les héritiers de François Bissot, représentent entre autres choses, que le sieur François Bissot, le fils, s'était mis en possession du banc de son père, qu'en 1729, c'est-à-dire après la mort de son frère aîné, le sieur de Vincennes, et que s'il y avait quelque droit d'aînesse sur cet objet, il n'appartenait pas au sieur de Vincennes, qui n'en avait jamais pris possession ; d'ailleurs, l'épouse du Sieur Boisseau sait bien que les souches qui auraient pu se disputer ce droit sont éteintes et qu'elle ne doit pas ignorer qu'elle a un frère marié en face d'église avec une illinoise ou miamise qui a laissé des enfants mâles auxquels le droit d'aînesse appartiendrait de préférence à elle.

Le plaidoyer de Boisseau, représentant la veuve Bissot de Vincennes, ne se trouvait pas au dossier qui nous a passé par

les mains ; mais on peut voir par la réponse de la partie adverse, que l'argument principal de son plaidoyer fut le droit qu'avait Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, comme fils aîné, à succéder à son père, en la jouissance de son banc. On voit qu'en réponse au plaidoyer de Delafontaine, Boisseau déclara " qu'il est constant que le feu sieur de Vincennes, fils, dont parle, le dit Delafontaine par son écrit, n'a laissé aucun enfant mâle." Il fut enfin ordonné, que la veuve du feu sieur Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, ainsi que les sieurs Delafontaine et Boisseau, ès-noms, jouiraient en commun de chacun un tiers du banc en question, et qu'après le décès de la dame veuve Vincennes, Boisseau et Delafontaine en jouiraient tous deux par parts égales. A l'occasion de cette procédure, je vois la femme du feu Jean Bissot de Vincennes, signer son nom comme suit : " Marguerite forrestier, veuve Vencene."

***

De tout cela, il résulte que Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, qui donna son nom à la capitale de l'Indiana, eut pour parrain le célèbre intendant Talon ; qu'en 1687 il était sur son départ pour la France et enfin qu'en 1694, il signait : " Bissot Vensenne."

Il paraît aussi clairement établi que Jean Bissot de Vincennes était déjà décédé en 1729 et par conséquent que ce fut son fils qui fut brûlé par les chikachas, en 1736 : Que ce fils était marié à une sauvagesse ; qu'il n'avait pas d'enfant mâle et qu'il était lui-même décédé, en 1746, lors des dernières contestations pour le banc de son ancêtre.

La lettre de Toussaint Loizel semblerait contredire les écrivains qui ont parlé de cette fameuse bataille avec les chiskachas, en 1736, quand ils prétendent qu'elle eut lieu en mai, tandis qu'elle ne peut avoir eu lieu qu'avant le 14 avril, date à laquelle écrit Loizel, qui en fournit une description assez détaillée pour ne pas s'y méprendre.

La signature reproduite de l'ouvrage de Daniel par Edmond Mallet (Indiana Historical Society Publications, vol. III, no. II) est certainement celle de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes et celle reproduite de " Kaskaskia and its Parish Records " par Mason, est bien probablement celle de François Bissot, son fils, né à Montréal en 1700.

Ce fameux " Morgan de Vincenne " qui a intrigué tant de gens, ne serait-il pas François-Marie de Vincennes, fils de Jean-Baptiste ? Il a pu signer " François Marye de Vinsenne " d'une manière plus ou moins lisible et alors des personnes peu au fait de l'ancienne écriture française, auraient fait avec cela " François Morgan de Vinsenne." Il n'y aurait là rien de surprenant.

A cette époque on écrivait souvent " Marye " au lieu de " Marie " et, il y a certainement moyen de faire " Morgau " avec " Marye ", surtout si ce sont des Anglais qui déchiffrent ces écritures des anciens voyageurs de ce temps.

François Marie de Vincennes a bien pu aussi signer son nom de différentes manières, quelquefois " François Vinsenne" et d'autres fois " François Marye (1) de Vensenne " ; car à cette époque la chose arrivait souvent. La grande liberté que l'on se donnait en écrivant d'une manière générale, s'étendait aussi aux noms propres. On voyait journellement des personnes d'une même famille, d'une même maison, écrire différemment un même nom de famille. On en a un exemple frappant dans la famille même des Bissot. En effet, François Bissot, sieur de la Rivière, père de Jean-Baptiste, signait " F. Byssot " quand tous ses enfants, même de son vivant, écrivaient " Bissot."

PHILÉAS GAGNON

(1) Noms qu'il reçut au baptême.

RÉPONSES

Guillaume Couillard. (VI, II, 696.)—Guillaume Couillard, le gendre de Louis Hébert, prit une large part à l'établissement de la Nouvelle-France. Comme Hébert, il avait compris que l'agriculture est le seul moyen d'attacher le colon au sol, en subvenant aux premières nécessités de la vie.

Pendant que d'autres perdaient leur temps à faire la traite avec les sauvages, Couillard développait les sources de richesse de sa terre par un travail habilement dirigé.

Il fut un des rares chefs de famille qui, lors de l'invasion des Kertk (1629), restèrent à Québec, attendant, pendant trois longues années, que la mère patrie vint les délivrer de l'état d'esclavage où le sort fatal des armes l'avait placé, lui et sa jeune famille.

Honneur donc à Couillard, à Pivert, à Martin, à Desportes qui, par leur persistance à séjourner au Canada, quand il n'y avait plus aucun lieu, aucun attrait pour les y attacher sauvèrent de l'oubli la jeune colonie française.

Couillard est le père d'une nombreuse postérité. Moins d'un siècle après sa mort, le P. Leclercq faisait remarquer qu'elle comptait plus de 250 membres, et que plus de 900 personnes étaient alliées à sa famille. Plusieurs de ses descendants ont rendu des services signalés, tant dans la nouvelle que dans l'ancienne France. Un de ses petits fils obtint des lettres de noblesse pour lui et pour ses descendants.

Guillaume Couillard eut dix enfants de son mariage avec Guillemette Hébert. Il fut inhumé le 4 mars 1663, dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

N.-E. Dionne

Bord-à-Plouffe. (V, XII, 689.)—En 1801, François Plouffe établit un bateau traversier entre les deux rives du fleuve, en société avec un nommé Deslauriers. Plouffe demeu-

rait sur la rive nord—d'où *bord à Plouffe*—et Deslauriers sur la rive sud dans la paroisse de Saint-Laurent.

Il y a quelques années on tenta de changer le nom de Bord-à-Plouffe en celui de Lemayville. Cet essai fut infructueux. P.-G. R.

Les Iroquois de Caughnawaga. (VI, III, 706.) —Outre les chrétiens iroquois des divers cantons qui se sont fixés à Caughnawaga à différentes époques, la population de ce village s'est accrue d'un certain nombre de prisonniers de guerre faits, soit dans des expéditions particulières des Iroquois de Caughnawaga contre des tribus sauvages, telles que les Renards en 1728, les Chicachias en 1739, soit dans des expéditions auxquelles les gouverneurs français les conviaient, telle que celle de Deerfield en 1704. Les vieux registres de la mission de Caughnawaga mentionnent plusieurs baptêmes de sauvages étrangers, avec la note " pris à la guerre " et de blancs étrangers, baptisés sous condition, avec la note" autrefois baptisé par les anglais." Dans le dernier cas, malheureusement, les noms de famille de ces blancs étrangers ne sont pas donnés. Cependant, je suis parvenu à trouver avec certitude plusieurs de ces noms de famille, par l'étude comparée des registres et de tout ce que j'ai pu recueillir de traditions de famille. C'est à l'introduction du sang blanc de captifs de la Nouvelle-Angleterre que les Iroquois de Caughnawaga doivent plusieurs des noms anglais qu'ils se donnent, comme les noms de Tarbell, Rice, Williams, Jacobs, Hill, Stacey, McGregor, etc.

Tous ces captifs, sauvages et blancs, subissaient l'influence du milieu où ils étaient, quant à la religion, la langue et les coutumes : ils devenaient catholiques et iroquois, et mis à même de retourner dans leur famille, lorsque leurs parents voulaient les réclamer, la plupart continuèrent le genre de vie auquel ils s'étaient habitués plutôt que de suivre leurs

parents ; la foi catholique qu'il avaient embrassée n'était pas non plus la moindre des raisons qui les tenaient fixés au sol de Caughnawaga. D'ailleurs ces étrangers une fois adoptés étaient considérés comme faisant vraiment partie de la tribu, ils étaient traités avec égard, le plus souvent ils faisaient partie de familles de chefs, et plusieurs d'entre eux furent élus comme chefs par la bande.

Aujourd'hui, à cause de ces mélanges, il n'y a pas une seule famille purement iroquoise à Caughnawaga, bien que chez presque toutes on ne parle guère qu'iroquois ; il n'y a qu'une couple d'individus qui se réclament iroquois sans mélange de sang blanc.

L'abbé G. Forbes

Le comte de Caulincourt. (VI, II, 695.)—Sur la route de Nicolet à la Baie du Febvre, à mi-chemin entre monsieur Raimbault et monsieur Fournier, était venu s'abattre, vers 1816, un personnage mystérieux.

Ayant fait l'acquisition d'une ferme, il y bâtit une maison qui n'avait de particulier que les divisions intérieures.

Son voisin, Louis Beaulac, riche cultivateur, fameux gars de six pieds, et qui avait servi dans les milices de 1812, a eu l'avantage de connaître et de fréquenter habituellement ce personnage, et d'admirer la science militaire de " monsieur le comte."

A son dire, "monsieur le comte" avait toute une chambre remplie de cartes militaires et d'armes de toutes espèces et d'une grande valeur.

A ses heures, " monsieur le comte " déployait ses cartes sous les grands ormes, près de sa maison, et là, à quatre pattes sur ses plans, il suivait et traçait des lignes, causant, discutant et interpelant, tout haut, il s'animait comme au milieu de contradicteurs..... probablement des ombres de Waterloo.

Sa maison était le rendez-vous de messieurs les curés d'Yamaska, la Baie, Nicolet, St Grégoire, Trois-Rivières, etc., régions que l'on nommait alors "la petite France," à cause de ces messieurs qui étaient des prêtres émigrés de la France.

Un beau matin, dit Beaulac, la maison fut trouvée vide : monsieur le comte était parti armes et bagages, sans tambour ni trompette.

A cette époque, le vent politique était à la tempête, et le comte Dalhousie débarquait sur nos bords comme gouverneur de la province.

Cette arrivée et ce départ subits n'évoquent-ils pas les démêlées de ces deux personnages dans la politique et les guerres de l'empire ?

Beaulac n'a jamais connu son singulier voisin sous un autre nom que celui de "monsieur le comte."

Mais, me dit-il un jour, vous pouvez trouver son nom au presbytère, car il a fait baptiser là un enfant.

En effet, j'ai trouvé ce nom, et voici cet acte tel que couché au registre de la Baie du Febvre :

" Le trente et un mars mil huit cent dix-huit, fait par nous prêtre soussigné, a été baptisé Charles-François-Joseph, né de ce jour du légitime mariage de monsieur François-Benoit-Auguste, comte d'Ancourt, et de dame Adelaïde-Antoinette-Augustine, comtesse de Galifait. Le parrain a été Louis Lefebvre dit Beaulac, et la marraine Monique Robidas, épouse du parrain. Le père a signé avec nous, le parrain et la marraine ont déclaré ne le savoir.

Le comte d'Ancourt
Fournier, Ptre."

Est-ce le comte de Caulincourt ?

L.-M. Blondin

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60).—Quelques notes sur les esclaves du baron de Longueuil, glanées dans l'histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil :

Esclaves du premier baron.—Charles LeMoyne possédait un couple d'esclaves, un nègre du nom de Charles et sa femme, nommée Elizabeth ou Charlotte Tibé. De ce mariage naquirent cinq enfants, dont quatre furent baptisés à Longueuil : un garçon appelé François, baptisé le 2 août 1723 et inhumé à Longueuil, le 6 février 1730 ; une fille, Marie-Elizabeth, baptisée le 2 août 1724 et mariée en 1763, à Jacques César, nègre du sieur Ignace Gamelin ; une autre fille, Marie-Charlotte, baptisée le 10 mai 1726 ; enfin, un garçon, Joseph, baptisé le 7 mars 1728. On voit par l'acte de partage plus loin cité que ces esclaves eurent un autre enfant du nom de Charles, mais son acte de naissance ne se trouve point dans les archives de Longueuil.

Leur partage.—Clause de l'acte de partage des ustensiles et meubles de Charles LeMoyne, baron de Longueuil (18 juin 1729, Adhémar, notaire), entre ses fils :

" Les dites parties ont partagé ensemble sept nègres, y compris le père et la mère, auquel partage est eschu à mon d. sieur le baron de Longueuil, un garçon nommé François, une petite fille nommée Marie, et à mon d. sieur chevalier de Longueuil, un petit garçon nommé Charles et une petite fille nommée Charlotte, ensemble le père et la mère et un enfant à la mamel nommé Joseph, et pour rendre mon dit sieur de Longueuil égal, le dit sieur chevalier de Longueuil a cédé une *panyse* nommée Marie-Joseph, et un *pany* nommé Gabriel, au dit baron de Longueuil, du partage les dites parties ont dit être contentes."

Les auteurs de l'histoire de la famille de Longueuil ajoutent que tous ces esclaves n'étaient point attachés aux travaux des champs et que leurs devoirs consistaient en soins domestiques.

Mariages d'esclaves.—Le 5 janvier 1763, Marie, esclave de la seconde baronne de Longueuil, est mariée à Jacques César, esclave de M. Gamelin. Voici les actes de mariage et de consentement :

Acte de mariage :—

" L'an de N. S. mil sept cent soixante et trois et le cinq janvier, vu un écrit de la main de M. Ignace Gamelin et signé de lui, par lequel il permet à Jacques César, son nègre, de se marier avec Marie, négresse de madame la baronne douairière de Longueuil, en date du vingt un janvier mil sept cent soixante et un, et ce, en considération des services que le dit César a rendus au dit sieur Gamelin depuis plus de trente ans, vu aussi la permission de madame la baronne douairière de Longueuil, qui permet à la dite Marie, sa négresse, de se marier au dit César aux mêmes conditions et en considération des services que la ditte Marie lui a rendus et toutte la famille de feu M. le baron de Longueuil, depuis qu'elle a été en âge de rendre service.

" Je, soussigné, avec la permission de M. Isambert, prêtre, curé de Longueuil, ai reçu leur mutuel consentement par parole de présent et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence, du côté de l'époux, du dit sieur Gamelin, du sieur Christophe Gamelin Lagemeraye, du côté de l'épouse, de madame Marie Catherine Deschambault, baronne douairière de Longueuil, de M. Joseph Fleury Deschambault, agent de la compagnie, soussigné.

" DESCHAMBAULT, LONGUEUIL,
" IGNACE GAMELIN, J. ISAMBERT, Ptre, C. L.
" IGNACE GAMELIN, Ptre."

Actes de consentement :—

" Je, soussigné, consent et permet à Jacques César, mon nègre, d'épouser Marie, négresse de madame de Longueuil, à la charge par madame de Longueuil de mettre en liberté et hors d'esclavage sa susdite négresse, comme je la donne à

César, sans qu'il puisse prétendre ni entendre que je lui donne sa liberté à d'autres conditions, ni pour autre mariage ; fait en double à Montréal, ce vingt-un janvier mil sept cent soixante et un." IGNACE GAMELIN

" Je, soussigné, permet à Marie, ma négresse, qui, depuis trois ans, me sollicite de lui accorder la permission d'épouser César, nègre de M. Gamelin, à qui il donne sa liberté sous ces conditions, consens au prétendu mariage, lui accordant pareillement sa liberté, ainsi que M. Gamelin le fait au dit César, aux clauses cependant qu'ils resterons à mon service l'espace de trois ans, en leur payant deux cents livres par chaque année, leur promettant d'augmenter les dits gages, s'ils le méritent ; à Montréal, le 26 janvier mil sept cent soixante et trois.

" DESCHAMBAULT,
" LONGUEUIL, NÉE DESCHAMBAULT.

" Collationné aux registres par moi, soussigné, ce six février 1763.

J. ISAMBERT, Ptre,
Curé de Longueuil."

Il y avait donc deux ans que M. Gamelin avait consenti à ce mariage que madame la baronne de Longueuil retardait, en refusant son consentement.

Il doit y avoir une erreur de copiste dans l'acte de mariage daté du 5 *janvier* 1763. Le consentement de madame la baronne, daté du 26 *janvier* 1763, serait postérieur au mariage. Le fait que M. Isambert collationne les actes de consentement le 6 *février* me porte à croire que ce mariage doit avoir eu lieu la veille, le 5 février et non le 5 janvier.

MATTHIEU-A. BERNARD

Le capitaine Baptiste. (III, VII, 338.)—Dans le premier numéro du volume V. des *Recherches Historiques*, j'ai donné quelques notes sur le capitaine Baptiste, que je puis, je ne dirai pas compléter, mais augmenter.

J'avais mentionné un *Baptiste* trouvé dans le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay, mais je me suis assuré depuis que cet homme n'est pas le même que le fameux corsaire acadien.

M. Rameau, à la page 217 de sa *Colonie Féodale*, dit au sujet du capitaine : " Le commerce de Boston et des colonies voisines éprouva de tels préjudices aux mains de ces corsaires qu'on y organisa en 1696 une expédition maritime pour leur enlever leur port de refuge, en détruisant le fort de Villebon. Le commandement fut donné au colonel Church, qui arriva le 18 octobre, 1696, devant Jemsek et y débarqua, environ six cents hommes.

Mais Villebon veillait et reçut très chaudement l'attaque des Anglais, qui dûrent rembarquer le 20 octobre, ayant eu huit tués et dix-sept blessés, dont cinq officiers. Cette défense avait été secondée par le capitaine Baptiste, embossé sous le canon de Jemsek, lequel, aussitôt l'ennemi parti, alla à Port Royal, afin de renouveler les approvisionnements du fort.

" Baptiste était le plus redoutable des corsaires que Villebon avait attiré à Jemsek, dans la rivière Saint-Jean. Le véritable nom de Baptiste était Pierre Maisonnat, natif de Bergerac. Il finit par se fixer à Beaubassin, où il vivait encore en 1704."

Je dois à l'obligeance de mon ami M. P. Gaudet les notes suivantes. Comme chacun le sait (J'entends les historiens contemporains qui s'occupent de l'histoire de l'Acadie)— M. Gaudet est un savant historien du pays chanté par Longfellow.

Le 19 octobre, 1703, mourut à Port Royal, madame Judith Baptiste, née Soubiran, épouse du sieur capitaine Baptiste. Son corps fut inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Jean Baptiste.

Le 22 octobre 1704, à Port Royal, eut lieu le mariage de Christophe Cahouët, " fils de Christophe Cahouët et de

demoiselle Anne Masuré, de la paroisse de Saint Michel, bourgeois de la ville d'Orléans," à damoiselle Marie-Anne Maisonnat, " fille du sieur Pierre Maisonnat et de feue Judith Soubiran, de la paroisse de Saint-Jacques, de la ville de Bergerac, diocère de Périgueux," avec le consentement de M. de Falaise, major de la province de l'Acadie, curateur de la dite mineure.

Le 24 juillet 1705, Anne Judith Maisonnat, femme du sieur Cahouët est marraine à Anne Judith Comeau. (*La marraine n'a pas signé*).

Ceci est à Port Royal. A la même place, le 27 janvier suivant, Anne Maisonnat, femme du Sieur Cahouët, est cette fois marraine à Magdelaine Samson, et signe : *Anne Baptiste.*

Enfin nous avons : " à Port Royal, le 12 janvier, 1707, le mariage du sieur Pierre Maisonnat, habitant de Port Royal, fils de Hélie Maisonnat et de Jeanne Ségure," à Marguerite Bourgeois, veuve, " fille de Jacques Bourgeois et de Jeanne Trahan." L'époux a signé : Pierre Maisonnat.

Marguerite Bourgeois naquit à Port Royal en 1657. Elle s'était mariée 1° à Jean Boudrot ; 2° à Manuel Mirande, et 3° à Pierre Maisonnat, mieux connu sous le nom de *capitaine Baptiste.*

Le recensement du 28 août 1714, nous apprend qu'à date : " le sieur Maisonnat et Marguerite Bourgeois avec leurs enfants : *Louis, Alexis, Judith, Marie et Marianne,* étaient établis à Beaubassin." Evidemment ces enfants sont issus de Manuel Mirande et de Marguerite Bourgeois.

RÉGIS ROY

Dollard et ses compagnons. (III, VI, 330.)–On a écrit tant de choses plus ou moins inexactes au sujet de leur fait d'armes, qu'il est temps de reproduire l'extrait mortuaire de ces braves. Il établit que le combat eut lieu au pied du Long Saut, vers le 25 mai 1660, entre 800 Iroquois et 17

Français de Montréal, accompagnés de 4 Algonquins et d'environ 40 Hurons. Treize Français furent tués sur la place et quatre faits prisonniers, en sus des sauvages alliés, tant tués que prisonniers, dont le nombre n'est pas donné.

" Le 3ème de juin 1660.

" Nous avons reçu nouvelles par un huron qui s'estoit sauvé d'entre les mains des Iroquois qui l'avoient pris prisonnier au combat qui s'estoit fait 8 jours auparavant entre les Iroquois, qui estoient au nombre de huit cent, et dix sept François de cette habitation et quatre Algonkins et environ quarante Hurons au pied du Long Saut, que treize de nos François avoient esté tués sur la place et quatre emmenés prisonniers, lesquels dits depuis nous avons appris par quatre Hurons qui se sont sauvés, avoir été cruellement bruslés par les Iroquois en leur pays. Or, les noms des François morts estaient :

Adam Daulat, commandant, âgé de 24 ans.
Jacques Brassier, 29 ans.
Jean Tavernier dit La Rochetière, armurier, 28 ans.
Nicolas Tillemont, serrurier, 29 ans.
Laurent Hébert dit la Rivière, 27 ans.
Alouïs de l'Estre, chaufournier, 31 ans.
Nicolas Gosselin, 29 ans.
Robert Jurée, 24 ans. Nous avons appris qu'il s'est sauvé par les Hollandais et retourné en France.
Jacques Boisseau, 23 ans.
Louys Martin, 21 ans.
Christophe Augier dit des Jardins, 26 ans.
Estienne Robin dit des Forges, 27 ans.
Jean Valet, 27 ans.
René Doussin, 30 ans.
Jean Le Compte, 26 ans.
Simon Guenet, 29 ans.
François Crusson dit Piloté, 24 ans." D. G.

La chute Niagara. (IV, IV, 444.)—L'aspect de cette merveille de la nature,ce tonnerre inouï, cette colonne d'eau du déluge, n'impressionne pas toujours les visiteurs, au premier coup d'œil. Les proportions nous échappent devant une telle masse liquide, de même que la basilique de Saint-Pierre de Rome désappointe celui qui la regarde tout d'abord sans prendre un terme de comparaison ou sans faire de calcul.

Par conséquent, si vous voulez voir la chute de Niagara pour la première fois...il faut l'avoir déjà vue !

Les Français qui, de 1640 à 1647, se sont trouvés en présence du phénomène n'ont pas daigné en faire mention dans leurs écrits. Il est vrai que de leur temps personne ne s'avisait de penser aux forêts, aux montagnes et aux fleuves, pas plus que l'on ne faisait cas des oiseaux, des fleurs ou des papillons, et l'on eut pris pour de l'extravagance un propos roulant sur la lune, les étoiles et les aurores boréales. La littérature du grand siècle est singulièrement dépourvue des ressources que nous offrent les attraits de la végétation de la vie animale, de même que le spectacle du firmament.

Les fleurs et les oiseaux ont été découverts par Bernardin de Saint-Pierre, à l île Maurice, dans le Grand Océan, il y a un peu plus d'un siècle. Vers la même date Chateaubriand s'apercevait de leur existence en visitant l'Amérique.

Les bêtes et les plantes, ces chefs d'œuvres du Créateur, n'ont pas été remarquées par l'homme durant six mille ans.

C'est à peine si Racine s'est décidé à dire : Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Corneille a mis toutes ses études de la nature dans : Cette obscure clarté qui tombe des étoiles.

Tous deux eussent considéré comme une chute pitoyable la moindre mention d'une cascade autre que celles de Tivoli.

Durant plus d'un siècle, les Mille Iles ont été traversées par des hommes instruits mais indifférents aux beautés qu'elles présentent.

Cartier n'a pas observé les colorations des forêts canadiennes en octobre, pourtant il les a vues au moins durant deux automnes.

Champlain parlera de la Chaudière, parceque elle interrompt la navigation et aussi à cause de la cérémonie pratiquée en cet endroit par les Sauvages pour s'attirer les bonnes grâces du manitou de l'abîme.

La première mention du Niagara est écrite par Champlain en 1603 sur la narration d'un sauvage qui se contente de dire que le lac (Erié) se décharge dans une autre grande chute où l'on fait portage.

Le Père Louis Hennepin, récollet, qui la vit en 1678, passe pour avoir été le premier Européen favorisé de ce spectacle ; cependant plus de cent Français y étaient allés avant lui, mais sans en parler, comme le voulait l'esprit du temps. Une carte publiée à Paris en 1657 par Sanson montre la cataracte et lui donne le nom de Ongiara.

Hennepin a décrit avec admiration cette prodigieuse descente des eaux et, comme le brave Père ne manquait pas d'enthousiasme, il tient la plume avec l'ardeur de notre école descriptive actuelle. Il est verbeux, exubérant, s'exprime par images et fait des comparaisons qui grandissent, s'élongent, s'étirent, enflent son sujet.

Il finit par déclarer qu'on entend mugir ce monstre à quinze lieues lorsque le vent souffle du sud. Quant à la hauteur il va bravement au chiffre de six cents pieds.

Hennepin dit ailleurs que les bons canots d'écorce font cinquante lieues par jour !

Cavelier de la Salle, qui connaissait la localité depuis 1669, écrivait vingt ans plus tard, en y repassant, que l'eau tom-

bait de plus de cent vingt toises, par conséquent au delà de sept cents pieds. Enfoncé Hennepin.

La chute mesure cent soixante et sept pieds du côté américain et cent cinquante huit du côté du Canada.

D'une rive à l'autre, elle donne quatre mille et soixante dix pieds parce qu'elle forme une courbe très forte appelée le Fer à Cheval. Elle débite quinze millions de pieds cubes d'eau par minute.

Le fond de la rivière, au-dessus de la chute, en arrivant au précipice, est beaucoup plus creux du côté canadien, aussi les neuf dixièmes du courant se portent vers le Fer à Cheval.

J'ai vu un homme qui avait vu la chute à sec, ou si vous aimez mieux ne coulant plus. Il me conta le fait en 1865, disant que cela remontait à 1820, à peu près. Un vent qui dura deux jours refoulait le courant vers le lac Erié, si bien qu'il ne restait plus qu'une mince couche d'eau dans l'espace des douze ou treize milles immédiatement au-dessus de la chute ; l'eau avait beaucoup baissé également dans les dix autres milles qui s'étendent jusqu'au lac Erié. De ce lac à la chute il y a vingt-deux milles.

Lorsque le vent tomba, le flot revint d'une allure effrayante, à la façon de la mer Rouge engloutissant l'armée de Pharaon.

Nulle part, dans les deux Amériques on ne rencontre autant de nouveaux mariés faisant leur voyage de noces et rien n'est plus facile que de les reconnaître, parce que ces jeunes couples ne sont jamais comme les autres. Après en avoir passé une centaine à l'inspection, je résume le " Niagara de mes pensées " sur ce sujet en disant :

" Se marier, voir Niagara, et vivre très vieux, sans rhumatisme ! "

BENJAMIN SULTE

QUESTIONS

708.—D'où est venu à l'Acadie, comté de Saint-Jean, le surnom de Blairfindie ? S. A. M.

709.—La ville de Durban, dans le sud de l'Afrique, dont il est question dans les journaux depuis le commencement de la guerre entre l'Angleterre et le Transvaal, n'a t elle pas été nommée ainsi en l'honneur du général Durban qui fut commandant des forces à Québec, au commencement du siècle ? Il me semble qu'en partant de Québec, Durban fut envoyé en Afrique. SOLD.

710.—Qui pourra nous donner les noms des juges qui ont siégé à la Cour Supérieure du district des Trois-Rivières depuis la cession du Canada ? T. R.

711.—Parlant de la cathédrale de Québec, Garneau dit que : " Il fut question de créer une grande loterie de dix mille billets d'une valeur totale de vingt mille livres sterling, pour rebâtir la cathédrale, incendiée durant le siège. Afin d'intéresser dans cette entreprise les lords de la trésorerie, l'archevêque de Cantorbery, l'évêque de Londres et la Société biblique, on leur envoya un projet qui annonçait assez clairement le dessein de s'emparer des biens religieux des Canadiens."

M. l'abbé Casgrain, cité par M. P.-A. de Gaspé, dit,de son côté, que la cathédrale fut reconstruite pendant les années 1768-69-70-71, et que l'inauguration de cette église eut lieu le 14 avril 1771.

D'après cette dernière note, il paraîtrait que le projet du Conseil exécutif de la province de s'emparer de la cathédrale afin de la faire servir au culte protestant, tel qu'énoncé par Garneau, ne fut pas mis à exécution.

Connaît-on les motifs qui firent reculer le gouvernement et l'empêchèrent de consommer cette iniquité ?

F.-J. A.

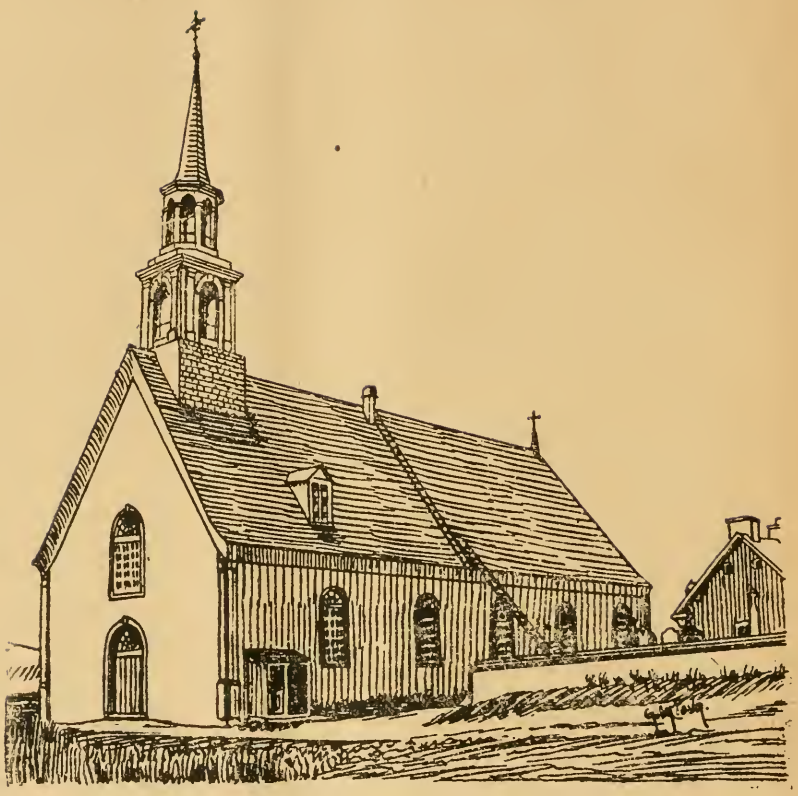

Eglise de Saint-Philippe et Saint-Jacques de Saint-Vallier.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 MAI 1900 No. 5

SAINT-PHILIPPE ET SAINT-JACQUES DE SAINT-VALLIER

Le 29 octobre 1672, Talon concédait à O. Morel de la Durantaye, une étendue de terre à prendre sur le fleuve Saint-Laurent " d'un costé à un demi arpent au delà du sault qui est sur la terre du sieur des Islets (Beaumont), et de l'autre le canal Bellechasse."

Le 1er mai 1693, Morel de la Durantaye obtint une nouvelle concession. Son domaine se trouva borné d'un côté à Beaumont et de l'autre à Berthier.

Mgr de Saint-Vallier acheta, pour la somme de 30000 livres, de L.-J. Morel de la Durantaye, la moitié du fief concédé à son père. C'est à cette époque que ce domaine, donné à l'Hôpital-Général de Québec, prit le nom de Saint Vallier.

Vers 1713, la première chapelle de Saint-Vallier, petite construction en bois fut élevée au milieu de la terre qui sépare Saint-Michel de Saint-Vallier. Elle servit pendant quelques années pour tous les habitants établis entre Beaumont et Berthier.

Le 3 mai 1722, Saint-Vallier fut érigée en paroisse sous le patronage de Saint-Philippe et de Saint-Jacques.

C'est vers la fin du dix-huitième siècle que l'église actuelle de Saint-Vallier fut construite.

Les curés de Saint-Vallier ont été MM. Michel Claude Poulin de Courval, 1713 ; Joseph Voyer (desservant), 1716 ; Pierre Leclair, 1722 ; Thomas Blondeau, 1762 ; Charles Garault Saint-Onge, 1770 ; Jean-Marie Vézina, 1794 ; Urbain Orfroy, 1819 ; Jean-Baptiste Perras (desservant), 1846 ; François Morin, 1847 ; Prisque Gariépy, 1848 ; Narcisse Beaubien, 1849 ; Louis Antoine Proulx, 1854 ; J.-A. Rainville, 1854 1899 ; Arthur Gouin, curé actuel.

P. G. R.

L'INVASION DE 1775-76

M. P.-A. Porlier était né à Montréal, le 19 mai 1725. A vingt-trois ans il recevait l'onction sacerdotale ; c'était en juin 1748. L'année suivante, il arrivait à Sainte-Anne de La Pocatière comme curé.

Ce jeune prêtre était bien doué sous tous les rapports. Sa correspondance avec l'évêque dénote un grand zèle pour le bien des âmes ; le laisser-aller qui y règne prouve qu'il était sur un bon pied d'amitié avec les autorités ecclésiastiques de son temps. Mgr Briand, entre autres, semblait jouir de son entière confiance, car il le consultait souvent, s'en rapportant surtout à lui, qu'il fût grand vicaire ou évêque, soit pour élucider des points de morale théologique, soit pour la gouverne de sa paroisse dans des circonstances difficiles. Il en rencontra même de pénibles, lors de la guerre des Etats-Unis contre le Canada, en 1775 et 1776, guerre dont le contre-coup se fit sentir jusque dans nos campagnes du bas du fleuve.

M. Porlier joua un certain rôle au milieu des siens. Il a laissé le récit de ces événements dans un mémoire que l'on retrouve dans les archives de l'archevêché de Québec.

Pour l'intelligence plus complète de la question, qu'il suffise de rappeler qu'après la déroute de Montgomery et d'Arnold, les Yankees ne se tinrent pas pour battus, et dans leur plan de revanche ils se fortifièrent à Saint-Roch, sur les buttes à Nepveu et à Lévis. Wooster, leur général, s'efforça d'enrégimenter des Canadiens-français et il réussit dans une certaine mesure à convaincre plusieurs habitants des campagnes de la rive sud qu'il y allait de leur intérêt d'épouser la cause américaine. M. de Beaujeu, seigneur de l'Ile-aux-Grues et capitaine de milice, se mit en frais de vouloir déloger l'ennemi, et dans ce dessein il fit une levée de troupes des royalistes dans ces mêmes campagnes de Saint-Thomas jusqu'à la

Rivière-du-Loup. Il recruta ainsi 350 soldats. Mais les Américains, avertis de ce qui se tramait contre eux, n'attendirent pas qu'on vint les attaquer à Lévis ; ils coururent au devant de l'avant-garde de M. de Beaujeu, composée de soixante hommes. La rencontre eut lieu à Saint-Thomas. Cette poignée de Canadiens fut mise en pleine déroute par les Bostonais, beaucoup plus nombreux et mieux armés. Cinq soldats canadiens furent tués et dix blessés, et parmi ses derniers se trouvait l'aumônier, M. Bailly. On dit que dans cette rencontre des enfants combattirent contre leur père, des frères contre leurs frères. M. Porlier ne put réussir à empêcher quelques uns de ses paroissiens de prendre fait et cause pour les Yankees.

Son *Mémoire* est quelque peu diffus. Il en ressort que les Bostonais avaient envoyé des émisaires à Sainte-Anne de la Pocatière et dans le voisinage pour y faire des enrôlements d'hommes et des achats de provisions. Il arriva un jour à Sainte-Anne un nommé Pierre Aiot ou Hayot, porteur de proclamations à l'effet de séduire les gens. Un habitant des plus aisés, du nom de Germain Dionne, et son gendre Clément Gosselin, se mirent à la disposition du traître Hayot et ils réussirent à enrôler, malgré le curé, un certain nombre de *meurts* de *faim*. Il y eut à ce propos plusieurs réunions de rebelles à la couronne britannique. Ce mouvement déloyal fut bientôt réprimé, et M. de Beaujeu recruta à Sainte-Anne même plusieurs soldats qui devaient l'aider à chasser les Américains.

M. Porlier se montra dans cette circonstance à la hauteur de sa position, et l'on constate qu'il jouissait de la confiance du lieutenant-gouverneur Carleton et de M. H. Cramahé, ancien administrateur de la Province.

M. Porlier quitta Sainte-Anne en 1778. Il obtint la cure de Saint-Ours où il mourut en 1900.

N.-E. Dionne

Mémoire d'observations sur la conduite des habitants des deux paroisses Sainte-Anne et Saint-Roch au sujet de l'invasion des Bostonois rebels et de l'exécution des ordres de Son excellence Mons. de Carleten Pour les repousser de la Pointe Lévy sous les ordres de M. de Beaujeu.

Son Excellence Monsr. de Carleton (1) me dit à la fin d'aoust de l'anné dernière qu'il plaignoit plus l'habitant canadien qu'il ne le condamnoit, parce qu'il avoit connoissance que c'étaient les marchands des villes quiles séduisaient ; cela me donna lieu, de retour chez moi, d'observer ce que disaient les *Gaboteurs* (sic) de nos cantons. Je n'ai qu'un trait pour faire voir que Son Excellence ne se trompoit point.

Comme j'étais à sermonner un jeune homme nommé Benoit Dechaîne, comendé en vertu des ordres qu'avait apporté Mr Dunier (et puisqu'il a été chefdu party bostonois depuis), un habitant dit pour le détourner de suivre mes avis : Va demander à un tel qui vient de Québec, tu connoîtras s'il fait bon pour toy de marcher. Ce tel avait des lettres du congrès qu'il lisoit dans son canton.

J'espèrois que l'éloignement nous garantiroit de la séduction, nous estions assez tranquils, occupés les cap nes Lausier (2) et Duchouquet, etc, à attendre des ordres du gouvernement pour agir suivant que M. Cramahé (3) en avait prévenu ces deux Messieurs lorsque les renvoyant dans l'arrière saison il leur dit qu'ils seroient avertis à tems des mouvements qu'ils auraient à faire.

---

(1) Sir Guy Carleton en 1775, lieutenant-gouverneur et commandant en chef de l'armée.

(2) Augustin Roy-Lausier, mort le 12 avril 1790 âgé de 88 ans et sept mois.

(3) Hector Cramahé avait administré la province de 1770 à 1774, en l'absence de sir Guy Carleton.

Cependant arrive du camp Bostonois Pierre Aiot chargé de proclamations de Mr Wooster ; (1) elles portaient peine de mort ou d'exil contre ceux qui nuiroient même de paroles au congrès. J'étois chez le Sr Lausier ; il voulut les lui faire prendre. Il y eut de l'altercation, je coupai court en disant à Aiot que cela (2) ne regardoit point Lausier fils lieutenant, l'adresse étant au capitaine ; il s'en fut, mais il se donna de garde d'arrêter chez Lauzier, père capitaine. Il fut droit chez Germain Dionne qui le lendemain fit commender toute la paroisse pour se rendre chez lui, j'étois à un malade ce jour là, on m'y demanda s'il fallait aller chez Germain Dionne ; — non, dis je, il n'est pas capitaine, c'est une assemblée illicite pour nous séduire, restez chez vous, quand le capitaine vous l'ordonnera, vous irez chez lui.—Quelques uns m'écoutèrent, d'autres méprisèrent mon avis.

Comme je connaissois le génie séduirant de ce Germain Dionne, l'ascendant qu'il avoit sur les esprits parce qu'il sortoit d'être premier Baillif, qu'il étoit riche, je vis que tout étoit perdu, je pris le party de luy écrire la lettre la plus tendre pour le détourner de son dessein. Le capitaine Lauzier y fut luy même. On rit de ma lettre, ou n'écouta point le capitaine.

Clément Gosselin gendre de Germain Dionne enrôlait. Germain Dionne fournissoit les besoins de vivres, souliers, etc. On écrivit rebel au Congrès celuy qui refusoit. Par mes soins il ne séduisit que quelques vagabonds, mais malgré tout, ne pouvant être partout et en tous tems je tentai d'arrêter ces assemblées séditieuses par ceux même pour lesquels elles se faisoient. J'en avois parlé à Mr Mercier, mouche qui me parut Bostonoise et qui se promenait dans nos

---

(1) Wooster était général des troupes américaines après la retraite d'Arnold et la mort de Montgomery.

(2) Augustin Roy-Lausier était aussi marchand à Sainte-Anne

cantons. Il me fit entendre que Mr Wooster, qu'il me dit commander alors au camp de Québec, arrêteroit Germain Dionne, si je luy en écrivois, je le fis, mais ce monsr. étoit à Montréal, et n'est venu au camp qu'a commencement de mars. Nous étions alors à la mi-janvier. Aiot, Gosselin et Germain Dionne firent ce qu'ils voulurent, ils n'engagèrent cependant que des *meurs de faim.*

Au commencement de février, parut dans nos cantons le Sr Feré avec le titre de commissaire du congrès pour des vivres. Il fit transporter le bled de Mr Duchenai, seigneur de Saint-Rock ; il dit qu'on devait le païer à la nouvelle York (1) où il étoit.

Cet homme sur bien des raisons que je luy alléguais pour soutenir l'authorité roiale, se rendit et me devoilà son âme. Il me dit ce que j'avais jusqu'alors ignoré, la faiblesse des rebels depuis le coup du 31 décembre, et que les secours promis ne leur venoient point, qu'il ne voudroit que 50 hommes qu'il se chargeroit de débusquer la garde de la Pointe Lévy–Dissimulé, lui dis-je, il n'est pas encore tems, les cinquante écloront bientôt. Il resta dans nos cantons à flâner, sous prétexte de faire des recrues. Il envoia cependant le nommé Blondin pour tenter de pénétrer à Québec afin d'avoir l'approbation de Son Excellence. Blondin ne put réussir. Il y avoit bien du tems que le Sr Lausier et Duchouquet vouloient éclater, je les arretois. Le Sr Riverin vint pour avoir M. Danglade chirurgien de ma paroisse ; il me parla de la possibilité de chasser la garde de la Pointe Lévy ; il me fit sentir qu'il alloit hazarder d'aller à Québec.

M. Bailly (2), prêtre du séminaire, voiageoit chez nous ; il excitoit, encourageoit les roialistes ; mais avant de nous déclarer, on conclut, sous prétexte d'aller achepter du bled

---

(1) New-York.

(2) Devenu plus tard coadjuteur, sous le titre d'évêque de Capse.

de semence, de faire un voiage à la Rivière du Sud, pour conoître le nombre des roialistes. Nous fûmes surpris qu'il fut si petit. J'y vis M. Désilets-Couillard, qui me dit que M. Cramahé l'avait renvoié dans l'arrière saison, en luy disant les mêmes choses qu'il avoit dites au Sr. Lausier.

Le 20 mars, M. Riverin arriva à Sainte-Anne, après avoir fait passer les ordres de Son Excellence à M. de Beaujeu. On fut quelque tems en balance si on se déclarerait, vu l'opposition des paroisses d'en haut. Quelqu'un dit, et son avis fut suivi : Quand il en devrait coûter la vie, obéissons, nous serons peut-être arrêtés, mais nous sauverons nos paroisses de la tache de rébellion.

Dans la même nuit, on éclata, les capitaines et autres officiers donnèrent par leurs mouvemens des preuves d'un zèle des plus vifs, on se dispersa pour annoncer les ordres jusqu'à Camourasca, et pour avoir des hommes, l'étendart roial fut planté entre la maison du Sr. Lausier, lieutenant, et le presbitère. M. de Beaujeu arriva le 21, à midi ; on vint le chercher comme il dînait, le même jour, de la Rivière-Ouelle, les habitans de cette paroisse voulant le voir, s'assurer qu'il existoit et qu'il étoit porteur d'ordres de Son Excellence. Il partit tout de suite.

Cependant, M. Bailly envoia un courrier de la Pointe à la Caille (1) pour presser M. de Beaujeu de se rendre. Il eut connoissance que les paroisses d'en haut étoient averties et remuaient pour s'opposer, mais les milices d'en bas n'étoient pas encore prêtes. J'écrivis pour luy suivant les pouvoirs qu'il en avoit l'amnistie pour tous ceux qui marcheroient avec luy : le pardon fut datté du quartier général des roialistes à Sainte-Anne, signé Beaujeu, et contresigné Porlier, prêtre. Il fut envoié à M. Bailly, à la Pointe à la Caille. M. de Beaujeu donna une amnistie particulière à Feré.

---

(1) Saint-Thomas de Montmagny.

Dans cet intervalle arriva M. Fortin (1), diacre, qui voiageoit pour une quête de bled. Il fut surpris de voir l'étendart du roy planté comme je l'ai dis. Est-il possible que dans le nord on dorme pour la bonne cause ?—Vous pouvez vous éveiller, luy dis-je, laissez votre quête pour un autre temps, allez annoncer ce que vous voiez, et faites remuer, ce sera une diversion, qui ne pourra que nous faire réussir.—On ne me croira pas, reprit il.—Eh bien, je vais écrire à Mgr de Doryle (2) ce qui se passe. Il se chargea de ma lettre et partit. Il m'a dit depuis que si l'échec n'étoit pas arrivé si tost à St-Pierre (3), le nord fournissoit un party considérable et se mettoit en marche.

Le 23 au matin, cinquante miliciens de Camourasca, quatre de la Rivière-Ouelle, vingt-sept de Sainte-Anne, vingt-cinq de Saint-Roch, partirent avec M. de Beaujeu. Le tems devint si affreux que, croiants se rendre à la Pointe à la Caille, ils ne purent passer les uns Saint-Jean les autres l'Islet. Ils trouvèrent les paroisses la pluspart neutres, qui ne cherchoient qu'à les décourager. Cela n'empêcha pas de se rendre la nuit du 24 au 2e quartier-général à Saint-Thomas. On disposa une partie pour faire des recrues d'armes et d'hommes.

Je reçus un courrier de M. de Beaujeu pour faire marcher l'arrière-garde. Il m'avait prévenu, lorsqu'il partit, de la tenir prête au besoin. Le capitaine Lausier et son fils Louis étaient restés exprès avec plusieurs chefs de famille. M. de Beaujeu voulolt intimider en montant ceux qui s'opposeroient, en annonçant autant de monde par derrière qu'il en

---

(1) Jean-Marie Fortin, qui fut curé de Saint-Jean, I. O., de 1800 à 1822, décédé en 1829.

(2) Mgr D'Esglis, à cette date, était coadjuteur de Mgr Briand et portait le titre d'évêque de Dorylée.

(3) C'est à Saint-Thomas que les royalistes furent battus par les Bostonais.

avait avec luy. J'envoiai avertir jusqu'à Camourasca. Plusieurs de Saint-Roch partirent le même soir, à leur tête le capitaine François Pelletier et le lieutenant Jaques Pelletier, dont les enfans étoient partis la veille avec M. de Beaujeu.

Le 25, le corps de l'arrière-garde s'arrangea pour partir. Le lendemain, 26, à 4 heures du matin, les voitures en effet arrivèrent chez moy, lorsque le Sr. Feré parut tout à coup. Tout est perdu, s'écria t-il en entrant, nos gens sont massacrés. M. Bailly est du nombre, d'autres ont été faits prisonniers. Le corps de party a pris l'allarme à la Pointe à la Caille, tout est dispersé, sauvez-moy, sauvez-vous. Accablé par cette triste nouvelle, je demeurai interdit quelque tems. Revenu de mon saisissement, je m'addressai à ceux qui étoient pour partir : Retournez, mes amis, leur dis-je, votre zèle devient inutile, il fait encore nuit, moins vous paroîtrez, mieux ce sera pour vous. Je dis à Feré : Puisqu'il faut que je travaille à me sauver, vous m'embarrasseriez fort, partez dans cette voiture que voilà du bas de la paroisse et gagnez Rimousky.

La déroute fut bientôt sceu. Il me fallut essuyer les reproches des pères et des mères qui me redemandoient leurs enfans : *Voilà ce que c'est vous autres gens d'Eglise de vous mêler de ce qui ne vous regarde point. Nous le voions bien que ce M. Bailly ne rodoit ici que pour nous séduire. Qu'allons nous devenir ? et vous, monsieur, nous allons vous perdre, etc.* Il me fallut plier le dos ; mais ce n'était pas le plus dur à supporter, j'appris que les ordres étoient de nous piller et brûler ensuite. Ces nouvelles m'accablèrent quand je pensois à la quantité de femmes et d'enfans jettés sur la neige pendant un froid des plus rigoureux, et j'en étois une des principales causes. Je pris le party de souffrir toute espèce d'humiliations pour appaiser. Aiot, qui conduisoit tout, avoit de l'humanité. Il étoit aussi un peu politique ;

il fit croire aux officiers Bostonois qu'on mineroit leur party si on poussoit les choses à l'extrémité, surtout si on enlevoit les prêtres.

Une troupe de 40 à 50 vinrent chez moy. Germain Dionne arriva le premier, qui me dit : Monsieur, ne craignez rien, votre vie est entre nos mains, mais Aiot est bon, il vous sauvera. Je reçus avec politesse les officiers, je soutins leurs reproches par les mots de devoir et d'obligation de conscience qui nous contraignoit d'engager nos peuples d'être soumis aux ordres de leurs supérieurs, que M. de Carleton étoit toujours reconnu commender dans nos cantons, n'y ayant rien qui put nous avoir soustrait à sa domination, etc. M. Dubois, homme qui me parut éduqué et rempli de douceur, dit qu'on pensoit que c'étoit une sédition d'habitans sans ordre, qu'il voudroit bien voir M. de Beaujeu, qu'il avoit la commission de M. Gaspé, mais que cela ne suffisoit pas, qu'il doutoit même de l'écriture et de la signature. Je fus luy en chercher de semblable. Je l'assurai avoir vu la commission de M. de Beaujeu, une lettre circulaire addressée aux curés, un ordre aux capitaines. Il me pria de l'écrire au camp pour sa décharge. Je le fis, mais une partie par une treille qu'avoit fait M. Mercier était envoié à Montréal. Lorsque ces Bostonois étoient chez moy, ils envoyèrent chercher William Ross, qui leur montra pour sa justification un écrit que Feré avoit donné à Camourasca et signé, par lequel il affirmoit qu'il n'avoit presque point de provisions au camp, peu de munitions de guerre, que depuis l'affaire du 31 décembre, ils n'avoient reçu aucun secours. Cet écrit avoit été donné pour encourager les miliciens à marcher. Quand M. Dubois le lut, il dit que cet homme méritait punition, il mit sa tête à prix. Aiot reçut l'ordre de le chercher. M. Dubois parla beaucoup avec Ross des provisions qu'il avoit (sans doute que M. Mercier qui les avait vû en avoit donné connoissance). Ross dit que c'était pour son commerce. On luy expliqua qu'il en falloit et qu'on lui pairoit.

UNE MÉSAVENTURE

En 1874, intervint entre les délégués des catholiques et le pouvoir exécutif du Nouveau-Brunswick, un compromis qui, bien que non sanctionné par une loi, fut cependant appliqué dans tout le pays.

En vertu de cette transaction, les écoles publiques furent, il est vrai, seules maintenues, mais le clergé catholique eut le droit d'y aller, en dehors des heures de classe, instruire les enfants des préceptes de la religion. Une certaine part fut même faite, dans ces écoles, à l'enseignement du français et, de plus, les congréganistes munis du diplôme réglementaire furent admis à concourir pour l'emploi d'instituteur.

Au R. P. Lefebvre, qui, ferme et conciliant tout à la fois, servit de principal intermédiaire entre protestants et catholiques, revient en majeure partie le mérite d'avoir amené cet heureux résultat. Dans ces circonstances mémorables, il réussit à rendre à la cause de ses compatriotes un service dont ceux-ci ne perdront jamais le souvenir.

Ce compromis ne fut pourtant pas accepté sans avoir soulevé l'opposition furieuse de certains fanatiques protestants, dont les plus en vue étaient MM. Elder et Willis, deux publicistes influents députés à la législature du Nouveau-Brunswick. Ils commencèrent par engager une abominable campagne de diffamation contre le clergé catholique en général, et en particulier contre les prêtres français, qu'ils représentaient, dans leurs journaux, comme des êtres immoraux et de dangereux conspirateurs. Ensuite, M. Willis se chargea de se faire, à la tribune de la Chambre, l'écho des calomnies que lui et ses amis avaient imaginées et de demander au parlement de s'opposer à l'application du compromis scolaire.

Une mésaventure grotesque survenue à cet odieux personnage, vint subitement mettre un terme à ses coupables agissements, tant il est vrai que, partout dans le monde, le ridicule peut tuer aussi sûrement que le poignard.

Le jour où il monta à la tribune, M. Willis s'écria d'un ton solennel, en désignant le pupitre installé devant lui : " Oui, messieurs.j'ai là les preuves de l'infamie des prêtres de Rome ; j'ai là des pièces démontrant le bien-fondé des accusations si graves que j'ai portées contre eux !" En même temps,il ouvrit le pupitre en question. Aussitôt, un gros oiseau noir en sortit avec un bruit assourdissant, effleura le visage de M. Willis, et prit son vol jusque dans les tribunes.

C'était un coq qu'une main facétieuse avait enfermé dans le bureau de l'orateur, dont la frayeur fut telle qa'il resta un certain temps, avant de reprendre possession de lui-même. Quand enfin il put parler, il s'embrouilla dans son discours et fut impuissant à déguiser, sous des artifices de langage, la faiblesse manifeste de son augumentation.

Les rieurs ne furent pas de son côté, et la Chambre, en majorité acquise aux idées d'apaisement, résolut de ne pas s'opposer à l'application du compromis.

Depuis cette époque, la paix religieuse n'a plus été troublée dans le Nouveau-Brunswick, et tout porte à croire que, d'ici longtemps, on n'y persécutera plus les catholiques.

CAMILLE DEROUET

BIBLIOTHÉQUE CIRCULANTE

En 1764, le sieur Germain Langlois, demeurant sur la place du marché,à la haute ville de Québec,fonda une bibliothèque circulante.

S'il faut en croire le prospectus que publia alors Langlois sa bibliothèque consistait en plusieurs centaines de volumes bien choisis, tant en anglais qu'en français, écrits par les meilleurs auteurs sur des sujets intéressants et amusants.

Voici quelles étaient les conditions de Langlois pour pouvoir s'abonner à sa bibliothèque :

Payer six sols par semaine d'argent courant d'Halifax ; Ne prendre qu'un seul livre à la fois ; Ne pas le garder plus d'une semaine ; Payer tout dommage fait au livre.

P.-G. R.

UNE LETTRE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec conservent avec grand soin une précieuse relique de saint Vincent de Paul. C'est une lettre autographe que le saint écrivit à la mère Saint-Joseph et dans laquelle il rend un glorieux témoignage au dévouement des premières Hospitalières de Québec. Nous la transcrivons en respectant scrupuleusement l'orthographe :

" De Paris, ce 20 avril 1602.

Ma révérende mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Il est vrai que ceux qui m'ont fait l'honneur de vous rapporter l'estime que je fais des missions du Canada ont eu sujet de le faire ; car, en effet, je regarde cet œuvre comme l'un des plus grands qui se soient faits depuis quinze cents ans, et ces saintes âmes qui ont le bonheur d'y travailler, comme des âmes vraiment apostoliques qui méritent l'approbation et le secours de l'Eglise, particulièrement vous et votre communauté qui contribuez à l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres et des malades, qui est le comble de la charité chrétienne, et en quoy je tiendray à singulière bénédiction de vous aider, s'il plaît au bon Dieu de m'en faire la grâce quelque jour. Quant à présent, ma chère mère, cela m'est du tout impossible, à cause des misères de ce pays icy provenants des guerres passées, et des divisions présentes de ce royaume qui réduisent les provinces dans une entière désolation, à quoy plusieurs personnes charitables de Paris tachent d'apporter quelque remède contribuant de leurs soins et de leurs aumônes pour empêcher que le monde périsse de pauvreté ; mais ces aumônes ne pouvant suffire ; il servirait de peu de leur parler des besoins du Canada. Je ne doute pas, ma chère mère, que ceux de votre hôpital ne soient grands, après les pertes que les Iroquois vous ont fait

souffrir de delà et la diminution notable du revenu que vous avez icy sur les coches, dont je suis bon témoin, pour ce que plusieurs de nos maisons y ayant leur petite subsistance,ont peine d'en tirer la moitié de ce qu'elles en tiraient ci-devant, je prie Notre-Seigneur, ma révérende mère, qu'il suscite quelques bonnes personnes qui vous donnent moyen de lui continuer vos services en ses pauvres membres, et c'est ce que j'ose espérer de sa paternelle providence qui est adorable partout. J'ai une particulière confiance en vos prières ; bien que je sois indigne d'y participer, je vous les demande néanmoins avec toute l'humilité que je le puis, et avec désir qu'il plaise à Dieu me faire la grâce de vous servir qui suis en son amour,

Ma révérende mère,
Votre très humble
et obéissant serviteur,
Vincent de Paul, Ptre,
De la Mission.

A ma Rde Mère,
La Mère Supérieure des Religieuses de la Miséricorde de l'Hôtel-Dieu de Kébec,
À Kébec.

UNE EPITAPHE

Epitaphe de Monsieur Richer, Curé de Québec, décédé en cette ville et enterré dans le caveau de la chapelle du Séminaire, servant d'Eglise Paroissialle et même de Cathédrale.

Ci-git, juftement regretté,
Un digne Prêtre et Curé ;
Des vers fon corps eft la pâture,
Mais fon âme prend nourriture
Dans le féjonr bienheureux,
Où il eft entré glorieux,
De fes Paroiffiens le Pafteur,
Il n'a cherché que leur bonheur ;
Et pour foulager les pauvres
Il s'eft rendû lui-même pauvre.
De fes vertus admirateurs,
Soyons-en les imitateurs.

(*Gazette de Québec*, 7 avril 1768)

ETATS DE SERVICES DU COLONEL DE SALABERRY, PÈRE DU HEROS DE CHATEAUGUAY

1° Blessé deux fois en 1775,dont une fois très sévèrement ; infirmités résultantes, dont je me ressens encore après quarante cinq ans. Cette première campagne et la suivante, je les ai faites à mes propres frais et dépens, volontaire sans aucune paye. Le reste de la guerre révolutionnaire d'Amérique, en paye ;—à la paie demi-paye, interrompue, quand Surintendant des Sauvages en 1799.—En 1796, Major 1er Batt du Régiment Royal-Volontaires-Canadiens.

Régiment réformé en 1802. Ensuite Commandant du premier Régiment de La Milice *d'Elite incorporée*, levée en 1812 pour cette dernière guerre d'Amérique ; âgé alors de plus de soixante ans, à présent dans ma soixante-neuvième, et ma santé ruinée par mes anciens services et blessures ; et les chagrins pour la perte de mes chers enfants.

2° Aucun sujet Canadien n'a fait pour son Roi de sacrifices aussi sensibles, car, de *quatre* fils, j'en ai perdu *trois* dans l'Armée : proportion certainement bien cruelle ! et objet d'une douleur ineffaçable ! Le seul de mes fils qui me reste a toujours servi honorablement dans l'armée,en diverses parties du monde, depuis l'âge de quatorze ans, entr'autres à la glorieuse affaire de Châteauguay, pour laquelle il a reçu de Sa Majesté des marques de distinction, et une place au Conseil Législatif, contre la règle de n'y point introduire en même temps, et le Père, et le Fils : mais j'espère que tous deux, nous serons toujours les plus fermes appuis du Gouvernement soit au Conseil, soit l'épée à la main, malgré mon âge avancé.

3° J'ai perdu en France près de deux mille louis, étant sujet Anglais, ce qui dans la guerre révolutionnaire m'a

privé de l'avantage de pouvoir retirer cette somme, perduë à présent sans ressource par ce que les Lois de ce pays-là appellent *prescription* : perte considérable pour ma famille. Des Gentilshommes qui s'offrirent à servir Volontaires en 1775, nous ne restons plus que trois, mois seul à Québec.

JOSEPH LEVASSEUR BORGIA

Le matériel du *Canadien*, dont le premier numéro parut le 22 novembre 1806, fut acheté par MM. Borgia, Bédard, Taschereau, Blanchet, Bourdage et Planté.

En 1808, M. Borgia fut destitué de sa position dans la milice.

Le 17 mars 1810, Borgia fut arrêté sur l'ordre de Craig avec Bédard, Blanchet et Taschereau. En juillet de la même année, Borgia fut relâché pour cause de maladie.

M. Borgia fit de nombreuses tentatives pour introduire en Canada le droit civil anglais, mais il ne réussit pas.

Le député Borgia avait un tempérament assez excitable. Pendant la session de 1819, il fut mis sous la garde du sergent d'armes, pour avoir fait des gestes insultants à Sherwood et l'avoir traité d'imbécile.

RÉPONSES

La mission d'Oka et ses missionnaires. (VI, III, 707.)—Avant l'établissement définitif de la Mission du Lac des Deux-Montagnes à Oka, en 1721, les MM. de Saint-Sulpice avaient dirigé :

1° La mission de la Montagne de Montréal, fondée en 1676, confiée à MM. Trouvé, Mariet et de Belmont ;

2° En même temps que la mission de la Montagne, celle du Sault-au-Récollet, fondée en 1696, administrée par MM. Robert Gay et Maurice Quéré de Tréguron ;

3° En 1704, les sauvages non iroquois des deux missions ci dessus furent réunis les uns, Algonquins, à Sainte-Anne du bout de l'Ile, par M. Lascaris d'Urfé, les autres, Nipissings, à l'Ile aux Tourtes, au pied du Lac des Deux-Montagnes, par M. C. René de Breslay.

En 1721, toutes ces missions cessent d'exister pour donner naissance à la Mission du Lac des Deux Montagnes (Oka), qui devait durer jusqu'à nos jours. Voici les noms des missionnaires :

MM. Hamon Guen ; Elie Dépéret ; Frs. Picquet ; Jean-Claude Mathevet ; J.-P. Davaux Besson de la Garde ; J.-B. Reverchon ; F.-A. Magon de Terlaie ; P.-P.-F. Delagarde ; Jean-de-Dieu Frs. Robert ; V.-F. Guichard de Kersident ; G.-J. Brassier ; M.-F. Leclerc, né à Caughnawaga ; J.-L. M. Sauvage de Châtillonet ; A. Malard ; J.-B Thavenet ; J.-B. Roupe, venant de Saint-Régis ; J.-C.Léonard Baveux ; Chs.-L.-Frs. de Bellefeuille ; Flavien Durocher ; P. Richard ; Jos. Aoustin ; Nic. Dufresne ; André Cuoq. qui a le plus contribué à faire connaître au monde savant les richesses des langues américaines, mort en 1898 ; M. U. Lafontaine.

L'abbé G. Forbes

Le voyage de Guillaume IV au Canada. (I, III, 20.)—Le prince William-Henry, troisième fils du roi

George III, était né en 1765 ; il n'avait conséquemment que 22 ans, lorsqu'en 1787, il vint en Canada. Il était alors capitaine de la frégate *Pégasus*, après avoir débuté par être simple aspirant en marine (midshipman) et avoir passé par tous les autres grades.

Parti de la Jamaïque, il arriva en quinze jours de passage à Halifax, le 28 juin.

L'arrivée du Prince à Québec fut précédée par celle d'une partie de l'escadre du commodore Sawyer, qui montait lui-même le *Leander*, vaisseau de 50 canons. Il était accompagné du *Ressource* et de l'*Ariadne*. Il y avait de plus dans le port de Québec le *Thisbé*, venant d'une croisière, et quatre vaisseaux qui avaient été nolisés comme transports pour amener à Québec partie des 5e, 26e et 54e régiments. Un de ces navires avait nom le *Lord Mulgrave*.

Le mardi, 14 août, de grand matin, le *Pégasus* mouilla devant Québec. Le major Beckewith et le capitaine de Saint-Ours, deux des aides-de camp du gouverneur, allèrent à bord savoir le plaisir du Prince au sujet de son débarquement. Le lendemain, à onze heures, le Prince se rendit de son vaisseau au *Leander* qui portait le pavillon du commodore ; on déploya à bord de ce vaisseau l'étendard royal et on tira une salve de 21 coups de canon. Peu après, cinq berges, celle du Prince, précédant les autres et ayant l'étendard royal, celle du commodore portant la grande flamme, et celles des capitaines des trois autres navires, portant les leurs, partirent en procession du *Leander*, qui réitera une salve royal. Le Prince, en passant le long de la ligne des quatre autres navires, fut salué de 21 coups de canon.

En débarquant sur la grève, près du marché de la basse-ville, le Prince fut reçu par le brigadier général Hope, lieutenant-gouverneur de la province, les membres du conseil, les divers corps du clergé, de la justice et de la noblesse ; et, dès qu'il eût mis pied à terre, on le salua de 21 coups de canon.

Lorsque le Prince entra dans la cour du château Saint-Louis, il fut rencontré par lord Dorchester, qui le conduisit dans la maison du roi. Là, le lieutenant-gouverneur lui présenta une adresse au nom du Conseil de Sa Majesté.

Le soir, un grand feu de joie fut tirée par les troupes, la milice et les citoyens.

A l'occasion de la visite du Prince, le gouverneur fit mettre en liberté tous les prisonniers civils et militaires, à part toutefois ceux qui étaient accusés de meurtre.

Le 21 août, anniversaire de la naissance du Prince, le clergé catholique lui présenta une adresse. Dans sa réponse, le Prince le remercia de sa loyauté.

Pendant son séjour ici, le Prince visita Montréal, Chambly et Sorel. Les habitants de ce dernier endroit furent si heureux de la visite du Prince, qu'ils changèrent l'ancien nom de leur bourg en celui de William-Henry (1).

Le Prince quitta Québec le 10 octobre à bord du *Pégasus*, lequel fut suivi par le *Leander* et le *Résolute*. Quelques jours avant on avait fait, sur le cap Diamant, des feux d'artifices en son honneur.

Ce ne fut qu'en 1818 que le prince William-Henry se maria à la fille du duc de Saxe-Meningen dont il eut deux filles qui moururent au berceau. Il ne monta sur le trône que le 8 septembre 1831 et mourut le 20 juin 1837, n'ayant regné que six ans, quoiqu'âgé de 72 ans.

Il conserva, assure-t-on, à la cour et sur le trône, un excellent souvenir de son voyage d'Amérique et montra à l'égard des habitants de ce pays qui lui fûrent présentés en Angleterre une bienveillance toute particulière. Son règne, bien court, fut cependant marqué par d'importants événements : entre autres, la passation du fameux bill de réforme.

P.-J. O.

(1(Voir *Recherches Historiques*, v. I, p, 59

La croix du Saut au-Matelot. (III, II, 294.)— C'est l'année même de son arrivée dans la Nouvelle France que M. de Tracy fit planter sur le terrain du séminaire de Québec une croix de soixante-cinq pieds de hauteur. On ne connait pas exactement l'endroit où elle s'élevait. Ce ne devait pas être très loin de la cime du cap puisqu'on appelait cette croix " la croix du Saut-au-Matelot." Son site était si délicieux que Mgr de Saint-Vallier aurait voulu l'acquérir du séminaire de Québec. Celui-ci ne voulut pas consentir à s'en déposséder. R.

La peinture au Canada sous le régime français. (IV, VII, 480.)—Saviez-vous que les féroces Iroquois qui donnèrent tant de fil à retordre à nos pères étaient des amateurs de peinture ? C'est la vénérable mère Marie de l'Incarnation qui nous apprend la chose dans une de ses admirables lettres à son fils. Lui racontant les succès du père jésuite Jean Pierron, missionnaire chez les Agniers, elle écrit :

" Comme le Père a divers vices à combattre, il a aussi besoin de différentes armes pour les surmonter. Il s'en trouvait plusieurs qui ne voulaient pas écouter la parole de Dieu, et qui se bouchaient les oreilles lorsqu'il voulait les instruire. Pour vaincre cet obstacle, il s'est avisé d'une invention admirable, qui est de faire des figures pour leur faire voir des yeux ce qu'il leur prêche de parole. Il instruit le jour, et la nuit il fait des tableaux, car il est assez bon peintre. Il en a fait un où l'enfer est représenté tout rempli de démons si terribles, tant par leurs figures que par les châtiments qu'il font souffrir aux sauvages damnés, qu'on ne peut les voir sans frémir. Il y a dépeint une vieille iroquoise qui se bouche les oreilles pour ne point écouter un jésuite qui la veut instruire. Elle est environnée de diables qui lui jettent du feu dans les oreilles et qui la tourmentent dans les

autres parties de son corps. Il représente les autres vices par d'autres figures convenables, avec les diables qui président à ces vices là, et qui tourmentent ceux qui s'y laissent aller durant leur vie. Il a aussi fait le tableau du paradis, où les anges sont représentés, qui emportent dans le ciel les âmes de ceux qui meurent après avoir reçu le saint baptême. Enfin il fait ce qu'il veut par le moyen de ses peintures. Tous les Iroquois de cette mission en sont si touchés qu'ils ne parlent dans leurs conseils que de ces matières, et ils se donnent bien de garde de se boucher les oreilles quand on les instruit. Ils écoutent le Père avec une avidité admirable, et le tiennent pour un homme extraordinaire. On parle de ces peintures dans les autres nations voisines, et les autres missionnaires en voudraient avoir de semblables, mais tous ne sont pas peintres comme lui. "

Le Père Pierron est lui même l'auteur du jeu du *Point au Point* qu'il décrit ainsi dans la *Relation* de 1670, page 38 : " Ce jeu est composé d'emblêmes qui représentent tout ce qu'un chrestien doit sçavoir. On y voit les sept sacrements, tous dépeints, les trois vertus théologales, tous les commendements de Dieu et de l'Eglise, avec les principaux péchés mortels ; les péchés même véniels qui se commettent ordinairement y sont exprimez dans leur rang, avec des marques de l'horreur qu'on en doit avoir. Le péché même originel y parait dans un ordre particulier, suivi de tous les maux qu'il a causez. J'y ai représenté les quatre fins de l'homme, la crainte de Dieu, les indulgences..... En un mot, tout ce qu'un chrestien est obligé de sçavoir s'y trouve exprimé par des emblêmes qui font le portrait de chacune de ces choses.....Ce jeu s'appelle du *Point au Point*, c'est-à-dire du point de la naissance au point de l'éternité."

La mère Marie de l'Incarnation et Jean Bourdon avaient quelques connaissances en peinture. " La m. de l'Incarnation Ursuline, lisons nous dans le *Journal des Jésuites*, avril 1646,

employa presque tout le caresme à peindre deux pièces d'architecture pour accompagner le Tabernacle de la paroisse : Monsr Bourdon peignit quelques marches."

Après le Père Pierron, le diacre François-Luc Lefrançois, récollet, s'adonna à la peinture. Il fit plusieurs tableaux pour les églises de la Nouvelle France, entre autres une *Assomption* pour l'église des Jésuites, et un *Ecce Homo* pour l'Hotel-Dieu de Québec. On conserve encore deux tableaux du frère Luc dans la basilique de Sainte-Anne de Beaupré. S'il faut en croire Frontenac, ce serait le frère Luc qui aurait dressé les plans du séminaire de Québec. On a dit du frère Luc que son coloris était mauvais, sa composition médiocre, et son dessin excellent.

M. Hugues Pommier, prêtre, natif du Vendômois, qui vint dans la Nouvelle-France en 1664, se piquait de peinture. Il faisait beaucoup de tableaux, mais personne ne les goûtait. M. de La Tour nous apprend que c'est cette raison qui le fit repasser en France. Il espérait que son talent y serait mieux apprécié. Il n'y réussit pas, et se donna aux missions de la campagne, où il eut du succès.

Le Père Sébastion Rasle, le célèbre missionnaire des Abénaquis, assassiné à Nanrantsouak le 23 août 1724, par un parti de la Nouvelle-Angleterre, savait quelque peu la peinture. Sa chapelle de Nanrantsouak contenait quelques-unes de ses peintures lorsqu'elle fut incendiée.

La mère Marie de l'Incarnation mourut en 1672. En l'absence de Mgr de Laval, M. de Bernières, son grand vicaire, présida à ses funérailles. Avant de déposer les restes de la sainte religieuse dans leur dernière demeure, il permit à un artiste envoyé spécialement par le gouverneur de Courcelles de peindre le portrait de la défunte.

Le nom de cet artiste n'a pas été conservé.

Le père jésuite Pierre Laure, qui arriva dans la Nouvelle-France en 1711, avait beaucoup de goût pour la peinture.

Aussi cultiva t il cet art pendant son séjour ici. Le P. du Parc, ministre à Québec écrivait au P. Général à Rome que le P. Laure consacrait beaucoup de temps à la peinture : " Magister Laure, qui theologiae dat hic operam, picturae multum tribuit temporis." Aucune peinture du Père Laure n'a été conservée.

Mais les pères Pierron, Rasle et Laure, aussi bien que le diacre François Luc Lefrançois et l'abbé Paumier était Français. Le premier Canadien qui s'appliqua à la peinture fut l'abbé Jean-Antoine Aide-Créquy, né à Québec le 6 avril 1749. La basilique de Québec contenait plusieurs de ses peintures. Le tableau de la chapelle de la Sainte-Famille, brûlé en 1867, était son œuvre. L'*Annonciation* du maître-autel de l'église de l'Islet est aussi de lui.

P. G. R.

Mort de Charles Fréchette. (IV, IX, 514.)—Charles Fréchette, complice de David McLean, en 1797, est décédé à Saint-Jean d'Iberville, le 15 décembre 1828, et y a été inhumé le 17, par messire Rémi Gaulin, curé de l'endroit, décédé lui-même évêque de Kingston, et en présence de Louis St Michel et de Michel Demers, qui n'ont su signer. Il mourut, dit l'acte de sa sépulture, *muni des sacrements*, et à l'âge de 68 ans.

Il a signé lui-même (assez bien) plusieurs actes, à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, *Charles Fréchette.* Certains membres de sa famille signèrent Frichette. Son vénérable frère le curé de Belœil, signait *Fréchette* ; et il est probable que c'était son vrai nom.

L'abbé L.-A. Moreau

La bataille de Ristigouche. (V, VI, 626.)—Ceux qui ont lu l'histoire de la gigantesque lutte entre la France et l'Angleterre pour la possession du Canada et de l'Acadie, connaissent tous les détails des grandes batailles qui se

livrèrent à Louisbourg, au Fort Beauséjour, à Carillon et sur les Plaines d'Abraham ; mais combien ont même entendu parler de la bataille de Ristigouche ?

Le professeur W. F. Ganong, qui amasse des documents et fait des recherches pour une histoire du Nouveau Brunswick qu'il a l'intention d'écrire, a mis en brochure un article publié par lui dans la *Educational Review* sur les reliques les plus précieuses que nous avons de la période française de notre histoire.

Parmi ces reliques, il y a deux canons de facture française, que l'on peut voir aujourd'hui encore à l'endroit où ils ont été trouvés, à Athol Point.

Athol Point est une langue de terre, trois mille en haut de Campbellton et qui s'avance dans la rivtère Ristigouche là où celle-ci se jette dans la baie qui donne sur le fleuve.

Sur l'un des canons sont gravés deux ancres que le temps ni la rouille n'a pu effacer. Deux fleurs de lis indiquent suffisamment l'origine française de l'autre canon.

Ces deux pièces d'artillerie, suivant M. Ganong, sont les reliques de l'important combat naval qui eut lieu dans la baie à l'embouchure de la rivière Ristigouche, en l'année 1760.

On trouve une description semi-officielle de cette bataille dans le *London Magazine* pour l'an 1760.

Nous traduisons :

" Londres, le 8 septembre 1760.—Par des depêches reçues du capitaine Byron, officier supérieur des vaisseaux de Sa Majesté Britannique à Louisburgh, et portant la date du 26 juillet, il appert que le capitaine B., ayant appris du brigadier-général Whitmore, que la flotte française avait fait voile vers la Baie des Chaleurs, partit à sa recherche avec la *Fame*, le *Dorcetshire*, l'*Achilles*, le *Scarborough* et le *Repulse*. Ayant détruit un vaisseau français, la *Catharina*, dans la baie de Gaspé, le capitaine Byron se dirigea vers une grande

rivière appelée par les Sauvages Rustigushi. Ici,il trouva le reste (de la flotte française), consistant en les vaisseaux le *Marchault*, de 32 canons, *l'Espérance* de 30, le *Bienfaisant*, de 32, et le *Marquis de Marloze*, de 18, ensemble avec vingt-deux vaisseaux plus petits. Lorque notre flotte fit son apparition dans le havre de Rustigushi, l'ennemi s'avança vers le haut de la rivière et vint jeter l'ancre au-dessus de deux batteries montées sur le côté nord de la rivière. Celles ci n'étant que faiblement utilisées, furent vite réduites au silence, et les vaisseaux, après une courte résistance, furent tous coulés à fond ou pris. Le capitaine Byron détruisit ensuite la ville de Petite Rochelle, composée d'environ deux cents maisons, et aussi les deux batteries."

Ce fut la seule bataille livrée sur les eaux du Nouveau-Brunswick ; elle fut aussi la fin de la lutte sur mer entre la France et l'Angleterre dans l'Amérique du Nord.

Peu d'historiens canadiens font mention dans leurs œuvres de la bataille de Ristigouche. M. Hannay, auteur d'une histoire d'Acadie, et quelques autres en parlent brièvement. Qu'elle ait eu lui, et quelle ait eu lieu à l'embouchure de la rivière Ristigouche, il est difficile d'en douter.

M. Ganong conseille aux citoyens de la ville de Campbellton d'ériger un piédestal et de placer dessus les deux canons qui sont maintenant à Athol Point et qui ont sans doute pris part à la bataille qui fait le sujet de cet article. C'est un conseil qui mérite d'être suivi.

M. Acadien

La Mère Philippe Gertrude de Boulogne de St-Dominique. (VI, I, 692)—" Le deux décembre 1648, on reçut au Noviciat Mlle Philippe Gertrude de Boulogne, sœur de Madame d'Aillebout si bien connu en ce pays. Cette pieuse demoiselle était venue en Canada avec sa sœur, femme du troisième gouverneur, M. Louis d'Aillebout de Coulonge.

Elle n'eut pas plus tôt fait connaissance avec nos premières Mères qu'elle désira se consacrer à Dieu parmi elles ; mais M. et Madame d'Aillebout ne manquèrent pas de prétexte pour lui faire différer son entrée aux Ursulines. Cependant Mlle de Boulogne poursuivait toujours son pieux dessein, et dès qu'elle eut obtenu la permission si longtemps désirée, elle quitta joyeusement la résidence du Gouverneur, qui était déjà à cette époque le rendez-vous des belles dames et des brillants chevaliers du pays, et vint partager avec générosité les travaux pénibles et les privations sans nombre de ses pieuses amies des Ursulines.

Notre Mère de l'Incarnation, qui avait alors la direction du noviciat, prenait un singulier plaisir à initier cette fervente novice aux plus beaux secrets de la vie spirituelle, et Mlle de Boulogne, qui avait préféré les austorités du cloitre avx plaisirs passagers d'un monde trop séduisant, embrassait avec la simplicité d'un enfant les plus humbles pratiques de la vie religieuse."

(*Les Ursulines de Québec*, tome. I, chap. II, p. 139).

L'Abbé J.-B.-C.D.

La France antartique. (VI, III, 703.)—La *France antartique*, disait Thevet en 1555, c'est le Brésil. B. S.

Le premier trappiste canadien. (IV, XII, 554.)—En 1806, l'abbé Louis-Antoine Germain-Langlois, chapelain du couvent des Ursulines de Québec, laissait le Canada et allait s'ensevelir au monastère des Trapiste dans l'étatde Kentucky Etats-Unis C'étaitle premier Canadien qui se faisait trappiste. Le père Marie-Bernard—tels sont les noms qu'il adopta en religion—mourut le 28 novembre 1810.

Avant de devenir chapelain des Ursulines de Québec, M. Langlois avait été curé de l'Ile-aux-Coudres. Il vécut là en véritable saint en compagnie de son domestique, François Leclerc.

Un ancien curé de l'Ile-aux-Coudres nous apprend le genre de vie que menaient le curé Langlois et le bon François Leclerc :

" M. Langlois a été curé de l'Ile-aux-Coudres de 1793 à 1802. Pendant ce temps, François Leclerc est demeuré seul avec lui : c'était tout le personnel du presbytère. Leclerc imitait son maître en tout ; ils vivaient tous deux en véritables trappistes. Ils faisaient maigre et jeûnaient tout l'avent ; ils passèrent plusieurs carêmes aux légumes ; outre cela, ils jeûnaient tous les vendredis de l'année au pain et à l'eau. Le curé couchait sur un lit que les prêtres voisins venaient voir par curiosité. C'était une mauvaise couchette dont les planches du fond fournissaient toute la mollesse. Leclerc dormait pendant quelques heures sur deux chaises. Dès la pointe de l'aurore, ils allaient tous deux à l'église et passaient un temps considérable en oraison devant le Saint Sacrement. Tous les dimanches, ils passaient tous deux le jour entier à l'église ; ils se tenaient en prière devant l'autel afin de donner bon exemple à la paroisse. Le serviteur était tellement recueilli qu'il avertissait son maître, si celui-ci semblait quelquefois distrait." R.

L'orthographe du mot Longueuil. (III,XI,381.) —Le mot Longueuil doit-il s'écrire avec deux *u* comme on le fait généralement ? Ce nom était connen en France avant d'être importé au Canada. Il fut porté entréautres par le célèbre évêque de Coutances qui fut chargé de reviser le procès de Jeanne D'Arc et qui rendit pleine justice à cette sainte héroïne. Ce prélat, né en 1453, mourut en 1490. Un autre Longueil, né en Belgique, devint chancelier d'Anne de Bretagne et mourut en 1522. Un médecin hollandais, né en 1507 et mort en 1543, se nommait également Longueuil. Un Saxon, latiniste célèbre, né en 1704 mort en 1779, portait également ce nom illustre. Le marquis de Maisons, surintendant des finances, mort en 1667, était aussi un Longueil. Le magnifique château qu'il fit élever à Maisons-Laffite, près

de Paris, est encore debout. Enfin un graveur, né en 1736, mort en 1792, portait le nom de Longueil. Tous ces personnages écrivaient ce nom avec un seul *u*, et, quand ils le latinisaient, ils écrivaient Longolius. Ce nom dérive t-il de *Longula*, qui était celui d'une ville des Volsques, et dont les habitants se nommaient des *Longulani*, ou bien vient-il de *Longulus*, diminutif de *longus*, et dont l'adverbe est *longule* ? Plaute, dans sa comédie de *Rudens*, fait dire à un de ses personnages : " *Illico hinc imus haud longule ex hoc loco ?* " Quelqu'un qui part d'un lieu pour aller à une petite distance, peut dire qu'il arrivera *longule*. De *longule* à Longueil, il n'y a qu'un pas. Nous laissons à de plus savants que nous de se prononcer ; mais nous croyons pouvoir affirmer que Longueil doit s'écrire avec un seul *u*. R.

La ville de Durban. (VI, IV, 709.)—La ville de Durban, dans Natal, qui a beaucoup fait parler d'elle depuis le commencement de la guerre entre l'Angleterre et les républiques du sud de l'Afrique, doit son nom à un ancien gouverneur de la colonie du cap, Sir Benjamin Durban.

Détail qui ne manquera pas d'intérêt pour plusieurs : Sir Benjamin Durban était commandant des troupes anglaises de garmson au Canada en 1849. Son nom est même inscrit sur la colonne élevée par les troupes anglaises sur les Plaines cette même année. Qu'on lise plutôt : " This pillar was erected by the Britsh Army in Canada, A. D. 1849. His Excellency, Liéutenant General Sir Benjamin D'Urban being Commander of the Forces,....." P.-G. R.

Les croix du cap Tourmente. (V, II, 575.)—C'est vers 1817 ou 1817 que fut planté la première croix sur le cap Tourmente. On ignore où elle fut placée. Elle n'avait que douze pieds de hauteur.

La deuxième fut plantée en 1844 ; elle avait vingt quatre pieds de hauteur et six pouces de largeur et était couverte en ferblanc.

La troisième, que l'on peut appercevoir à deux lieux de distance, a été plantée le 5 août 1869. Sa hauteur est de vingt-cinq pieds et sa largeur de quatorze pouces. Elle est couverte en fer-blanc : elle est de 200 pieds plus bas que la cîme du cap Tourmente, qui est à plus de 1850 pieds au-dessus du niveau du fleuve Saint-Laurent. Par une singulière coïncidence, elle est à 1663 pieds audessus du fleuve. Cette année représente celle de la fondation du séminaire de Québec. Cette croix a coûté pour façon et transport près de cent piastres. C'est le cardinal Trschereau qui eut l'honneur de la bénir, en présence d'un grand nombre de prêtres, d'ecclésiastiques et laïques.

Toutes deux, celles de 1844 et de 1869 furent érigées par les élèves du séminaire de Québec suivants : F.-Frédéric Baillargé, ingénieur civil ; Ovide Brunet, prêtre, professeur à l'Université-Laval ; Paul de Villers, curé de Ste-Gertrude ; Bellarmin Godbout médecin ; Pierre Huot, avocat et député ; Léon Lahaye, curé de St-Jean des Chaillons ; Chs-Frs Langlois ancien imprimeur de la rein ; Antoine Lemay, notaire de la commission du Havre de Québec.

L'ABBÉ ALEXIS MAILLOUX

File indienne. (IV, VII, 553.)—Dans les bois, à cause du peu de largeur des sentiers, les Indiens marchaient à la queue leu leu. Les Canadiens-Français ont nommé cette manière de marcher *file indienne.* P.

Le cheval du Moine. (II, XI, 250.—Lemoine dit Despins, propriétaire d'une terre dans les environs du cheval du Moine entre 1685 et 1769, paraît avoir donné son nom au *cheval du Moine.*

BENJAMIN SULTE

QUESTIONS

712.—La *Correspondance Générale*, vol. 20, p. 897, contient une dépêche de M. de Beauharnois dans laquelle, il dit qu'il a fait venir " le fils du Sr. de La Salle, âgé de treize ans," et qu'il était au séminaire de Villemarie, " où il apprend à lire et à écrire." Quel était ce Sr. de La Salle ? Evidemment non le célèbre découvreur qui fut assassiné le 18 mars 1687. Qu'est devenu le fils ? D. G.

713.—Vers 1730, on voit q'un procès retentissant eut lieu entre les sieur et dame La Pérade et le curé Lefebvre de la paroisse de Champlain. Quelles furent les causes qui donnèrent lieu à ce procès ? R.

714.—Y a-t-il eu quelque genre de juridiction royale d'exercée dans les différents postes de l'Ouest Canadien sous la domination française ? B. SANDWICH

715.—Quel fut le premier journal publié au Canada ? La *Gazette de Québec* parut-elle, oui ou non, avant la *Gazette de Halifax* ? J'aimerais bien à être fixé sur ce point.

A. P. B.

716.—Lors de la guerre de l'indépendance des colonies américaines, le Congrès, prétend-on, leva deux régiments au Canada. Les noms des officiers de ces régiments ont-ils été conservés ? A quelles batailles ces deux régiments prirent-ils part ? SOLD.

717.—Pouvez vous m'expliquer ce qu'étaient autrefois les *horse boats* ou bateaux à chevaux ? FÉLIX P.

718.—Quelle est l'origine du signe $ dont nous nous servons pour désigner le dollar américain ou canadien ?

X. X. X.

719.—La carte de Aubert est-elle bien la plus ancienne carte du Canada ? GEOGR.

EGLISE DE NOTRE-DAME DU PORTAGE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 JUIN 1900 No. 6

NOTRE-DAME DU PORTAGE

Notre-Dame du Portage doit son nom à la situation de son église près de l'entrée du Vieux chemin du Lac. Ce chemin ébauché pendant la rébellion de 1837 pour le transport des troupes anglaises de Madawaska à la Rivière-du Loup portait le nom de Chemin du Portage, probablement parce qu'il y avait un *portage* sur son parcours.

Notre-Dame du Portage a été démembrée de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup. C'est le curé de cette dernière paroisse, M. Narcisse Beaubien, qui fonda la mission. Dans l'été de 1855, une chapelle—le presbytère actuel—fut construite. Elle fut bénie le 1er novembre, et le même jour la première messe y était dite.

La nouvelle paroisse fut érigée canoniquement le 1er février 1856 sous le vocable de la Sainte-Vierge et le nom de Notre-Dame du Portage. Le 19 juillet de la même année elle était érigée civilement.

Le 5 février 1857, le premier curé vint se fixer à Notre-Dame du Portage pour conduire les travaux de la nouvelle église qu'on se préparait déjà à bâtir.

L'église, celle qui sert aujourd'hui au culte, fut construite en 1859. La pierre angulaire fut bénie le 21 juillet par M. Narcisse Beaubien, le fondateur de la paroisse. Ce ne fut que le 7 août 1862 qu'elle fut bénie par M. Doucet, curé de Saint André de Kamouraska.

Les curés de Notre-Dame du Portage ont été MM. J. E. Michaud, 1857-1858 ; E. Rousseau, 1858-1860 ; U. Rousseau, 1860-1865 ; P. S. Vallée, 1865 1866 ; T.-E. Beaulieu, 1866-1870 ; N. H. Constantin, 1870-1878 ; L.-E. Grondin, 1878-1886 ; G. Chavigny de la Chevrotière, 1886-1891 ; Jos. Girard, curé actuel.

P.-G. R.

L'ABBÉ LOUIS-JOSEPH DESJARDINS

Le 30 juillet 1795, Mgr Hubert, évêque de Québec, arrivait à Percé, en la Gaspésie, en tournée pastorale, accompagné de trois prêtres français victimes de la Révolution. C'était MM. P.-J.-L. Desjardins, vicaire-général ; L.-J. Desjardins, frère du précédent, et Y. Castanet.

Messire Louis Joseph Desjardins était destiné à succéder à M. Bourg, dans les missions de la Baie des Chaleurs. M. Castanet devait se fixer à Caraquet et avait la charge de toutes les missions de la Côte sud de la Baie jusqu'à Memramcook.

Au commencement de septembre, l'évêque et sa suite arrivèrent à Carleton, où M. Desjardins devait faire sa résidence et le centre de ses missions. Mgr Hubert l'ayant réglé ainsi, vu l'incendie de l'église de Bonaventure l'hiver précédent, et aussi dans l'espoir de mettre un prêtre résidant dans ce dernier endroit.

M. Desjardins était un homme très instruit et très distingué ; rempli de zèle pour l'embellissement du temple du Seigneur et de la pompe des cérémonies religieuses, comme du salut des âmes qui lui étaient confiées. Aussi, dès son arrivée, se mit-il à l'œuvre courageusement.

« Si Dieu a exaucé nos prières et nos vœux, écrivait-il à Mgr Hubert, quelques mois après son arrivée, Votre Grandeur sera heureusement arrivée au terme de sa mission ; nous espérons que vous en avez bien supporté les fatigues jusqu'au bout, et que vous exécuterez l'an prochain votre projet de visiter le reste de l'Acadie. Si vous avez la bonté de relâcher sur nos côtes vous mettrez le comble à nos désirs.

« Votre présence et vos instructions pastorales, Monseigneur, ont produit partout les plus grands effets. C'est une consolation pour vos missionnaires d'avoir à cultiver un

champ que vous avez si bien défriché. Nous tâcherons de suivre en tout vos désirs et vos exemples ; et nous n'oublierons jamais la bonté paternelle avec laquelle vous nous avez traités pendant cette mission. C'est un surcroit de bienfaits qui vous assurent dans nos cœurs une éternelle reconnaissance."

M. Bourg avait généreusement fait don à l'église de Carleton des terres sur lesquelles étaient bâtis l'église et le presbytère. L'église était inachevée et le presbytère avait besoin d'urgentes réparations. M. Desjardins se mit à l'œuvre en arrivant, pour faire continuer ces travaux.

Aussi s'empressa-t-il de demander à ses nouveaux paroissiens de contribuer volontairement à une répartition qu'il fit, aidé des notables de la place, pour mettre l'église en état de célébrer les offices divins avec une certaine décence. Ces travaux s'exécutèrent promptement,et dès le mois de décembre, les travaux de l'église étaient terminés. M. Desjardins avait apporté avec lui plusieurs ornements pour servir au culte et à l'ornementation de l'église. Mgr Plessis, alors curé de Québec, et qui estimait M. Desjardins d'une manière spéciale, lui en avait aussi envoyé une certaine quantité dont M. Desjardins fait l'énumération dans une lettre toute chaude de reconnaissance et de bonne amitié qu'il écrivait au futur évêque.

" Les précieuses reliques, lui écrivait-il,tous vos bouquets, votre ornement vert avec ses dalmatiques, nous sont parvenus en bon ordre. Il vous plaît appeler tout cela des *vieilleries* ; nous les prisons comme nos plus beaux ornements et ne nous en parons qu'aux jours de grande fête. Nous avons d'ailleurs estimé l'intention *donantis* et cela ajoute encore du mérite aux dons.

" Il fallait voir la surprise, l'admiration de nos habitants et surtout des sauvages à la messe de minuit, quand nous avons déployé ces richesses ! De leur vie, dirent-ils, ils n'a-

vaient jamais rien vu de si beaux. En effet, il faut convenir que notre cortège était pompeux, et l'autel fort bien illuminé... Vous avez beau sourire, mon cher curé, vous n'avez toujours point eu dans votre cathédrale une messe de minuit si brillante ; diacre et sous-diacre (?), cérémoniaire, thuriféraire, acolytes, rien n'y manquait, pas même la gravité du célébrant. Cependant au milieu de l'office un fougueux ouragan, qui a fait craquer tous les membres de notre église, a troublé un peu notre sérénité.

" En mémoire de vous, dit-il plus loin, nous sémerons avec grand soin les beaux épis de blé d'inde, ainsi que les lentilles et les fèves qui nous viennent, je ne sais de quelle main. Venez en manger votre part cet été avec Monseigneur. Vous allez voir en parcourant mes domaines, s'il est possible à votre misérable serviteur de les desservir convenablement."

En effet M. Desjardins desservait toute la Gaspésie depuis la Rivière-au-Renard jusqu'à Pabos. Et de plus Port-Daniel, Paspébiac, New Carlisle, établis depuis peu par des loyalistes, et pour lesquels le gouvernement impérial dépensa 82,000 louis sterlings,ce qui faisait dire plus tard au juge Thompson que cet argent n'avait pu être dépensé que pour creuser des canaux sous terre, car sur le sol, on ne voit rien qui ait pu motiver de si grosses dépenses. En outre M. Desjardins desservait encore Bonaventure, Cascapédiac, Carleton et Restigouche. Sur la côte sud de la Baie des Chaleurs, la Rivière l'Anguille et la Rivière Jacquet. Il avait donc raison de se plaindre de l'étendue de son domaine. Aussi le fait-il dans une lettre pressante adressée à Mgr Plessis, son ami.

" J'ai exposé succinctement à Mgr, dit il, la nécessité d'être deux prêtres ici : vous le sentirez vous-même,j'espère. Je sais qu'il y a bien d'autres besoins dans cet immense diocèse ; mais de bonne foi, en avez-vous de plus urgent ? Je n'insisterai point en parlant dans ma propre cause ; je vous la donne à défendre. Mais observez que Percé seul,

avec l'Ile Bonaventure, la Pointe St Pierre, Gaspé et la Grande-Rivière, serait bien capable d'occuper un prêtre toute l'année. Je crois que ces endroits pourraient aussi le faire vivre, si on doublait la dîme, ainsi que de justice, à raison d'une desserte plus fréquente. Percé a besoin d'une résidence un peu longue du missionnaire. Bonaventure et Paspébiac occuperaient encore un homme de travail et le soutiendraient, je crois, en augmentant un peu les honoraires. Carleton et Ristigouche sont assez, n'en doutez pas, pour un homme qui veut bien faire ; car qui trop embrasse mal étreint. Ainsi, vous voyez, mon cher curé, qu'au lieu d'un il nous faudrait bien deux bons collaborateurs. Pesez tout cela en présence du Prélat et de Dieu."

" Le petit frère de Caraquet (M. Castanet), a pris son vol et me laisse un peu chagrin ; son arrivée m'avait comblé de consolation."

Le vœu de M. Desjardins fut exaucé quelques années après. Nous trouvons M. de la Vaivre, à Bonaventure, en 1797, et M. Alexis Lefrançois, à Percé, en 1801.

M. Desjardins a laissé à Carleton, lieu ordinaire de sa résidence,des cahiers de délibérations paroissiales très bien tenus. Le premier acte que l'on trouve dans ses cahiers est l'élection de Paul Babinau, marguiller pour l'année 1795-96. Puis une liste de l'inventaire du vestiaire de l'église qui n'était pas très garni.

A la date du 18 septembre 1795, les règlements suivants consentis dans une assemblée plenière de tous les habitants du lieu, sont adoptés.

1er Que suivant l'intention de Monseigneur, les missionnaires seront transportés et accompagnés d'un poste à l'autre par les habitants du lieu, chacun leur tour. C'est-à-dire que le prêtre suivant les besoins de sa mission aura droit de réquérir les habitants ou marguillers pour se faire conduire au poste le plus prochain qui sera obligé d'en faire de même, sans que personne prétexte aucun motif pour s'en

dispenser à moins que de nécessité, au jugement des marguillers. Les conducteurs n'auront rien à réclamer ou exiger pour leur temps, frais, etc., etc, attendu que c'est une corvée de paroisse à supporter à tour de rôle.

2e Il sera fourni gratuitement au prêtre-missionnaire tout le bois de chauffage dont il aura besoin chaque année et pour cela, chaque habitant en conduira lui-même une corde par an, ou moins s'il y en a assez ; ce qui sera soumis à la surveillance des marguillers, qui, au cas de refus ou négligence des partis, s'en plaindront au prêtre-missionnaire.

3e Le prêtre-missionnaire permettra aux habitants éloignés de se chauffer et retirer dans sa cuisine avant les offices, autant qu'on s'y comportera décemment et que cela n'entrainera point d'inconvénient.

4e Que les habitants travailleront immédiatement à réparer la couverture du presbytère qui est mauvaise et qu'ils feront leurs efforts pour arranger un appartement pour eux, dans la partie vacante du presbytère du côté du nord qui leur a été offerte par les prêtres-missionnaires pour une plus grande liberté réciproque.

5e Qu'il sera fourni cette année seulement une quantité de foin, environ 200 bottes, au prêtre missionnaire, attendu qu'étant arrivant, il ne saurait s'en procurer.

6e Enfin, qu'on fera rentrer les vieilles dettes de l'église pour faire finir cette bâtisse encore imparfaite et qui a déjà besoin de réparation.

Ce document est signé par Zacharie Nadeau, Jean LeBlanc, Pierre LeBlanc et Claude Landry, marguillers.

L'absence presque continuelle du missionnaire avait été la cause, à Carleton, de bien des désordres. Aussi, M. Desjardins qui était un homme d'ordre et d'action, prit de suite des mesures énergiques pour les réprimer, et la paroisse qui était en formation avait besoin d'un guide prudent et éclairé pour se constituer sur des bases plus solides.

Après avoir réglé et mis en ordre la discipline intérieure de l'église, M. Desjardins fit continuer les travaux de réparation et à cet effet, il préleva une répartition en argent et en bois.

Durant l'été de 1797, M. Desjardins fit la visite de ses missions et en fit un rapport circonstancié à Mgr Plessis, alors curé de Québec et chancelier du diocèse, qui s'intéressait beaucoup au succès des missions de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie. Il écrivait de Percé en date du 8 septembre :

" J'arrive du bout du monde, au moins du terme de ma mission, de la Rivière-au-Renard. J'ai fait beaucoup de chemin ; j'ai pris un aperçu des lieux, des gens et de ce que l'on peut y faire par la suite avec un peu plus de loisir que j'en avais à y rester. J'ai été quinze jours dans cette excursion ; il faudrait y passer deux mois. La chose est impossible à moins qu'on ne me donne un confrère pour veiller au centre de la mission, tandis que je courrais au loin. M. de la Vaivre, je crois, serait bien propre à cet emploi et je serai très content si vous pouviez m'en faire le cadeau à la Saint-Michel.

" Le cher Castanet n'est point oisif de son côté, comme bien vous pensez. Je lui ai fait faire près de 50 lieues pour me rencontrer, et il ne m'a point trouvé au rendez-vous. Jugez de son impatience et de la mienne ; mais le devoir m'appelait ailleurs et il a fallu tout lui sacrifier. J'espère aller le joindre chez les sauvages de Miramichi, où il compte cabaner cet hiver. Franchement nous faisons plus de cas de ces pauvres chrétiens que de bien d'autres. Moi, je suis très content des miens, et je me fixerais volontiers à Ristigouche avec eux si c'était possible."

Parlant de son église, il dit : " Notre *cathédrale* avance et si, pour le coup elle n'est pas tout à fait à l'abri du feu, j'espère au moins qu'elle sera à l'abri des fougueux aqui-

lons. Nous n'avons rien épargné pour la rendre solide, élégante même suivant nos moyens. Nous espérons que vous ne nous oublirez pas dans vos réformes d'ornements. Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. Nous vous ferons honneur,et nous tiendrons compte de toutes vos vieilleries. Si vous pouvez y joindre un missel, n'importe la date et le format. Oserai-je vous prier de me céder un de vos *Rituels Anglais* ; vous ne sauriez croire le nombre d'Irlandais qui se trouve sur les côtes. Je souhaiterais avoir quelques livres à leur mettre entre les mains pour les retirer de l'oisiveté le dimanche. Tâchez de me procurer des *Imitations* ou la *Vie dévote*,le *Catéchisme de Douay*,le *Manuel*,etc."

Enfin M. Desjardins reçut avec joie le secours d'un auxiliaire,dans la personne de M. de la Vaivre,prêtre français,comme lui victime de la révolution et qui devait se fixer à Bonaventure. Ce prêtre était d'une constitution très faible et nullement propre au ministère si plein de danger des longues et pénibles missions de la Gaspésie. Aussi, M. Desjardins se réserva les plus pénibles,ne laissant au nouveau missionnaire que Bonaventure et Paspébiac.

Voici comment M. Desjardins s'exprime sur l'arrivée de son confrère, dans une lettre adressée à l'évêque de Québec, datée de Carleton, le 10 janvier 1797.

" J'ai reçu par M. de la Vaivre votre gracieuse réponse du 18 octobre dernier,et j'ai fait passer à Caraquet les dépêches de Votre Grandeur pour M. Castanet. Les démarches et les sacrifices que vous voulez bien faire pour notre mission, nous pénètrent de la plus vive reconnaissance ; vous ajoutez particulièrement à la mienne par le double cadeau d'un excellent confrère et d'un superbe patron, (Saint-Joseph pour l'église de Carleton) qui me deviennent doublement chers, en les recevant de votre main.

" L'arrivée de M. de la Vaivre a causé dans toute la Baie une révolution de joie ; elle a été extrême à Bonaventure,et

ma satisfaction a été complète en voyant que votre choix remplissait tous mes désirs. J'espère que ceux de notre nouveau confrère seront aussi satisfaits, et qu'il trouvera ici les consolations qu'il cherche dans le ministère ; il ne tiendra pas à moi de lui adoucir les peines qui en sont inséparables.

" Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'il se livre avec beaucoup de zèle et de fruits à l'éducation de la jeunesse, et qu'il est comblé de bénédictions par ce bon peuple avide d'instruction. Agréez-en, après Dieu, notre gratitude commune.

Tout le monde se flatte de votre visite cette année, et nous faisons particulièrement des vœux pour qu'il plaise à Dieu vous accorder la continuation d'une santé qui nous est si chère."

M. Desjardins tenait un compte exact de toutes ses démarches et en faisait un rapport fidèle à l'évêque. Voici ce qu'il écrivait en date du 13 mai suivant :

" Quand je vous ai écrit cet hiver par la voie du Madawaska, je me proposais de vous donner quelques détails relatifs à la côte nord (de la Baie) ; le temps ne me l'a pas permis.

" J'ai eu le plaisir de me réunir dernièrement à mes deux confrères à Paspébiac et Bonaventure (M. de la Vaivre et M. Castanet), où nous avons conféré des dispositions nouvelles que nécessitait l'arrivée de M. de la Vaivre. Il a bien voulu se charger de Bonaventure, Paspébiac et Port-Daniel. Sa santé ne lui permet pas d'écouter son zèle et d'étendre plus loin sa mission. M. Castanet me remet Nipissiquit, attendu la grandeur de sa mission. Il est juste qu'il profite du bienfait dont vous avez comblé la Baie. Ristigouche, Percé et les environs me restent à desservir.

" M. Castanet jouit d'une excellente santé, malgré les fatigues inséparables de ses voyages d'hiver ; il conserve toujours l'aimable caractère que vous lui connaissez.

" Notre église de Carleton est en grande réparation et doit être incessamment refaite à neuf. Un coup de vent furieux a emporté une partie du toit. J'ai fait défaire le reste, et nous attendons le constructeur des églises de Bonaventure et de Ristigouche pour élever la nôtre sur le même plan ; mais nos moyens en sont faibles, et l'incertitude pour la pêche prochaine nous donne bien quelques inquiétudes. Si Dieu nous conserve le zèle et le bon accord que j'admire dans le plus grand nombre des habitants, j'espère voir la fin de cette grande entreprise.

" L'espérance de voir cet édifice béni de vos mains, Monseigneur, est un grand encouragement pour nous."

Comme on le voit par la lettre de M. Desjardins un désastre, sous forme d'un furieux ouragan, si commun dans cette partie de la Baie des Chaleurs, vint fondre au commencement de mars 1797, sur l'église de Carleton encore mal jointe et à demi terminée, en lui enlevant la majeure partie de son toit, et en disloquant ses membres jusqu'en sa fondation, la rendit inhabitable et impropre au culte. Ce fut une dure épreuve pour les habitants de Carleton qui venaient de faire tant et de si grands sacrifices pour sa construction.

Cette rude épreuve ne les découragea point, et pleins de confiance en la sagesse et l'habilité de leur missionnaire, et de cette foi vive des anciens jours qui tend, hélas ! à disparaître, surtout lorsqu'il s'agit d'élever des temples à Dieu,ils se mirent incessamment à l'œuvre et le 12 mars, dans une assemblée plenière des habitants de la paroisse, sous la présidence de M. Desjardins, après invocation du Saint-Esprit, on régla ce qui suit :

Il est representé d'abord par M. Desjardins que tous les événements viennent de Dieu, qui en frappant même son église nous apprend à remonter à la source des biens et des maux, etc, etc.

Le désastre de l'église fait le sujet de beaucoup de réflexions ; le résultat de toutes, c'est qu'il faut arriver à une

prompte réparation, et comme toute la charpente est ébranlée et peu solide, le parti le meilleur et qui prévaut, c'est qu'il faut refaire entièrement cette bâtisse et provisoirement mettre le comble à terre. Louis Estiambre s'offrant d'ôter le comble moyennant que chaque habitant lui donne deux planches, la proposition est acceptée de part et d'autre.

Décidé que l'office se fera au presbytère en attendant la reconstruction de ce grand édifice ; tout le monde promet de contribuer de grand cœur, pourvu que l'entreprise soit confiée en de bonnes mains.

On autorise M. Desjardins d'écrire à Georges Deschemard, entrepreneur de l'église de Bonaventure, pour lui proposer de consolider celle-ci, en changeant le sanctuaire de bout, qu'il soit à l'est.

On promet de payer le quartier des bancs de l'église quoique ce quartier ne soit pas tout à fait expiré.

On choisit deux syndics, savoir : Claude Landry et Jean LeBlanc, auxquels Joseph Boudreau, marguiller, se joindra pour aviser aux marchés, réparations et dépenses convenables, de concert avec le prêtre-missionnaire, pour les intérêts de l'église.

Une souscription volontaire est ouverte, afin que chacun puisse contribuer suivant ses moyens, aux frais de la nouvelle église.

On promet d'ajouter 10 clabords par habitant à la portion déjà fournie et de donner en portion du temps par corvée chacun son tour lorsque l'on en sera requis par les syndics et les marguillers.

Les travaux de l'église commencés sous des auspices si consolants, furent poussés avec vigueur ; et grâce à l'admirable entente et la bonne volonté des habitants, ils furent terminés au mois de décembre 1798.

Le 23 du même mois, après les annonces et préparatifs convenables, les fidèles de la paroisse de Carleton étant as-

semblés au son de la cloche, on procéda à la bénédiction solennelle de l'église, sous l'invocation de St-Joseph. Cette cérémonie digne de remarque, ayant été accompagnée de toute la pompe convenable au temps et au lieu, fut terminée par une invitation aux paroissiens de continuer leur entreprise, si bien commencée, et une offrande faite à l'église par le prêtre-missionnaire, pour en encourager la parfaite décoration.

Tout le monde sa retira pleinement satisfait, pénétré de zèle et de reconnaissance pour la gloire de Dieu, sentiments bien partagés par le pasteur du fidèle troupeau et le chef de cette église naissante.

M. Desjardins avait contribué de sa bourse aux frais de l'église, en prêtant aux syndics une somme assez ronde pour le temps (£65-11-3). Aussi pour l'ornementation du temple et la pompe des cérémonies, de concert avec son frère le grand-vicaire Desjardins. Voici d'ailleurs la liste des dons faits à l'église de Carleton par ces Messieurs :

1 Tableau de St-Joseph mourant, assez bon. Un autre de la Madeleine, beau pour le temps ; 3 toiles peintes pour devants d'autels, figures affreuses ; 1 ornement complet, vert et violet, avec dalmatiques ; 1 Calice d'argent, à condition que le petit qui était de la paroisse, serait à l'usage du missionnaire. Ce calice donné par M. Desjardins sert encore à l'autel et est très bien conservé.

1 Tabernacle réparé avec 2 petites statues. Ce tabernacle a été donné plus tard à l'église St-Alexis de Matapédiac où il sert encore. 1 Garniture de six grands chandeliers et la croix argentés. 4 grands bouquets et 1 grande couronne. 1 croix processionale, qui sert encore à la mission de Saint-Louis de Gonzague, 1 croix en fer, au clocher, 2 grands-reliquaires dorés, qui servent encore, 1 Statue de St-Joseph dorée, 1 petite couronne du St-Sacrement. C'était la coutume alors de surmonter l'ostensoir d'une couronne durant l'exposition. Ce qui est contraire aux rubriques.

M. Desjardins avait un grand zèle pour la maison du Seigneur et s'efforçait de procurer à toutes ses missions les choses les plus essentielles au culte. C'est à lui que les églises de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie doivent leurs premiers tableaux qu'il avait apportés de France.

M. Desjardins fit une mission dans la Gaspésie, durant l'été de 1798. Il écrivait de Percé, le 17 septembre 1798, à Mgr Plessis, que Mgr Denaut venait de choisir pour son coadjuteur, en 1797, et nommer Vicaire-Général.

" J'ai reçu votre consolante lettre du 19 juillet dernier au retour de mon voyage du sud (de la Baie des Chaleurs). Vous connaissez, j'imagine, l'étendue et les besoins de cette mission ; ils croissent surtout par la perte réelle que nous venons de faire. La mort du cher M. Castanet ne justifie que trop vos présages et nos craintes ; c'est un grand deuil pour Caraquet et pour toute la Baie. On ne peut être plus chéri, ni plus universellement regretté. Je vous laisse à penser combien ce sacrifice m'est pénible et nous cause d'embarras.

" La Baie, je vous assure, ne m'offre plus que tristesse ; M. de la Vaivre est aux Invalides, et je n'en vaux guères mieux. Quand jugerez-vous à propos de nous relever de garde ? Vous nous faites espérer un prêtre pour Caraquet : quand viendra-t-il ? "

Mgr Plessis, qui s'intéressait tant aux missions de la Baie des Chaleurs, s'empressa d'envoyer M. Joyer, autre prêtre français, au secours de M. Desjardins et de son confrère de Bonaventure. Aussi, M. Desjardins lui en témoigne-t-il sa plus vive reconnaissance dans une lettre datée du 20 février 1799 :

" Qu'il m'est doux et consolant, dit-il, de vous entendre parler de notre pauvre Castanet ; et que j'envie son heureux sort ! Votre bon suffrage m'est un présage rassurant pour lui, mais effrayant pour moi ; car je suis loin de lui ressembler et de mériter tout ce que vous me dites d'obligeant.

" L'arrivée de M. Joyer nous a fort agréablement surpris ; il justifie à tous égards le jugement favorable que vous en avez porté. Nous nous accordons à le croire digne d'occuper son poste, si recommandable par les vertus du cher défunt ; puisse-t-il en faire revivre les rares qualités ! C'est un sujet d'édification et de réforme pour M. de la Vaivre et pour moi. Nous craignons uniquement pour M. Joyer que ses forces ne répondent pas tout à fait à son zèle et aux besoins de sa pénible mission ; mais nous le croyons autant prudent qu'éclairé, et l'exemple fatal de son prédécesseur lui servira sans doute de leçon pour ménager ses forces.

" Notre église, enrichie de vos dons, commence à prendre une assez bonne tournure. Nos maîtres chantres se sont fort bien parés de vos chappes."

Le 2 janvier 1799, M. Desjardins présidait une assemblée des habitants de la paroisse, pour régler d'une manière définitive la rente des bancs, qui jusqu'alors se faisait bien irrégulièrement et était souvent la cause de troubles et de divisions parmi les intéressés.

Il fut réglé : 1° Que les dits bancs, auxquels tous les fondateurs qui ont rempli leurs obligations ont un droit légitime, demeureront à perpétuité dans chaque famille, autant que la rente annuelle en sera payée ou qu'il n'y aura point d'accidents ou causes imprévues pour en dispenser, au jugement du prêtre-curé et des marguillers du lieu.

Cet article fut annulé peu de temps après, à cause des inconvénients qui en résultaient dans une paroisse nouvelle.

2° Que la rente des dits bancs sera de 5 schellings pour les 5 premiers de chaque rang ; de 4 schellings pour les 5 suivants, et de 3 schellings pour les 5 derniers, payables au plus tard dans le courant du mois d'août, au moins avant la St-Michel, chaque année.

3° Qu'indépendamment de la rente annuelle ainsi fixée, il sera libre à chacun de mettre à l'enchère pour l'acquisition ou entrée du banc une fois payée.

4° Que la rente et l'entrée des dits bancs seront payées en argent, ou en effets du pays, grains, poisson, et au prix d'argent, dans le cours du mois d'août prochain, et ainsi chaque année, entre les mains du marguiller en charge, sous peine de perdre son banc qui, à ce défaut, serait mis à la criée, après deux avertissements.

5° Que l'église fournira elle-même les bancs, et qu'on en tiendra compte sur le prix d'achat à ceux qui s'en procureront, libre aux pères de famille de faire mettre leur banc au nom d'un de leurs enfants ; il sera également libre à chacun de sous-louer des places dans leurs bancs à toute personne de la paroisse qui n'aura pas refusé de contribuer pour quelque chose à l'église.

Cet article, contraire à la jurisprudence paroissiale, fut annulé comme abusif, par Mgr Plessis, lors de sa première visite à Carleton.

6° Que les fondateurs auront un droit exclusif aux dits bancs pour chacun un ; mais que les dits fondateurs, une fois remplis, s'il reste des bancs, il sera libre à tout le monde de mettre dessus à l'enchère, même aux fondateurs eux-mêmes, si un banc seul ne leur suffisait pas.

Ces règlements, quoiqu'ils ne fussent pas en tout conformes au droit paroissial, que M. Desjardins ignorait, étant arrivé depuis peu au pays, avaient cela de bon, qu'ils faisaient cesser les contestations et mettaient fin aux désordres qui régnaient alors au sujet des bancs.

Cependant, ces règlements furent modifiés un peu plus tard par M. Desjardins. Ainsi, le 19 mars 1799, en la fête de St-Joseph, une assemblée de paroisse est tenue. M. Desjardins présenta à l'assemblée les modifications suivantes, qui furent acceptées et conclues de part et d'autre :

1° Que la perpétuité des bancs étant contre l'usage de l'Eglise du Canada et sujet à beaucoup d'inconvénients, les bancs resteront tels qu'ils ont été adjugés, sauf la perpé-

tuité, qui est aujourd'hui annulée ; ainsi on se conformera pour les dits bancs, autant que possible, suivant les usages de l'Eglise du Canada pour l'avenir.

2° Il a été convenu que la terre de l'église, située sur le Cap, entre celles de M. Rimphosse et de Charles Bourg, sera vendue à George Deschemard, contracteur de l'église, pour la somme de trente piastres, à payer en ouvrage pour l'église, si toutefois Monseigneur l'évêque y donne son consentement ; ce qui sera requis pour la validité du marché.

Monseigneur ayant refusé son consentement à ce marché, la vente n'eut pas lieu.

3° Pour encouragement et reconnaissance des chantres de l'église, il a été proposé et arrêté que, pendant leur vie, ils auraient une place dans le chœur, et qu'à leur mort, il seraient enterrés dans l'église, qui pourvoiera à leurs frais d'enterrement et au service du jour, de la manière la plus convenable, pour reconnaître leurs bons offices rendus à l'église.

La dernière partie de ce règlement fut déclarée abusive et annulée, comme contraire à la jurisprudence du diocèse de Québec, par Mgr Plessis.

4° Arrêté aussi qu'on fera finir le jubé et qu'on payera un ouvrier en conséquence.

Enfin, dans une assemblée de paroisse tenue le 29 juin de la même année, on passe une résolution conformément aux instructions de l'évêque de Québec, à l'égard des bancs ; savoir : qu'ils resteront sur le prix de l'adjudication une fois payés et la rente annuelle, sauf qu'il n'y aura point de perpétuité.

Dans le courant de l'été 1799, M. Desjardins se rendit à Québec, dans les intérêts de ses missions. De retour dans la Gaspésie, au mois d'octobre, il adressait une lettre à Mgr Plessis, en date du 6.

" Vos sages conseils, lui dit-il, m'ont un peu rassuré, et vos bonnes prières beaucoup protégé dans mon heureux

retour. Trois jours passés à l'Ile-aux-Grues, et quatre pour nous rendre ici, voilà l'histoire de notre voyage, qui n'offre rien d'intéressant que la joie de l'équipage et la sensibilité du capitaine, surtout lorsqu'on parlait de vous, sujet trop agréable pour ne pas y revenir à plusieurs fois.

" Je me félicite plus que jamais d'avoir repris le chemin de la Baie, et il me semble que c'est un plaisir assez partagé par mes bonnes âmes ; puissé-je répondre à leur espoir et au vôtre ! J'ai besoin de votre indulgence et de vos prières ; je les réclame avec instance. La bonté très affectueuse avec laquelle vous avez bien voulu me recevoir chez vous et m'y mettre si à mon aise me pénètre de la plus vive reconnaissance.

" Vous croirez aisément qu'il m'en a un peu coûté de quitter Québec, un frère et, j'ose dire, des pères ; des amis tels que ceux que j'ai trouvés en vous et M. Gravé méritaient bien quelques regrets. J'ai accepté cette mission de votre main avec une nouvelle joie ; je vais me mettre en hivernement à Carleton. Je me propose de revenir de grand printemps (en Gaspésie), pour passer ensuite l'été à Ristigouche, y cultiver un peu mes sauvages et des *patates*, s'ils peuvent en avoir à planter."

Les Acadiens de Carleton, comme leurs cousins canadiens, avaient conservé le caractère pas toujours facile que l'on retrouve partout où la race française s'est implantée. Ils n'étaient pas exempts des défauts propres à leur race. Une certaine légèreté d'esprit, qui s'inspire souvent bien plus volontiers des impressions présentes que des prévisions de l'avenir ; une vanité individuelle qui, dans le commun de la vie, rend souvent insupportables les uns aux autres ; un grand amour de la critique et du commérage, avec une jalousie innée de ses voisins ; enfin, un penchant trop prononcé pour les procès et la chicane, à propos de rien et à propos de tout ; voilà en quelques mots le caractère propre à notre race.

M. Desjardins, qui souffrait intérieurement de ces désordres, voulut prendre un moyen très efficace pour guérir le mal des divisions intestines, des procès entre voisins, qui menaçaient l'existence de la fortune des habitants de sa paroisse.

Le 9 août 1801, il réunit en assemblée plénière tous les habitants de Carleton, dans l'église du lieu, à l'effet de prendre des mesures nécessaires pour faire cesser les procès ruineux. Voici ce document important :

Les habitants de Carleton, convoqués en assemblée de paroisse, il a été proposé, sur la représentation du prêtre-missionnaire, qu'il serait fort à propos de prévenir toute espèce de procès entre les habitants du dit lieu et régler charitablement par arbitres tous les différends qui pourraient survenir, de choisir trois syndics parmi les anciens de la paroisse, d'un caractère approuvé, pour décider et arranger entre eux toutes les affaires qui seront de leur ressort.

Conséquemment, Olivier Bariault, père, Claude Landry et Jean-Charles Landry ont été élus à la pluralité des voix, et ils ont promis de se conformer aux sages règlements qui seront faits pour déterminer leurs fonctions et les indemniser de la perte de leur temps, selon les circonstances à venir.

L'assemblée a été terminée par une tendre invitation de la part du pasteur à tous les paroissiens de persévérer dans la paix et la charité, et de conserver pour lui un attachement qu'il a témoigné lui-même ressentir pour son troupeau.

Dans cette même assemblée, les marguillers ayant désiré reconnaître les services et les présents considérables des Messieurs Desjardins en faveur de leur église, ont proposé la fondation de deux messes basses annuelles à perpétuité pour leur famille, aux frais de la fabrique, l'une le 20 mars, l'autre le 1er mai, et qu'elles seront recommandées au prône.

La vive reconnaissance des marguillers et de tous les habitants se serait portée à des témoignages encore plus géné-

reux et bien plus étendus envers Messires Desjardins, s'ils n'avaient été retenus par la juste modération de leur pasteur, qui s'estimait très heureux d'avoir pu mériter un souvenir durable dans les prières d'une paroisse qui lui était très chère, et qu'il ne quitta pas sans le plus profond regret.

En effet, dans l'automne de 1801, M. Desjardins dut quitter Carleton et ses chères missions de la Baie des Chaleurs. Sa faible santé ne lui permettait plus de supporter les fatigues et les dangers de ces longues et pénibles missions.

De retour à Québec, Mgr Denaut le plaça à la cathédrale, auprès de son ami et protecteur Mgr Plessis. Ce prélat avait une affection particulière pour cette généreuse phalange de prêtres français, victimes de la révolution, qui avaient préféré l'exil que de prêter serment à la constitution civile du clergé. En quittant la France, M. Desjardins avait renoncé à un canonicat dans la cathédrale de Bayeux.

M. Desjardins devint curé d'office de la cathédrale de Québec, et, peu de temps après, il fut nommé chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Cependant, l'ancien missionnaire de la Gaspésie et de la Baie des Chaleurs continua de s'occuper de ses chères missions, dont il s'était constitué le procureur et le pourvoyeur bienfaisant. Connaissant leur grande pauvreté et leur dénuement, il ne manquait jamais de mettre à bord des bateaux pêcheurs qui retournaient après avoir vendu leur cargaison, des objets de toutes sortes pour les églises, du linge, des ornements et jusqu'à des tableaux, dont plusieurs avaient quelque valeur au point de vue de l'art. C'est dans l'exercice de cette charité qu'il passa les nombreuses années de son séjour à Québec.

Arrivé à l'âge de 80 ans, il parlait encore avec bonheur du ministère qu'il avait exercé au milieu des plus abandonnés.

Voici en quels termes parlait de ce vénérable vieillard M. Doucet, missionnaire à Percé, en 1845 :

" Le vénérable M. Desjardins ne cesse de penser à nous : il nous écrit souvent. Il nous envoie de petits présents pour nous encourager ; il me dit qu'il quête pour nous le spirituel et le temporel. Je souhaite ardemment que Dieu conserve ses jours ; car certainement, nous perdrons beaucoup en le perdant (20 déc. 1845).

" L'économe de nos missions, dit le même missionnaire, se montre jaloux de partager avec Votre Grandeur le bonheur de procurer la gloire de Dieu en embellissant ses temples ; le même bâtiment qui a apporté vos effets a aussi reçu à mon adresse une caisse préparée par ses soins et remplie de différents articles pour nos missions. C'est un grand encouragement pour moi dans la tâche de réparer les chapelles et de les munir convenablement de tout ce qui concerne le culte." (24 août 1846).

Le 31 août 1848, M. Desjardins s'éteignait pieusement dans le Seigneur, plein de jours et de mérites, à l'âge avancé de 82 ans et demi, et fut inhumé dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec.

L'abbé E.-P. Chouinard

N. B.—Mgr Tanguay, dans le *Répertoire du clergé canadien*, dit, en parlant de M. Desjardins : "Il a longtemps porté le nom de *Desplantes* ; il n'a pris celui de Desjardins qu'à la mort de son frère."

C'est une erreur. A son arrivée en la Gaspésie, M. Desjardins signe, conjointement avec son frère, le grand-vicaire Desjardins, un acte de baptême fait par Mgr Hubert, à Gaspé, le 31 juillet 1795, de son vrai nom de Desjardins, et ainsi dans tous les cahiers et registres de ses missions qu'il a laissés.

E.-P. C.

RÉPONSES

La plus ancienne carte du Canada. (VI, V, 719).—Aux yeux de nos historiens, la plus ancienne carte du Canada est celle d'Aubert, qui date de 1508 à peu près, mais elle ne montre que l'entrée du Saint-Laurent tandis que la belle pièce dont je vais parler nous mène jusqu'à Montréal, en 1546. Elle fut dessinée par un prêtre, Pierre Desceliers, l'un des créateurs de l'hydrographie française. Il est visible que l'auteur y a travaillé avec conscience, tout en se trompant parfois.

Les rivages de nos provinces maritimes sont chargés de noms, preuve que, déjà, ils étaient fréquentés par les Européens. Les formes de l'Acadie de la baie de Fundy sont mal déterminées. L'ensemble du groupe y compris le Nouveau-Brunswick, porte le nom de " terre des Bretons." Il y a le nom de " cap Breton." Le " cap Despoir " est placé près de l'entrée sud de la baie des Chaleurs.

Remontant le fleuve, rive sud, on voit le mot " Canada " dans les terres, au sud de l'île d'Orléans.

A la rivière Chaudière est le mot " Languille." Le terme " Cap," tout seul, figure à peu près où se trouve le cap à la Roche, près Lotbinière le même que le " cap à l'Arbre " du XVIIe siècle.

La rivière Chambly est tracée, mais pas de nom.

Vis à vis ce que je crois être l'île Sainte-Hélène, on lit : " St-Malo." C'est Longueuil à présent.

L'île de Montréal n'est point indiquée. La jonction de l'Ottawa avec le St-Laurent est nettement visible. Ces deux cours d'eau ne remontent pas loin au delà de Montréal sur la carte en question. Il va sans dire que les grands lacs sont inconnus.

Descendant le fleuve, rive nord, la première inscription qui se présente est " Le Sault," c'est-à-dire le courant Sainte-Marie, entre l'île Sainte-Hélène et l'île de Montréal.

Vers Lanoraie est écrit : " terre Jacob."

Les île du " lac d'Angoulème " (Saint-Pierre) sont au nombre de dix.

Une rivière qui doit être la Maskinongé, venant d'assez loin dans les terres se décharge au lac.

Ensuite on voit " Mont de proy," comme pour désigner les côteaux des Trois-Rivières, vus de la Pointe-du-Lac.

La désignation de " R. de Fouez," d'après l'orthographe de Cartier, se voit à l'endroit où devrait être marqué le Saint-Maurice, car cette rivière est totalement omise.

A mi-chemin entre Trois-Rivières et Québec, on lit " Ochelaga." C'est plutôt le lieu que Cartier nomme " Achelacy."

Nous arrivons à " Franceroy," aujourd'hui Cap Rouge à la sortie de la rivière Jacques-Cartier. C'est le site du campement ou fort établi par Cartier en 1541 et habité par Roberval l'année suivante.

Tout auprès de ce lieu, mais dans les terres est esquissé un château fort, évidemment bien plus pompeux que ne l'étaient les palissades plantées par nos deux navigateurs. Au rivage, il y a " Sainte X," voulant dire " Sainte-Croix " nom donné alors à la rivière Jacques-Cartier.

" Stadac " est mis pour l'abréviation de " Stadaconné," à l'endroit de la ville de Québec.

Avant que de descendre jusqu'à " YedeCoudre " que Cartier avait appelée " L'Isle ès Coudres," on rencontre " Ageb..... arda " ou quelque chose de ce genre, inintelligible pour moi.

La " R. du Saguenay " est fortement tracée ; elle fait une courbe au sud et se prolonge jusque derrière Lanoraie. Là se trouve la figure en pied de Roberval, avec une compagnie de soldats. Je suppose que, faute de place disponible dans le voisinage de Franceroy le dessinateur a choisi un espace en blanc pour mettre son petit tableau. Sous les pieds des soldats est écrit : " Le Sagnay " en grosses lettres. On croyait, en effet, que le Saguenay était un royaume du nord, situé entre les rivières Saguenay et Ottawa.

Au nord de Tadoussac est écrit en grandes lettres " Ochelaga." Cartier n'applique ce nom qu'à Montréal.

On retrouve le mot " Canada " aux environs de la rivière Betsiamite. C'est vers ce lieu que Cartier signalait le commencement du " pays de Canada," lorsqu'il entra dans le grand fleuve, en 1535.

La copie que j'ai sous les yeux est de quatre ou cinq fois moins grande que l'original. Nul doute que cette pièce, ou une bonne copie, de la même dimension, me révélerait d'autres détails qui passent inaperçus dans la copie restreinte que je possède.

BENJAMIN SULTE

Les uniformes français au Canada sous Montcalm. (III, II, 290).—Voici un extrait d'une lettre que M. Alfred Garneau, d'Ottawa, m'adressa, en réponse à à une demande que je lui fis pour renseignements sur les divers costumes des militaires qui servirent au Canada en 1756. J'avais soumis à ce savant antiquaire des lettres reçues à ce sujet de la part d'un historien des Etats-Unis. Mes loisirs assez rares à cette époque et surtout l'absence, dans ma bibliothèque, d'ouvrages sur cette question.m'avaient rendu impossible les recherches nécessaires pour éclaicir ce point d'histoire. Je comptais avec raison que mon érudit ami trouverait tous les renseignements nécessaires dans la vaste bibliothèque parlementaire d'Ottawa.

La réponse de M. Garneau a trait aux régiments français qui plus tard prirent part à la campagne du Canada.

Je livre avec plaisir ces notes aux chercheurs qui savent apprécier les *Recherches Historiques.*

J.-M. LEMOINE

" Je vous dirai que les régiments en question se nommaient *La Reine*, *Languedoc*, *Guienne*, *Béarn*, *La Sarre* et *Royal Roussillon.* Je ne pense pas qu'il y eut d'autres troupes que des détachements de la marine et des milices dans toute la vallée de l'Ohio.

" Quoiqu'il en soit, voici quels étaient les costumes en 1756.

" Les six régiments—comme au reste toute l'infanterie française—portaient le même uniforme qui était gris-blanc. Ils ne se distinguaient entre eux que par la couleur des parements, la coupe de la poche de l'habit, la couleur des boutons, etc, en commençant par 1° La queue que l'on portait poudrée à blanc ;

2° Le chapeau, petit tricorne noir, bordé de jaune ou de blanc (d'or ou d'argent) peut-être avec une cocarde sur les retroussés.

" La Sarre, Languedoc, Royal-Roussillon, Guyenne et Béarn portaient la bordure jaune ; La Reine, bordure blanche. Les Grenadiers portaient le bonnet d'oursin avec fond de drap de la couleur distinctive, orné de glands blancs ou jaunes.

" Les troupes en Canada avaient-elles un autre chapeau pour l'hiver ? Je l'ignore.

" 3° Le col noir s'attachant derrière le col avec une boucle, avait les parements rouges et les boutons jaunes. Le régiment de la Reine avait les parements rouges et les boutons bleus. Point de revers aux habits.

" En Canada, les soldats portaient, pendant l'hiver, un *capot* avec capuchon, pardessus l'habit.

" 5° La veste (à manches), qui descendait jusque sur les cuisses. De la même couleur que l'habit jusqu'en 1757.

" J'ai lu dans le livre *De Montcalm en Canada* que, lorsqu'ils partaient l'été en expédition, nos soldats " laissaient leurs vestes."

" 6° La culotte, comme l'habit de la veste, était grise.

" 7° L'infanterie portait la guêtre. Cette guêtre, qui montait au-dessus du genou, était de toile blanche, avec jarretière et boutons noirs. Lorsque les soldats ne portaient pas la guêtre, ils avaient des bas longs, de la couleur des parements, je crois.

" Nos troupes, en campagne, avaient des *mitasses*, qui servaient de guêtres.

" 8° En été, elles portaient des souliers de peau de bœuf tannée ; en hiver, des souliers de chevreuil à la manière sauvage.

" L'année 1757 vit changer la couleur, mais non la coupe de l'uniforme en France.

" Les gravures me donnent, pour nos six régiments, les enluminures que voici :

" Royal Roussillon, La Sarre et Languedoc : habit blanc, collet et parements bleus, doublure blanche aux retroussés des basques, veste rouge, boutons jaunes.

" Béarn et Guienne : habit blanc, collet, parements et veste rouges; retroussés blancs, boutons jaunes.

" La Reine : habit blanc, collet et parements rouges, retroussés blancs, veste bleue, boutons blancs.

" Je ne puis dire à quelle époque ces régiments ont pris, en Canada, le nouvel uniforme, ni même s'ils l'ont jamais porté.

" Je passe maintenant au costume des troupes de la marine. D'après une gravure du livre *Costumes militaires français*, l'uniforme des soldats des régiments de la marine (l'infanterie) consistait, en 1756, en un habit gris-blanc, à parements noirs et à boutons jaunes ; veste et culotte gris-blanc.

" En 1757 : habit blanc, parements et collet noirs, boutons jaunes, veste rouge, culotte blanche.

" Je lis, dans l'ouvrage que je viens de citer, qu'il y avait aussi des *Compagnies franches de la marine*, dont voici le costume en 1755 : habit blanc, doublure bleue ; veste, culotte et bas bleus, jarretière blanche, souliers à boucles, chapeau noir bordé de jaune, avec cocarde.

" Les milices canadiennes avaient-elles un uniforme ?

" Je n'en sais rien. Mes recherches sur ce point ont été vaines.

" En France—année 1757—les milices étaient habillées de gris-blanc : habit, veste et culotte étaient de cette couleur, guêtres blanches avec jarretière et boutons noirs. Le chapeau (grand tricorne) avait une bordure blanche. L'habit était déboutonné et le ceinturon sur la veste.

" Dans tous ces corps, les capitaines ne paraissent se distinguer des soldats que par le hausse-col et l'esponton. Le hausse-col était " une petite plaque en forme de croissant et bombé de cuivre doré, que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, lorsqu'ils sont de service actuel " (*Dict. de l'Académie*).

" A la bataille du *Malengueulé*, Beaujeu, " en habit de chasseur canadien," était distingué par son hausse-col d'officier (*Notice sur Daniel-Hyacinthe-Marie-Lienard de Beaujeu*, par John Gil. Shea).

" En 1756, les capitaines et les officiers supérieurs d'infanterie portaient des espontons (demi-piques), longs de 8 à 9 pieds, excepté ceux des Grenadiers, qui portaient le fusil. Les lieutenants et autres officiers subalternes avaient le fusil à baïonnette et la giberne (qui s'appelait alors la *cartouche*) sur le devant du ceinturon de leur épée.

" Les sergents avaient une hallebarde, excepté ceux des compagnies de grenadiers, qui portaient le fusil.

" L'armement du soldat consistait en un fusil, une épée et une baïonnette.

" L'épée est à poignée de cuivre jaune ; elle est suspendue sur la hanche gauche, à une buffeterie blanche, et s'allonge obliquement en arrière ; un peu au-dessus est accrochée au même ceinturon la gaine de la baïonnette, posée de travers comme l'épée. Une bandoulière blanche passe sur la poitrine de gauche à droite et soutient la *cartouche* (giberne).

" Quoiqu'on se servit depuis quelques années de cartouches pour amorcer et charger, plusieurs régiments portaient encore des poires à poudre suspendues à leurs gibernes ou à leur bandoulière " (*Costumes militaires français*).

" J'allais oublier de décrire l'uniforme du *corps royal d'artillerie.* Je crois qu'en 1756, comme en 1747, il consistait en un habit bleu, doublé et parementé de rouge, en une veste et une culotte rouges, et des guêtres blanches avec jarretières noires, ou de longs bas rouges, avec jarretières jaunes.

" L'armement des officiers consistait en une épée ; les sergents avaient la hallebarde. " Les artilleurs, quoiqu'ils eussent des fusils, ne les portaient presque jamais ; ils ne gardaient que l'épée."

" Voilà tous les renseignements que j'ai pu ramasser ; je vous les envoie pêle-mêle, regrettant n'avoir pas le temps de les coordonner.

" Si je déterrais quelques nouveaux détails, je m'empresserais de vous les passer.

" Vous-même, monsieur, si vous savez quel était le costume de nos troupes *coloniales* canadiennes, " troupes franches milices," je vous prie d'être si bon que de m'en faire part. Je suis curieux de le connaître.

" Alfred Garneau."

Le Dr Wolfred Nelson. (IV, V, 455).— Le docteur Wolfred Nelson est sans contredit l'un des hommes dont le nom s'est trouvé le plus souvent mêlé aux événements politiques du pays.

Il commença sa carrière en qualité de chirurgien dans un bataillon levé dans le district de Richelieu, dans la guerre de 1812. Il entra dans la vie publique active en 1827 et représenta la ville de Sorel en parlement.

Plus tard il se dévoua exclusivement à la pratique de sa profession et plaça des capitaux dans des entreprises industrielles.

En 1832, il fut un des Canadiens les plus ardents de cette époque à résister aux tyrannies métropolitaines.

Quand l'infâme politique due aux conseils d'un Ogden eût décidé de pousser à bout une population tranquille et loyale,

mais qui voulait maintenir intacts des droits reconnus depuis comme inviolables et sacrés, il se rangea du côté des opprimés et offrit la résistance d'abord passive, puis active à laquelle la duplicité de la politique coloniale poussait la population.

En novembre 1837, apprenant qu'un corps de troupes venait de Sorel à St-Denis pour l'appréhender au corps ainsi que plusieurs autres canadiens marquants, il accepta le commandement de cette poignée de braves qui,avec 120 mauvais fusils et sans artillerie,repoussèrent un régiment de ligne sous les ordres du colonel Gore.

La défaite de Saint-Charles deux jours après,le força ainsi que ses amis, de renoncer à toute idée de résistance, et il essaya de se sauver aux Etats-Unis mais sa tête avait été mise à prix et il fut arrêté dans sa fuite, épuisé de fatigue et de faim dans les bois. Ramené en prison, il s'y montra ferme et sut s'attirer le respect des séïdes du gouvernement. Il fut l'un des huit qui furent illégalement condamnés à l'exil par lord Durham. Après la disgrâce de celui-ci il revint aux Etats-Unis et s'établit à Plattsburg.

Avec le *nolle prosequi* de 1843 il revint en Canada et s'établit à Montréal, en 1844.

La sympathie publique se manifesta en sa faveur de plusieurs manières, et il fut élu membre de l'assemblé Législative. Il suivit le parti libéral d'abord avec zèle et sincérité.

La lutte qui survint entre M. Papineau et M. Lafontaine, quand celui-ci commença à faire du libéralisme conservateur et se rejeta dans la politique rétrograde, vit le Dr Nelson, oubliant trop ses antécedents, faire une guerre acharnée à M. Papineau, simplement pour essayer de déconsider ce grand citoyen au profit du parti du passé, et se mettre malheureusement en contradiction avec lui-même sur les événements de 1837. Cette lutte lui fit perdre beaucoup de sympathies dans le pays, et il sortit de la vie publique en 1854.

Cette même année il fut élu maire de Montréal et le fut deux ans.

Après sa sortie de charge il fut créé inspecteur des prisons,situation dans laquelle il a rendu d'importants services.

A partir de 1861, la santé du Dr Nelson commença à décliner et le mercredi 17 juin 1863 il rendait le dernier soupir à sa résidence à Montréal No. 21, Petite rue Saint-Jacques, âgé de 71 ans. L'enterrement eut lieu à Sorel le samedi, 20 juin suivant, dans l'après-midi. ED. AUBÉ

Les "horse boats." (VI, V, 717.)—Les *horse boats* étaient utilisés pour la traversée entre Québec et Lévis,entre Québec et Montréal, entre Montréal et Longueuil, et en quelques autres localités. Ils avaient la prétention d'être plus rapides que les bâtiments à voiles, ou du moins plus commodes qu'eux, lorsque surtout la brise ne soufflait d'aucun côté.

L'ancienne génération se rappelle encore parfaitement ce mode primitif de navigation, qui fut longtemps en usage et que les progrès envahissants de la science mécanique devaient faire disparaître.

Le mécanisme des *horse boats* était assez ingénieux, quoique fort simple. Le bateau portait de chaque côté des roues à palettes mises en branle par quatre ou six chevaux qui tournaient autour d'un gros poteau vertical, espèce de tourniquet, qui communiquait son mouvement à l'arbre de couche.

Ce mode de propulsion n'imprimait point sans doute la vitesse que les bateaux soumis à la vapeur devaient acquérir plus tard, mais la chronique rapporte que nos pères s'en trouvaient fort bien et qu'on tenait l'invention du *horse boat* pour être quasi merveilleuse.

Les premiers *horse boats* paraissent dater de 1812 à 1815, et ne furent définitivement abandonnés qu'en 1850.

BEAUSÉJOUR

QUESTIONS

720.—La *Gazette de Québec* du 18 juillet 1765 annonce : " On va établir cet été une fonte de cloches à Québec." Ce projet a-t-il jamais été mis à exécution ?

X. X. X

721.—N'y a-t-il pas eu deux généraux anglais du nom de Amherst lors de la conquête ? Sir Jeffery Ambert, lorsqu'il s'empara de Louisbourg, en envoya la nouvelle à la cour par un de ses frères, officier dans son armée. Ce dernier revint-il au Canada ?

Cur

722— A la date du 20 juin 1759, nous lisons dans le *Journal* de Malartic : " Nous apprenons que M. Aubert a eu connaissance de quatorze vaisseaux d'augmentation ; que la brume l'a empêché d'en compter un plus grand nombre."

Quel est ce M. Aubert qui signale ainsi la flotte anglaise ?

Aug.

723.—Le fameux comte ou marquis de Puisaye avait épousé, dit-on, une canadienne. J'ai essayé de me procurer le nom de sa femme et n'ai pu y réussir. Quelqu'un de vos lecteurs le connaîtrait-il ? Les concessions de terrains qu'avait obtenu le comte de Puisaye dans Ontario sont-elles encore entre les mains de ses descendants ?

R. O. B.

724.—Qui a introduit et enseigné le premier la théologie de saint Alphonse de Liguori dans les grands-séminaires canadiens ?

Y a-t-il en opposition à l'acception de cette théologie ?

Bro

725.—Qui peut me donner la description des armes de M. de Villeray, ami de Mgr de Laval et hostile aux prétentions injjustes de M. de Mésy ?

Boer

EGLISE DE SAINT-ZÉNON DE PIOPOLIS

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 JUILLET 1900 No. 7

SAINT-ZENON DE PIOPOLIS

Piopolis fut fondé, le 21 avril 1871, par un groupe de zouaves pontificaux récemment arrivés de leur expédition d'Italie, où ils étaient allés combattre sous les drapeaux de Pie IX.

C'est le 18 octobre 1870, que les zouaves s'embarquèrent à Liverpool pour rentrer dans leur patrie.

Ces généreux compagnons d'armes ne voyaient pas approcher sans quelque tristesse l'heure de la séparation. Après avoir si longtemps fraternisé ensemble et vécu, pour ainsi dire, à la gamelle commune, il leur en coûtait de renoncer à leurs habitudes de douce camaraderie. De là naquit la louable pensée d'aller habiter à l'ombre d'un même clocher et de fonder une colonie.

Une société de colonisation, ayant pour principal zélateur M. le chanoine Moreau, de l'évêché de Montréal, se chargea de mener l'entreprise à bonne fin.

Après renseignements pris et explorations faites, le comité demanda et obtint du gouvernement la concession des terres vacantes dans le canton de Marston, c'est-à-dire dans la partie sud de ce canton. La partie nord était déjà établie, depuis nombre d'années, par des colons originaires de la Haute-Ecosse. Le premier détachement de ces hardis montagnards était venu s'y fixer dès 1852.

Pendant l'hiver de 1870-71, une construction rustique fut érigée dans la forêt et tous les préparatifs nécessaires furent faits pour recevoir les défricheurs au printemps suivant.

Le 30 avril 1871, la messe était célébrée pour la première fois à Piopolis par M. l'abbé Séguin, envoyé spécialement par l'évêché de Montréal pour résider dans la colonie et veiller aux intérêts spirituels de ses habitants.

Dans le cours de l'été de 1871, une autre bâtisse de 30 sur 40 pieds fut élevée pour servir de chapelle, de presbytère et de résidence pour les colons nouvellement arrivés. Cette bâtisse allongée et terminée à l'intérieur en 1880 est l'église actuelle.

La colonie de Piopolis se développa graduellement et, en 1879, elle fut reconnue comme municipalité séparée sous le nom de Marston-Sud.

L'élément écossais garde la prépondérance dans Marston-Nord, tandis que nos compatriotes dominent dans Marston-Sud.

On peut dire que Piopolis a été la paroisse-mère de toutes celles qui existent ou sont en voie de formation dans ce que nous appelons le territoire du lac Mégantic, territoire qui renferme actuellement quatre cures et quatre missions.

Missionnaires et curés de Saint-Zénon de Piopolis : M. Séguin, 1871 ; P. Champagne, 1871-1872 ; J. Aubin, 1872-1874 ; J.-B.-A. Cousineau, 1874-1886 ; J.-E. Simard, 1888-1899 ; L.-N. Gastonguay, curé actuel.

PIONNIER

ORIGINE DE NOMS

Ile LaMotte : nommée ainsi en l'honneur de Pierre de Saint-Paul, sieur de LaMotte, capitaine au régiment de Carignan, qui y éleva un fort en 1666.

Duluth : rappelle le souvenir de Daniel Greysolon du Lhut, célèbre coureur de bois et explorateur de l'Ouest.

Dubuque : fondée par un canadien, Julien Dubuque, dont elle a gardé le nom.

Louisiane : en l'honneur de Louis XIV. P.-G. R.

L'ABBÉ GABRIEL RICHARD

Gabriel Richard naquit le 15 octobre 1764, à Saintes, France, de parents respectables et pieux, fit ses études théologiques à Angers, puis se rendit à Issy, près Paris, où il entra dans la Société de Saint-Sulpice et reçut les ordres sacrés, en 1790. Ses supérieurs le tenaient en si haute estime, que, dès l'année suivante, ils le nommèrent supérieur du séminaire d'Issy.

En compagnie des Pères Cequard, Matignon et Maréchal, il arriva, le 24 juin 1792, à Baltimore, où, l'année précédente, quelques membres de la Société avaient inauguré le séminaire de Sainte-Marie. Peu après, sur la prière de l'archevêque Carroll, il abandonna le professorat des mathématiques pour prendre la desserte, à Kaskaskia, des catholiques de l'Illinois, qui, depuis la suppression de la Société de Jésus, n'avaient pas eu un ministère régulier et étaient devenus fort indifférents en matière religieuse. Le Père Richard passa six ans à se prodiguer au milieu de ces abandonnés et il eut la consolation de voir la plus grande partie de son troupeau revenir à la pratique de la foi.

En juin 1798, nommé adjoint au Père Michel Lavadoux, lui aussi un Sulpicien et son prédécesseur à Kaskakia, le Père Richard fut transféré à Détroit. Environ deux ans plus tard, après la rentrée du Père Lavadoux en France, le Père Richard reçut l'ordre d'assurer la juridiction sur un territoire ecclésiastique qui embrassait alors les Etats de Michigan et de Wisconsin.

Comme presque tous les catholiques qu'il avait à desservir étaient des Canadiens-français, il eut peu d'occasions d'apprendre l'anglais ; néanmoins il s'appliqua avec une grande assiduité à l'étude de cette langue et réussit enfin à en acquérir une connaissance suffisante. Par sa faveur et son tour d'esprit original, il suppléait sensiblement à son ignorance des singularités de l'idiome.

Il y avait dans sa personne et dans son caractère plusieurs traits qui étaient propres à lui attirer le respect et la confiance de ses gens. Tels étaient sa figure d'ascétique et son port plein de dignité, qui traduisaient la fermeté de volonté et la bonté du cœur, telles son admirable abnégation et sa libéralité envers les pauvres, tels son dévouement inébranlable au devoir et son énergie infatigable. Par une certaine mesure de rigorisme, il paraît avoir ressemblé à d'autres fidèles missionnaires de son époque en ce pays, et nous avons de bonnes raisons pour attribuer ceci aux circonstances plutôt qu'à un défaut de générosité dans son caractère.

La conversion des Indiens lui tenait surtout au cœur, et ses efforts, poursuivis pendant de longues années, ont été couronnés de résultats flatteurs.

Le 30 avril 1805, il fut nommé aumônier du 1er régiment de la garde nationale du Michigan.

Lors du grand incendie qui a réduit la " City of the Straits " (Détroit) en cendres, le 11 juin 1805, l'église, le presbytère et les écoles du Père Richard, parmi lesquelles deux écoles supérieures, ont été détruites de fond en comble. Sur sa prière, l'évêque l'autorisa à construire une église sous son administration immédiate, " pour prévenir," ainsi qu'il écrivait, " l'intervention constante et ennuyeuse des marguillers." Au milieu de ses difficultés avec les entêtés, il eut la consolation de jouir de la bienveillance de la majorité de ses gens et de ses concitoyens protestants, qui formaient de beaucoup la plus grande partie des habitants de la ville. En 1807, le gouverneur du Territoire et d'autres fonctionnaires l'invitèrent à prêcher en anglais, ce qu'il fit pendant longtemps tous les dimanches à midi, dans la salle du Conseil, à la grande satisfaction de tous les principaux protestants de la ville. Aussi, sur demande, il fit la prière d'ouverture d'une des sessions du premier Conseil du Territoire de Michigan. Au cours de ses supplications, il pria le Dieu

Tout-Puissant d'accorder aux législateurs " la grâce de faire des lois pour le peuple et non pas pour eux-mêmes."

Pendant qu'il grandissait ainsi dans l'estime de ses concitoyens protestants, les syndics malveillants de la paroisse de la Côte du Nord poussèrent leur résistance scandaleuse à leur curé si loin, que l'évêque Flaget, de Bardstown, qui avait juridiction sur Détroit depuis l'établissement de ce diocèse, en novembre 1810, dut prononcer un interdit sur l'église, ce qu'il fit dans une lettre écrite de sa propre main, datée du 24 février 1817. Les récalcitrants firent leur soumission à l'occasion de la visite de l'évêque, le 9 juin, l'année suivante. Cependant quelques esprits pervers conservèrent la rancune de leur humiliation, ainsi que cela se fit voir lorsque le Père Richard posa pour la deuxième fois sa candidature au Congrès.

***

Au cours d'un voyage à Baltimore et dans d'autres villes de l'Est au profit de sa nouvelle église (1808-1809), il se procura une presse et une fonte de caractères, qu'il fit transporter par terre jusqu'au Michigan. Il amena aussi avec lui un typographe nommé Coxshawe, de Boston. De même que le Père White avait établi la première imprimerie dans l'Est, le Père Richard fut le premier éditeur du grand Nord-Ouest. On vit sortir de son imprimerie plusieurs livres bibliques, de piété ou se rapportant à l'éducation, publiés une partie en français et une partie en anglais ; il publia aussi plusieurs numéros d'un journal intitulé *Essai du Michigan* ou *Imperial Observer*. Par suite du service irrégulier de la poste et du caractère dispersé de la population, il dut suspendre cette dernière publication. En 1812, de bonne heure, le Père Richard, inspiré par le désir de travailler à la gloire de Dieu et à l'édification de son troupeau, importa, au prix de grands frais qu'il paya lui-même, le premier orgue que l'on vit dans le Nord-Ouest. La même année,

après la reddition de Hall, ce brave prêtre fut arrêté par le général Brock, à cause de la loyauté qu'il ne craignait pas de proclamer envers la République américaine : on le conduisit au corps de garde de Sandwich, sur la rive canadienne de la rivière, où il passa quelque temps en détention. Après sa remise en liberté, trouvant ses gens dans le dénuement, il acheta une quantité considérable de blé et la distribua gratuitement aux cultivateurs à la ronde pour la semence, en dépit des offres tentantes qu'on lui faisait de lui en donner de bons bénéfices. Il prit aussi une part signalée à la direction de l'Université du Michigan, inaugurée en 1817 ; il en fut d'abord vice-président et professeur, et, en dernier lieu, remplit les fonctions de syndic.

En 1721, étant en voyage à Mackinaw, il persuada aux Indiens de lui montrer le lieu de sépulture du Père Marquette et il planta, sur la fosse, une croix de bois, sur laquelle, avec son canif, il tailla cette inscription : " Le Père Marquette est décédé ici le 9 mai 1675."

***

Pour l'amour de son église bien-aimée, qu'il avait placée sous le vocable de sainte Anne (à Détroit), et dont la pierre angulaire fut posée par Mgr Flaget le 11 juin 1818, le Père Richard postula un mandat au 18e Congrès, estimant que les appointements de député lui aideraient sensiblement à défrayer la construction de son temple. C'était la troisième fois que le Territoire élisait un délégué, et l'élection eut lieu en 1823. Le scrutin donna le résultat suivant : Gabriel Richard, 444 voix ; John Biddle, 421 ; Augustin Wing, 335 , Whitney, 165 ; McCloskey, 164, et Williams, 51. Ce dernier était l'un des membres et même l'un des syndics de la paroisse de Sainte-Anne ; il avait posé sa candidature en opposition à celle de son curé, qu'il avait condamnée avec véhémence. Dans la suite, il se détacha de la paroisse et abandonna même la religion catholique pour toujours, tant son mécontente-

ment fut enraciné ; ses descendants sont maintenant protestants.

Le *Dictionary of Congress* de Lanman dit, en parlant du Père Richard : " Pendant son ministère, il se trouva dans l'obligation, suivant la religion catholique romaine, d'excommunier un de ses paroissiens, qui avait divorcé d'avec sa femme. Le paroissien poursuivit le prêtre devant les tribunaux en diffamation, et obtint un jugement lui accordant des dommages et intérêts au montant de $1.000. Le prêtre ne put payer cette somme ; en conséquence, il fut enfermé dans la prison commune ; comme il avait déjà été élu délégué au Congrès, il sortait de prison, dans les forêts vierges du Michigan, lorsqu'il vint prendre son siège au Congrès."

" Son apparition à la Chambre des représentants, dit l'abbé C.-J. White, fit sensation ; sa conduite lui commanda le respect de tous. Il était sobre de paroles ; il s'exprimait toujours avec sagesse et il rendit de grands services à ses commettants et à l'Union."

M. Girardin écrit : " Les crédits votés, sur sa demande, pour établir des routes, et d'autres de ses actes attestent de l'efficacité de ses services à la législature nationale. Grâce à ses efforts, il réussit à faire voter des crédits qui ont servi à l'ouverture de plusieurs routes qui mènent maintenant à notre belle ville... et toutes sont restées comme un monument perpétuel pour rappeler l'ardeur et le zèle dont il était animé vis-à-vis de ses commettants."

Pendant son séjour à Washington, il s'intéressa au sort des tribus indiennes qui habitaient dans les limites de sa juridiction ; il obtint des subventions du gouvernement pour maintenir des écoles au milieu des Indiens, qui, à plusieurs reprises, le chargèrent de porter au président des lettres de leur part.

Le 10 décembre 1824, le Père Richard prit part à la réception officielle que fit la Chambre des représentants à Lafayette.

A la clôture de la deuxième session, le 3 mars 1825, il retourna à Détroit.

Le Père Richard s'avisa de faire renouveler son mandat, et il aurait été élu, n'eût été l'opposition que soulevèrent contre lui les amis du général Williams et les syndics susmentionnés, qui lui avaient gardé rancune. " Quelques catholiques étaient en tête de l'opposition qui aboutit à sa défaite," dit le juge Cooley, dans son *History of Michigan.* Le dépouillement des suffrages donna le résultat suivant : Wing, 728 voix ; Richard, 714, et Biddle, 689.

L'église de Sainte-Anne fut dédiée le jour de Noël, en l'an 1828. Le Père Richard avait travaillé ferme, avec une sollicitude que rien ne lassait, pour ériger cette église, surtout depuis le jour où Mgr Flaget lui donna l'assurance que ce temple deviendrait vraisemblablement la cathédrale d'un nouveau diocèse. Cependant, le zélé missionnaire, qu'on avait recommandé à la dignité d'évêque, mourut avant l'érection du nouveau diocèse. Après s'être prodigué, avec une dévotion héroïque, aux malades et aux morts, pendant une épidémie du choléra asiatique, il fut lui-même atteint de l'affreuse peste à la fin et y succomba à Détroit, le 13 septembre 1832. Sa mort causa un deuil profond et sincère parmi la population de cette ville, sans distinction de classes ni de croyances. C'est bien avec raison qu'on l'a surnommé " l'Apôtre du Nord-Ouest."

M. Bela Hubbard, un protestant et l'auteur de *Early Colonisation of Detroit*, a placé, en témoignage de son admiration et de son estime, une statue du Père Richard dans la niche de la façade de l'hôtel-de-ville, à Détroit.

J.-A. Favreau

LA TRAPPE DE LANGEVIN

Dès 1789, les Trappistes, chassés de la France par la révolution, avaient songé à s'établir au Canada. Les trois religieux envoyés dans notre pays s'arrêtèrent en Angleterre et y érigèrent un monastère.

En 1820, Mgr Plessis écrivait à M. de Calonne, alors missionnaire dans l'île Saint-Jean (île du Prince-Edouard) :

" Finissons-en par nos religieux de la Trappe, dont je persiste, en mon particulier, à désirer le passage dans ce diocèse. Quel sort avez-vous dessein de leur faire dans l'île Saint-Jean ? Quelle étendue de terre avez-vous dessein de leur accorder ? Quels autres avantages leur faites vous ? Ces renseignements me seraient nécessaires pour pouvoir vous dire s'ils seraient mieux ici que là."

En 1825, les Trappistes mettaient leur projet à exécution, en fondant le monastère de Notre-Dame du Petit-Clairvaux, à Tracadie, dans la Nouvelle-Ecosse.

En 1856, le père Vincent, supérieur du monastère de Tracadie, écrivit à Mgr Turgeon, archevêque de Québec, lui offrant de transporter sa communauté dans l'une des concessions de Saint-Joachim, où le séminaire de Québec leur aurait volontiers donné des terres. Le projet ne put être réalisé, à cause du petit nombre de religieux qui n'auraient pas suffi aux défrichements de la nouvelle propriété.

Le 26 décembre 1861, le père Jacques, prieur de Tracadie, demandait à Mgr Baillargeon, qui avait succédé à Mgr Turgeon sur le siège archiépiscopal de Québec, si le temps n'était pas venu de réaliser, au moins en partie, les désirs d'un de ses prédécesseurs, de sainte mémoire, le père Vincent. Tout en maintenant le monastère de Tracadie, le père Jacques voulait procurer au diocèse de Québec les avantages de son ordre. Mgr Baillargeon lui répondit, le 16 janvier 1862 : " Je m'empresse de vous dire que je serais heureux

de voir votre petite communauté s'établir dans le diocèse ; je crois qu'avec l'aide de Dieu, elle y ferait beaucoup de bien, qu'elle y serait bien accueillie par le clergé et par le peuple, enfin, qu'il serait facile de lui procurer un bon coin de nos forôts pour s'y fixer."

Les Trappistes ne tardèrent pas à se rendre à l'invitation de Mgr Baillargeon. Le 24 juin 1862, quatre frères venaient prendre possession d'une partie du canton Langevin, dans le comté de Dorchester. Quelques semaines plus tard, deux autres frères venaient se joindre à eux.

Le père François-Xavier fut élu supérieur et, pleins de courage, les Trappistes se mirent aussitôt à l'œuvre. Bientôt, deux corps de logis longs chacun de 120 pieds, s'élevèrent de terre. Ces bâtisses avaient la forme d'un rectangle divisé par une aile transversale. L'une des cours intérieures devait servir en même temps de cimetière et de promenade. Lorsque ces constructions furent terminées, les Trappistes se mirent à défricher leurs terres. Les bons religieux ne restèrent pas inactifs : en 1872, ils avaient défriché plus de quatre cents arpents de terre !

Les Trappistes du monastère du Saint-Esprit—c'est le nom qu'avait pris la Trappe de Langevin—observaient la même règle que leurs frères de France. Aussi, la rigueur de notre climat, incompatible avec la sévérité de leur zèle, fit disparaître le monastère en 1872, après une courte existence de dix années.

La Trappe du Saint-Esprit fut successivement gouvernée par deux prieurs : le père Ives ou André (Arnold-Henri Bor), et le père François-Xavier (Henri de Brie).

On aimera sans doute à connaître les Canadiens qui entrèrent à la Trappe du Saint-Esprit. Voici :

Frères de chœur : Charles-Irénée Lagorce (prêtre) ; Hospice Germain (prêtre) ; Théophile Maréchal (prêtre) ; Cyrille Carrier, Omer Guilbault, Alphonse d'Aoust, Louis

Rhéaume, Louis-Fabien Marcoux, Dieudonné d'Aoust, Aimé Turcotte, Louis-Napoléon Bellenger, Hector Garneau, Marcel Bourget, Pierre Roberge, Pascal Comte, Charles Poliquin, Flavien Marcoux, Auguste Lavoie, Cyprien Turcotte.

Frères convers : Octave Sylvestre, François Mignon, Jean-Pierre Boulanger, Edouard Nolet, Charles-Nazaire Marchand, Samuel Bellenger, Charles Piché, Laurent Thivierge, Octave Marquis, Thomas Cavannagh, Charles Lavoie, David Lapierre.

De ces trente-un Canadiens, sept seulement persévérèrent. Trois moururent au monastère même, les frères Jean-Baptiste (Cyrille Carrier, de Saint-Charles de Bellechasse), Marie-Alphonse (Alphonse d'Aoust), Denis (Omer Guilbault, de Saint Thimothée de Beauharnois). P.-G. R.

CANSO

Champlain écrit Canceau et Campfeau. Les Anglais écrivent Canso. Ce mot, d'après Lescarbot, est d'origine sauvage (page 221 de la 3e édition).

Le R. P. F. Martin (App. de sa trad. du P. Bressani, p. 320), après avoir mentionné Lescarbot, au sujet de ce mot, ajoute : " Thévet dans un manuscrit de 1586, dit qu'il vient de celui d'un navigateur français nommé " Canse." Le passage du manuscrit de 1586 est extrait mot pour mot de la Cosmographie Universelle de Thévet. Or, en cet endroit l'auteur parle des Antilles, et non du Canada, et, en second lieu, il n'écrit pas *Canse*, mais *Cause*. Voici le passage en entier :

" Quant à l'ifle de Virgengorde et celle de Ricque (Porto-Rico) baffe et fablonneufe, il vous faut tirer à celle de Sainct-Domingue, et conduire les vaiffeaux droit à la poincte de la Gouade (del Aguado) qui eft au bout de l'ifle (de Porto-Rico), puis à celle de Mona, premierement que venir aborder et mouiller l'ancre à l'ifle Efpagnole. Paffé qu'auez, et doublé la haulteur de ladite ifle, vous apparoift la terre de Caufe qui prend son nom de l'un des vaillans Capitaines pilotes, natif d'une certaine villette, nommée Caufe (Cozes), en Xainctonge, vue lieue de maifon de Madion." (Cosm. Universelle, verso du folio 993).

LETTRE DU PÈRE GLAPION A HUGH FINLAY

Monsieur,

Je vous fais mes excuses de ce que j'ai tant tardé à répondre à la lettre qu'il vous plut de m'addresser le 26 d'aout dernier.

Si vous jugés indispensable que nous paroissions devant l'honorable committé, nous nous y sisterons le 15 du présent mois, à l'heure prescrite. Mais nous ne pourrons y dire que ce que j'ai l'honneur de vous écrire cy dessous.

1° Depuis que nous sommes sous la Domination Anglaise, nous avons été, nous sommes encore ; et nous serons toujours sujets soumis et fidèles à Sa Majesté Britannique. Nous osons nous flatter que les gouverneurs anglais, qui ont commandé dans cette province, ne nous refuseroient pas leurs certificats de notre fidélité et de notre obéissance.

2° Il paraît donc que c'est moins de nos personnes, que de nos biens temporels qu'il s'agit en cette circonstance.

Nos biens, ou nos fonds nous sont venus de trois sources différentes : 1° Les rois de France nous en ont donné une partie. 2° Quelques particuliers nous en ont donné une autre partie. Ces dons ont été faits en vue de pourvoir à la subsistance des Jésuites Missionnaires emploïés à l'instruction des sauvages et des canadiens. Le plus grand nombre d'entre eux n'a cessé de se livrer à ces œuvres de charité, que quand ils ont cessé de vivre ; et ceux qui leur survivent s'appliquent aux mêmes exercices ; et sont dans la volonté de s'y appliquer jusqu'à leur mort qui, selon le cours de la nature, ne peut être bien éloignée. 3° Enfin nos prédécesseurs ont achetté, de leurs propres deniers, la troisième partie de nos fonds.

3° Tous nos titres de possession, qui sont bien et dûment enregistré au greffe de la province, démontrent que tous ces biens ou fonds nous ont toujours appartenu en toute pro-

priété : et nous les avons toujours régis et administrés comme nos propres, sans contradiction, ni empêchement.

4° Notre propriété a été bien reconnue dans la capitulation du Canada signée au camp devant Montréal, le 8 de septembre 1760, puisque, par l'article 35e, le lord Amherst nous permettait de vendre nos biens fonds et mobiliers et tout ou en partie ; et d'en passer en France le produit.

5° Quoiqu'il en soit, Monsieur, nous sommes entre les mains de Sa Majesté qui décidera selon son bon plaisir. Mais des sujets et des enfants irréprochables ne peuvent attendre qu'une décision favorable de la part d'un Roi aussi bienfaisant, et d'un aussi bon père que l'est Sa Majesté Georges III.

J'ai l'honneur d'être avec profond respect, Monsieur, votre très humble, et très obéissant serviteur,

AUGN. L. DE GLAPION
Supr. des Jésuites du Canada.

Québec, le 10 de septembre 1788.

———

Le navire que montait Roberval, lorsqu'il aborda à l'île de Sable, en 1598, était si petit, dit la chronique du temps, que, du pont, on pouvait se laver les mains dans la mer. Il est bon de remarquer, cependant, à propos du tonnage des vaisseaux de cette époque, que le tonneau d'alors n'était pas le tonneau d'aujourd'hui. Ainsi, la *Frégate*, un des navires de sir Humphrey Gilbert dans son voyage d'exploration en 1583 jaugeait cent vingt tonneaux, et dix tonneaux, capacité de la *Frégate*, équivalaient à environ trente tonneaux d'aujourd'hui.

***

On conserve dans la bibliothèque de l'université de Harvard un dictionnaire abénaquis-français écrit tout entier de la main du Père Rasle.

MANIÈRE DE VACCINER A QUÉBEC EN 1809

D'après le docteur Joseph Painchaud, alors étudiant en médecine

" La manière de conserver le virus vaccin sur un fil mis entre deux quarraux de vitre cirés tout autour est assurément la plus sûre et le moyen le plus commode de réussir. Un avantage encore qui n'est pas petit, c'est qu'en mettant entre vos vitres plusieurs bouts de fil, vous pouvez inoculer un nombre très considérable d'enfants à la fois, un petit morceau étant suffisant. Il n'est pas inutile d'observer qu'il ne faut pas tarder à cirer les quarreaux aussitôt que vos fils sont imprégnés avec le virus ; la grande chaleur, de même que le grand froid, décomposent très promptement le virus pour le moins qu'il est exposé à l'air.

" Après que vous avez ouvert les vitres, il n'est pas sûr si vos fils qui restent peuvent encore avoir du virus, à moins que vous ne soyez très prompt à les recurer de nouveau.

" Pour inoculer par cette méthode, vous faites une légère incision sous la première peau, laissez sortir le peu de sang qui doit sortir. La mère pourra à cette fin sucer l'incision. Alors, vous coupez de votre fil imprégné un petit bout, vous l'enfoncez par le moyen de votre langue dans l'incision, vous la pressez comme pour la fermer, et il ne vous reste plus qu'à y appliquer grand comme un sol d'une petite emplâtre de gomme quelconque, pourvu seulement qu'elle puisse rester deux ou trois jours, afin d'empêcher le bout de fil de sortir ; trois jours après, il est à propos d'ôter l'emplâtre.

" Je conseille d'inoculer aux deux bras, afin de bien s'assurer d'être préservé de la picotte naturelle."

RÉPONSES

L'hermine ou belette rozelet. (II, V, 199.)—Nous possédons dans nos bois le roselet et l'hermine que nos chasseurs appellent fort improprement la *belette.* Je ne me rappelle pas avoir jamais rencontré celle-ci sur nos territoires de chasse, et j'incline à croire qu'elle n'y existe pas ; cependant nous possédons sûrement l'herminette ou belette des neiges (mustela-hyemalis-Pallas) qui a constamment le bout de la queue noir, été comme hiver, ce qui la distingue de la belette commune.

L'herminette tient le milieu,pour la dimension,entre l'hermine et la belette. L'hermine mesure neuf pouces de longueur, non compris la queue, qui a trois pouces et demi.

La belette, six pouces de longueur, non compris la queue, qui a deux pouces.

L'extrémité de la queue de cette dernière n'est jamais noire. Quoi qu'il en soit, l'hermine, malgré son abondance, n'est pas chassée. Tous les chasseurs la dédaignent, tant le prix qu'ils obtiennent pour se dépouille est peu élevé.

Il est assez étrange que cette fourrure,qui semble estimée en Europe et en Asie, soit tenu en pareil mépris sur la côte du Labrador.

H. DE PUYJALON

Les Canadiens et la guerre de l'Indépendance. (VI, V, 716.)—Avant la guerre de l'Indépendance, quelques Canadiens s'étaient déjà établis sur les bords du lac Champlain, dans les limites actuelles de l'Etat de New-York.

Jean Laframboise s'était fixé sur des terres qui se trouvent aujourd'hni dans le *town* de Chazy, comté de Clinton, New-York, et près de lui se trouvait Joseph La Monté,nom qui est devenu Monty.

Etienne Gaudinot faisait la chasse dans cette région, et servait d'éclaireur à la garnison anglaise de Ticonderoga, notre ancien Carillon.

D'autres Canadiens vivaient aussi sur des terres situées dans Beekmantown, comté de Clinton.

Quand la guerre éclata entre l'Angleterre et les colonies, l'on sait que Ticondéroga fut un des points sur lequel se portèrent les Américains, et Etienne Gaudinot fut fait prisonnier. Peu de temps après, il passa au service des Américains, qui avaient alors la sympathie de tous les Canadiens du district de Montréal.

En 1777, la fortune se tourna contre les colonies et elles dûrent reculer devant l'armée du général Burgoyne qui envahit le nord de New-York. Les Canadiens du lac Champlain se réfugièrent à Albany où ils s'enrôlèrent dans deux régiments que le Congrès avait levés en Canada.

Ces deux régiments étaient commandés par les colonels Hazen et Livingston. La plupart de leurs officiers étaient aussi d'origine anglaise. Je ne crois pas que le nombre de Canadiens-français enrôlés dans ces régiments dépassait trois cents.

En 1779, les officiers canadiens du régiment de Livingston étaient Auguste Loiseau, capitaine, et François Monté, lieutenant. L'abbé de Lotbinière est désigné comme chapelain. Dans le régiment du colonel Hazen l'on comptait à la même époque le capitaine Clément Gosselin, le lieutenant Germain Dionne et les enseignes Alexandre Fériale, François Gélinaud, Louis Gosselin et Pierre Boileau.

Un autre régiment, dit le deuxième d'infanterie de New-York, avait aussi pour lieutenant-colonel un nommé Pierre Régnier et le cinquième du même Etat, Louis Dubois pour colonel, Jacob Bruyère pour lieutenant-colonel, Philippe Dubois Bevoir et Henry Godwin pour capitaines, et Henri Dubois comme lieutenant. Les noms de ces officiers me font supposer qu'ils étaient canadiens.

Le capitaine Gosselin avait d'abord servi devant Québec sous le général Montgomery et fut fait prisonnier. Rendu à la liberté, au printemps de 1778, il en profita pour aller rejoindre l'armée de Washington à White Plains, emmenant avec lui cette fois son frère Louis et son beau-père, Germain Dionne.

Durant la bataille qui précéda la capitulation de lord Cornwallis à Yorkstown, le général Lafayette qui commandait l'aile de l'armée américaine où se trouvait le régiment du colonel Hazen, fit l'éloge de la belle conduite de ce corps. Clément Gosselin qui était à la tête de sa compagnie fut gravement blessé à cette bataille (1).

Quand l'armée fut renvoyée en 1783, les Canadiens qui avaient servi, reçurent comme récompense des certificats qui leur donnaient droit à une certaine étendu de terre.

Beaucoup vendirent ces certificats et préférèrent s'établir à New-York et à Albany.

Dans cette première ville l'on trouve en 1785 l'abbé La Valinière qui avait été expulsé du Canada par le général Haldimand à cause de ses sympathies pour les Américains et qui répondait alors aux besoins spirituels des Canadiens.

La plupart des Canadiens toutefois, prirent des terres dans le Nord des Etats de New-York et du Vermont.

En 1782, François Monty et son fils, Pierre Boileau, Charles Cloutier, Antoine Lavou, Joseph Létourneau, Antoine Lambert, Pierre Aboir et autres, commencèrent des défrichements à Beekmantown.

La même année, Jacques Rouse s'établit sur le site de la ville de Rouse's Point.

Quelques mois plus tard, Clément Gosselin, Jean Laframboise et Joseph Monty se fixèrent dans le *town* de Chazy, et Prisque Asselin commença des défrichements près de la rivière Corbeau.

---

(1) *Recherches Historiques*, vol. IV, page 6.

Lors de l'organisation de Plattsburg en 1788, l'on voit figurer les noms de Jabez Petit, de Louis Lizotte, constable, et de Clément Gosselin, chef du grand Jury.

Le major Gosselin (car il avait reçu ce grade avant la fin de la guerre) se maria en 1791 devant un juge de paix de Chazy, à Marie-Catherine Monty, mais quelques mois plus tard il faisait bénir son union à Saint-Hyacinthe par un prêtre.

François Côté et Marie Lussier qui s'étaient également mariés devant un juge de paix, sur la baie Seradac le 8 avril 1791, firent aussi bénir leur mariage à Québec le 7 juillet 1793.

Ces faits prouvent assez que ceux de ces colons qui avaient conservé la foi, ne reculaient pas devant les sacrifices pour se procurer les consolations de la religion. Ces robustes natures n'auraient guère compris ces chrétiens de nos jours qui prétendent croire aux récompenses éternelles et n'ont pas le courage de se passer d'un déjeuner pour les mériter !

Clément Gosselin mourut en 1816 et Jean Laframboise en 1819.

Etienne Gaudinot, mentionné plus haut, était établi en 1793 à Niagara et lors de la guerre de 1812, il s'enrôla dans l'armée des Etats-Unis. Il vivait encore vers 1881 avec ses enfants à Franklin, Ohio. Il prétendait être âgé de 122 ans.

En 1840, le gouvernement des Etats-Unis fit faire le dénombrement de tous les vétérans de la guerre de l'indépendance auxquels il payait une pension. Voici les noms qui m'ont paru être ceux de Canadiens-français :

John Lafferty, Daniel Carpenter et Samuel Maynard, du comté de Cattaragus ; Joseph Barron, du comté de Coyuga ; Fisk Durand, Phinéas Chamberlain, du comté de Chatauque, Jesse Clouthier et Simon Leroy, de Cortland ; Joseph Durand, d'Elizabethtown ; Jean Giffard, de Northampton ; Joseph Courier, de Hope, comté de Hamilton ; M.

Contreman, d'Orléans ; Jean Blanchard, de Pitcher, comté de Chenaugo ; Lévi M. Roberts, Placide Monty, John Roberts et Adorinam Perrot, de Plattsburg ; John Monty et Nicolas Constantine, de Beekmantown ; Amable Bilow, Mary Courier, Bazile Nadeau, Daniel Beaumont, de Champlain ; Alexandre Feriale, Mary Lizotte, Francis Delong, Peter Robarge et Joseph Monty, de Chazy ; Joseph Marchant, de Floyd, et Annie Courier de Potsdam. Toutes ces localités sont dans l'Etat de New-York.

Le Vermont comptait aussi un certain nombre de vétérans canadiens : John Deveraux, de Kichmord ; Claude Monty, de Colchester ; Frs Duclous, de Sheldon ; Arthur Danow, de Bershire ; Benjamin Hardy, d'Irasburg ; Samuel Larabée, de Guilford et John Rosier de Belvidere.

Ceux qui habitent ces localités peuvent nous dire ce que sont aujourd'hui les descendants de ces premiers Canadiens des Etats-Unis.

T. Saint-Pierre

Le premier journal publié au Canada.—(VI, V, 715).—Je n'hésite pas à croire que la *Halifax Gazette* a été le premier journal publié dans les colonies auglaises de l'Amérique du Nord. Seulement, ce que l'on a tort d'affirmer, c'est de faire de cette gazette la première publication canadienne.

A l'époque où la *Halifax Gazette* parut, la Nouvelle-Ecosse n'était point province canadienne. Le Canada ne comprenait que les provinces de Québec et d'Ontario.

On ne pourrait donc raisonnablement enlever à M. Guillaume Brown, le fondateur de la *Gazette de Québec* en 1764 l'insigne honneur d'avoir été le premier journaliste canadien. Que la Nouvelle-Ecosse revendique le premier journal qui ait été publié dans le nord de l'Amérique, c'est son droit, c'est déjà un légitime sujet d'orgueil pour elle. Nous nous con-

tentons, de notre côté, d'avoir produit, dans notre bonne ville de Québec, le premier journal canadien.

Les Néo-Ecossais—je puis bien confesser la chose sans malice—ont été assez longtemps à s'apercevoir que la première gazette publiée dans les colonies anglaises avait vu le jour chez eux. Ils l'ont ignoré jusqu'en 1883.

A cette date, un journaliste du nom de Lawzon, en fouillant dans la bibliothèque de la Société Historique du Massachussetts, à Boston, a mis accidentellement la main sur un exemplaire de la fameuse *Halifax Gazette*. Sa curiosité fut vivement piquée, cela se conçoit. C'était, au reste, une fort belle trouvaille. Le numéro du journal que M. Lawzon avait sous les yeux était le premier par ordre de publication. Il portait, à sa première page, la date du 23 mars 1752, avec le nom de son éditeur, M. John Bushnell, et l'indication des ateliers d'imprimerie, Graffton Street.

L'éditeur de la *Halifax Gazette* ne paraît point—d'après la chronique—avoir fait dès le début de brillantes affaires.

Les abonnés anglais du temps étaient aussi récalcitrants que bon nombre des nôtres. La *Halifax Gazette* se laissa vivre pendant quelques mois, puis ensuite traînant de l'aile, elle dut interrompre sa carrière pour un certain temps. On la ressuscita en 1760, mais pour choir quelques années après.

La *Gazette de Québec*, fondée par Brown et Gilmore, a fourni une carrière autrement plus durable. Devenue après la mort de Brown, arrivée en 1789, la possession de la famille Neilson, celle-ci en garda la direction pendant soixante ans et ce n'est qu'en 1874 qu'elle passa de vie à trépas.

BEAUSÉJOUR

Une devise canadienne. (IV, II, 417.)—" Nos institutions, notre langue et nos lois," qu'on met au crédit de M. Perreault, paraissaient en tête du *Canadien* depuis trois ans à peu près, lorsque M. Perreault publia son livre.

BENJAMIN SULTE.

Un duel de sir John-A. Macdonald. (V, I, 563.)—On a parlé à maintes reprises du duel de sir John-A. Macdonald avec le député W.-H. Blake. *Duel* n'est pas le mot puisque toute l'affaire se borna à l'envoi d'un cartel.

C'était pendant la session de 1849. Le parlement siégeait à Montréal. Sir L.-H. Lafontaine venait de proposer son fameux *bill d'indemnité.* On sait quel violent débat occasionna ce projet de loi.

Au cours de la discussion sir Allan McNab s'étant servi,à l'égard de ses adversaires, de l'épithète de rebelles, M. Blake releva le mot et prétendit qu'il s'appliquait parfaitement aux torys, " On peut, disait il, être rebelle de deux manières, on peut être rebelle à son pays, et comme vous êtes rebelles à ses désirs les plus légitimes, vous êtes les vrais rebelles."

Laissons Gérin-Lajoie raconter ce qui s'en suivit.

" A ces mots prononcés avec une force dont il est impossible de donner l'idée, les députés torys bondirent de rage. Les uns vociféraient, d'autres montraient le poing. Sir Allan McNab apostropha vivement M. Blake, et lui demanda de retirer ces paroles ou qu'il l'en tiendrait responsable.—Jamais, s'écria M. Blake.

" Alors la foule qui encombrait les galeries commença à s'agiter, les uns applaudissant, les autre sifflant ; bientôt des coups de poing et de bâton s'échangèrent au milieu d'un tumulte indescriptible. L'Orateur ordonna de faire évacuer les galeries, malgré l'opposition de certains députés, tandis que d'autres insistaient pour que cela se fit. Le sergent d'armes se mit en frais d'exécuter l'ordre de l'orateur ; mais le timulte était à son comble .Les députés quittèrent leurs sièges, et les dames qui assistaient à la séance vinrent se réfugier dans l'enceinte des délibérations. Enfin, l'ordre s'exécuta ; peu à peu la foule sortit des galeries, et les vociférations ne se firent plus entendre que dans les couloirs et le vestibule. La Chambre continua à siéger à huit clos. Le lendemain, M.

Blake reprit son discours où il l'avait laissé la veille, et continua à accabler ses adversaires de sarcasmes et d'invectives. M. Robinson lui répondit avec modération, après quoi M. Merritt fit, dans le sens ministériel, un discours plein de logique et de bon sens. Tout à coup, sans qu'il y eût le moindre tumulte, l'Orateur ordonna de faire évacuer les galeries, et la Chambre continua de siéger à huit clos. On apprit bientôt la raison de cette mesure. Un cartel avait été envoyé à M. Blake par John-A. Macdonald, et un duel allait avoir lieu, si la Chambre ne s'interposait immédiatement. L'Orateur envoya le sergent d'armes avec la masse à la demeure de M. Blake et à celle de M. Macdonald, leur enjoignant de comparaître immédiatement à leurs places. M. Macdonald comparut et déclara qu'il serait à son siège à la séance suivante, et que dans l'intervalle aucune rencontre n'aurait lieu. M. Blake ne put être trouvé ce jour là, mais il fit son apparition peu de temps après, et l'affaire en resta là."

R.

L'origine du signe $. (VI, V, 718).—Tout signe n'a de puissance qu'autant qu'il est compris. Dès que l'idée le délaisse, il n'est plus qu'un signe arbitraire et devient aussi facilement objet d'erreur que de vérité. Rien donc de surprenant si l'origine du signe $, servant à désigner le dollar —qui n'est par lui-même ni idéographique, ni phonétique— ait été si discutée. Dans le débat négatif qui s'est engagé à ce sujet, la vérité est encore à se montrer. Disons cependant que l'opinion la plus généralement admise aujourd'hui est que le signe du dollar, unité monétaire des Etats-Unis comme on sait, devrait son origine à l'entrelacement des lettres "U. S." (United-States), dans lequel le jambage de l'U représenterait les deux barres verticales au milieu de l'S.

Cette explication du signe $ par le monogramme des lettres initiales du nom du pays de nos voisins est assez plau-

sible ; mais le monogramme lui-même, quand a-t-on commencé à en faire usage pour représenter le tout-puissant dollar ? Voilà ce qu'on ne dit pas.

On serait vraiment tenté de croire que la logomachie à propos de l'origine de ce signe est à l'état latent, car, pas plus tard qu'il y a quelques mois, le Dr Marcus Baker, de Washington, E.-U., nous faisait part d'une nouvelle théorie, dans le *Boston Transcript*. Voici cette théorie, je la donne pour ce qu'elle vaut ; à défaut d'autre mérite, elle a toujours celui de nous assigner une date.

Un jour que le Dr Baker faisait des recherches dans la bibliothèque du bureau de l'Education dans la capitale fédérale, son attention fut attirée sur un vieux bouquin ayant pour titre : " A Compendium of Federal Arithmetic, designed for the use of schools, and specially calculated for the meridian of United-States," publié à Lansingburg, N. Y., en 1797, par le révérend Chauncy Lee, de Rutland, Vt. Le clergyman américain aurait donné dans ce livre un système de "characteristics" par lequel un trait vertical devait désigner les *mills*, deux traits aussi verticaux, les *cents*, et ces deux traits, traversés par un autre trait en forme d'une S, les *dimes*. Pour les *dollars*, il aurait proposé un signe consistant en deux traits verticaux traversés par un double trait courbe.

On devra remarquer que nos voisins, à l'époque où le révérend Lee publiait son arithmétique, venaient à peine d'abandonner le système des *pounds*, *shillings* et *pences* de leurs anciens maîtres. " Voilà pourquoi, dit le Dr Baker, il avait semblé nécessaire à M. Lee d'adopter un signe arbitraire pour chacune des dénominations de notre nouveau système monétaire. Mais il s'aperçut bientôt, ajoute-t il, qu'un seul caractère, avec le point décimal, suffisait et, dans la dernière partie de son livre, il ne conserva de son système de symboles que celui du dollar." Et le docteur amé-

ricain tire cette conclusion : que le signe $ est absolument arbitraire, et que l'on doit en donner la paternité à son compatriote, Chauncey Lee.

What next ? J.-W. Miller

Les chevaux au Canada. (I, VIII, 72.)—Notre poète lauréat Fréchette, dans sa *Légende d'un peuple*, fait marcher Hébert, le premier colon de Québec, derrière sa charrette chargée de foin et traînée par des chevaux :

Le soir arrive enfin, mais les gerbes sont prêtes ;
On en charge à pleins bords les rustiques charrettes
Dont l'essieu va ployant sous le noble fardeau ;
Puis, presque recueilli, le front ruisselant d'eau,
Pendant que, stupéfait, l'enfant de la savane
Regarde défiler l'étrange caravane,
Et s'étonne à l'aspect de ces apprêts nouveaux,
Hébert, qui suit ému le pas de ses chevaux
Rentre, offrant à celui qui donne l'abondance
La première moisson de la Nouvelle-France.

Le premier cheval qui ait mis le pied sur le sol canadien fut débarqué à Québec le 25 juin 1647. La compagnie des Habitants l'avait acheté en France pour en faire cadeau au gouverneur, le chevalier de Montmagny. Ce dernier ne s'en servit pas longtemps puisqu'il quitta le pays l'année suivante.

Le 16 juillet 1665, on débarquait à Québec douze chevaux. " C'était, sans doute, nous dit sir James LeMoyne, des montures pour le brillant état-major du grand marquis de Tracy, vice-roi. " Nous croyons plutôt que le roi de France envoyait ces chevaux dans sa colonie pour faciliter aux colons les travaux de l'agriculture. En 1665, les rues de Québec devaient être encore trop escarpées pour permettre aux braves militaires français d'y caracoler à leur aise.

Les chevaux étaient entièrement inconnus aux Sauvages. On peut imaginer leur surprise en voyant ces *orignaux de*

France—c'est ainsi qu'ils les nommaient. Ce qu'ils admiraient le plus en eux c'était leur docilité. Ils ne pouvaient comprendre comment leurs cavaliers pouvaient les faire marcher à leur fantaisie par un simple mouvement de la main. (*Relation*, 1665, p. 25 ; *Journal des Jésuites*, 10 juillet 1665).

" Sa Majesté a encore envoyé des chevaux, écrivait en 1667 la vénérable Marie de l'Incarnation, et nous a donné pour notre part deux belles juments et un cheval, tant pour la charrue que pour le charroi " (*Lettres*, p. 621).

Trois années plus tard, en 1670, le roi envoya encore dans la Nouvelle-France un étalon et douze juments. Il les fit distribuer aux gentilshommes du pays qui s'occupaient le plus de la culture de la terre : l'étalon et deux juments à M. de Chambly, une jument à M. Talon, une à M. de Sorel, une à M. de Contrecœur, une à M. de Saint-Ours, une à M. de Varennes, deux à M. de la Chenaye, enfin la douzième à M. Le Ber.

Le roi faisait ces sortes de dons aux particuliers aux conditions suivantes : ils devaient les nourrir pendant trois ans ; et si par leur faute, quelqu'un de ces animaux venait à mourir, celui a qui il avait été donné était obligé de payer au receveur du Roi la somme de deux cents livres. Dans l'autre cas, il pouvait le rendre après les trois ans expirés, ainsi que les poulains qu'il aurait pu avoir ; mais avec charge au bout de trois ans, de donner au receveur de Sa Majesté un poulain d'un an pour chaque cheval, ou la somme de cent livres. Il était pareillement ordonné que, lorsque ces poulains que le Roi faisait élever et nourrir seraient parvenus à leur troisième année, on les distribuerait à d'autres particuliers, et toujours aux mêmes conditions. (Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 222).

Ces conditions avantageuses pour les particuliers multiplièrent tellement les chevaux dans la Nouvelle France que moins d'un demi-siècle plus tard l'intendant Raudot était

obligé de défendre aux habitants d'avoir plus de deux chevaux ou cavales et un poulain.

Cette sage mesure n'arrêta guère le mal puisque de nos jours encore on se plaint que les habitants gardent trop de chevaux.

Sur les chevaux au Canada, voyez une très intéressante étude de M. Ernest Gagnon dans son ouvrage *Le fort et le château Saint-Louis.* P.-G. R.

La mission d'Oka. (VI, III, 707.)—D'après La Potherie, presqu'un contemporain, la mission de la Montagne et celle du Sault-au-Récollet furent fondées par M. de Belmont et à ses frais (*Cor. Gén.*, VII, 205).

Les sauvages Algonquins de M. d'Urfé n'arrivèrent pas à Sainte-Anne du bout de l'Ile en 1704, puisque ce missionnaire laissa cette paroisse en 1687 ; ils y furent établis très certainement avant cette année là. (Voir *registre d'Urfé* au presbytère de Lachine ; *l'Echo du cabinet de Lecture*, 1866, p. 81).

Parmi les sauvages de M. de Breslay à l'Ile aux Tourtes, on comptait non seulement des " Nipissings ", mais aussi des Algonquins. (*Registres de Ste-Anne ; Répertoire du Clergé Canadien*, 77).

Les sauvages de l'Ile-aux-Tourtes venaient non pas du Sault-au-Récollet ou de la Montagne, mais " des terres ". (Registres de Ste-Anne du 29 juillet et du 19 octobre 1705 ; *Cor. Gén.* XXII, 99, 242 ; *Lake St-Louis*, 163-172 ; *Supplément*, 19-20).

Enfin, la mission de l'Ile-aux-Tourtes cessa d'exister en 1726 et non en 1721 (Archives de Québec, *rapport de M. Langelier*, 210 ; *Cor. Gén.* XLIX, 84 ; *Registres de Ste-Anne*).

D. S.

La Société du feu de Québec (VI, III, 704.)— Sous le régime français, le système en usage pour combattre les incendies était des plus primitifs. Il n'existait aucune organisation, aucun corps de pompiers.

Cinq ordonnances furent rendues pour prévenir ou combattre les incendies. Elles datent des 16 mai 1676, 21 mai 1721, 22 octobre 1726, 12 juillet 1734 et du 30 mai 1754.

Ces différents règlements obligeaient les habitants à faire ramoner leurs cheminées ainsi qu'à entretenir des échelles pour monter sur les toits, et ils défendaient de faire du feu dans les cours. Lorsqu'un incendie éclatait, tous les habitants devaient se rendre sur les lieux avec une hache et un seau. On prenait l'eau dans les puits ou à la rivière, lorsqu'on n'en était pas trop éloigné, et on faisait la chaîne. On jetait à terre les clôtures et tout ce qui aurait pu aider le feu à se propager. Si l'incendie menaçait de s'étendre aux maisons voisines, on abattait celles-ci au moyen de haches et de crochets en fer qui servaient à arracher les toits, etc.

Cependant l'ordonnance de 1734 institua un commencement d'organisation. Elle portait qu'un certain nombre de seaux, de haches, de pelles et de crochets en fer munis de chaînes ou de cordages, seraient placés à certains endroits désignés; dans les quatre quartiers de Québec. Cette mesure ne relevait pas cependant les habitants de l'obligation d'apporter chacun leur hache et leur seau.

Dès les premières années de la domination anglaise, le gouvernement s'occupa de cette importante question. Il nomma des surintendants,des ramoneurs de cheminées pour Québec, Montréal et Trois-Rivières,et amenda les règlements existants. Les rapports de ces surintendants sont devenus très précieux de nos jours parce qu'ils nous donnent une liste de toutes les personnes tenant feu et lieu dans ces villes ; ce sont de véritables almanacs des adresses.

En 1768, le conseil exécutif de la province rendit une ordonnance à ce sujet et nomma un surintendant pour chacune des trois villes. Cette ordonnance fut amendée en 1790. Le premier surintendant à Québec fut John Franks. En 1799 un nommé Robert Naddau remplissait cette charge, et en 1830 je trouve le nom de John Grant comme surintendant.

Ce n'est que le 23 mars 1839 qu'une ordonnance du Conseil spécial érigea la Société du Feu de Québec. Les lettres patentes constituant cette société portent la date du 13 avril suivant. En furent nommés membres : MM. Jeremiah Leaycraft, président, William Phillips, Charles Panet, Daniel McCallum, Pierre Pelletier, Laughlin Mc Pherson, Henry Pemberton, Joseph Morin, Ebenezer Baird, John McLeod, Pierre Boisseau, Robert Cairns et Frederick Hacker, tous habitants et propriétaires de Québec.

Une société semblable avait été créée à Montréal, le 25 mars de la même année. L'honorable George Moffet en fut le premier président.

L'ordonnance du Conseil spécial, 2 Vict. chap, 30 amendait les deux actes précédemment nommés, relativement à la nomination d'un surintendant pour empêcher les accidents par le feu dans la ville et les faubourgs de Québec. Elle décrêtait que les émoluments, honoraires etc, de cet officier seraient dorénavant versés à la nouvelle société, qui serait formée de treize habitants de la ville, propriétaires ayant un revenu annuel d'au moins £25, avec un président et un secrétaire-trésorier qui serait nommé par la majorité des membres.

La société du feu devait faire des règlements sujets à l'approbation des juges de la cour du banc de la Reine. Elle avait le droit d'imposer des amendes pour contravention à ses règlements. On lui donnait le pouvoir de diviser la ville en quartiers ; chaque quartier devait avoir une pompe à

vapeur et un certain nombre de pompiers volontaires, n'excédant pas cinquante pour chaque pompe, sous le commandement d'un capitaine. Chaque pompier devait s'engager pour l'espace d'un an et devait travailler sous peine d'amende. En cas de mort ou d'incapacité, les pompiers devaient être immédiatement remplacés. Ils n'étaient pas rémunérés pour leur service, mais ils étaient exempts de servir comme jurés, constables ou officiers de la paix ; ainsi que dans la milice, excepté en cas d'invasion du pays. Ils s'affranchissaient aussi de la corvée.

La société devait en outre former un corps de soixante pompiers sous la direction d'un capitaine ou de deux lieutenants. Ce corps devait assister à chaque feu et ses devoirs devaient être spécifiés dans les règlements de la société.

Les pompiers blessés ou malades pouvaient recevoir l'aide de la société. Les familles de ceux qui mouraient victime du devoir pouvaient retirer une indemnité. La société était aussi autorisée à récompenser les services rendus, au moyen de médailles ou autrement. Un fond était créé pour défrayer les dépenses de la société.

Les quelques notes qui précèdent suffiront, je crois, pour donner une idée de l'organisation du temps. On était sans doute encore loin du perfectionnement apporté depuis dans les méthodes pour combattre les incendies ; mais c'était un commencement, et cette société, telle qu'organisée, a dû rendre de réels services à la vieille capitale.

F.-J. Audet

QUESTIONS

726.—Quelle est l'origine et la signification du mot *Soo*, nom que les Anglais donnent au Sault Sainte-Marie ?
RIP.

727.—*L'Autobiographie* du célèbre père jésuite Chaumonot a-t-elle été publiée ? BIBLIO.

728.—Dans quelle partie de la vallée de la Chaudière se trouvait l'ancien fort "Sartigan" ? L. H.

729.—Feu Rodolphe Tanguay, avocat, neveu de Mgr Cyprien Tanguay, avait mis en drame le roman de Joseph Marmette : *L'intendant Bigot.* Ce drame a-t il été publié ?
AMAT.

730.—Quand le canal Chambly a-t-il été ouvert à la navigation ? MAR.

731.—Dans le statut 45, chapitre XII, Georges III, je lis qu'à l'avenir "tout marin, pour obtenir une licence de pilote, devra avoir fait deux voyages ou plus en Europe *ou aux Isles.*"

Qu'entendait-on, au commencement du siècle, par ce terme les Isles ? MARIN

732.—Quelle différence y avait il, autrefois, entre un fief simple et un fief de dignité ? Avons-nous eu au Canada des fiefs de cette dernière catégorie ? CURIEUX

733.—Peut-on me donner une liste des curés de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade ? PAROIS.

734.—Quand a-t-on commencé les premiers travaux de creusage dans le fleuve Saint-Laurent, entre Québec et Montréal ? Quelle profondeur avait le chenal lorsque ces travaux furent commencés ? Quelle est sa profondeur actuelle ? PIL.

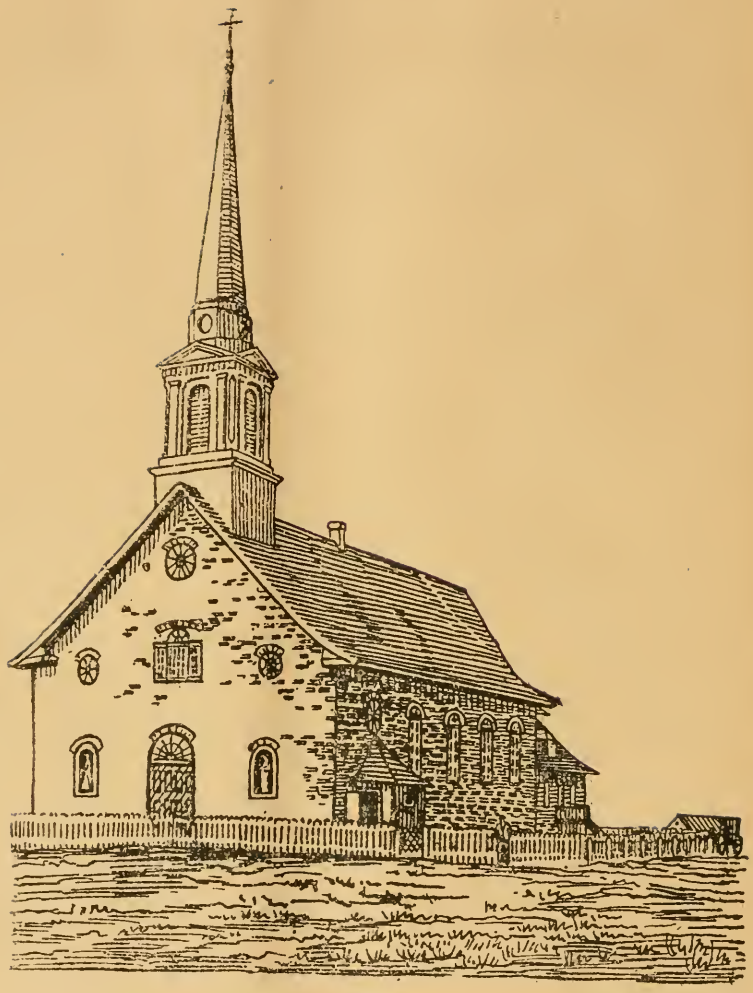

EGLISE DE SAINTE-LUCE DE RIMOUSKI

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 AOUT 1900 No. 8

SAINTE-LUCE DE RIMOUSKI

La paroisse de Sainte-Luce doit son origine à Michel Desrosiers, fils d'Antoine Desrosiers, juge à Trois-Rivières, et de Anne Le Neuf du Hérisson, fille du lieutenant-général de ce nom. Il vint se fixer, vers 1818, à l'endroit appelé *l'anse-au-lard*, un mille à l'ouest du moulin à farine actuel. Puis un peu plus tard, vinrent s'éparpiller successivement sur le bord du grand fleuve : Jean Volant de Champlain (petit-fils du côté maternel du célèbre explorateur du Mississipi, Louis de Joliet), Pierre Drapeau, Jean Langlois, Côme Lavoie, Réné Gagnon, Ignace Lavoie, etc., autant de souches ayant laissé de nombreux rejetons.

En 1823, la forêt avait reculé et avait fait place à des champs—pas bien considérables encore—mais d'un rendement merveilleux. La jeune colonie voyait s'augmenter dans des proportions encourageantes le nombre de sa population. C'est alors que l'on commença à agiter la question de se détacher de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski pour se constituer en paroisse. A la demande qu'ils en firent secondés en cela par leurs seigneuresses en tête desquelles était madame Luce.-G. Drapeau-Casault, Mgr Panet, évêque de Québec, par décret en date du 28 août 1829, érigea canoniquement " la seigneurie de Lessard et partie de celle de Lepage et Tibierge en cure et paroisse sous l'invocation de

sainte Luce (1), dont la fête, selon le martyrologe romain, se célèbre le treize décembre....."

Pour se conformer aux lois françaises en usage dans ce pays il fallait, pour donner une existence civile à la nouvelle paroisse, se pourvoir de *Lettres Patentes* de Sa Majesté. En conséquence, une requête fut présentée au gouverneur Sir James Kempt, mais ce ne fut que le 12 février 1835, sous l'administration de lord Aylmer, que la paroisse de Sainte-Luce fut reconnue civilement.

Le 2 janvier 1830, les nouveaux paroissiens ayant envoyé une requête à Mgr Panet demandant à Sa Grandeur " de bien vouloir leur accorder la permission de bâtir une église en pierre de 80 pieds français, en dedans " (rien que cela pour commencer), l'évêque de Québec délégua, le 3 novembre suivant, M. Edouard Faucher, curé de Trois-Pistoles, pour fixer l'emplacement de la future église, ce qu'il fit le 21 du mois suivant en plantant une petite croix pour marquer l'endroit que devait occuper le maître-autel, et cela précisement au beau milieu de la *Pointe aux-Coques.*

Pour des raisons sur lesquelles on me permettra de glisser, la bénédiction de la première pierre ne fut faite, par Mgr Signay, que le 27 juillet 1838, et l'église fut livrée au culte le 26 décembre 1840.

Cette poignée d'habitants relativement pauvres venaient d'édifier une église considérée alors comme l'une des plus vastes de nos campagnes canadiennes ; en voici les dimensions principales : 80 pieds de longueur, intérieur, pour la nef, sur 44 de largeur, aussi intérieur ; hauteur des murs, 22 pieds. La sacristie, 28 pieds de largeur sur 35 de longueur, intérieur ; hauteur des murs, 14 pieds mesure française. On

---

(1) Ce nom patronal fut donné pour perpétuer la mémoire de la première bienfaitrice de la nouvelle paroisse, dame *Luce* Drapeau-Casault, co-seigneuresse, femme d'une haute intelligence et d'un grand sens pratique.

voit que chez le Canadien la foi ne compte pas avec les sacrifices.

La paroisse de Sainte-Luce fut jusqu'en 1842, alternativement desservie *par voie de mission*, par M. Picard, curé de Rimouski, ce prêtre dévoué et infatigable qui a tant fait pour cette paroisse, et par ses vicaires, MM. Gabriel Nadeau et Chs.-Ed. Bélanger. Ce dernier—celui-là même qui mourut d'épuisement et de misère dans les savanes de Stanfold, dans la nuit du 23 au 24 novembre 1845—fit faire, pour la première fois, le 30 juillet de cette année 1842, la première communion aux enfants,au nombre de 70. Je dis *enfants* et je me trompe, car parmi les nouveaux communiants, l'on comptait de grands et robustes gars portant moustaches, et d'accortes fillettes qui n'attendaient le second sacrement de l'église que pour piquer de suite au septième.

Quelques semaines plus tard, le premier vicaire de Rimouski, M. Nadeau, fut nommé curé de la nouvelle paroisse, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort (14 février 1869). La desserte de la paroisse fut alors confiée à M. Tobie Théberge jusqu'au 5 mai suivant, date à laquelle M. Edouard Guilmet commença à exercer les fonctions curiales. Dans l'été de 1876, M. Guilmet ayant abandonné la cure de Sainte-Luce pour prendre la rédaction du *Foyer des Familles*, journal publié à Ottawa, il eut pour successeur M. M. R. Bilodeau. A l'inverse des citadins qui viennent chercher un regain de santé dans le voisinage immédiat des eaux salées de notre grand fleuve, M. Bilodeau, lui, voyait dépérir la sienne, et, après un séjour de trois mois, il se vit dans la nécessité d'abandonner la cure de la paroisse,où il fut remplacé par M. le chanoine J.-B. Blanchet, le curé actuel.

Coïncidence assez remarquable, l'église de Sainte-Luce fut commencée sous les auspices de M. Picard, ancien curé de Rimouski. Il appartenait à son neveu, M. Blanchet, de lui donner la dernière main, car, il faut le bien remarquer, cette

église n'a rien,absolument rien,à envier aux autres églises du district de Quebec, non seulement quant à sa beauté et à la richesse de son ornementation, mais aussi parceque depuis le 19 juillet 1894, elle jouit du privilège d'être, de tout ce district, la quatrième église consacrée, l'église métropolitaine de Québec et celle, de Sainte-Anne de Beaupré et de Sainte-Anne de la Pocatière étant, si je ne me trompe, ses seules devancières.

On a dit souvent que les peuples avaient, comme les individus de l'espèce humaine, leur jeunesse, leur virilité, leur décrépitude. En lisant le tableau qui suit du mouvement de la population de la paroisse de Sainte-Luce, on serait en droit de supposer que cette paroisse, qui compte à peine un siècle d'existence, est déjà entrée dans la période, sinon de la décrépitude, du moins de la décadence. Nous verrons dans un instant la cause de cette déperdition de la population.

Années	Habitants
1851	1895
1861	2145
1871	1774
1881	1503
1891	1233

On voit par ce relevé, extrait de documents officiels, que c'est en 1861 que la paroisse de Sainte-Luce a atteint le maximum de sa population, et qu'à partir de cette année, cette population accuse une diminution constante.

Cette diminution s'explique par plusieurs circonstances bien connues, dont la première sont les morcellements périodiques auxquels cette paroisse a été en butte. Lors de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Anaclet (10 mars 1858), Sainte-Luce contribua pour 3780 arpents de terre en superficie de son meilleur sol, et 3 à 400 de ses enfants dans la formation de la nouvelle paroisse. En 1869, toute une

nouvelle paroisse, Saint-Donat, était formée encore à même Sainte-Luce. Cette dernière, qui comptait alors huit rangs, tous plus ou moins habités, n'en conserva plus que trois, et encore, de ceux-ci, il n'y avait que celui du fleuve qui eut sa longueur originaire, les autres ayant été écourtés au profit de Saint-Anaclet.

Enfin, en 1882, ce dernier rang était écourté à son tour de 26 arpents (1092 arpents en superficie) et annexé à la paroisse de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père.

Une autre cause qui a fait diminuer la population de Sainte-Luce,c'est le fléau de l'émigration. Restreint autrefois à quelques comtés du district de Montréal et de celui de Trois-Rivières, ce fléau a gagné le vieux district de Québec, et la paroisse de Sainte-Luce, elle aussi, a dû subir son œuvre dévastatrice. Chaque année, depuis surtout que les communications par eau et par terre sont devenues si faciles, grand nombre de ses enfants, bercés du fol espoir d'arriver vite à la fortune et éblouis par la perspective d'un avenir chimérique, abandonnent le sol natal, pour la grande République.

Ce mouvement si fatal à la nationalité canadienne se continue ici comme ailleurs dans des proportions vraiment alarmantes.

Cependant combien de ceux qui ont quitté le soin de la terre, la culture des champs, occupations si honorables et si indépendantes,pour aller vivre dans les manufactures ou dans les écuries des Yankees, combien y en a-t-il qui l'ont acquise cette fortune tant convoitée ? sur cent peut-on en citer un seul ? ...

J.-W. Miller

BIBLIOGRAPHIE DE LA POÉSIE FRANCO-CANADIENNE (1)

AUCLAIR, L'ABBÉ.—*Le Congrès* : atelier Québec, typographique de C. Darveau, 8, côte La Montagne—1875. 22 pp., in-8.

Le Congrès de la Baie Saint-Paul. Seconde édition. Québec : C. Darveau, imprimeur du Congrès, 82, côte La Montagne—1882. 42 pp., in-8.

BAILLAIRGÉ, J.—*Elégie.* Sur l'air du " Couronnement du Roi."' S. l. n. d.

BAILLAIRGÉ, MAURICE.—*Derniers adieux de Graziella.* Québec, typographie de C. Darveau, 8, rue de La Montagne —1879. 76 pp. in-8.

BEAUCHEMIN, NÉRÉE.—*Les floraisons matutinales.* Trois-Rivières, Victor Ayotte, éditeur—MDCCCXCVII. 214 pp., in-8.

BÉLANGER, J.-A.—*Mes vers.* Outaouais, A. Bureau, imprimeur, rue Sparks—1882. 217 x V pp., in-8.

BENOIT, SAMUEL.—*La Charloïade ou Le Menteur démasqué.* Poême héroï-comique. Québec, imprimé au bureau de l'*Evénement*—1872. XXII x 39 pp. in-8.

BIBAUD, MICHEL.—*Epitres, satires, chansons, épigrammes, et autres pièces de vers.* Montréal, imprimées par Ludger Duvernay, à l'imprimerie de *La Minerve*—1830. 178 pp., in-12 (2).

BRAULT, EUGÈNE.—*Amicis.* Imprimerie et librairie française et anglaise, Woonsocket, R. I., E.-U.—1899. 60 pp. in-12.

CAOUETTE, J.-B.—*Les Voix intimes.* Premières poésies. Avec une préface de Benjamin Sulte, membre de la Société

(1) La présente liste est nécessairement incomplète. Nous serions reconnaissants à ceux qui, par leurs renseignements, nous permettraient de la compléter.

(2) Premier livre de poésies canadiennes.

Royale du Canada,etc. Québec, imprimerie de L.-J. Demers & frère, 30, rue de la Fabrique, 30—1892. 310 pp., in-8.

CASGRAIN, L'ABBÉ H.-R.—*A ma sœur Rosalie.* Epitre en vers. 1860.

Les Miettes. Distractions poétiques. Edition intime à 50 exemplaires. Québec, ateliers typographiques de P.-G. Delisle, 1, Port Dauphin—1869. 69 pp.in-8.

CASSEGRAIN, ARTHUR.—*La Grand-Tronciade ou Itinéraire de Québec à la Rivière-du-Loup.* Poème badin. Ottawa, G.-E. Desbarats,imprimeur-éditeur—1866. VII.96 pp. in-12.

CHAPMAN, WILLIAM.—*Les Québecquoises.* Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1876-224 pp. in-8.

Les Feuilles d'érables. Poésies canadiennes. Montréal, typographie Gebhardt-Berthiaume, 30, rue St-Gabriel—1890. 242 pp. in-12 carré.

A propos de la guerre hispano-américaine. Québec, Léger Brousseau, éditeur—1898. 16 pp. in-4.

CHAUVEAU, P.-J.-O.—*Souvenirs et légendes.* Conférence faite à l'Institut Canadien de Québec. Québec, imprimerie A. Côté et cie. 1877. 37 pp. in-4.

Le Dies Irae. Traduction en vers français avec le texte en regard, suivie d'une notice sur cette séquence célèbre et sur les traductions qui en ont été faites en diverses langues. Se vend au profit de la souscription pour la construction d'une chapelle du Sacré-Cœur à la Basilique de N-D. de Québec. Montréal, bureau des " Nouvelles Soirées Canadiennes." 1887. 14 pp. in-8.

CHEVRIER, M. DE.—*L'Acadiade ou Prouesses anglaises en Acadie, Canada.* Poème comi-héroique en quatre chants. Cassel—1758, Petit in-8.

CHEVRIER, RODOLPHE.—*Tendres choses.* Poésies canadiennes. Montréal, J.-P. Bédard, Imp.-éditeur, 170, rue St-Laurent—1892. 205 pp., in-16.

CRÉMAZIE, OCTAVE.—*Le drapeau de Carillon.* Hommage à MM. les abonnés du *Journal de Québec*, 1er de l'an 1858. 8 pp., in-8.

Hommage aux abonnés du " Journal de Québec," 1er de l'an 1860. 6 pp. in-8.

Castelfidardo, souvenir du 1er de l'an 1861. A MM. les abonnés du *Journal de Québec.* 4 pp. in-8.

Oeuvres complètes, publiées sous le patronage de l'Institut Canadien de Québec. Montréal, Beauchemin &Valois, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul,1882. 544 pp in-8.

CUTHBERT, ROSS.—*L'Aréopage.* Athènes tu as vécu,Rome tu vas périr ! L'école canadienne dissipe son souvenir. Québec, printed by John Neilson, Mountain street, 1803. 13 pp. in-8.

DENAULT, AMÉDÉE.—*Lueurs d'aurore* (Ebauches de poésie) 1886-1892. Avec un portrait à l'héliogravure. Maison de la bonne presse, 33, rue St-Gabriel, Montréal—1894. 194 pp. in-12.

DENIS, L'ABBÉ.—*Mort de François-Xavier Milton, élève du collège de Montréal en* 1852. Montréal, imprimé au bureau de *La Minerve*, 10, rue St-Vincent—1857. 8 pp., in-8.

DESAULNIERS, GONZALVE .—*L'absolution avant la bataille.* Dédié aux braves de la Butte-aux-Français, Montréal, imprimerie de L'*Etendard*, 37, rue St-Jacques—1886. 16 pp. in-12.

DUHAMEL, JACQUES.—*Acoubar, ou La loyauté trahie.* Tragédie tirée des amours de Piston et de Fortunie en leur voyage de Canada, avec des chœurs, dédiée à Philippe Desportes, abbé de Tyron—1586.

Acoubar, tragédie, tirée des amours de Pistion et Fortunie, en leur voyage de Canada. Rouen, Raphaël du Petit-Val—1603. 71 pp pp., in-12.

Acoubar, tragédie, tirée des amours de Pistion et Fortunie, en leur voyage de Canada. Rouen, Raphaël du Petit-Val—1611. in-12.

EVANTUREL, EUDORE.—*Premières Poésies.* 1876-1878. Avec une préface de Joseph Marmette. Québec, Augustin Côté et cie—1878. XVI x 204 pp., in 16.

Premières poésies. 1876-1878. Avec une préface de Joseph Marmette. Deuxième édition. Québec, Augustin Côté et cie. 1878. XVI x 204 pp. in-16.

Premières poésies. 1876-1878. Troisième édition. Québec, imprimé par J. Dussault—1888. 109 pages in-16.

FEIGE, L'ABBÉ L.—*Marcella*, épisode dramatique. Hommage au " Cercle Ville-Marie." Montréal, Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs éditeurs, 20, rue Saint-Vincent, 1887. 15 pp in-8.

FERLAND, ALBERT.—*Mélodies poétiques.* Montréal, Pierre J. Bédard, imprimeur-relieur, no 1588, rue Notre-Dame, 1893. 143 pp. in-12.

Femmes rêvées. Pour lire à la femme aimée. Préface de M. Louis Fréchette, lauréat de l'Académie française. Illustrations de Geo. Delfosse. Gravures de A. Morissette. Montréal, chez l'auteur. MDCCCXCIX. Imprimé par Wilfrid Boucher, 828 rue Berri, Montréal, 52 pp. in-8.

FISET, L.-J.-C. *Les voix du passé.* Vers dédiés à L.-G. Baillairgé, écuyer, président de la société St-Jean-Baptiste, 24 juin 1858. 4 pp. in-8. S. l. n. d.

Jude et Grazia ou les malheurs de l'émigration canadienne. Poème dédié à ses amis. Québec, imprimerie de Brousseau et frères, no. 7, rue Buade, 1861. 41 pp., in-4.

FRÉCHETTE, LOUIS.—*Mes loisirs.* Poésies. Québec, typographie de Léger Brousseau, rue Buade. 1863. 203 pp., in-12.

La voix d'un exilé. Poésies politiques. 56 pp., in-18. S. l. n. d. (1).

Pêle-mêle, fantaisies et souvenirs poétiques. Montréal, Compagnie d'impression et de publication Lovell, 1877. 274 pp., in-12 carré.

---

(1) Publiée à Chicago en 1868.

Les fleurs boréales. Les oiseaux de neige. Poésies canadiennes. Québec, C. Darveau, 1879. 268 pp., in-12.

Les fleurs boréales. Les oiseaux de neige Poésies canadiennes couronnées par l'Académie française. Paris, E. Rouveyre, éditeur, 1, rue des Saints-Pères ; Em. Terquem, éditeur, boulevard St-Martin, 15 MDCCCLXXXI. 265 pp., in-12.

La légende d'un peuple. Poésies canadiennes. Avec une préface de Jules Claretie. Paris, à la librairie illustrée, 7, rue du Croissant, 1887. Tous droits réservés. 347 pp., in-8.

La légende d'un peuple. Poésies canadiennes. Avec une préface de Jules Claretie. Edition corrigée, revue et augmentée. Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, 82 à 84, rue de La Montagne. 1890. Tous droits réservés, 365 pp., in-12.

La légende d'un peuple. Poésies canadiennes. Avec une préface de Jules Claretie. Edition corrigée, revue et augmentée. Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, 82 à 84, rue de la Montagne—1897.

Jean-Baptiste de La Salle, fondateur des écoles chrétiennes. Poème lyrique. Montréal, 50, rue Cotté, 1889. 60 pp. in-8.

Feuilles volantes. Poésies canadiennes. Montréal, Granger & frères, éditeurs, 1891. 208 pp., in-8 carré.

A Sa Majesté Victoria 1ère, reine d'Angleterre et impératrice des Indes. S. l. n. d.

Geoffrion, Arthur.—*Amador de Latour*, drame historique canadien en trois actes et en vers. Montréal 1899.

Gingras, L'abbé Apollinaire.—*Au foyer de mon presbytère*, poèmes et chansons. Québec, imprimerie A. Côté et cie 1881. 258 pp. in-16 carré.

L'écho des cœurs. Poème déclamé aux noces d'or du cardinal Taschereau, 23 août 1892. L. Brousseau, imp., Québec. 8 pp. in-12.

Grégoire, G.-S.—*De Cheops à Eiffel ou le cycle du matérialisme.* Essai poétique inédit. Typ. L.-A. Bélanger, Sherbrooke, 1893. 78 pp. in-12.

LABELLE, ELZÉAR.—*La conversion d'un pécheur.* Opérette canadienne. Montréal, S. d. 27 pp. in-4.

Mes rimes. Québec, P.-G. Delisle, 1, rue Port Dauphin, 1876. 151 pp. in-8.

LAJOIE, GERIN.—*Le jeune Latour.* Tragédie canadienne en trois actes. Montréal, 1844. 49 pp. in-8.

LAMARTINE, A. DE.—*Hymne au Christ.* Québec : chez Samuel Neilson, imprimeur-libraire, rue de la Montagne, 1837. 11 pp. in-16.

LARUE, HUBERT.—*Le défricheur de langue*, tragédie-bouffe en trois actes et trois tableaux (1), 1859. 8 pp.

LEGENDRE, NAPOLÉON.—*Les perce-neige.* Premières poésies. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne, 1886. 222 pp. in-12.

Un souvenir et un hommage. 7 pp. in-8. S. l. n. d (2).

LEMAY, PAMPHILE.—*Essais poétiques.* Québec, G.-E. Desbarats, imprimeur-éditeur, 1865. 320 pp. in-8.

Evangéline, traduction du poème acadien de Longfellow. Deuxième édition (3). Québec, P.-G. Delisle, imprimeur, 1, rue Port Dauphin, 1870. 192 pp. petit in-8.

Deux poèmes couronnés par l'Université Laval. Québec, P.-G. Delisle, imprimeur, 1, rue Port-Dauphin, 1870. 250 pp. petit in-8.

Les vengeances, poème canadien. Québec, typographie de C. Darveau, 8, rue de la Montagne, 1875. 323 pp. in-8.

Une gerbe, poésies. Québec, typographie de C. Darveau, 82 et 84 rue de la Montagne, 1879. 232 pp. in-8.

Petits poèmes. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne, 1883. 265 pp. in-12.

Fables canadiennes. Québec, typographie de C. Darveau, 1882. 282 pp. in-12.

---

(1) Publié sous le pseudonyme Isidore de Méplats.

(2) A l'occasion des noces d'or sacerdotales de Mgr J.-D. Déziel, curé de Lévis.

(3) *Evangéline* avait d'abord été publiée dans les *Essais Poétiques.*

Tonkourou, nouvelle édition de *Les Vengeances*. Québec, J. O. Filteau & frère libraires éditeurs, 27, rue Buade 1888. 295 pp. in-16.

Fables. Nouvelle édition. Québec, typographie de C. Darveau, 1891. 292 pp. in-12.

Lescarbot, Marc. *Adieu à la France*. La Rochelle. 1606.

Les muses de la Nouvelle-France. A Monseigneur le chancelier. Avia Pieridum peragro loca nulliuis ante Trita solo. A Paris, chez Jean Millot, sur les degrez de la Grand'salle du Palais. M. DC. IX. Avec privilège du Roy. 66 pp. in-8.

Les muses de la Nouvelle-France. A Monseigneur le chancelier. Avia Pieridum peragro loca nullius ante Trita solo. A Paris, chez Jean Millot, devant S. Barthelemy, aux trois coronnes. Et en sa boutique sur les degrez de la grand'salle du Palais. M. D. C. XII. Avec privilège du Roi. 84 pp. in-8.

Les muses de la Nouvelle-France. A Monseigneur le chancellier. Avia Pieridum peragro loca nullius ante Trita solo. A Paris, chez Jean Millot, devant S. Barthelemy, aux trois Coronnes. Et en sa boutique sur les degrez de la grand'-salle du Palais. M. DC. XII. Avec privilège du Roy. 84 pp. in-8 (1).

Lorrain, Léon.—*Les fleurs poétiques*. Simples bluettes. Immortelles et pensées, roses et marguerites. Violettes et pivoines, poésies diverses. Montréal, C.-O. Beauchemin & Fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul, 1890. 183 pp. in-8.

Marchand, L'abbé Etienne.—*Les troubles de l'église du Canada en* 1728, poème héroï-comique composé à l'occasion des funérailles de Mgr de Saint-Vallier. Lévis, *Bulletin des Recherches Historiques*, 1897. 20 pp. in-8.

Marchand, F.-G.—*Un bonheur en attire un autre*. Comédie en un acte et en vers. Montréal, imprimerie de la *Gazetts*, 1883. Représentation et reproduction réservées. 50 pp. in-8.

---

(1) Réimpression de Tross, 1866.

Les faux-brillants, comédie en cinq actes et en vers. Montréal, Prendergast & Cie, éditeurs, 37, rue St-Jacques, 1885. Représentation et reproduction réservées. 107 pp. in-8.

MARMONTEL.—*Le Huron*, Comédie en deux actes et en vers, meslée d'ariettes, représentée pour la première fois par les comédiens italiens du Roi, le 20 août 1768. Paris, Merlin, 1770. 48 pp. in-8.

MARSAIS, A.—*Romances et chansons.* Québec : J. & O. Crémazie, libraires éditeurs, 12, rue de la Fabrique, 1854. 52 pp. in-32.

La loi du Maine ou de tempérance aux Etats-Unis. En vente chez les principaux libraires de Montréal et de Québec, 1855. 12 pp. in-12.

MARSILE, M.-J.—*Epines et fleurs ou Passe-temps poétiques.* Bourbonnais, Grove, Ills. Journal du collège Saint-Viateur, 1889. 137 pp. in-8.

Liola ou légende indienne. Montréal, imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, Mile-End, P.Q., 1893. 96 pp. in-12.

MARTINEAU, L'ABBÉ F.—*Une voix d'outre-tombe.* Poésies. Avec portrait. Montréal, imprimerie de John Lovell & Fils, 1888. 210 pp. in-8.

NANTEL, L'ABBÉ A.—*Les fleurs de la poésie canadienne.* Montréal, C.-O. Beauchemin & Valois, libraires-imprimeurs, rue St-Paul, 237 et 239, 1869. 134 pp. in-12.

Les fleurs de la poésie canadienne. Deuxième édition augmentée et précédée d'une préface. Montréal, C.-O. Beauchemin & Fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul, 1896. 255 pp. in-8.

NARBONNE-LARA, M. DE.—*Esquisses poétiques.* Montréal (Canada), Eusèbe Sénécal, imprimeur, rue Saint-Vincent, 6, 8 et 10-1875-255 pp. in-8.

PARADIS, PIERRE-PAUL.— *Waterloo.* Essais poétiques. Chicoutimi, imprimerie du *Progrès dn Saguenay*, 1893. 8 pp. in-8.

La fin du Monde. Chicoutimi, imprimerie *Progrès du Saguenay*, 1895. 22 pp. in-8.

Les funérailles de l'amour. J.-L.-Arthur Godbout, éditeur, Chicoutimi, imprimerie du *Progrès du Saguenay*, 1897. 27 pp. in-8.

PRENDERGAST, JAMES-E.-P.—*Soir d'automne.* Québec, P.-G. Delisle, imprimeur, 1881. 24 pp. in-8.

POISSON, ADOLPHE.—*Le prince impérial.* 6 pp. in-8. S. l. n.d.

Chants canadiens à l'occasion du 24 *juin* 1880. Québec, imprimé par P.-G. Delisle, 1880. 78 pp. in-16.

Heures perdues. Poésies. Québec, imprimerie générale A. Côté et cie. 1894. 257 pp. in-12.

Heures perdues. Poésies. Deuxième édition. Québec, imprimerie général A. Côté et cie, 1895. 256 pp. in-12.

POITRAS, J.-W.—*Refrains de jeunesse.* Poésies canadiennes. Avec une préface de Louis Fréchette, lauréat de l'Académie française. Montréal : La maison de la bonne presse, 31, 33 et 35, St-Gabriel, 1894. 190 pp., in-12.

ROUTHIER, A.-B. - *Les échos.* Québec, 1882. 287 pp. in-12.

SAFFRAY, MADAME LA MARQUISE DE.—*Aux Français du Canada.*

SEMPÉ, EDOUARD.—*Cantate en l'honneur de Son Altesse Royale le Prince de Galles à l'occasion de son voyage au Canada.* Montréal : imprimerie de Louis Perrault et compagnie, 1860. 8 pp. in-8.

STEVENS, PAUL.—*Fables.* Montréal : à vendre chez Jean-Baptiste Rolland, libraire, no 8, rue St-Vincent, 1857. De l'imprimerie de John Lovell, rue St-Nicholas. 124 pp. in-8.

SULTE, BENJAMIN.—*Les Laurentiennes.* Poésies. Montréal, 1870. 208 pp. in-16.

Chants nouveaux, Ottawa, imprimerie du journal *Le Canada*, coin des rues Sussex et Murray. 1880. 68 pp. in-16.

TACHÉ, LOUIS-H.—*La poésie française au Canada.* Précédée d'un article de revue historique sur la littérature canadienne-française—St-Hyacinthe imprimerie du *Courrier de St-Hyacinthe*, 1881. 288 pp. in-8.

THIBAULT, MADAME DUVAL.—*Fleurs du printemps.* Avec une préface de Benjamin Sulte. Fall-River, (Mas.) E. U., Société de publication de l'Indépendant, éditeur, 49, rue Bedford, 1892. XI, 246 pp. in-16.

THOMAS, ANTOINE-LÉONARD.—*La mort de Jumonville.*

THOMAS, LOUIS.—*Epitre à Son Altesse Royale le Prince de Galles.* 1860. 40 pp. in-8.

TREMBLAY, RÉMI.—*Caprices poétiques et chansons satiriques.* Montréal, A. Filiatreault & cie, imprimeurs, rue Ste-Thérèse, no 8 1883. 311 in-12.

Coups d'aile et coups de bec. Poésies diverses. Montréal, imprimerie Gebhardt-Berthiaume, 30, rue St-Gabriel—1888 pp, in-12.

Boutades et rêveries. Poésies diverses. Fall-River, Mass., Société de Pub. de l'Indépendant, éditeur. 1893. 320 pp. in-12 carré.

ANONYMES.—*La carabinade ou combat entre les carabins et les chérubins* (poème héroï-comique par un chérubin) Montréal, Les chérubins, imprimeurs-éditeurs, rue XXX, 1871. VI-6 pp- in-8.

La littérature canadienne de 1850 *à* 1860. Publiée par la direction du *Foyer Canadien.* Tome II. Québec, G. et G. E, Desbarats, imprimeurs-éditeurs, coin des rues Sainte-Anne et des Jardins, 1864. 389 pp. in-12. (1).

Légende des enfants. Du ciel à la terre. 8 pp.in-8. S. l. n. d.

Le Pape et le Précieux Sang. Par une religieuse du monastère du Précieux-Sang St-Hyacinthe, 16 juin 1875. 17 pp. in-8.

Souvenir de la distribution des prix à l'Académie St-Denis. Année 1867-68. 4 pp. in-8. S. l. n. d.

Souvenir de la première communion. La veille, le jour, le lendemain. Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, no 8, rue de la Montagne. 1868. 11 pp. in-12,

P.-G. R.

(1) Le tome I ne contient aucune poésie.

" HISTOIRE DE NOTRE-DAME DE BONSECOURS A MONTRÉAL "

Un jeune prêtre, M. Leleu, arrivé dernièrement sur nos plages, avec les beaux talents d'une intelligence cultivée, chante les gloires de Marie !... Et remarquez, ce n'est pas la dévotion familière à tous qu'il célèbre, ce serait déjà bien ; sa préface démontre qu'il le peut faire avec compétence ; mais c'est notre amour, à nous Canadiens de Ville-Marie pour notre patronne qu'il chante. Il a écrit pour la glorification d'un sanctuaire vénéré, auquel se rattachent les anciens et précieux souvenirs de notre ville. Oh ! que j'aime à recueillir les éloges de cette plume poétique, dans toute la fraîcheur de sa jeunesse littéraire pour ce type héroïque de la vénérable Mère Bourgeois, fondatrice de ce vieux temple ! L'histoire de sa vie prodigieuse de dévouement, comme du reste celle des fondatrices de toutes nos communautés, il faut le dire, n'est pas assez répandue. Sans doute, ceux qui repassent un peu attentivement les premières pages de notre histoire se rappellent les noms de la célèbre Marie de l'Incarnation, de Mme de la Pelletrie, de Mlle Mance, etc., etc., mais c'est curieux de voir leur application à ne citer ces noms que le moins possible. Il semble même parfois qu'on vous trouve importun, troublant, que sais-je ? exagéré, quand vous redites ces noms illustres de notre berceau. Vous voyez de suite la frayeur d'amoindrissement de certains beaux types d'outre-mer. Il ne s'agit certes pas de cela, mais bien de mettre dans leur jour exact nos fameux personnages d'antan. Ils ont été saints, héroïques, et leur gloire doit être prônée avec d'autant plus de soin qu'il y a plus de négligence à en apprécier la valeur réelle. M. l'abbé Leleu a accompli cette tâche dans son joli livre de Notre-Dame de Bonsecours, et les pages délicieuses qui le composent ont été écrites par un jeune prêtre nouvellement arrivé de France.

J'en fais une seconde fois la remarque, parce que nous ne sommes guère habitués à voir un étranger apprécier juste en mettant le pied sur notre sol. Plus d'un aborde ici avec des idées fixes, ne se donne jamais la peine d'étudier les gloires de nos origines. Quand les circonstances les y forceront, un petit éloge tombera de leurs lèvres, et c'est tout. Vous sentez qu'ils n'ont qu'une supériorité à proclamer ; pourtant, personne ne songe à l'amoindrir. Du reste, nous savons tous que nous avons tout reçu du vieux sol de France, et les fleurs de vertu qui ont épanoui sur les rives de notre beau fleuve ont été arrosées par des mains françaises. C'est donc pour nous un mérite spécial de ce jeune et brillant auteur d'avoir su reconnaître et proclamer la gloire de la vénérable Mère Bourgeois, et de ne pas hésiter à continuer une œuvre littéraire toute à l'honneur de la Mère de Dieu et de la patrie. Rien d'étonnant que des écrivains, véritable gloire de notre écrin littéraire, tels que MM. l'abbé Casgrain, Benjamin Sulte, notre poète lauréat Fréchette, se soient empressés de saluer l'apparition de ce beau livre. Il a été écrit en un style charmant, soutenu. Les pages sont inspirées de documents historiques, irréfutables, toutes imprégnées du parfum de piété de la vénérable Mère Bourgeois.

Nous n'avons qu'un souhait à exprimer. Puisse ce livre attachant se répandre partout dans le pays, et même au loin ! Là, beaucoup de gens liront des détails qu'ils n'auraient jamais dû ignorer, et les étrangers reconnaîtront l'héroïque dévouement de ces femmes célèbres, qui ont fait de notre sol canadien un coin de terre digne d'études plus approfondies et d'admiration bien méritée !

Charles-P. Beaubien, Ptre.

REPONSES

Les juges de Trois-Rivières. (VI, IV, 710.)—Le district judiciaire de Trois-Rivières fut érigé par la proclamation du 12 avril 1790, qui créait en même temps la cour des plaidoyers communs.

Quelques notes sur l'administration de la justice dans la province, antérieurement à la création de ce district, ne seront pas hors de propos.

Aussitôt après la capitulation de Montréal, la province fut mise sous la loi martiale et fut divisée en trois gouvernements. Les gouverneurs se réservèrent tout d'abord l'administration de la justice. Un peu plus tard des officiers de l'armée anglaise participèrent à cette administration en qualité de juges de paix. " Les Canadiens repoussèrent ces juges éperonnés, dit Garneau, et ils firent règler leurs différents par le curé et les notables du lieu, dont l'influence augmenta ainsi dans chaque paroisse. Par un heureux effet des circonstances, le peuple et le clergé se trouvèrent unis d'intérêts et de sentiments, et sous le règne de l'épée, l'expression de la morale évangélique devint la loi de chacun."

En 1764 eut lieu l'établissement du gouvernement civil et la division de la province en deux districts.

Comme le nombre de protestants capables de remplir les fonctions de magistrats à Trois-Rivières était très limité, les juges de paix de Montréal et de Québec furent chargés d'aller tenir les sessions trimestrielles de cette ville.

Toute l'ancienne administration de la province fut en même temps refondue. On établit une cour supérieure, civile et criminelle, sous le nom de " cour du banc du roi " et une cour inférieure, dite " cour des plaids ou plaidoyers communs," toutes deux réglées sur celles de l'Angleterre et tenues de rendre leurs décisions conformément aux lois anglaises, excepté dans les causes pendantes entre Canadiens

et commencées avant le 1er octobre 1764. Les juges étaient nommés par la majorité du conseil du gouverneur et confirmés par l'Angleterre. Le conseil devait servir lui-même de cour d'appel sous la révision du conseil privé du roi (1).

L'acte de Québec, 1774, rétablit les lois civiles françaises et confirma les lois criminelles anglaises.

Les tribunaux ne paraissent pas avoir changé.

En 1787, Carleton, ayant fait une enquête sur l'administration de la justice, découvrit une foule d'abus. Ce fut à la suite de cette enquête qu'eut lieu l'érection du district de Trois-Rivières.

Les premiers juges de la cour des plaidoyers communs de Trois-Rivières furent messieurs Adam Mabane, Thomas Dunn, John Fraser, Hertel de Rouville et Pierre Panet. Ils furent nommés par commission en date du 1er juillet 1790.

Une nouvelle constitution fut octroyée au Canada en 1791. La province de Québec fut divisée en deux parties : le Bas Canada et le Haut Canada, ayant chacune leur gouvernement.

Le 12 janvier 1792, une nouvelle commission nommait les messieurs suivants : John Fraser, Thomas Dunn, Hertel de Rouville et Jenkin Williams.

Une troisième commission, datée le 28 janvier 1794, contenait les noms de MM. Jean-Antoine Panet, Pierre-Amable De Bonne et James Walker. Leur juridiction s'étendait aux trois districts de la province.

Cependant la population ainsi que le commerce de ce district augmentait et par conséquent le nombre des procès civils et criminels. Il était devenu nécessaire de réorganiser les tribunaux. C'est ce que fit le statut provincial 34 George III chap. 6., qui créait la cour du banc du roi du district de Trois-Rivières. Cette cour était tenue par deux juges de la cour du banc du roi des districts de Québec et de

(1) Garneau *Histoire du Canada.*

Montréal auxquels on adjoignit le juge de la cour provinciale du district de Trois-Rivières, laquelle était créée par le même statut.

La cour provinciale exista jusqu'à la fin de l'année 1830.

Voici la liste des juges de cette cour et la date de leur nomination.

Deschéneaux, Pierre-Louis, 18 déc. 1794 ; Faucher, Louis-Charles, 1er janv. 1803 ; Bédard, Pierre, 11 déc. 1912 ; Uniacke, Norman-Fitzgerald, (1) 24 mai 1827 ; Bédard, Pierre, (2) 11 oct. 1827 ; Fletcher, John, (3) 6 juin 1828 ; Bédard, Pierre, 2 oct. 1828 ; Vallières de St-Réal, Joseph-Rémy, 13 mai 1829.

Par le chap. 22, 10-11 George IV, la cour provinciale fut abolie et le juge provincial fut élevé au rang de juge de la cour du banc du roi, résidant à Trois-Rivières, et mis sur le même pied que ses collègues de Montréal et de Québec.

Le juge Vallières reçut donc une nouvelle commission.

Voici la liste des juges *résidents*. Vallières de St-Réal, Joseph-Rémy 10 déc. 1830 ; Gale, Samuel (4), 28 déc. 1835 ; Rolland, Jean-Roch (5), 13 fév. 1836 ; Rolland, Jean-Roch (6), juge assistant, 28 déc. 1838 ; Gale, Samuel (7), juge assistant, 27 mai 1839 ; Vallières de St-Réal, Jos.-Rémy (8), 8 août 1840 ; Mondelet, Dominique, 1er juin 1842.

Le juge Vallières fut suspendu de ses fonctions par Colborne, pour avoir rendu, durant les troubles de 1837-38, un jugement en faveur des détenus politiques qui demandaient des brefs *d'habeas corpus*. Il soutenait que le statut de la

(1) Durant la maladie de Pierre Bébard.
(2) Nouvelle commission.
(3) Durant la maladie de Pierre Bédard.
(4) Durant la maladie de Vallières.
(5) Ditto.
(6) Durant la suspension de Vallières.
(7) Ditto.
(8) Promu juge en chef de Montréal, le 1er juin 1842.

21e année de Charles II était loi en Canada ; bien que nous eussions une ordonnance spéciale, celle du conseil législatif de la province de Québec, 1784 ; et que l'ordonnance du gouverneur et du conseil spécial du 8 novembre 1838 était nulle comme étant contraire à un statut impérial (1),

La cour supérieure du Bas-Canada fut créée par le chapître 38, 12 Viétoria.

Voici quels ont été les juges de cette cour depuis 1850. Mondelet, Dominique, 1er jan. 1850 ; Polette, Antoine (2) 3 mars 1863 ; Bourgeois, Jean Baptiste, 15 nov. 1880.

F.-J. Audet

Les chapelains secrets d'honneur de Sa Sainteté. (V, VI, 629)—" Le Souverain Pontife a, pour l'assister dans les diverses fonctions ecclésiastiques, des prélats ou des chapelains. Si ces cérémonies sont publiques, les auditeurs de Rote, qui sont reconnus comme chapelains perpétuels du Pape, en exerçent les fonctions ; si, au contraire, le Pape dit la sainte messe, ou fait une fonction dans sa chapelle privée, l'honneur de l'assister appartient alors aux chapelains secrets.

" Le chapelain secret dit la messe d'action de grâces après celle du Souverain Pontife, l'aide au dépouillement de sa correspondance, des journaux, etc, fait sss commissions personnelles.

" Les chapelains secrets ont le titre de Monseigneur et les mêmes vêtements que les camériers secrets, portant comme eux en cérémonie la cappa rouge. Leur fonction cesse avec le pontificat.

" Les chapelains secrets d'honneur ont les mêmes vêtements que les chapelains secrets et le titre de Monseigneur.

" De même qu'il y a des camériers d'honneur *extra urbem*, de même il y a des chapelains secrets d'honneur *extra urbem*.

---

(1) Bibaud, *Panthéon canadien.*

(2) Se retira le 1er sept. 188ff et mourut le 6 janvier 1887.

Les ecclésiastiques qui ont reçu cette nomination seraient appelés, si le Pape quittait Rome et arrivait au lieu où ils se trouvent, à lui rendre les services et exercer les fonctions des chapelains secrets à Rome. Ils ont droit, mais hors de Rome seulement, au titre de Monseigneur et au même vêtement que les camériers d'honneur. Leur charge cesse avec le Pontificat " (Battandier).

Mgr Joseph Desautels, Varennes, 1862 ;
Mgr J.-J. Vinet, Sault-au-Récollet, 1862.

P.-G. R.

Fief simple et fief de dignité. (VI, VII, 732,— " Le fief simple est celui qui n'est décoré d'aucun titre ou honneur. On appelle fief de dignité ou d'honneur ceux qui ont justice ou des titres, depuis les châtellenies jusqu'aux duchés."

Les fiefs de dignité avec titre, en Canada, sous le régime français, furent : la châtellenie de Coulonge, les baronies des Islets, du Cap Tourmente, de Portneuf et de Longueuil, le comté d'Orsainville (primitivement la baronnie des Islets), et le comté de Saint-Laurent (l'île d'Orléans).

Le roi de France érigea aussi la baronie de Beauville, en Acadie, et le duché d'Arkansas, en Louisiane. L'historien Bibaud fait mention d'un marquisat du Sablé érigé dans la ville des Trois-Rivières. M. Benjamin Sulte, qui a fait une étude spéciale de la question, dit qu'une certaine portion de terrain située dans les limites de la ville des Trois-Rivières, et qu'il indique avec précision, a, pendant longtemps, été désignée sous le nom de marquisat du Sablé ; néanmoins, il affirme que ce prétendu marquisat n'a jamais été créé régulièrement. Il a bien retracé dans plusieurs anciens documents cette appellation de " marquisat du Sablé," mais, pour lui comme pour tous, l'origine de cette appellation reste inexplicable. La compagnie de la Nouvelle-France avait le droit, en vertu de l'article V de sa constitution, de concéder

des fiefs et seigneuries avec titre d'honneur, mais la création des duchés, marquisats, comtés et baronies devait être ratifiée par le roi. L'érection d'une simple châtellenie pouvait être faite sans que la ratification royale fût requise.

ERNEST GAGNON

Le Compte Dupré. (VI, III, 705.)—En 1755, par commission du marquis Duquesne, gouverneur général du Canada, M. Le Compte Dupré était déjà capitaine.

En juin 1755, il fut commissionné major, lieutenant-colonel en novembre de la même année, et enfin colonel pour la ville et le district de Québec, le 4 mars 1778, par commission du gouverneur Guy Carleton.

Pendant plus de vingt ans, tout le district de Québec a été sous ses ordres, et le zèle avec lequel il s'est acquitté de son devoir lui a toujours mérité l'amitié, la confiance et la reconnaissance de tous les miliciens.

L'anecdote suivante mérite d'être connue. Elle eut lieu en novembre 1775. L'ennemi était aux portes de la ville, trois sergents de la milice canadienne-française forment le complot de faire entrer les Américains par une petite porte près de la poudrière, dont un des sergents commandait la garde. M. Dupré, faisant sa ronde à onze heures du soir, découvre le complot et en avertit le lieutenant-gouverneur Cramahé. Les sergents sont pris et emprisonnés jusqu'en mai suivant. On leur fit leur procès, et ils avouèrent que sans le colonel, la ville aurait été prise.

Les Américains s'attachèrent à lui faire tout le tort qui était en leur pouvoir ; plus de quatre cents restèrent à sa terre, près de Québec, et ruinèrent entièrement son habitation. Dans sa seigneurie, ils enlevèrent tous les blés, farine et effets qui lui appartenaient. Une preuve de la générosité et de la noblesse de ses sentiments est qu'il n'a jamais voulu accepter les terres qu'on lui a offertes en récompense de ses

services. L'amour de son roi et de son pays a toujours été le seul motif qui l'ait engagé à les servir.

C. DE Q.

La France antarctique. (VI, III, 703.)—Où était située la France antarctique qui intéressait tant Montaigne, et par quels pays est-elle représentée aujourd'hui ?

La réponse à cette question est assez facile. Voyons d'abord à quelle époque vécut le célèbre philosophe et moraliste. Montaigne naquit en 1533 en Périgord, et mourut en 1592. Il vit le jour un an avant le premier voyage de Jacques Cartier. Il avait douze ans lorsque parut chez Ponce Rosset, à Paris, la relation du deuxième voyage de ce hardi capitaine. Mais ce n'est pas aux contrées découvertes par le navigateur malouin que peut s'appliquer le nom de " France antarctique." En effet, qu'on lise le titre de la relation de Cartier : " Bref récit et succincte narration de la navigation faitte es ysles du Canada, Hochelaga et Saguenay." Il n'est nullement question ici de France antarctique, et l'on ne trouve nulle part cette désignation pour la région du Saint-Laurent dans les relations du 16ème siècle. Lescarbot parle des " voyages, navigations et découvertes des Français dans les golfe et grande rivière de Canada." Ramusio appelle les pays découverts par Cartier " terra nuova detta la nuova Francia." Ce n'est donc pas sur les rives de notre grand fleuve qu'il faut chercher la France antarctique.

Portons nos recherches dans une autre direction. J'ouvre le précieux catalogue de M. Faribault, et je lis à la page 123 : " Thevet (André), historiographe de France—" Les singularités de la FRANCE ANTARCTIQUE, autrement nommé Amérique, et de plusieurs Isles découvertes de notre temps : Paris, 1558, in-4. Anvers, avec figures, 1558 in-8." Nous voici avec le nom de " France antarctique." Mais à quelle région s'appliquait-il ?

En 1555, un vaillant marin et homme de guerre, Nicolas Durand de Villegagnon, commandeur de l'Ordre de Malte, vice-amiral de Bretagne, conçut le projet d'aller fonder une colonie française dans l'Amérique méridionale. Il fit agréer son dessein au roi de France, Henri II. Et en même temps, il s'aboucha avec l'amiral Coligny, le chef du parti huguenot. Car il appert malheureusement que le commandeur de Malte avait donné dans les erreurs du calvinisme ; et l'un des buts de son expédition était d'ouvrir un lieu de refuge aux religionnaires ostracisés en France, et de fonder au delà des mers une petite Genève américaine.

Villegagnon quitte le Havre avec deux vaisseaux, le 12 juillet 1555, et au commencement de novembre il aborda à Rio Janeiro, alors connu sous le nom de Ganabara. Il débarqua ses hommes et ses provisions sur une île, bâtit des huttes, creusa des retranchements. " Dans l'anticipation de triomphes futurs, écrit Parkman, par une étrange perversion de langage, il appelle tout ce continent " France antarctique, tandis que le fort reçut le nom de Coligny."

Si l'on en croit certains auteurs, André Thevet accompagnait cette expédition. Thevet, né en 1502, mort en 1590, était un moine cordelier. Avide d'études et de lecture, il acquit une assez grande érudition. Pour augmenter ses connaissances, il obtint la permission de visiter l'Italie et l'Orient. Revenu en France, en 1554, il donna une relation de son voyage. En 1555 il accompagna Villegagnon à Rio-Janeiro ou Ganabara. Comme l'expédition était, au fond, une entreprise protestante, il parait évident que ce cordelier avait des opinions excessivement larges. Il fut malade presque tout le temps de son séjour en Amérique, et retourna en France l'année suivante. C'est alors qu'il publia ses " Singularités de la France Antarctique."

En 1558, il obtint sa sécularisation et devint aumônier de la reine Catherine de Médicis. La protection de cette sou-

veraine lui valut successivement les titres d'historiographe et de cosmographe du roi, auxquels étaient attachés de riches émoluments. Il était lié avec les poètes de la pléiade, Baïf, Jodelle et Dorat. Ses principaux ouvrages sont : Cosmographie du Levant," 1555 ; " Singularités de la France antarctique, 1558 " ; " Discours de la bataille de Dreux," 1563 ; " Cosmographie universelle," 1571 ; " Les vrais portraits et vies des hommes illustres," 1584.

La colonie fondée par Villegagnon n'eut pas une longue histoire. La discorde religieuse y déchaîna ses fureurs. Des ministres calvinistes arrivés à Ganabara en 1557 encoururent la disgrâce du commandeur de Malte, qui commençait à en avoir assez de l'hérésie.

La disette désola le fort Coligny. Enfin Villegagnon repassa en France, et après son départ, les Portugais s'emparèrent de l'établissement. La "France antarctique" avait à peine vécu deux ans.

Pour en revenir à Montaigne, il est clair que cette France antarctique dont il se préoccupait si vivement était la colonie de Rio-Janeiro. Le livre de Thevet fut publié en 1558. L'auteur des " Essais " avait alors vingt cinq ans. Grand amateur de lecture, il avait sans doute parcouru ce livre curieux.

L'homme qui avait demeuré dans la " France antarctique " et que Montaigue avait chez lui était évidemment un des colons de Villegagnon repatrié en France après la chute de l'établissement.

Comme on le voit, à la lumière de l'histoire, la question posée par un collaborateur du *Bulletin des Recherches Historiques* est d'une solution facile.

IGNOTUS

Le chenal entre Québec et Montréal. (VI, VII, 734.)—Les premiers efforts tentés pour améliorer le chenal entre Québec et Montréal remontent à l'année 1825.

L'année suivante, on commença à considérer la question comme étant d'intérêt public, et l'Assemblée Législative du Bas-Canada s'en empara. Un comité chargé de s'enquérir s'étant procuré des plans et ayant tenu des enquêtes, décida qu'il lui fallait obtenir de plus amples renseignements avant d'être en état de faire un rapport convenable, et en conséquence, une nouvelle commission fut nommée l'année suivante. On reconnut bientôt la nécessité de faire des sondages, et comme l'Amirauté Anglaise avait envoyé un corps d'ingénieurs pour faire ce travail, et que ces derniers étaient déjà parvenus au lac St Pierre, on résolut d'attendre le rapport du capitaine Bayfield, officier de l'Amirauté,—rapport très élaboré et d'un grand intérêt. Ce rapport fut soumis à la Chambre en 1831, et référé à un Comité de cinq membres, chargé de l'étudier.

Les choses en restèrent là jusqu'en 1838, alors qu'une somme de £500 fut votée pour faire une nouvelle inspection du lac St-Pierre.

En 1841,un ingénieur du nom de David Thompson prépara un estimé du coût de creusage du lac St-Pierre à une profondeur de seize pieds, à l'eau basse. La Chambre décida alors de prendre des mesures pour que ce travail s'occomplisse, mais ce n'était là que le commencement, et on discuta pendant trois ans encore, pour savoir si on creuserait le chenal naturel qui était passablement en courbe, ou si l'on ferait le chenal dans ce qu'on appelait alors le " straight channel " chenal Vaughan. Après bien des débats de part et d'autre, les partisans de ce dernier projet l'emportèrent et les travaux furent commencés sous la direction du capitaine Vaughan, mais furent interrompus en 1846, puis abandonnés définitivement en 1847, en face de l'opposition violente qui s'était soulevée contre le projet.

Encore des discussions jusqu'en 1850, alors que les commissaires du havre de Montréal, soumirent un projet conçu

à peu près en ces termes " Que les commissaires du havre de Montréal devraient être autorisés à entreprendre les travaux et à emprunter, à un taux n'excédant pas huit pour cent ; tel intérêt, de même qu'un fonds de deux pour cent devraient être obtenus au moyen d'un droit sur le tonnage (enregistré) des navires, tel droit n'excédant pas un " shilling " du tonnage enregistré sur tous vaisseaux tirant dix pieds et au-dessus, pour chaque passage dans le lac ; et au cas où ce revenu ne suffirait pas au paiement des intérêts sur les argents empruntés, les surplus des revenus du port de Montréal devraient être appliqués pour combler le déficit." Ce plan fut adopté, et, au mois d'aout 1850, le parlement passa une loi (13-41 Vict. chap. 97), autorisant les commissaires à emprunter £30,000 pour procéder aux travaux, la direction et la location en étant laissées aux commissaires. L'outillage qui jusque là avait appartenu au gouvernement fut transféré aux commissaires.

Au mois de juin 1851, les travaux furent commencés dans le chenal naturel du lac St-Pierre, et en novembre de la même année, on avait déjà une profondeur de dix pieds six pouces.

En 1855 la profondeur était de 16 pieds et en 1857, 18 pieds.

En 1866 on atteignait 20 pieds. Tous ces travaux avaient été exécutés à même les fonds obtenus de l'émission de débentures, dont les intérêts étaient payés par les revenus du port.

En 1882, on évalua le coût du creusage du chenal à une profondeur de vingt-cinq pieds, à la somme de $2, 944,365,91.

C'est en 1888 qu'une profondeur de vingt-sept pieds et demie fut obtenue dans le chenal entre Montréal et Québec, et c'est en cette même année que le gouvernement assuma la dette contractée par les commissaires pour encourir les frais de ce travail gigantesque. Le 13 décembre 1888 la flotte

de dragueurs du chenal des navires passa aux mains du département des travaux publics, qui a, depuis cette date,la direction entière des travaux.

A. Archambault

L'abbé Pierre Gazelle. (V, VII, 640).—Au commencement de la révolution française, l'abbé Pierre Gazelle émigra en Angleterre. C'est de là qu'il passa au Canada, en 1793, en compagnie de l'abbé Desjardins. Le 1er octobre de la même année, il était nommé chapelain de l'Hôpital-Général de Québec. Il fut en même temps précepteur des enfants de lord Dorchester.

M. Gazelle repassa en France en 1796.

En 1821, l'abbé Gazelle remplissait les fonctions de chanoine de la cathédrale de Chambéry et de professeur de dogme au grand séminaire de la même ville. Au passage de Mgr Plessis à Chambéry en cette même année 1821, l'abbé Gazelle s'empressa de venir présenter ses hommages au prélat canadien qu'il avait bien connue à Québec. Nous ignorons où il mourut.

P.-G. R.

L'autobiographie du père Chaumonot. (VI, VII, 727).—L'autobiographie du P. Chaumonot a été trouvée parmi les nombreux manuscrits que le dernier des anciens jésuites du Canada, le R. P. Jean-Joseph Casot mort en 1800 à l'Hôtel-Dieu de Québec, avait déposés entre les mains des Religieuses hospitalières.

En 1860un écrivain de New-York, J.-G. Shea, en fit imprimer une centaine d'exemplaires, destinée aux seuls amateurs des curiosité bibliographies.

En 1867, le P. Carayon fit entrer cette notice dans sa collection des *Documents inédits sur la Compagnie de Jésus.*

Le R. P. Martin a aussi publié sous le titre *Un missionnaire des Hurons, l'Autobiographie* du père Chaumonot avec un complément, en 1885. P.

QUESTIONS

735.—Connaît-on l'existence quelque part de l'acte de concession de la seigneurie de Maure (St-Augustin) ? A qui et à quelle date fut octroyée cette seigneurie ?

Vondenvelden et Charland (Titres des concessions, etc., Québec, 1803), disent que l'enregistrement de cet octroi n'a pas été trouvé jusqu'alors au secrétariat de la province. En 1781, les Dames religieuses de l'Hôpital en rendent foi et hommage et ne peuvent produire autre chose qu'un acte d'adjudication du 22 septembre 1733, dans lequel ni les dimensions ni le nom du concessionnaire ne sont mentionnés. H. T., Québec.

736.—Où est mort le célèbre jésuite missionnaire de Smet ? J. R.

737.—L'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre dont font partie plusieurs de nos Canadiens distingués est-il l'ordre de chevalerie fondé par Godefroi de Bouillon parmi ses compagnons pour défendre le Saint-Sépulcre contre les infidèles ? Y a-t-il plusieurs ordres de chevalerie encore en existence de nos jours ? Rio.

738.—Qu'était la maison de la Trinité à Québec ? A Montréal ? Ces institutions existent-elles encore ?

A.-R. R.

739.—A-t-on conservé le nom du triste individu qui pendit les braves patriotes Cardinal, Duquet, de Lorimier, etc., etc., à Montréal, en 1838 ? Curieux.

740.—Châteaubriand a-t-il visité le Canada ? N'a-t-il pas plutôt fait que passer aux Etats-Unis ? X. X. X.

741.—Qu'est-ce qu'un assistant au trône pontifical ?

Pre.

ÉGLISE DE SAINT-ÉLOI DE TÉMISCOUATA

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 SEPTEMBRE 1900 No. 9

SAINT-ELOI DE TÉMISCOUATA

Saint-Eloi est formée des seconde, troisième et quatrième concessions des paroisses de Trois-Pistoles et de l'Isle-Verte.

Lors des troubles qui éclatèrent à Trois Pistoles, en 1843, au sujet du *chemin sur les côtes*, le parti favorable au *chemin le long du fleuve*, prevoyant de la part des habitants des concessions un vote hostile, fit tout ce qu'il put pour mettre à exécution le projet déjà formé depuis quelque temps de fonder une nouvelle paroisse en démembrant l'Isle-Verte et Trois-Pistoles.

Ce démembrement devait diminuer, dans la pensée de ses instigateurs, d'autant le nombre des opposants au chemin le long du fleuve. Il n'en fut rien pourtant car le chemin sur les côtes reconnu d'utilité pub'ique, fut tracé et ouvert.

La nouvelle paroisse, mise sous le patronage de saint Eloi, en l'honneur du seigneur de Trois Pistoles, Eloi Rioux, fut érigée canoniquement le 9 mars 1848 et civilement le 13 juin 1848.

La même année, on commença la construction de l'église. Elle fut bénie le 11 novembre 1849. Ses dimensions sont de 110 pieds sur 46 pieds, avec une sacristie de 30 sur 45 pieds.

Saint-Eloi fut d'abord desservie par M. L. S. Malo, curé des Trois-Pistoles, du 11 novembre 1849 au 1er octobre 1850, et ensuite pendant une année par M. Isidore Doucet, curé de l'Isle-Verte. En octobre 1851, M. Thomas Aubert de Gaspé, nommé premier curé de Saint-Eloi, venait prendre possession de sa cure. Il a eu pour successeurs MM. Julien Rioux, 1856-1861 ; Jean-Charles-Godfroi Gaudin, 1861-1867 ; Jean-Baptiste Blanchet, 1867-1876 ; Pierre-Joseph Dumas, 1876-1887 ; Joseph Omer Normandin, 1887-1891 ; Thomas Gravel, 1891-1896 ; Louis-Alphonse Lamontagne, curé actuel.

P.-G. R.

LE CANAL LACHINE (1)

Le projet de relier Lachine et Montréal par un canal, pour éviter le Sault Saint Louis, remonte aux premiers temps de la colonie. Un missionnaire écrivait en 1692 que le premier établissement français sur le Saint-Laurent est la Chine et qu'il serait facile d'y faire un canal par la rivière St-Pierre. " Il y a, dit-il, fort peu de terrain à couper pour faire un passage depuis le lac jusqu'à la rivière St-Pierre, qui est dans la dite isle et en ostant les arbres qui y sont tombés, son lit serait fort beau et assez profond pour passer les bateaux qui descendent d'en haut. " (*Correspondance Générale*, III, 248).

En 1700, le Séminaire de Montréal commença le canal dont l'exécution fut peu de temps après suspendue, puis reprise en 1714, et enfin abandonnée entièrement à cause des trop grandes dépenses que l'excavation du roc nécessitait. (*Lake Saint-Louis*, 39).

En 1703, MM. de Beauharnois et de Vaudreuil écrivaient au ministre :

" Le projet du sieur de Breslé (nommé la même année curé de Saint-Louis du Bout-de-l'Ile) pour faire un canal à Montréal serait d'une très grande utilité à la colonie, s'il s'exécute comme il est commencé. Nous vous supplions, Monseigneur, de l'aider de mettre cet ouvrage à perfection." (*Correspondance générale*,XXI, 22). Le ministre répondit la même année : " Ce canal est fort nécessaire pour le service du Roy et du public. Il commence à 5 lieues au dessus de Montréal, d'où on ne peut descendre sans passer par des rapides très dangereux où il périt souvent des hommes et des marchandises, ce qui n'arriverait plus si ce canal était fait, par où même on descendroit des bois à Montréal, qui

(1) I, X, 95.

commence à en manquer ; on pourroit y employer des soldats en leur donnant leur paye, des outils et quelque poudre, et Mrs du Séminaire fourniroit le surplus de la dépense et payeroit les journées des soldats outre leur paye." (*Ibid*, XXI, 64).

Vers 1714, Gédéon de Catalogne écrit dans ses explications du plan des seigneuries : " Feu M. Dollier, supérieur du séminaire en 1701, à Montréal, voulut prévenir ces accidents en faisant un canal de communication de la Chine à Montréal, sur lequel il avoit dessein de bâtir des moulins qui ne sont que trop nécessaires à la ville et à la campagne. Sa mort qui arriva au mois d'octobre de la même année a empêché de voir finir cet ouvrage qui estoit aux deux tiers fait, et sans une excessive dépense, on y pourrait faire passer de grands bateaux chargés, l'embarquement s'en faire au port de la ville. Monsieur l'abbé de Belmont fait continuer le dessein, mais c'est pour avoir de l'eau pour leurs moulins seulement." (*Archives canadiennes*, Moreau Saint Méry, vol. 1er, p. 199).

L'intendant Bégon écrit le 12 novembre 1714 :

" Mrs du séminaire de Saint-Sulpice sont dans le dessein de faire achever le canal de la Chine, non pour le rendre navigable mais seulement pour fournir de l'eau à leur moulin de Montréal qui en manque les trois quarts de l'année, n'en ayant que le printemps ; il n'y aura que la difficulté d'avoir des ouvriers qui pourra en retarder l'exécution. J'auray l'honneur de vous rendre compte de ce qui aura été fait sur ce sujet l'année prochaine." (*Correspondance générale*, XXXIV, 396).

D'après Garneau (II, 158). " en 1725, un prêtre de Saint-Lazare recommandait de creuser le canal projeté depuis longtemps entre Lachine et Montréal."

Le canal Lachine pour les fins de la navigation ne fut jamais fait par les Français. C'est ce qu'on lit dans Bou-

gainville et Knox, qui étaient au pays à l'époque de la conquête. Ce n'est que sous le régime britannique que cette importante entreprise fut exécutée. Il est surprenant que lorsqu'en 1779-83, le gouvernement impérial creusait un canal aux Cascades, aux Cèdres et au Cateau-du-Lac, il n'ait pas songé au canal de Lachine à Montréal. Dès l'année 1791, le commerce demandait cette amélioration à la navigation et trouva en M. Adam Lymburner un avocat enthousiaste. D'un autre côté, le colonel By, ingénieur royal et le fondateur de Bytown, aujourd'hui Ottawa, proposait plus tard de faire passer le commerce de l'ouest par le canal Welland, le Rideau, la rivière Outaouais et la rivière des Prairies jusqu'au bout de l'isle de Montréal en bas. Ce ne fut cependant qu'en 1815 que le projet de faire le canal Lachine prit une tournure sérieuse. L'intention des premiers promoteurs était de le creuser jusqu'au Pied-du-Courant par la petite rivière Saint-Martin (rue Craig), avec un embranchement jusqu'à la pointe à Callières ; mais malheureusement pour l'avenir de Montréal, la chicane intervint, ce qui eut l'effet de faire échouer ce grand projet et de le remplacer par le canal actuel. Le premier canal Lachine fut partiellement ouvert en 1824, et les vaisseaux y passaient librement l'année suivante. (Voir *rapport du Commissaire des Travaux Publics pour* 1867, par J.-C. Taché, pp. I, 568 ; *Rapports sur les archives canadiennes* de M. Brymner pour 1876, p. XII ; 1889, p. XLI ; pour 1890, pp. 67-96 ; pour 1897, p. 57 ; *Lake Saint-Louis*, 233-236.)

DÉSIRÉ GIROUARD

L'ABBE JOSEPH-MATHURIN BOURG

L'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général du diocèse de Québec depuis 1730, et demeurant au Séminaire des Missions Étrangères à Paris, écrivait le 19 juin 1766 :

" J'ai actuellement en France dans le diocèse de Saint-Malo quatre jeunes Acadiens (dont deux vont finir leur philosophie, les deux autres, leurs humanités, et qui se destinent également à l'état ecclésiastique), ce qui pourrait peut-être par la suite en faire naître l'idée à d'autres, supposé que leurs facultés leur permissent de continuer et d'achever leurs études, et d'ailleurs de se procurer un titre clérical pour pouvoir être promus aux ordres sacrés, à moins que pour être ordonnés *sub titulo paupertatis*, ils ne voulussent s'engager à se consacrer pendant leur vie à l'œuvre des missions, car je ne suis pas en état de leur procurer des titres, ni leurs familles de leur en donner, le gouvernement anglais les ayant dépouillées de tout, lorsqu'il les a arraché à leurs habitations pour les transférer en France, et je prévois, Monseigneur (le préfet de la Propagande à Rome), qu'il nous sera difficile de lever un pareil obstacle et de surmonter une semblable difficulté, surtout à présent que j'ai épuisé toutes les ressources que je pouvais avoir pour secourir leurs pères et mères dans les premiers temps où il sont arrivés en France, et jusqu'à ce que le Roi ait bien voulu leur accorder une légère et modique solde. Il me serait difficile, Monseigneur, d'exprimer à Votre Eminence combien je regretterais de ne pouvoir soutenir les jeunes candidats dans le cours de leurs études, si la Providence ne m'en fournit pas les moyens : 1° Parceque des jeunes gens nés d'une nation aussi sainte, aussi attachée à sa religion, et qui a tout sacrifié et abandonné pour la conserver, ne pourraient jamais être que d'excellents et vertueux ecclésiastiques, fournis d'ailleurs sous un évêque qui est un des plus saints et

des plus zélés que nous ayons dans le clergé de France ; 2° Parceque leur vocation une fois éprouvée,et décidée,je pourrais les faire passer à Québec, où ils pourraient être ordonnés, sans que le gouvernement anglais put s'y opposer, attendu qu'ils sont originaires du diocèse dont l'Acadie fait partie."

Et le 21 juin 1766 :

" Monseigneur, je supplie Votre Eminence de me permettre de lui écrire cette lettre particulière dans l'espérance qu'elle voudra bien m'honorer de ses conseils, et même de ses ordres au sujet des quatresjeunes Acadiens dont j'ai pris la liberté de lui parler dans ma première et très ample lettre. Ces quatre Acadiens sont originaires de la province ou colonie de l'Acadie qui fait partie du diocèse de Québec, et ont été transférés en France avec leurs familles, lors de la dévastation de leur pays. Les deux premiers (l'un nommé Jean Bro, agé de 23 ans, l'autre nommé Mathurin Bourg, agé de 22 ans) sont de la même paroisse, dite de *Rivière aux Canards*, sous le titre de Saint-Joseph. Les deux seconds (l'un nommé Jean Pierre Bourg, âgé de 24 ans, l'autre nommé Isaac Hébert, âgé de 17 ans) de la paroisse de Cobeguik, poste appelé vulgairement *Les Mines*. Les deux premiers sont actuellement dans un petit séminaire du diocèse de Saint-Malo et vont y finir leur philosophie. Les deux seconds vont finir cette année leur cours d'humanités, et tous les quatre paraissent avoir de la vocation pour l'état ecclésiastique. Dans le cas où ils persevereront et ils en seront jugés dignes, point de difficulté ni d'empêchement de les admettre aux saints ordres, du moins les deux premiers, puisqu'ils ont leurs extraits de baptême en bonne forme et la preuve de la légitimité de leur naissance. Quant aux deux seconds,l'un et l'autre leur manquent,attendu que dans l'enlèvement de leur missionnaire et de l'ecclésiastique qui desservait leur paroisse, les registres de baptêmes, de maria-

ges et d'inhumations, comme tous les petits effets du susdit missionnaire, ont été dispersés, pillés et perdus, et qu'il n'est plus possible d'y avoir recours, d'où il résulte que leur âge et la légitimité de leur naissance ne se peuvent aujourd'hui constater que par un acte de notoriété, et c'est sur cela, Monseigneur,que je prends la liberté de supplier Votre Eminence de vouloir bien me donner ses conseils et ses avis, même ses ordres auxquels je me conformerai exactement. Il se présente une autre difficulté qui regarde également les quatre susdits jeunes Acadiens. Ils sont pauvres et leurs familles sans facultés ni pouvoirs de leur constituer ou procurer par ami un titre clérical, qu'il est d'usage en France d'avoir et de présenter en bonne forme pour être admis aux ordres sacrés et qui doit être de 150 livres, du moins dans le plus grand nombre des diocèses de l'intérieur du royaume car il y en a plusieurs où le titre clérical ou ecclésiastique est de moindre valeur et quelques uns même où il est d'usage d'admettre au sous-diaconat sur le simple titre d'un bénéfice, quelque modique qu'il soit. Le seul remède à cet inconvénient serait de faire ordonner ces quatres jeunes Acadiens *sub titulo paupertatis* et sur la condition et la promesse de leur part de se consacrer et de se destiner à l'œuvre des Missions ; et c'est assez l'usage du diocèse de Québec en faveur de ceux qui manquent de facultés et ne sont pas en état de se procurer un titre ecclésiastique. Sur cela cependant, je demande également à Votre Eminence et je la supplie de vouloir bien diriger et me prescrire la conduite que je dois tenir."

Et le 8 septembre 1766 :

" M. l'Evêque de Québec est informé de la vocation des quatre jeunes Acadiens qui sont en France et qui se disposent à l'état ecclésiastique. L'idée de Votre Eminence sur ces quatre jeunes candidats est la meilleure qu'il puisse suivre, en les faisant passer dans son diocèse et en les plaçant dans

ses séminaires pour leur faire achever leurs études et les ordonner lorsqu'il les en jugera dignes. Mais la difficulté sera non d'obtenir leur passage, mais d'en faire les frais qui seront d'autant plus considérables qu'il faudra nécessairement qu'ils passent par l'Angleterre et que je n'en serai pas quitte pour les quatre à moins de 3000 livres, mais la Providence y pourvoira et je me suis toujours bien trouvé d'y mettre toute ma confiance depuis 36 ans que je me suis chargé de l'infortuné diocèse de Québec. Malgré la longueur de ma lettre j'ai encore oublié et omis un article inportant des quatre jeunes Acadiens qui sont en France et qui se disposent à l'état ecclésiastique. Deux manquent de leur extraits baptistaires et se trouvent par conséquent hors d'état de constater leur âge et de prouver la légitimité de leur naissance, parceque les régistres de baptêmes, de mariages et d'inhumations de la paroisse où ils sont nés ont été enlevés avec leurs missionnaires et par conséquent pillés, brulés ou perdus sans qu'on y puisse avoir recours. Pour y suppléer, Monseigneur, je les ai autorisés à faire dresser par un notaire un acte de notoriété, signé d'un nombre de témoins suffisants et connus par leurs mœurs, probité et catholicité. Si Votre Eminence croit que cet acte quoique judiciaire et autorisé par le plus prochain juge du lieu de leur domicile ne soit pas suffisant pour constater leur âge et la légitimité de leur naissance, je lui enverrai les noms et je la supplierai de leur obtenir à chacun les dispenses nécessaires."

Et le 6 octobre 1766 :

" A l'égard des quatre jeunes Acadiens qui paraissent si disposés à l'état ecclésiastique, j'en avais informé M. l'Evêque de Québec avant son départ de Londres et je lui avais proposé de les appeler et de les faire passer à Québec pour les placer dans son séminaire, où, comme je l'ai déjà observé à Votre Eminence, il y a des places fondées pour des huma-

nistes, des philosophes et des théologiens, d'où il résulterait qu'il ne s'agirait plus que des frais de voyage et de séjour à Londres et de ceux de la traversée de Londres à Québec, dont je prendrai volontiers partie sur mon compte dans l'espérance que la Providence ne m'abandonnera pas, ainsi il ne s'agit plus que d'attendre la réponse de M. l'Evêque de Québec, dont pour me conformer aux vues de ce Prélat et à celles de Votre Eminence qui feront toujours la règle de ma conduite."

Et le 17 novembre 1766 :

" Quant aux quatre jeunes Acadiens dont j'ai déjà eu l'honneur de parler à Votre Eminence, Monseigneur, les deux que j'étais dans le dessein de faire venir à Paris pour y commencer leur philosophie, n'étant pas assez forts d'humanité pour entendre leurs cahiers, je les ai réunis aux deux autres pour y commencer leurs humanités et s'y fortifier par un plan d'étude abrégé que je leur ai prescrit et je leur ai envoyé 200 livres soit pour avoir des livres ou pour pourvoir à leurs pressants besoins."

Et le 9 février 1767 :

" La Providence vient encore de me procurer une petite ressource pour mes pauvres jeunes Acadiens à qui je fais continuer leurs études en Bretagne et dans le diocèse de St-Malo, dont par malheur nous venons de perdre le saint évêque."

Et le 24 août 1767 :

" Votre Eminence verra, Monseigneur, par le petit mémoire ci joint, que nous avons déjà établi 78 familles acadiennes dans le diocèse de Vannes, mais il nous en reste encore de 5 à 600, c'est-à dire plus de 3000 habitants que la cour et le ministère se disposent à établir."

L'abbé Anselme Rhéaume

FRANÇOIS DE CRESPIEUL

François de Crespieul ou Crépieul, né à Arras en 1638, entra dans la Compagnie de Jésus à Tournay, le 29 octobre 1658.

Il enseigna dans les collèges de son ordre à Lille, de 1662 à 1666 ; à Cambrai, de 1666 à 1667 ; à Douai, de 1667 à 1670.

C'est en 1670 qu'il s'embarqua pour la Nouvelle-France.

A la fin d'octobre 1671, il commença son apostolat au milieu des Montagnais.

Pendant trente ans, il suivit ses chers sauvages à travers les forêts épaisses et sur les montagnes, couchant sur la neige ou dans la cabane, vivant de la vie de ses néophytes, vie dure souvent, car la disette se faisait sentir des mois entiers. Chaque jour, il instruisait, il exhortait, il faisait prier ; " et, pendant le silence de la nuit, lorsque les sauvages cessaient de chanter et de parler, et les enfants de crier ou de pleurer, il s'entretenait avec Notre Seigneur au milieu des solitudes."

Epuisé par tant de travaux, le Père de Crespieul vint mourir à Québec, en 1702.

La *Vie d'un missionnaire montagnais présentée aux successeurs montagnais pour leur instruction*, par le Père Crespieul, est bien connue. Le *Règlemens concernant le bon estat de la mission de Tadoussac* l'est moins. Peut-être même ne l'est-il pas du tout, car nous croyons qu'il n'a jamais été publié.

P.-G. R.

RÉGLEMENS CONCERNANT LE BON ESTAT DE LA MISSION DE TADOUSSAC

Afin que cette mission se puisse maintenir en bon estat et avancer tous les ans la gloire de Dieu,

1° La traite de ce port ne doibt pas sortir des mains de la Communauté des habitans du Canada pour les raisons alléguées en un autre papier donné au R. P. Supr.

2° Personne des habitans ne doibt traiter à l'isle rouge ny à l'isle verte, ny au-dessous de Tadoussac, si ce n'est plus bas que vingt lieues.

3° Le missionnaire y doibt descendre dès aussitost que la rivière est libre, afin dy trouver à enseigner quelques nations qui y abondent dès le printemps et y font peu de séjour.

4° Il est besoin des catalogues de toutes les nations du nord qui descendent ordinairement en ce port, tant de ceux qui sont chrétiens et catéchumènes que de ceux qui sont encore payens.

Ces catalogues doibvent être distingués par nations et par familles, où sera l'âge de chaque personne, les mœurs, l'esprit, la dévotion, les bonnes et mauvaises qualités.

5° Il faut régler quelques prières qui ne sont pas encore bien réglées, comme le Confiteor, l'Acte de contrition, l'Oraison à l'ange-gardien ; ce qui regarde la communion, ce qu'il faut dire devant et après la communion.

Il faut régler les kalendriers que l'on fait et que l'on donne aux sauvages pour leur hyvernement, c'est-à-dire que l'on doit mettre des choses semblables, afin que se rencontrant dans les bois et se montrant les uns aux autres leurs kalendriers, ils voyent que nous sommes uniformes en nos règlements.

Il est besoin de faire un catéchisme en langue montagnèze que le missionnaire de Tadoussac enseigne, afin que nous rendions aux sauvages les principes de nostre foy faciles à

retenir et que nous ne troublions pas les esprits de ces bonnes gens par une différente doctrine.

6° Il seroit bon qu'on ne change plus les prières du matin et du soir, le Pater, Ave, Credo, Commandements, etc., etc., la prière que l'on dit devant et après la messe, tout cela ayant été suffisamment établi, et d'ailleurs ces changements ne doibvent apporter que du trouble.

7° Il seroit bon aussi d'achever le dictionnaire du P. Le Jeune en langue montagnèze, d'autant qu'il n'y en a aucun en ce pays.

8° Il seroit bon que ceux qui sont envoyés en cette mission gardassent tous la mesme méthode au baptême, confessions, communions, mariages publiques et choses semblables qu'ont gardé ceux qui ont commencé et ont gardé jusqu'à la présente année 1680 depuis l'an 1641.

9° Il est à propos de faire quelques aumosnes selon le besoin que le missionnaire y voit, quelquefois en bled-d'Inde, poids, petun, étoffe, que le missionnaire emporterait de Québec pour les pauvres sauvages qui viennent de loing, estrangers qui, faute de vivres quelquefois et manquant de quoy se nourrir, sont contrains de s'en retourner au plus tost en leur pays, ne donnant pas le loisir au missionnaire de les instruire.

10° Pour les mariages qui se font entre les chrétiens durant l'hyver en l'absence de leur pasteur, il les faut tolérer quelque temps, pourvu qu'ils soient accompagnés de trois conditions : 1° qu'ils ne se fassent pas devant que d'avoir averti leur pasteur, ou si faire ne se peut, ou pour le moins qu'ils lui fassent sçavoir à la prochaine occasion pour sçavoir sur ce point sa volonté ; 2° qu'ils ne se marient pas sans l'avoir porté à la connaissance des principaux de leurs cabanes ou de leur campement ; 3° qu'ils soient advertis qu'encore qu'ils ne soyent pas mariés en face de l'Eglise que néanmoins ils ne se peuvent quitter.

11° Le confessionnal de Tadoussac doibt être changé de place, afin qu'il soit en un lieu où l'on voye le pénitent qui se confesse pour l'édification et le bon odeur d'un chacun. Que si on ne le change pas de place pour la difficulté qu'il y pourrait avoir de ce faire, il faut faire en sorte que la tapisserie qui le couvre soit toujours retirée.

12° Les femmes ne doivent entrer dans la petite chambre où dorment les Pères, l'église étant suffisante pour les contenir.

13° Quand quelque sauvage chrétien a tombé en une faute publique et scandaleuse, je lui ay toujours fait faire la pénitence publique, pour réparation de sa faute.

14° Il faut avoir égard que le commis et les autres Français qu'on envoye à Tadoussac soyent gens estimés, de bonne vie et d'édification, surtout point sujets aux femmes et au vin, et qu'on leur recommande d'être obéissants au père qui y sera.

15° Il faut avoir soin de faire aggrandir l'église si faire se peut et faire transporter le four qui incommode notablement l'église.

16° Les aumosnes que font quelquefois du castor les sauvages ou par pénitence ou autrement doibvent servir pour l'accomodement de l'église ou pour le soulagement des pauvres. Les dits castors ont été pris jusque icy par les messieurs du Conseil au prix de France.

17° Il serait bien à propos de continuer la mission du Sagné. Ainsy, il faudrait quelqu'un des nostres qui resta à Tadoussac pendant l'absence du père qui irait de cette mission. Il faut avoir soin d'emporter une petite chapelle distincte de celle qui est attachée à la mission de Tadoussac.

18° Il faut avoir soin de fermer le cimetière qui n'a pas esté bien clos.

Ordre que j'ai gardé jusques à la présente année
1680 *à Tadoussac*

1° La première chose dont j'ay soin sont les morts chrétiens. J'en prends les noms et le nombre dès que je suis

arrivé, puis je dy la messe pour eux. J'advertis les sauvages de venir à la chapelle à cette intention et leur fait là-dessus un petit discours, et même quelquefois je les réunis pour prier pour les trépassés.

2° Je visite les cabanes pour sçavoir s'il n'y a point d'enfants à baptiser. S'il y en a, je les baptise au plus tost.

3° Je prends garde s'il n'y a point de désordre depuis mon absence dans cette nouvelle église, et afin de me renseigner, je fay rendre compte de la conduite d'un chacun. Si je recognais quelque défaut notable, je tâche d'y apporter remède.

4° Je dispose à faire pasques ceux qui en sont capables, c'est-à-dire qu'ils se confessent et communient, mais devant on fait faire l'adoration de la Croix comme on fait le Vendredi Saint.

5° J'instruits les adultes au baptême.

6° Je fays le catéchisme aux garçons et aux filles trois ou quatre fois la semaine, et plus souvent si la nécessité le demande.

7° J'ay un soin grand de faire apprendre par cœur aux grands le Pater, le Credo et les actes, car faute de cela ils ne peuvent point les dire ny à la messe, ny soir, ny matin, ny dans les bois, etc.

8° Quand ils sont sur leur départ, je leur recommande quelques points : 1° de ne point perdre la coustume de prier soir et matin ; 2° de garder les dimanches selon l'ordre que je leur ay donné ; 3° de tascher de demander pardon à Dieu tous les jours des fautes qu'ils pourraient avoir fait et de faire un acte de contrition et se confesser au plus tôt ; 4° de fuir tout ce qui regarde leurs mauvaises et anciennes coutumes : 5o de ne point s'entrequitter en leurs mariages.

Ordre des jours ouvriers

Je dy la messe aux sauvages sur les 7 heures, à laquelle assistent les chrétiens, et les catéchumènes jusques à l'Evan-

gile incluse. Je fay les prières ordinaires durant qu'ils entendent la messe, puis je leur dy un mot d'instruction.

A la fin de la messe, je leur fay faire l'action de grâce, puis je chante un hymne.

Je fay les prières du soir vers le soleil couchant, c'est-à-dire que je leur fay dire la moitié de leur chapelet ou le Credo, commandements de Dieu ou de l'Eglise, etc.

Ordre des dimanches et festes

Je fay les dimanches et festes ce que je fay les jours ouvriers, mais par-dessus je les assemble à midy pour dire le chappelet et chanter les veppres.

A la messe, je fay l'eau bénitte, et s'il y a nombre suffisant de Français, je chante la grand'messe. Cela servant à l'édification des sauvages et des Français.

Les jours que les sauvages se confessent et communient, je dy la messe un peu plus tard, si ce n'est qu'ils se confessent dès le soir, comme ils font pour l'ordinaire.

Quand y doibvent communier, y se confessent deux fois auparavant pour la plupart.

Il faudrait faire le propre, mais ce n'est pas encore composé.

CURÉS DE SAINTE-ANNE DES PLAINES

René Coyteux, octobre 1788 à septembre 1802 ; Antoine Rinfret, septembre 1802 à octobre 1806 ; Jean-Baptiste Gatien, octobre 1806 à décembre 1810 ; Pierre Antoine Tabeau, décembre 1810 à septembre 1813 ; François-Mathias Huot, septembre 1813 à janvier 1816 ; Jean-Baptiste Saint-Germain, janvier 1816 à octobre 1818 ; Pierre Grenier, octobre 1818 à octobre 1823 ; Isidore Poirier, octobre 1823 à 1839 ; Etienne Blyth, 1839 à avril 1841 ; Charles-Irénée Lagorce, 1841 à août 1844 ; George Thibault (desservant) août 1844 à juillet 1845 ; Antoine-Olivier Giroux, juillet 1845 à septembre 1848 ; Charles Champoux, septembre 1848 à 1872 ; Edouard Demers, 1872 à 1884 ; J.-E. Dugas, curé actuel.

L'abbé G. Dugas

L'EXODE DES NOBLES À LA CESSION DU PAYS

Est-il vrai que les seigneurs, les lettrés et les hommes du haut commerce quittèrent le Canada lors de la cession ?

D'où sont venus ce mensonge, cette erreur historique ? Est-ce du fait accompli, ou des travaux de nos écrivains, de nos historiens qui, se répétant les uns les autres, ont fini par ancrer leur manière de voir dans l'esprit du peuple ?

Bibaud, Garneau et Ferland, nos trois principaux historiens, ont contribué pour beaucoup à répandre cette fausse légende.

Voyons d'abord ce que dit Bibaud :

" Quoique signé le 10 février (1763), le traité de paix ne fut connu, ou du moins publié en Canada, qu'au mois de mai suivant. Cet événement occasionna encore l'émigration de mille à douze cents Français ou Canadiens. Cette diminution de la population canadienne était d'autant plus à regretter qu'elle avait lieu dans la classe élevée, la seule alors, à peu d'exceptions près, où il y eut des talents développés et des connaissances acquises. Le changement alors opéré pour le pis, sous le rapport des arts et des sciences, se fit sentir longtemps dans le pays (1)."

Puis Garneau :

" Après trois longues années passées entre la crainte et l'espérance, les Canadiens virent tomber leur dernière illusion. Leur destinée fut liée d'une manière irrévocable à celle de la Grande-Bretagne par le traité de 1763 ; ce qui détermina une nouvelle émigration. Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France après avoir vendu ou même abandonné des

(1) *Histoire du Canada*, vol. II, p. 11.

biens qui ont été jusqu'à nos jours un objet de litige entre leurs descendants. Il ne resta dans les villes que de rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand, et les corps religieux. Cette émigration ne s'étendit point au x campagnes, où la population était attachée au sol." (1)

Et enfin Ferland, toujours si bien renseigné :

" Peu de temps après, les troupes françaises partirent pour rentrer en France ; avec elles laissèrent le Canada presque tous les chefs de la société ; dans le pays restaient plusieurs seigneurs, peu d'hommes appartenant aux classes libérales, et une population d'origine française d'environ soixante-et-dix mille âmes. Avec elle, demeurait le clergé, q ui, dans l'absence des anciens chefs du peuple, se trouva ainsi chargé, non seulement de conduire le peuple, dans la voie de la religion, mais encore de le guider dans la politique et les matières civiles" (2).

L'honorable juge Baby vient de publier un mémoire où il étudie savamment cette question de l'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada (3). Il en vient à la conclusion que le Canada souffrit très peu de l'émigration de ses familles nobles en France après la cession.

" Loin de nous,déclare le distingué écrivain, la prétention de dire que personne n'ait émigré en France. Nous connaissons trop bien et sommes trop fiers des beaux noms qui ont jeté sur la race canadienne un si vif éclat dans la vieille France, tels que les de Repentigny, les de Léry, les Bedout, les Juchereau de St-Denis, les de l'Echelle, les Grasset de Saint-Sauveur, les Perthius, etc. Mais y en eût-il eu davan-

---

(1) *Histoire du Canada*, vol. II, p. 393.

(2) *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 607.

(3) *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada.* Montréal 1900.

tage, cela n'aurait pu amener la situation que Bibaud nous met sous les yeux : c'est-à-dire l'immence vide moral, intellectuel et social qu'il indique.

" Rappelons-nous d'ailleurs que le petit nombre de ceux qui émigrèrent étaient presque tous des jeunes gens dont le but, en quittant leurs familles, était d'aller s'établir là, où le sentiment les attirant, ils pensaient améliorer leur sort. Ils choisissaient la France pour leur patrie, tandis qu'au même moment d'autres Canadiens, en France depuis quelque temps, revenaient ici, optant pour le sol natal. Cependant, les souches des premiers, profondément attachées aux lieux où avaient vécu leurs ancêtres, y demeurèrent ; et nous en retrouvons aujourd'hui maints rejetons distingués dans la société canadienne.

" Il faut aussi que l'esprit impartial se pénètre bien de ceci : que parmi ces émigrés, il y avait certains officiers réformés, d'anciens fonctionnaires civils et militaires, de vieilles dames, tous jouissant de pensions de l'Etat français. Ils ne formaient, au total, qu'un chiffre bien insignifiant.

" Il ne faut pas oublier non plus les quelques Canadiens qui se dirigèrent vers la Louisiane ; mais, dès l'instant de la cession de cette province à l'Espagne par la France, ces émigrants s'empressèrent de nous revenir presque tous."

DEUX PROVERBES

Les deux proverbes suivants sont très populaires en France, le premier dans le Languedoc, l'autre dans la Provence :

" Te mandaray en Canada pesca des mounines verdes." (Je t'enverrai au Canada pêcher des aigles-poissons verts).

" Ne m'en trufe coume do'u Canada." (Je m'en soucie comme du Canada).

PENDANT LE SIÈGE

La vie ou la mort d'un homme tiennent souvent à des incidents bien futiles en apparence.

Le capitaine de Gaspé fumait paisiblement la pipe, pendant le siège de Québec, en 1760, avec deux de ses frères d'armes, les capitaines Vassal et de Bonne, dans une excavation faite la veille par une bombe ennemie. Cette retraite les mettait à l'abri d'un vent glacial du nord-est, accompagné d'une pluie qui tombait à torrents, et semblait aussi devoir les protéger des bombes et des boulets de l'ennemi.

Il faudra que le diable s'en mêle, dit en riant le capitaine Vassal, si une autre bombe vient nous déterrer dans ce trou par cette nuit sombre. Ainsi fumons et jasons en paix.

Ils étaient là depuis quélques minutes, devisant avec la gaîté habituelle des Français, lorsque le capitaine de Gaspé, croyant entendre quelqu'un qui l'appelait, dit, en sortant de l'excavation :

On craint apparemment que nos jambes s'engorgent faute d'exercice.

Mais il était à peine éloigné de quelques pas, qu'une seconde bombe, tombant dans la retraite qu'il venait de laisser, tua ses deux amis.

Feu le juge de Bonne et feu le colonel Vassal, adjudant-général des milices canadiennes, pendant la guerre de 1812, s'entretenaient souvent avec mon père de cette fatalité qui les avaient fait tous deux orphelins, tandis qu'un hasard providentiel avait sauvé la vie au père de leur ami.

PHILIPPE-A. DE GASPÉ

REPONSES

Les Pères D'Olbeau. (IV, VI, 471.)—Il y a eu deux pères d'Olbeau au Canada. On a étrangement mêlé la carrière de ces deux religieux. C'est le père de La Rochemonteix qui a remis ces deux figures en lumière.

Le père Jean d'Olbeau (Champlain écrit *Delbeau*, Sagard *Dolbeau*, et le père Le Clercq *d'Olbeau*), récollet, arriva à Québec en 1615, en même temps que les pères Jamay, Le Caron, et le frère Pacifique Du Plessis. C'est lui qui, le 25 juin 1615, célébra, à Québec, la première messe depuis les voyages de Jacques Cartier. La même année, il bâtit une cabane à Tadoussac, où il offrit le saint sacrifice. Dans l'hiver, il visita les Montagnais, les Betsiamits, les Papinachois et les Esquimaux. En 1617, il passa en France avec Champlain. De retour l'année suivante, il fit l'ouverture, le 29 juillet, du premier Jubilé célébré au Canada. Le 3 juin 1620, il posa la première pierre du couvent des Récollets, à l'endroit où est aujourd'hui l'Hôpital-Général de Québec. Renvoyé en France par les Anglais, en 1629, le père d'Olbeau ne revint jamais au Canada.

Le père Jean d'Olbeau, jésuite, né à Langres, en 1608, arriva au Canada en 1640. Envoyé à Miscou, il y séjourna trois ans. En septembre 1643, épuisé par un dur apostolat, il s'embarqua pour la France. Le vaisseau qui le portait ayant été pris par trois frégates ennemies, fut livré au pillage. Quelqu'un ayant laissé tomber du feu dans les poudres, une explosion s'en suivit, et vainqueurs et vaincus périrent. L'infortuné père, dit la *Relation* de 1643, eut ainsi le bonheur de donner sa vie, dans un si généreux emploi, et d'avoir passé par le feu et par l'eau pour entrer dans un repos éternel.

R.

Le capitaine Nadeau. (III, IV, 314.)—A la date du 30 mai 1760, le capitaine Knox, qui faisait partie de l'armée anglaise, écrit dans son *Journal* : "A native of the parish of St-Michel was hanged yesterday, in sight of his own hamlet, for having exerted his utmost endeavours to spirit up his countrymen to revolt, and drawing several of his own company, he being a captain of the militia, to join the late french army."

M. de Gaspé, dans ses *Anciens Canadiens*, nous donne le nom de ce brave. Il était meunier et se nommait Nadeau. Il était surtout accusé d'avoir fourni des vivres à l'armée française. Dans un moment de colère, le général Murray le condamna à mort. Le pauvre meunier fut pendu à une vergue de son moulin à vent. Son cadavre y demeura trois jours, balancé au gré des vents et de la tempête. Murray reconnut bientôt son erreur, et, pour réparer sa faute, il adopta les deux filles de sa victime. Il les amena avec lui en Angleterre. On a cru longtemps à Saint-Michel qu'il les avait fait périr pendant la traversée de l'Atlantique. Une telle idée est ridicule. Il est plus rationnel de croire que Murray les fit élever convenablement et qu'elles devinrent plus tard d'honorables mères de familles.

En 1768, le gouverneur Carleton, plus tard lord Dorchester, visitant Saint-Charles de Bellechasse, se fit présenter le fils orphelin du meunier Nadeau. Le gouverneur donna au pauvre enfant des marques d'une bonté paternelle. Il ordonna qu'on le mit en pension au séminaire de Québec,en disant : " C'est un général qui lui a fait perdre son père, c'est un général qui lui en fera retrouver un autre."

En effet, M. l'abbé Rhéaume, du séminaire de Québec, me dit qu'il a trouvé dans un cahier intitulé : " Annales du séminaire de Québec," qui contient les noms des pensionnaires jusqu'en 1770, l'entrée suivante : " 30 octobre 1768, Charles Nadeau, de Québec."

Dans le *Brouillard* de 1748 à 1770, il a aussi trouvé l'entrée suivante : " 14 nov. 1769, reçu pour solde de la pension du petit Nadeau, 54 l."

P.-G. R.

La comtesse de Puisaye. (V, VIII,646).—La comtesse de Puisaye n'a pas tenu un petit magasin à Québec pour la bonne raison qu'elle n'est jamais venu dans notre pays. J'ai en ce moment sous les yeux la liste de tous ceux et celles qui accompagnèrent le comte de Puisaye au Canada. Seules,madame la marquise de Beaupoil et madame la vicomtesse de Chalus suivirent leurs maris ici.

D'ailleurs, le comte de Puisaye n'a jamais été dans une condition de fortune assez précaire pour forcer sa femme à tenir un petit magasin. Lorsqu'il vint ici, deux domestiques, John Thompson et madameSmithers, l'accompagnaient ; ce qui indique encore une certaine aisance.

P.-G. R.

Les œuvres de M. l'abbé L.-E. Bois (V, VI, 619.)—L'abbé Bois était aussi modeste que savant. Il n'a jamais voulu consentir à laisser mettre son nom sur les ouvrages qu'il a publiés. Voici, aussi complète qu'il nous a été possible de la faire, la liste de ses ouvrages :

Esquisse de la vie et des travaux apostoliques de Sa Grandeur Mgr François-Xavier de Laval-Montmorency, premier évêque de Québec ; suivie de l'Eloge funèbre du Prélat. 1845.

Etudes et recherches biographiques sur la chevalier Noel Brulard de Sillery, fondateur de la mission Saint-Joseph, à Sillery. 1855.

Etat présent de l'Eglise et de la Colonie Française dans la Nouvelle-France, par M. l'Evêque de Québec. 1857.

Notice sur Michel Sarrazin, médecin du Roi à Québee, et membre du Conseil Supérieur. 1857.

Relations des Jésuites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les Missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France. 3 volumes in-8 de 750 pages chacun. 1858. (M. l'abbé Bois est l'instigateur et le véritable *compilateur* de cette édition canadienne des célèbres *Relations*).

Le naufrage de l'Auguste, 1860.

Etudes sur les explorations de Soto, Joliette, Marquette et La Salle, 1860.

Eloge historique de M. le marquis de Montcalm,avec notes 1860.

Etudes biographiques sur M. Jean Raimbault, archiprêtre, curé de Nicolet. 1869.

Notice sur M. Jos.-O. Leprohon, archiprêtre, directeur du collège de Nicolet. 1870.

La découverte du Mississipi. Notices sur les explorateurs De Soto, Joliet, Marquette et de la Salle, 1873.

Esquisse du service postal. 1875.

Le colonel Dambourgès. 1877.

Le juge Mabane. 1881.

Notes sur l'île d'Orléans. 1895.

P.-G. R.

Le bourreau Humphrey. (VI, VIII, 739).—A l'époque sanglante de la rébellion de 1837-38, le bourreau, à Montréal, était un nommé Humphrey.

Humphrey avec un effrayant cynisme, bravait le mépris public ; lui seul parmi les bourreaux refusa de dérober ses traits sous un grand manteau noir.

Il était taillé en Hercule, très obèse, et quoique n'étant atteint d'aucune infirmité, il marchait courbé sur un bâton.

Les enfants se reculaient en frémissant à son approche, car personne n'ignorait alors qu'elles étaient ses ignobles fonctions.

Personne ne connaissait sa demeure ; il courait sur son compte, dans le peuple, les légendes les plus curieuses. Il n'a jamais essayé de se cacher et, chose vraiment étrange, on n'a jamais essayé de le frapper dans les rues. Il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient une telle terreur, que les plus hardis même en nombre, n'auraient pas voulu combattre contre un tel adversaire.

Voici les noms des glorieux martyrs de nos libertés, souillés par les mains du bourreau Humphrey :

21 décembre 1838.—J.-N. Cardinal, N. P., Joseph Duquet, étudiant en droit.

18 janvier 1839.—T.-Théophile Decoigne, Joseph Jacques Robert, Ambroise Sanguinet, Charles Sanguinet, François-Xavier Hamelin.

15 février 1839.—F.-X. Thomas de Lorimier, François Nicolas, Pierre-Rémi Narbonne, Amable Daunais, Charles Hindelang. R.

La chasse-galerie. (V, III, 596.)—La *chasse-galerie* est une légende apportée de France, et adaptée au pays par nos voyageurs et coureurs des bois. D'après cette légende, ceux qui désirent être transportés rapidement d'un endroit à un autre, à travers les airs, et généralement en canot d'écorce, passent marché avec Satan pour la réussite du voyage, que le Prince des Ténèbres s'engage à mener à bonne fin aux conditions suivantes :

1o Durant tout le temps du trajet, le nom de Dieu ne doit pas être prononcé ;

2o Les voyageurs veilleront à ne pas s'accrocher, en route, aux croix surmontant les clochers des églises ;

3o Les voyageurs conviennent de livrer leurs âmes au diable, s'ils violent les deux conditions ci-dessus.

Ces conditions une fois stipulées, il n'y a plus qu'à prendre place dans le canot et à prononcer les trois mots caba-

listiques : Acabri ! Acabra ! Acabram ! L'embarcation s'élève alors dans les airs, qu'elle traverse à raison de cinquante lieues à l'heure. (Ces renseignements sont extraits de la nouvelle la *Chasse-Galerie*, publiée par M. Honoré Beaugrand, dans le *Century Magazine* de septembre 1892).

En Saintonge, d'où nous vient la légende, la *chasse-galerie* est encore aujourd'hui l'une des vieilles terreurs de la campagne. On y définit par là le passage bruyant, durant la nuit, d'une troupe de diables sifflant, hurlant, faisant claquer des fouets et emportant des quartiers d'hommes. Les esprits forts, par contre, soutiennent que tout ce beau vacarme est en réalité causé par des vols de cigognes et de canards siffleurs, qui effraient les pochards attardés sur les routes.

Nous venons de rencontrer, dans un ouvrage de Pierre Loti (*Livre de la Pitié et de la Mort*, p. 123), quelques lignes relatives à ce sujet et que nous croyons utile de rappeler ici. Pierre Loti relate, en ces lignes, un souvenir de sa jeunesse, et la chose se passe dans l'antique demeure de sa famille, sise précisément dans l'ancienne province de Saintonge :

" Dans le grand silence, nous avions entendu passer au-dessus des toits... un vol d'oies sauvages qui émigraient vers d'autres climats ; un peu une musique de *chasse-galery*, un bruit de voix aigres, très nombreuses, gémissant toutes à la fois..."

M. Louis Fréchette, qui tient aussi pour l'origine française du mot, citait, dans une de ses chroniques de la *Patrie*, un autre fait bien concluant :

" Dans le district de Québec, raconte-t-il, la *chasse-galerie* se rapproche plus de la légende française. Un homme est allé à la chasse pendant la grand'messe le dimanche, et, depuis lors, il parcourt les airs avec ses chiens en criant : *Tayant ! tayant...*

" Or, la preuve que la légende est d'origine française, c'est que ce terme de chasse est complètement inusité au Canada ; il ne s'est conservé que dans la légende."

La *chasse-galerie* n'est plus maintenant qu'une tradition au Canada, et l'on trouverait à peine quelques rares " vieux de la vieille " pour y ajouter foi. Mais, même dans le temps où la crédulité de nos pères s'exerçait à cet endroit, la *chasse-galerie* n'inspirait aucune crainte. Presque toujours, elle se présentait sous forme d'une bande de joyeux lurons, chantant force gais refrains et pagayant avec vigueur leurs canots d'écorce à travers les airs. D'autres fois encore, c'était une troupe de chasseurs, se suivant à la queue-leu-leu à la crête des nuages, et ce dut même être là ce qui a donné lieu à l'étymologie primitive du mot : la *galerie* ou bande de chasseurs. Par les belles nuits tranquilles, nous raconte-t-on, on entendait tout à clair le galop des chevaux, l'aboiement des meutes, l'hallali des cors, etc.

SYLVA CLAPIN

Le Père de Smet. (VI, VIII, 736).—Le célèbre missionnaire belge est mort aux Etats-Unis. Ses compatriotes lui ont élevé un magnifique monument à Termonde.

Le nom du Père de Smet est encore en grande vénération auprès des Peaux Rouges, qui l'appelaient non pas *une robe noire* mais *la robe noire* par excellence. En souvenir de lui le fameux chef des Sioux, converti par le missionnaire jésuite, *Taureau-Assis*, a plusieurs fois relâché sans rançon des Canadiens et des Français. Il n'en voulait qu'aux Américains envahisseurs de son territoire.

Il m'a été donné de visiter le tombeau de mon compatriote à Florissant, village du Missouri, à une douzaine de milles de Saint-Louis. Florissant fut jadis la résidence du gouverneur et le chef-lieu d'un territoire à peu près grand comme les deux tiers de l'Europe, maintenant décomposé en plusieurs

Etats. C'était une cité, alors que la ville de Saint-Louis n'existait pas. Toute la vallée de Florissant est ravissante.

Le Missouri en avait jadis certainement fait un lac, car le limon laissé par les eaux était à trente pieds de profondeur. J'ai vu des terres qui portent du maïs depuis vingt ans sans que l'on parvienne à les appauvrir pour cultiver du blé. Dans ce village, fort étendu du reste, il y a deux églises catholiques et un noviciat construit par les Jésuites. De leurs propres mains, le Père de Smet et quelques compagnons, la plupart Belges, édifièrent la log-house qui fut leur premier couvent. A côté du noviciat est le cimetière des Jésuites. En cherchant bien parmi les pierres tombales, toutes semblables, j'ai découvert celle que je cherchais. Elle porte cette inscription : " *R. P. P. J. De Smet, né le ..... mort le.....*" Rien de plus. Si quelque chose distingue cette tombe de ses voisines, ce n'est qu'une plante de chevrefeuille venue par hasard et dont les rameaux embaumés tamisent sur la pierre les ardeurs du soleil.

A. DE WOELMONT

Le canal de Chambly. (VI, VII, 730).—Le canal de Chambly a été commencé le 1er octobre 1831 et ouvert à la circulation dans le printemps de 1843. Il permet d'éviter les rapides entre Chambly et Saint-Jean, distance de douze milles. Le coût total de ce canal, y compris les dépenses faites jusqu'à 1893, s'élève à la somme de $677,318.82.

On jugera de l'importance du trafic de ce canal par les données suivantes : Le système Richelieu, commence à Sorel, au confluent du Saint-Laurent et du Richelieu soit quarante-cinq milles plus bas que Montréal. On remonte le Richelieu jusqu'à l'écluse de Saint-Ours, de Saint-Ours à Chambly, de Chambly à Saint-Jean, de Saint-Jean à la frontière, de la frontière au canal Champlain, du canal Champlain, au canal Erié, du canal Erié à Albany, et d'Albany à New-York. En tout quatre-cent-onze milles. R.

Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec ;
Mgr Dosquet, évêque de Québec ;
Mgr Plessis, archevêque de Québec (1820) ;
Mgr T.-L. Connolly, archevêque d'Halifax (1856) ;
Mgr C.-F. Baillargeon, archevêque de Québec (1862) ;
Mgr William Walsh, archevêque d'Halifax (1862) ;
Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal (1862) ;
Mgr E.-J. Horan, évêque de Kingston, (1862) ;
Le cardinal Taschereau, archevêque de Québec (1875) ;
Mgr J.-T. Duhamel, archevêque d'Ottawa ,
Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke (1886) ;
Mgr L.-F.-R. Lafièche, évêque de Trois-Rivières (1892) ;
Mgr Vital Grandin, évêque de Saint-Albert (1886) ;
Mgr L.-Z. Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe (1887) ;
Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec ;
Mgr Elphège Gravel, évêque de Nicolet.

P.-G. R.

L'épée de Wolfe. (V, II, 579).—Il y a quelques années, on faisait l'acquisition en Angleterre, pour notre futur musée national à Ottawa, de l'épée portée par Wolfe lorsqu'il tomba sur les Plaines d'Abraham. Cette épée est-elle bien *authentique ?*

Je réponds sans hésiter : non.

L'épée de Wolfe, celle qu'il portait à la journée mémorable du 13 septembre 1759, est encore conservée à la Royal United Service Institution de Londres. Elle avait éte donnée à ce musée par George Warde, héritier de la mère du héros anglais.

R.

Le sieur Dumas. (IV, X, 519)—." Une lettre du 27 février 1769 nous apprend que Dumas vient d'être relevé de son commandement général à l'Ile de France et de Bourbon." (*Famille de Léry, p.* 81). R.

La loi de primogéniture. (II, XII, 266).—La loi de primogéniture, par laquelle lorsqu'un père meurt tous ses biens passent à l'aîné de ses fils, n'a jamais existé dans la province de Québec, Dieu merci. Lorsqu'on nous donna la constitution de 1791 la province d'Ontario—le Haut Canada d'alors—fut soumise à la loi anglaise. La loi de primogéniture a donc été en force dans Ontario. En 1851, l'honorable M. Baldwin réussit à faire changer cette loi injuste. Et aujourd'hui lorsqu'un père meurt sans faire de testament, tous les enfants ont une part égale des biens paternels.

P.-G.-R.

Les journaux de Lévis. (III, XI, 375.)—Un grand nombre de journaux et de revues ont vu le jour à Lévis. En voici la liste complète : Le *Drapeau de Lévis*, qui eut le poète Fréchette pour rédacteur, 1864 ; le *Journal de Lévis*, dans lequel M. A.-D. De Celles écrivit son premier article politique, 1865 ; le *Progrès de Lévis*, 1867 ; la *Semaine des Familles*, 1869-70 ; l'*Echo de Lévis*, 1871-1876 ; le *Quotidien*, 1879 ; le *Travailleur de Lévis*, 1890-92 ; l'*Ouvrier*, 1890 ; le *Glaneur*, 1890-92 ; l'*Union Canadienne*, 1891 ; le *Feu-Follet*, 1892 ; le *Moniteur*, 1893-96 ; le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1895 ; la *Bibliothèque Canadienne*, 1898 ; la *Revue du Notariat*, 1898 ; la *Cravache*, 1899 ; la *Charité*, 1900.

HORACE TÊTU

Assistants au trône pontifical. (VI, VIII, 741.) Les archevêques et les évêques, seuls, peuvent être assistants au trône pontifical.

Les prélats assistants ont le droit de porter la *cappa*. Ils font partie du cortège du Souverain Pontife. Dans les cérémonies, ils tiennent le livre et le cierge dont il se sert.

Autrefois, les prélats assistants au trône pontifical jouissaient d'un grand nombre de privilèges. Aujourd'hui, cette charge est purement honorifique.

QUESTIONS

742.—Où peut-on trouver la biographie ou des renseignements sur nos anciens vice-rois ou lieutenants-généraux ? Roberval, de LaRoche, de Chattes, de Monts sont bien connus mais qui connait de Thémines, le duc de Maille-Breeze, le marquis de Feuquières, etc, etc ?

CUR

743.—Garneau, parlant de la bataille des Plaines d'Abraham, dit : " La perte des Français dans cette journée désastreuse fut considérable ; elle se monta à mille hommes environ y compris deux cent cinquante prisonniers, qui tombèrent entre les mains des vainqueurs avec la plupart des blessés." On m'affirme que ces deux cent cinquante prisonniers, la plupart Canadiens, furent transportés en Angleterre et qu'ils ne revirent jamais leur patrie. Que dit l'histoire ?

RIO

744.—Je lis dans une lettre du maréchal Vaillant à un de ses parents lui demandant des renseignement sur sa famille : " J'ai entendu dire qu'un de mes grands oncles avait été soldat et blessé dans le Canada." Je serais curieux de connaître le nom de ce parent du grand soldat français.

R.-O.-P.

745.—En quelle année a-t-on commencé à réunir des livres pour former la Bibliothèque de la Législature de Québec ?

BIBLIO

746.—Est-il vrai que le célèbre ministre Pitt, second lord Chatham, servit au Canada dans un régiment anglais pendant la guerre de l'Indépendance ?

CONV.

747.—Le sulpicien Faillon a publié, n'est-ce pas, tous ses ouvrages sous le voile de l'anonymat. Pourriez-vous me donner une liste des ouvrages du savant historien ?

BIBLIO.

EGLISE DE SAINT-IGNACE DU CAP SAINT-IGNACE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 OCTOBRE 1900 No. 10

SAINT-IGNACE DU CAP SAINT-IGNACE

La paroisse de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace est formée de la seigneurie Vincelotte, concédée par Jean Talon à Geneviève de Chavigny, veuve du sieur Amiot, le trois novembre 1672, et par le gouverneur de Frontenac à Joseph Amiot, sieur de Vincelotte, le 1er février 1693 ; du fief Gamache ou Gagné, concédé par l'intendant Talon à Gamache et Belleavance, le 3 novembre 1672 ; du fief Sainte-Claire, concédé par de Frontenac à René Lepage, le 17 mars 1693, du fief Lafrenaye et du fief Fournier.

Il y a près du fleuve Saint-Laurent, au centre de la paroisse, un petit cap, formant presqu'île, qui porte le nom de Cap Saint-Ignace. Ce nom lui fut-il donné par un missionnaire jésuite ? La chose est possible, quoique la liste des missionnaires et curés de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace ne mentionne le nom d'aucun jésuite. Quoi qu'il en soit, du cap, ce nom ne tarda pas à s'étendre aux établissements qui se formèrent dans les environs, et le 30 octobre 1678, lorsque Mgr de Laval érigea la paroisse, il lui donna une sanction officielle.

Dans son rapport au roi, en 1683, Mgr de Laval écrit : " Le Cap Saint-Ignace (seigneurie de Vincelotte) contient une lieue ; il y a douze familles et 47 âmes. Dans la seigneurie de Gamache et de Belleavance, qui n'ont ensemble qu'une demie-lieue, il y a quatre familles et vingt-trois âmes."

La première messe à Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace fut dite dans la maison de Jacques Bernier, surnommé Jean de Paris, parce qu'il venait de Paris. Ce Bernier est la souche de tous les Bernier passés, présents et futurs.

La première chapelle fut bâtie en 1683,au bord du fleuve, dans les limites du fief Gamache, sur un terrain donné par Nicolas Gamache. Elle était en bois.

Un an ou deux après, on éleva une chapelle en pierre à côté de la première. En 1744, elle s'éboula avec la côte. On voit encore les ruines de cette chapelle à marée basse.

En 1746, on construisit, à douze arpents plus haut, une maison en pierre pour servir de presbytère. Cette maison existe encore aujourd'hui. Elle est en bon état de conservation. Elle est même habitée.

Dans le même temps, les habitants de la seigneurie Vincelotte se mirent aussi à bâtir un presbytère, malgré la défense de l'évêque. De là, de longues et pénibles difficultés. Cependant les habitants de la seigneurie Vincelotte eurent la messe dans leur presbytère, et cela pendant environ 25 ans. Les divisions n'en continuèrent pas moins. Pour mettre fin à tous ces troubles, en 1772, Mgr Briand fixa la place de l'église sur les confins ouest de la seigneurie Vincelotte. Cette troisième église fut ouverte au culte en 1773. Elle était située au lieu et place de l'église actuelle. Cette église fut allongée une première fois en 1824 et de nouveau en 1854.

En 1880, on la remplaça par une nouvelle église, qui fut incendiée le 14 décembre 1890.

L'église actuelle, commencée l'année suivante, a été entièrement terminée en 1893. C'est un beau et magnifique temple qui fait la gloire de la paroisse et proclame l'habileté de son curé et la générosité de ses habitants.

La paroisse de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace a eu, depuis sa fondation, les desservants et curés suivants :

MM. Pierre de Caumont, de novembre 1679 à avril 1680 ; Thomas Morel, 1680 à 1683 ; Paul Vachon, de 1683 à 1685 ; Paul Sennémaud, du 1er janvier 1685 à mai 1685 ; Benoit Duplein, de juin 1685 à novembre 1685 ; Thomas Morel, de novembre 1685 à octobre 1686 ; Claude Moireau, récollet, de 1686 à 1687 ; Nicolas Cadard, de janvier 1688 à avril 1688 ; Elie Audy, 1688 ; Gaspard Dufournel, 1688 ; Louis Aubert, récollet, 1688-1689 ; Philippe Boucher, 1689-1690 ; Jean Pinguet, de 1690 à 1692 ; Pierre de Francheville, 1692-1698 ; Louis Mathieu, premier curé, 1698-1701 ; Rodolphe Dubus, de 1701 à 1702 ; Pierre Le Poyvre, 1702-1704 ; Philippe Rageot, 1704-1707 ; Joseph Denys, 1707-1708 ; Yves LeRiche, 1708-1712 ; Charles Hazeur Desormeaux, 1712 ; Yves Godard, 1713-1714 ; J.-B. Dugas, 1714 ; Pierre Leclair, deuxième curé, 1714-1722 ; Simon Foucault, 1722 ; Maurice Imbault, 1723 ; Lucien Verge, 1723 ; Charles Joseph Le Berre, 1723 ; Simon Foucault, 1724-1741 ; J. Romain Dolbec, 1741-1746 ; François Marganne de Chapt de Lavaltrie, de 1746 à 1747 ; Jean François Curot, 1747-1764 ; Charles Mangue-Garaut Saint-Onge, 1764-1769 ; Jacques Hingan, 1769-1777 ; Paul Antoine Bédard, 1777-1779 ; Jacques Panet, 1780 ; Jacques Olivier Guichard, 1780-1786 ; Jacques Panet, 1781-1783 ; J. Michel Paquet, 1783 1792 ; J. B. Griault, 1792-1806 ; Pierre Nicolas Leduc, 1806-1812 ; Pierre Viau, 1812-1818 ; Philippe Auguste Parent, 1818-1832 ; Louis Gingras, 1833 ; Etienne Edouard Parent, 1833-1840 ; J. Etienne Cécil, 1840-1857 ; Frédéric Caron, desservant, 1857 ; François Morin, 1857-1859 ; Zéphirin Sirois, 1859-1868 ; Napoléon Théodule Sirois, curé actuel.

R.

LES MOTS D'ORIGINE SAUVAGE

Achigan : Mot d'origine algonquine désignant la perche noire de nos rivières (*black bass* des Anglais). D'autres formes existent, et on dit, suivant les localités, *acigan*, *acignan*, *malachigan*, *manachigan*. Le mot est très vieux, étant venu en usage dès le commencement de la colonie, et on lit, entr'autres dans Hennepin, *Description de la Louisiane :* " On y pesche.....des achigans."

Agohanna : usité en poésie et en histoire pour roi, chef suprême. " Le Roy et Seigneur du païs qu'ils appellent en leur langue Agouhanna." (Lescarbot, *Nouvelle-France*, p. 320).

Algonquin : Sauvage de la tribu indigène des Lenni-Lennapes, dont les descendants habitent aujourd'hui la région du lac Saint-Jean et du haut Saguenay. Au figuré, personne d'apparence rude et fruste, ou qui est bizarrement accoutrée :—C'est un vrai *algonquin*, c'est-à-dire un ours. Par extension, et pris substantivement, chose difficile ou impossible à démêler : Tout ça c'est de l'*algonquin*, c'est à-dire il est impossible d'y voir goutte.

Almouchiche : du micmac animout, signifiant chien, suivi de la désinence diminutive *shish*. Le mot almouchiche est une expression purement locale, appartenant à la région du Ristigouche, et l'on désigne par là une variété de chiens que l'on dresse à faire la chasse aux porcs-épics. " Pour l'almouchiche point de péril dans la chasse." (Taché, *Soirées Canadiennes*, 1861, p. 18).

Apola : désigne une variété de ragoût, que M. de Gaspé (*Anciens Canadiens*, p. 192) décrit comme suit : " L'apola, ou étuvé d'alouettes, avec pommes de terre, mie de pain, et michigouen."

Assinabe : de l'algonquin *assin*, pierre. Lourde pierre servant à retenir une seine, un filet, au fond de l'eau.

Atoca : ce mot, désignant le fruit de la canneberge, est d'origine huronne ou iroquoise. Le lexique iroquois de l'abbé Cuoq donne la forme *tokware*, et on lit, dans le *Dictionnaire de la langue huronne* de Sagard : " *A toca*, petit fruit, comme cerises rouges, qui n'a point de noyau."

Atosset : mot montagnais désignant un poisson particulier au lac Saint-Jean (Buies, *Le Saguenay*, p. 203).

Autmoin : nom donné, par les Souriquois, à leurs prêtres et sorciers. Ce mot se rencontre fréquemment dans plusieurs anciens ouvrages sur le Canada, mais avec tendance à tomber de plus en plus en désuétude. " Les autmoins adossaient, dans sa forme mystique,—Aux parois des rochers la loge fatidique." (Taché, *Soirées Canadiennes*, 1863, p. 100).

Babiche : lanière de peau d'anguille. L'explication la plus rationnelle de l'origine de ce mot est celle qui le fait se rattacher au Souriquois *ababich*, signifiant corde, fil, ou encore, au micmac *ababee*, même signification. Quoi qu'il en soit, l'emploi de babiche était à peu près général dès l'origine de la colonie, ainsi qu'en fait foi Lescarbot qui, en 1612, écrivait *ababich* dans son *Histoire de la Nouvelle-France.*

Batiscan : exclamation en forme de juron adouci, et qui au Canada, remplit l'office de *sapristi* en France. " M'en aller, batiscan ! On ne me déloge pas de cette façon." (Le-May, *Picounoc le Maudit*, II, 159).

Boucane : fumée quelconque, et, plus spécialement, fumée épaisse ou nauséabonde.

Cacaoui : variété de canard (Harelda glacialis), que l'on rencontre dans les parages du golfe Saint-Laurent. L'origine de ce mot est douteuse, et *cacaoui* peut être tout simplement une onomatopée. L'abbé Cuoq, dans ses *Etudes philologiques* (p. 86), le fait dériver de l'algonquin *anhanhowe*, ou *anh anhwe*, d'où, ajoute-t-il, les Canadiens ont fait *cacaoui*. Ce qui semblerait prêter une grande force à cette

étymologie c'est que le P. Petitot, dans son *Dictionnaire de la langue Déné-Dindjié*, désigne le même volatile par *cancanwi*.

Canaoua : terme dérisoire, ou de mépris, appliqué aux Sauvages par les blancs. Ce mot était surtout d'un usage très répandu, au siècle dernier. On disait aussi *canaouache* et *canaouich*, " Les canaouas vont t'écorcher comme une anguille." (De Gaspé, *Anciens Canadiens*, II, p. 135).

Canot : petit bateau, fait d'écorce ou d'un tronc d'arbre. Chose qui semblera étrange le mot *canot* fut employé au Canada avant de l'être en France, et dérive de l'espagnol *canoa* se rattachant au dialecte des Caraïbes, dans les Antilles. Lescarbot, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, appelle *canoa* un " petit bateau tout d'une pièce."

Carcajou : du montagnais *Kar-Ka-Joo*. Animal carnassier, appartenant à la famille des blaireaux et qui habite principalement le Labrador. Les Sauvages le désignent aussi sous le nom de *quâ-quâ-sut* (diable-des-bois).

Caribou : animal sauvage à la chair exquise, que l'on a surnommé le renne de l'Amérique septentrionale.

Cazagot : mot emprunté aux Montagnais du lac Saint-Jean, et désignant une sorte de boîte en écorce que la femme sauvage s'attache derrière le dos, et qui lui sert à porter son nourrisson. " Elle avait sur son dos, dans son cazagot...un petit métis de douze mois." (Barthe, *Souvenirs d'un demi-siècle*, p. 433).

Chichicoué : instrument de musique en usage chez les Sauvages, et servant à battre la mesure. "Cet instrument, fait de bois, de peau desséchée ou de corne, se compose d'un manche et d'une portion creuse, remplie de petits osselets, de petits cailloux, ou de plomb à tirer " (J. C. Taché). Le vrai mot sauvage de cet instrument est *chichigouane*, de *chichigoué* signifiant serpent à sonnettes, sans doute par analogie avec le bruit de grelots de la queue de ce reptile.

Chouayen : terme dérisoire, ou de mépris, appliqué au Canadien-Français qui fait montre d'un loyalisme exagéré, en quelque sorte servile, vis-à-vis des Anglais. Le mot *chouayen* remonte assez loin dans l'histoire, et appartient même à la période de la domination française, puisqu'on le vit apparaître, pour la première fois, lors de la prise du fort d'Oswego. A cette époque, quelques Canadiens-français, désespérant déjà du succès définitif des armes françaises, avaient résolu de passer aux Anglais, dont ils attendaient faveurs et protection. La victoire française d'Oswego, survenant sur ces entrefaites, fit éprouver à ces transfuges un tel dépit, que le gros public prit de suite un malin plaisir à le leur rappeler à tout propos. Or, on sait que le fort Oswego s'appelait autrefois *Chouaguen*. De là l'appellation *chouayen*. Durant la rébellion de 1837, le mot *chouayen* obtint un surcroît d'actualité, et servit, bien entendu, à désigner ceux des Canadiens-français qui faisaient alors bande à part contre les " patriotes," et en particulier les " bureaucrates."

Esurgnis : grains de porcelaine, faits de la nacre de certains coquillages marins, et dont les Sauvages confectionnent des colliers. Ces colliers jouaient autrefois un certain rôle dans les relations des colons avec les Indiens, et se présentaient, au début des délibérations, de conseils, comme gages de paix, de bonne entente. Il a toujours été, cependant, plus d'usage courant de remplacer *esurgnis* par son équivalent *wampum*, qui est un mot se rattachant au dialecte des Sauvages de la Nouvelle-Angleterre. " Lors chascunes d'icelles donna audict cappitaine vug collier *desurgny*." (Cartier, *Bref recit*, p. 44).

Kayak : canot de pêche, en usage chez les Esquimaux de la région septentrionale du Labrador. Une coïncidence assez curieuse se remarque entre le *Kayak* des Esquimaux, et le *Kayik* des YaKoutes de Sibérie, ce dernier étant aussi

un canot de pêche. Selon toute probabilité, notre propre mot *Kayik* a donc dû prendre naissance en Sibérie, dans les parages du lac Baïkal, puis, de là, passant aux Esquimaux de la Léna, arriva en Amérique avec ces derniers, *viâ* le détroit de Behring. S'il est vrai qu'aucun fait, si petit qu'il soit, ne doit être laissé de côté pour l'intelligence des choses préhistoriques, ce mot *Kayak* viendrait donc ainsi singulièrement à l'appui de ceux qui prétendent que l'Amérique a été peuplée, à l'origine, à l'aide de migrations venues de l'Asie.

Kini-Kinik : du sauvage algonquin *Kininigegi*, signifiant " Je mêle." On désigne, par ce mot, un certain mélange d'écorce ou de feuilles avec du tabac, et que fument les sauvages, les trappeurs, etc. Quelquefois aussi, *Kini-Kinick* se prend tout simplement pour l'écorce même servant de base au mélange en question, écorce enlevée à une variété d'aubier, dite " bois-rouge."

Machicoté : de l'algonquin *matshîgode*. Jupe, jupon de femme.

Mackinaw : couverture de laine, ou pelisse, par-dessus fait d'une épaisse converture de laine. Le *mackinaw* fut autrefois l'objet d'un commerce très étendu avec les sauvages, et on le désignait ainsi parce qu'on se le procurait surtout au fort *Mackinaw*, qui en était l'entrepôt principal. " Enveloppés dans nos pelisses de bison et dans nos couvertures *mackinaw*, nous pouvions,sans être incommodés, braver la fureur du vent." (LeMoine, *Chasse et pêche*, p. 31).

Malachigan : corruption de *manachigan*, ou, selon Cuoq, de *manacigan*, et désignant spécialement une variété d'achigan mal conformé, que l'on nomme aussi " gros bossu." La première syllabe de ce mot sauvage a été confondue avec l'adjectif français *mâle*, tout comme s'il fallait écrire *mâle achigan*.

Manitou : mot d'origine algonquine (*manito*, génie, dieu, esprit). Divinité tutélaire adorée par nos sauvages. Chacun d'eux se choisit un *manitou* dans le premier objet venu qui frappe ses sens. Cette définition, si exacte qu'elle soit dans l'espèce, est cependant par trop vague et incomplète, et le mot comporte diverses autres significations qu'il est utile de préciser ici : 1° Esprit, ombre, mâne : "..... manitous de la plage,—Esprits, éveillez-vous." (Fréchette, *Fleurs boréales*, p. 50). 2° Bon ou mauvais génie, appartenant à une légende locale : "..... les plus nerveux parlaient de sortir et de provoquer en combat singulier le *manitou* du Saint-Maurice." (Sulte, *Mélanges*, p. 357). 3° Esprit invoqué par les jongleurs, les sorciers : " L'importance des jongleurs est en raison de l'importance de leurs *manitous*." (Taché, *Forestiers et voyageurs*, p. 192). 4° Fétiche, symbole : " Dans le sac de voyage, le *manitou* tenait le premier rang.") Ferland, *Histoire du Canada*, t. I, p. 113).

Mascouabina : d'origine algonquine, désignant le cormier ou sorbier domestique. Le P. Lacombe fait dériver ce mot de *maskomin*, signifiant " graine d'ours," et cela parce que plusieurs animaux sauvages, entr'autres les ours, sont très friands de l'écorce du *maskouabina*.

Maskeg : d'origine cree, désignant un marais, une savane. Le P. Petitot définit le *maskeg* " marais, ou plaine remplie de lichens." Dans le dialecte otchipwe se trouve la forme *mashkig*.

Maskinongé (esoxestor) : variété de brochet, ainsi nommée du mot algonquin *muskelunge*. Une corruption curieuse de ce mot existe parmi le peuple. On dit quelquefois *masque allongé*, sans doute par allusion à la tête allongée et laide de ce poisson. D'un autre côté, plusieurs étymologistes prétendent que le mot original même, c'est-à dire *muskelunge*, dérive de deux termes indiens : *mâsk*, laid, difforme, et *kinongé*,

poisson, ce qui donnerait, comme on voit, tout à fait raison d'être à l'expression canadienne.

Matachias : d'origine algonquine, désignant les rassades dont les sauvages ornent leurs habits. Les ceintures, colliers, etc., servant à parer les jeunes squaws indiennes, se nomment aussi quelquefois des *matachias*. " Les femmes et les jeunes filles brodaient des *matachias*." (Taché, *Soirées Canadiennes*, 1861, p. 31). Ce mot est très vieux, car on le rencontre dans Champlain, Lescarbot, Sagard, etc. Il n'a pas toujours, cependant, chez les vieux auteurs, la signification précitée, et plusieurs entendent, par *matachias*, un mélange de différentes couleurs dont les sauvages se servent pour se peindre le visage ou pour former sur leurs vêtements certaines figures de bêtes fauves, d'oiseaux, etc. On trouve notamment, dans Leclercq (*Relation de la Gaspésie*), le mot *matachias* cité à plusieurs reprises en ce sens, et même se *matachier*, pour se tatouer.

Michigouen : d'origine montagnaise, désignant une variété de persil, dont l'arôme est bien supérieur à celui de nos espèces domestiques.

Micmac : l'origine de ce mot, employé pour embarras, intrigue, mélange, ne manque pas d'un certain intérêt. La tribu des Micmacs était distribuée, à l'origine, au nord de la baie de Fundy. De bonne heure, les Français se firent de ces aborigènes des alliés fidèles, et surent les utiliser pour exercer des représailles sanglantes contre les Anglais, au milieu desquels le seul nom de Micmac devint bien vite comme une sorte d'épouvantail. On sait de quelles atrocités, souvent inouïes, s'accompagnaient les guerres indiennes dans ces temps troublés. Les Micmacs, entr'autres, se distinguèrent par leurs cruautés, et cela à tel point qu'il était devenu d'usage courant de dire : "Il y a du micmac là-dedans," chaque fois qu'on voulait parler d'un coup de main exécuté dans des conditions particulièrement révoltantes et

dont des Micmacs seuls pouvaient avoir été les instigateurs. Dans la suite, le dicton *Il y a du micmac* s'appliqua à tous les meurtres et crimes commis avec accompagnement de férocités. Cela voulait surtout dire : " Il y a du feu et du sang là-dedans." Puis, avec le temps, tout cela finit par s'atténuer, s'adoucir, et ce n'est plus maintenant que par un reste d'allusion à l'humeur batailleuse des Micmacs que le dicton est usité. Aujourd'hui, on ne s'en sert plus qu'en parlant d'une entreprise, d'un projet, d'une affaire, où il y a matière à brouille, à altercation. On dit cependant encore : " Il fait du *micmac*," en parlant de quelqu'un qui brise, ruine, abîme tout ce qu'il touche.

Micouenne : de l'algonquin *emikwan*. Longue cuillère de bois, usitée pour diverses fins domestiques. Plusieurs autres formes existent, et l'on dit *micoine*, *micouaine*, *micouane*, *micouanne*.

Mitasse : ce mot dérive du sauvage *mitas*, signifiant guêtre.

Mocassin : du sauteux *makkasin*, signifiant soulier.

Mokok : d'origine micmaque, usité surtout parmi les Acadiens pour marais, savane.

Munie : d'origine montagnaise, désignant un poisson particulier à la région du lac Saint-Jean. " La *munie*, qui a la queue et la couleur de l'anguille, la forme du crapaud de mer et la tête comme celle de la morue." (Buies, *Le Saguenay*, p. 203).

Nagane : d'origine algonquine, signifiant petite planche, planchette. La *nagane* veut dire un ensemble de planchettes, munies de lacets, de cerceaux et de courroies, dont les mères indiennes se servent pour porter leurs nourrissons sur le dos.

Ouache : de l'algonquin *amikwac*. Conduit pratiqué horizontalement sous terre, par le castor, et aboutissant à la *ouiche*, ou cabane.

Ouananiche : mot sauvage désignant un poisson fort esti-

mé, appartenant à la famille des saumons d'eau douce, et que l'on trouve surtout dans la région du lac Saint-Jean et de ses tributaires.

Ouaouaron : du huron *ouaraon*, crapaud. Grosse grenouille verte, faisant entendre comme une sorte de beuglement, dont le mot *ouaouaron* donne d'assez près l'onomatopée. Les Anglais, du reste, appellent aussi ce batracien *bull-frog*, c'est-à-dire grenouille-bœuf. Le missionnaire Sagard, dans son *Dictionnaire de la langue huronne*, place le *ouaouaron* parmi les animaux décrits sous l'en-tête général de "Bestes à quatre pieds."

Ouiche : de l'algonquin *amikwic*, cabane, cache, ou retraite du castor.

Ouragan : du sauteux *onâgan*, signifiant plat, vase. Petit panier d'écorce de bouleau, servant de corbeille à pain. Les Cris des bois prononcent *orâgan*, *oyâgan*.

Outiko : géant, ou monstre fabuleux, dans les légendes sauvages.

Pagaie : petit aviron court, dont l'usage nous vient des Sauvages.

Pacane (carya olivaeformis) : de l'algonquin *pakane*, ou *pagân*. Noix du noisetier ou coudrier.

Pécan : animal appartenant à la famille des petits ours, et qui fait le désespoir des chasseurs par sa finesse et ses espiègleries malicieuses.

Pémican : viande desséchée de bison, très nutritive sous un petit volume.

Pétouane : mot d'origine sauvage pour arbuste, arbrisseau.

Pichou : du cris *pisew*, loup-cervier, lynx. Nom sous lequel on désigne un être laid ou malin. On dit surtout communément : " Laid comme un *pichou*."

Picouille : du cris *piku*, signifiant briser, fracasser. Tout animal étique, maigre, décharné à l'excès.

Pimbina : fruit du *viburnum edule*, que Michaux et Gray considèrent comme une variété de la canneberge du Maine et du Canada.

Pirogue : mot sauvage françisé, et désignant soit un canot d'écorce, ou un canot fait d'un tronc d'arbre creusé.

Sacakoua : l'équivalent de la *chasse galerie*, chez les Sauvages, et signifiant grand tapage, orgie infernale. On dit aussi *sacaqua* et *sacaqué*.

Saccacomi : du sauvage *sakaw*, allumer, ou encore *sakaipwagane*, allumer la pipe. Le *saccacomi* est une plante du genre tabac, croissant dans les forêts, et atteignant la hauteur du " petit tabac de Virginie." C'était même là le tabac fumé presque exclusivement par les indigènes, lors de la découverte du Canada, et encore aujourd'hui bon nombre de nos habitants en font usage et continuent à le désigner par son nom sauvage, afin de le distinguer du tabac proprement dit.

Sagamité : mot d'origine sauvage, et désignant une sorte de bouillie faite avec du blé d'inde, dans laquelle on cuit quelquefois de la viande. Le P. Lacombe fait dériver ce mot du cris *Kisâgamitew*, c'est un liquide chaud, tandis que l'abbé Cuoq tient pour l'algonquin *Kipagamite*, signifiant le potage est chaud. De toute manière, il est évident que le mot *sagamité* devrait ainsi son origine à une méprise, le premier Français qui l'entendit l'ayant sans doute pris à tort pour le nom même du potage dont il s'agissait.

Sagamo : chef de tribu indienne. Vient du micmac *shaquemau*. " Pins le *shaquemau* conduisit le missionnaire à la chapelle." (Faucher de Saint-Maurice, *De tribord à babord*, p. 442).

Sisiquoi : Le P. Lacombe fait dériver ce mot du sauvage *sisikwan*, petit sifflet en os. Le *sisiquoi* désigne une sorte d'instrument que les Sauvages secouent avec cadence, dans leurs conjurations, et qui est composé d'un petit sac de

parchemin bandé, dans lequel sont renfermées de menues pierres. On dit aussi *chichikois.*

Squaw : dérivé de l'algonquin. Femme indienne.

Succotash : du sauvage *msickquatash*, qui, s'il faut en croire Webster, appartiendrait au dialecte Narraganset. Mélange de maïs et de haricots, que l'on a fait bouillir ensemble.

Tamarac (larix america) : mot algonquin désignant l'arbre plus connu sous le nom d'épinette rouge. Certains étymologistes rattachent ce mot à l'arme dite *tomahawk*, laquelle était surtout faite avec le bois du tamarac.

Tobagane : du cris *otobanash*, traîneau. Sorte de traîneau, composé d'une longue planche de bois flexible, recourbée à une extrémité, et dont on se sert, en manière d'amusement d'hiver, pour glisser du haut de pentes escarpées. On dit aussi *traîne sauvage.*

Tomahawk : arme de guerre des Sauvages, en forme de casse-tête. Le P. Lacombe fait dériver ce mot du cris *otomahuk*, assommez le, ou otâmahwaw, il est assommé.

Totem : mot algonquin désignant l'emblême ou insigne particulière à une tribu, à une famille.

Touradi : mot montagnais désignant une grosse truite particlière aux lacs du nord de Québec.

Wigwam : mot sauvage signifiant hutte, cabane, et qui désigne le " home " des Indiens. Dérivé du cris *wikiwak*, dans leurs demeures. Par extension, habitation délabrée, de peu de valeur : C'est un vrai *wigwam*, c'est-à dire cela n'est guère habitable.

Wampum : expression anglaise pour *wompam*, qui est un mot tiré du dialecte des Indiens de la Nouvelle-Angleterre, et désignant la porcelaine, les grains de porcelaine.

Wapite (Cervus canadensis) : cerf ou élan du Canada. Ce mot dérive du cris *wapitew*, signifiant blanchâtre, venant

de ce qu'on a voulu distinguer ce cerf de l'orignal ou daim, dont le pelage est presque noir.

Warni-cootai (Somateria spectabilis) : Variété de canard eider, appelé aussi " eider remarquable," autrefois assez abondante dans les parages du golfe Saint-Laurent, mais que l'on ne rencontre plus aujourd'hui sue sur le littoral du Labrador faisant face à l'Atlantique.

Warou : loup-garou. Homme qui, suivant une superstition, erre la nuit dans les campagnes, changé en loup.

Watap : mot algonquin désignant la racine d'épinette rouge, dont on se sert pour coudre l'écorce.

SYLVA CLAPIN

LES GENEALOGIES

On croit que les généalogies ne s'appliquent qu'aux personnages en évidence. Je me demande à quoi bon, dans ce dernier cas ? Celui qui atteint une haute position, la notoriété, la célébrité, se passe bien d'ancêtres, et comme dit Corneille :

> Il donne ses exploits pour noms de ses aïeux,

tandis que l'humble artisan ou le cultivateur sans autre titre devraient plutôt se retourner vers les temps anciens et reconstruire la chaîne des parentés qui va jusqu'à eux. S'ils ont du cœur, ils se font gloire d'appartenir à telle ou telle famille qui a été des premières à transformer un coin du Canada sauvage en pays chrétien. Cette lignée les réconforte moralement dans les luttes de la vie, car bon sang ne doit pas mentir. Lorsque l'on reporte sa pensée sur de lointaines origines on se sent plus confiant en soi-même que l'individu isolé au milieu de la foule et venant il ne sait d'où. A l'heure des épreuves, tous nos morts marchent avec nous pour soutenir notre courage et nos résolutions. Comprendriez-vous l'amour

de la patrie, sans cela ? On disait à un chef iroquois de partir avec sa tribu, et d'aller occuper un autre territoire. " Comment ferais-je, demanda-t-il, est-ce que je puis dire à ceux que je laisserais ici, dans la tombe : levez-vous et suivez mes pas ? " Nous devons faire, à notre manière, ce qu'entendait ce barbare dans sa langue figurée. Il faut donc recueillir la partie de l'histoire du passé qui nous touche de plus près, la répandre écrite, imprimée, afin d'en conserver le souvenir car, par la longueur du temps, mille et mille choses sont déjà sorties de la mémoire du peuple, et un jour viendra où personne ne pourra remplir le vide. Nous qui avons été, selon la volonté de Dieu, les pionniers de la terre d'Amérique, aimons à nous le rappeler—ceci est un orgueil non seulement légitime mais louable. En ce genre, il n'y a aucune vanité à nous faire valoir ; c'est bien plutôt une noble fierté qui nous relève à nos propres yeux et dans l'estime des autres. Il est beau, sans doute, de pouvoir dire : " Je suis un ancêtre," il est beau également de comprendre ce qu'étaient nos pères et d'en parler. Ce courant électrique de l'âme qui remonte à travers les générations, inspire le respect de soi-même, même à la vertu, fait les peuples forts. Ne négligeons point de pareils éléments, nous qui avons tant besoin de nous appuyer sur quelque chose, nous qui cherchons à nous perpétuer, pour transmettre à l'avenir la forme et le fond d'une race respectable.

BENJAMIN SULTE

REPONSES

Le Forillon (IV. VII, 487).—La côte nord de la baie de Gaspé se termine par une pointe rocheuse qui s'avance jusqu'à une lieue dans la mer et atteint 700 pieds de hauteur : c'est le Forillon. D'où vient cette appellation et que signifie-t-elle ?

Il y a deux ans dans les pages mêmes du *Bulletin* (1), M. Georges Johnson, chef de la Statistique à Ottawa, et auteur de recherches curieuses sur l'origine des noms de lieux, se déclarait favorable à l'hypothèse émise par M. Thwaites, du Wisconsin, que *forillon* serait un dérivé du verbe *forer*. L'analogie entre le travail du forêt et l'action des eaux sur les rochers, aurait suggéré le nom. Mais y a-t-il lieu dans le cas actuel de recourir à l'hypothèse ? Je ne le pense pas.

Voici ce qu'écrivait Champlain dès 1626 :

" En ce lieu de Gaspey est une baye contenant de large en son entrée trois ou quatre lieues, qui suit au Norrouest environ, cinq lieues, où au bout il y a une rivière qui va assez avant dans les terres. Les vaisseaux viennent en ce lieu pour faire la pesche du poisson sec, où est un gallay où l'on fait la seicherie des moluës, & un ruisseau d'eauë douce qui se descharge dans la grand'mer, commodité pour les vaisseaux qui vont mouiller l'ancre à une portée de mousquet de ce lieu : & à une lieue du Cap de Gaspey, *est un petit rocher que l'on nomme le farillon*, esloigné de terre d'un jet de pierre ; ce dit cap est une pointe fort estroitte, le terrouër en est assez haut, comme celui qui environne la dite baye, couvert de pins, sapins, bouleaux & autres meschans bois. La pesche est abondante tant en moluës, harans, saumons, macreaux, homars." (Edition Laverdière, p. 1085).

(1) Voyez vol. IV, pp. 285, 314.

Ce passage de Champlain renferme plusieurs constatations intéressantes :

1° L'orthographe du mot n'est pas " fourillon", comme l'écrit l'abbé Ferland (*la Gaspésie*), ni " forillon ", comme on le voit généralement ; mais " farillon."

2° Ce nom à l'origine ne désignait pas comme il l'a fait par la suite, le promontoire même qui termine la côte nord de la baie de Gaspé ; mais simplement " un petit rocher " détaché de ce promontoire, à un jet de pierre du rivage, et à une lieue de l'extrémité du promontoire, ou cap de Gaspé.

3° La baie de Gaspé était dès cette époque un lieu de pêche très fréquenté, où même l'on faisait le séchage de la morue.

Or, le mot *farillon* tel que Champlain nous le donne se trouve dans Bescherelle, Larousse, Littré et la plupart des grands dictionnaires et des encyclopédies. Ouvrez le Bescherelle de 1887 : " Farillon (rad. prob. phare) Pêch. Réchaud dans lequel les pêcheurs allument du feu pendant la nuit pour attirer certains poissons." On trouve également dans les dictionnaires le mot sous une autre forme : " Pharillon (prononcé fa ri-llon),petit phare, en général ; réchaud dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme la nuit pour attirer les poissons ; pêche dans laquelle on emploie ce feu."

Un Breton établi au Canada depuis quelques années, M. Lorans, m'informe que dans son pays on nomme farillons (ou pharillons) les lumières de moindre importance placées sur les îlots à l'intérieur du golfe du Morbihan.

Ainsi farillon, diminutif de phare, est très français ; il a plusieurs significations, toutes applicables dans le cas présent. Nous n'avons que l'embarras du choix. Essentiellement, c'est une lumière pour les pêcheurs, destinée à attirer les poissons ou à guider les marins. Dès lors qu'avons-nous besoin de chercher ailleurs ?

LÉON GÉRIN

L'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre. (VI, VIII, 737.)—L'origine de l'ordre du Saint-Sépulcre se perd dans la nuit des temps. Charlemagne, Louis VI, Philippe le Sage, saint Louis, Philippe, roi d'Espagne, animés d'un grand zèle pour la foi catholique, instituèrent à diverses époques de courageux chevaliers,soumis à certaines règles, dans le but de garder et de défendre contre les attaques des infidèles la ville de Jérusalem et le sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité.

Lorsque Godefroy de Bouillon, à la tête d'une nombreuse armée de croisés, s'empara de Jérusalem et en fut solennellement proclamé roi, il créa parmi ses plus nobles compagnons des défenseurs du Saint-Sépulcre.

Plus tard, le pieux Beaudoin constitua le patriarche de Jérusalem grand maître et chef de cet ordre de chevalerie. Mais Jérusalem retomba entre les mains des infidèles, et son pasteur ayant été obligé de prendre le chemin de l'exil, l'ordre de Saint-Sépulcre lui même sembla menacer ruine.

Les papes, depuis Alexandre VI jusqu'à Benoit XIV, mirent tout en œuvre pour augmenter la dévotion des fidèles envers le Saint-Sépulcre. Pour exciter dans leurs cœurs l'amour pour les lieux saints, ils renouvellèrent les statuts généraux de l'ordre du Saint-Sépulcre, et accordèrent que tant que le patriarche serait forcé de vivre en dehors de son siège, des chevaliers du Saint-Sépulcre pourraient être créés et institués par le gardien du mont Sion et le custode de la Famille Franciscaine dans la terre sainte. Mais il fut décrété que, lorsque le patriarche de Jérusalem serait rétabli sur son siège, ce serait à lui qu'appartiendrait de nouveau, comme dans les temps passés, par concession apostolique, cette institution et création des chevaliers du Saint-Sépulcre.

Lorsque Pie IX rétablit l'église patriarcale de Jérusalem, afin que les chrétiens fussent animés d'un saint zèle pour défendre et étendre la religion catholique dans la terre

sainte, et afin que leur dévouement eût une récompense proportionnée à son mérite, il résolut de relever la dignité de l'ordre du Saint-Sépulcre. Par sa lettre apostolique *Cum Multa* du 29 janvier 1858, après avoir renouvelé les statuts généraux de l'ordre, il constitua qu'il se composerait à l'avenir de trois classes de chevaliers : les chevaliers de 1ère classe ou grand'croix, les chevaliers de 2e classe ou commandeurs et les simples chevaliers.

Les grand'croix doivent être choisis parmi les personnages de premier rang : les princes, tant ecclésiastiques que séculiers, les ministres, les ambassadeurs, les évêques, les généraux d'armée, etc, etc.

La décoration de l'ordre du Saint-Sépulcre consiste en la croix dite de Godefroy de Bouillon, formée de cinq croix en or émaillées de rouge sang. La croix du milieu, à l'exclusion des autres quatre collatérales, doit être potencée. Elle ne doit être surmontée d'aucune couronne en mémoire du pieux Godefroy de Bouillon, qui refusa de porter la couronne royale là où la tête du Sauveur avait été ceinte de la couronne d'épines. Cette croix est supportée par un ruban de soie moirée noire.

Les grand'croix ont seuls le droit de porter la plaque d'argent ornée de la croix. Ils la portent suspendue à une grande bande de soie noire moirée et mise en écharpe de l'épaule droite au flanc gauche ; les commandeurs portent la croix suspendue en sautoir par un ruban de moindre dimension ; les simples chevaliers la portent en format plus petit et suspendue à la boutonnière.

L'uniforme est commun aux trois classes, quant à la forme et à la couleur, drap blanc avec cuirasse, collet, parements noirs, plus ou moins ornés, selon le grade.

Les conditions requises pour obtenir la croix du Saint-Sépulcre sont :

1° Profession et pratique de la religion catholique jointe à une conduite honorable et irréprochable.

2° Noblesse de naissance ou au moins une position sociale telle qu'on puisse vivre *more nobilium.*

3° Importance de mérites personnels acquis par des services rendus à la religion, surtout en terre sainte.

Tout chevalier, lorsqu'il est admis, doit verser dans le trésor de l'ordre une offrande, exclusivement destinée au maintien du patriarcat, de ses missions et de toutes les œuvres confiées à son administration.

Les devoirs des chevaliers du Saint-Sépulcre sont :

1° Vivre en bon chrétien, évitant tout ce qui pourrait être une tache pour le nom de chevalier de Jésus-Christ. De plus, ne cesser de se livrer à la pratique des bonnes œuvres et à l'acquisition de toutes les vertus, afin de se montrer de jour en jour plus digne de l'honneur qu'on lui a fait, et faire resplendir davantage en sa personne, la dignité de la religieuse milice dont il porte les insignes.

2° S'appliquer avec zèle et dévouement au soutien et au développement du catholicisme en Terre-Sainte, particulièrement dans le but de défendre et conserver les droits des catholiques sur les Lieux Saints.

Chevaliers grand'croix :—Mgr J.-Thomas Duhamel, Ottawa, 1882 ; Comte de Premio-Réal, Québec (1).

Chevaliers commandeurs :—E. Lefebvre de Bellefeuille, Montréal ; Dr J.-E. Landry, Québec ; Hon. A. C. P. R. Landry, Québec.

Chevaliers :—L.-A. Huguet-Latour, Montréal, 1881 ; U.-E. Archambault, Montréal, 1882 ; Edward Murphy, Montréal, 1882 ; P.-P.-E. Smith, Québec, 1882 ; F.-R.-E. Campeau, Ottawa, 1883 ; Jean-Elie Martineau, Québec ; Hon. Dr C.-E. Casgrain, Windsor, Ont ; S. Bingham, Ottawa,

(1) M. le comte de Premio-Réal reçut son diplôme d'investiture, à Rome.

1897 ; Heney, Ottawa ; Hon. George Couture, Lévis ; Martineau, Fall River, E. U ; Dr Berthelot, Montréal ; Clément Vincelette, Beauport ; François Kirouac, Québec ; J. A. Langlais, Québec.

P.-G. R.

Le suicide sous le régime français. (II,V,201.) —Sous l'ancienne loi française, on traînait les cadavres des suicidés sur la claie.

Vers 1682, un habitant de Beauport du nom de Lefebvre fut trouvé mort dans sa grange. La justice fit une espèce d'enquête, et sa mort fut attribuée au suicide. En conséquence, son corps fut traîné sur une claie, et ensuite exposé à la voierie.

R.

Le général James Murray. (III, VII, 336.)— " Notre premier gouverneur anglais, le général James Murray, devint lord Elibank, à la mort de ses frères." C'est là une erreur que je vois imprimée pour la centième fois.

Il y a eu dix barons Elibank : 1° Patrick Murray, mort en 1650, remplacé par son fils ; 2° Patrick Murray, mort en 1661, remplacé par son fils ; 3° Alexander Murray, mort en 1687, remplacé par son fils ; 4° Alexander Murray, mort en 1735, remplacé par son fils ; 5° Patrick Murray, mort en 1778, remplacé par son frère ; 6° George Murray, mort en 1785, remplacé par son neveu (fils de Gideon Murray, troisième fils du quatrième baron) ; 7° Alexander Murray, mort en 1820, remplacé par son fils ; 8° Alexander Murray, mort en 1830, remplacé par son fils ; 9° Alexander Oliphant Murray, mort en 1871, remplacé par son fils ; 10° Montolieu-Fox-Oliphant Murray, baron Elibank actuel.

James Murray, notre gouverneur, était le cinquième fils de Alexander Murray, quatrième baron Elibank.

James Murray se maria deux fois. Il eut plusieurs enfants de son second mariage. Une de ses petites-filles, lady Trollope, vit encore à Londres.

P.-G. R.

Samuel de Champlain. (V, II, 583.)—Champlain, qui a pris la particule *de* assez tard, y avait-il droit ?

Oui, sans aucun doute.

Il s'en est abstenu tant qu'il n'y a pas eu droit ; mais devenu possesseur de la terre de Champlain, à la mort de son père, il a indiqué cette possession en se disant *Sieur de Champlain.*

Je tâche de donner des preuves ?

Le fondateur de Québec était-il noble, annobli ou roturier ?

Je conclus qu'il a été *au moins* annobli.

Cette conclusion est tirée des lois et des usages de l'époque, ainsi que des contrats, actes, commissions qui concernent Champlain.

On sait qu'en France la noblesse s'acquérait de sept manières, entre autres par la possession, pendant quelques générations, d'*offices ou de charges nobles.*

Or, on considérait comme tels les offices qui donnaient au titulaire le droit de se qualifier de *chevalier*, d'*écuyer*, de *noble homme.*

Loyseau (*Des Ordres de la Noblesse*) désigne quelques-unes de ces charges, *v. g.* celles de *maréchal des logis*, de *gouverneur* de ville.

Champlain peut encore prétendre à la noblesse *graduelle*, ou noblesse *a patre et avo.*

L'usage et les lois avaient établi que lorsque l'aïeul et le père avaient successivement possédé un office noble, le petit-fils avait, en raison de cette possession, acquis la noblesse qu'il pouvait désormais transmettre à ses descendants.

Après avoir étudié et développé ces différents points, je passe à l'examen des actes et des commissions qui concernent Champlain, et je tire la conclusion que j'ai indiquée plus haut.

L'abbé Hospice Verreau

Jean d'Estrées, vice-roi de la Nouvelle-France. (VI, IX, 742).—Jean d'Estrées naquit en 1624, à Estrées, près d'Arras ; il était fils du maréchal François Annibal, marquis de Cœuvres et duc d'Estrées.

Il servit d'abord dans l'armée de terre, comme volontaire et reçut bientôt un brevet de colonel d'un régiment d'infanterie. En 1648, on le trouve sous les ordres du grand Condé ; l'année suivante, promu au grade de maréchal de camp, il prend part aux guerres civiles de la Fronde et passe sous le commandemant de Turenne. Il n'avait encore que trente et un ans quand il fut nommé lieutenant général des armées.

En 1668, il était à la tête d'un escadre destinée à se rendre en Amérique pour s'opposer aux ravages que les Anglais exerçaient dans les possessions françaises du nouveau monde.

A son retour en 1669, il fut élevé au grade de vice-amiral du Ponant.

En 1670, il reçut l'ordre d'aller visiter les comptoirs européens de la côte occidentale d'Afrique. Son père étant mort cette même année, il prit alors le titre de duc d'Estrées.

En 1672, il commandait l'escadre blanche à la bataille de Southwold (7 juin 1672) et soutint avec valeur le choc de l'avant-garde hollandaise aux ordres du lieutenant amiral BanKaert,mais il fut accusé par les Anglais d'avoir reçu et exécutée les ordres de Louis XIV, qui lui aurait enjoint, disait-on, de ne pas trop se compromettre et de se tenir sur la défensive plutôt que d'agir avec vigueur ; au reste, cette accusation ne paraît pas être absolument dénuée de fondement.

A la bataille de Walcheren, livrée en 1673, il commandait le corps de bataille de l'armée combinée de France et d'Angleterre contre la Hollande. Il eut successivement affaire à Ruyter et à Corneille Tromp et son attitude fut infiniment plus décidée que l'année précédente. Une troisième bataille eut lieu le 14 juin 1673, et d'Estrées fut exposé au feu des ennemis, sans être appuyée par les Anglais ; enfin, le 11 août de la même année, dans une nouvelle bataille, qui resta indécise comme les trois précédentes, d'Estrées commandait l'avant-garde et se trouva de nouveau en face de Ban Kaert. Les Hollandais firent des efforts incroyables et les deux escadres anglaises se trouvèrent un instant dans une position critique ; mais d'Estrées vint à leur secours et leur épargna certainement une défaite.

En 1676, le vice-amiral d'Estrées proposa au roi de diriger une expédition contre les colonies hollandaises de l'Amérique ; mais son projet ne reçut qu'une exécution tardive, et les Hollandais eurent le temps de s'emparer de la ville de Cayenne, de l'île Tabago et purent ravager les îles de Marie-Galante et de Saint-Domingue avant que notre flotte intervînt. Ce ne fut que le 6 octobre de la même année que d'Estrées quitta Brest avec sept vaisseaux et trois frégates ; le 8 décembre, il mouillait devant Cayenne, jetait 800 hommes à terre, dont il prenait lui-même le commandement et enlevait la ville l'épée à la main.

Il se rendit ensuite à la Martinique où il fut informé que le vice-amiral Beisko avait mouillé devant Tabago et que des forces considérables avaient été réunies pour la défense de la place. Le 12 février, d'Estrées quitta la Martinique, après avoir augmenté son escadre de trois bâtiments. Il vint jeter l'ancre en dehors de la rade de Tabago. Ayant appelé ses capitaines en conseil, il fut décidé que l'attaque de la ville aurait lieu simultanément par terre et par mer.

Le 20 du même mois, l'escadre appareilla ; malheureusement, le vaisseau l'*Intrépide*, en effectuant son appareillage, toucha sur une roche, et il fallut suspendre le mouvement. Le 21, les troupes de marine furent mises à terre, mais le feu des vaisseaux hollandais les empêcha d'agir sérieusement. Enfin, la division entra dans la rade le 3 mars. Le vice-amiral hollandais avait disposé ses vaisseaux en croissant et fait construire deux batteries sur le rivage. M. d'Estrées attaqua d'abord l'escadre ; le combat s'engagea de vaisseau à vaisseau dans un espace très-resserré et ne tarda pas à devenir fort meurtrier ; bientôt un vaisseau hollandais sauta, et couvrit de ses débris enflammés le *Glorieux*, monté par d'Estrées, qui dut quitter son navire, que les flammes ne tardèrent pas à dévorer. M. d'Estrées reçut en cette occasion deux blessures graves à la tête, et eut toutes les peines imaginables à gagner la terre, parce que l'embarcation qu'il montait faisait eau de toute part.

Ce combat fut interrompu par la nécessité où chacun se trouvait de s'occuper de son propre salut ; en effet l'incendie avait pris sur presque tous les navires : Les vaisseaux hollandais *les Armes de Leyde*, *l'Etoile d'or*, *le Popinbourg*, *le Sphera mundi*, *le duc d'York* et *le Moine d'or* furent brûlés. Il en fut de même des vaisseaux français *le Glorieux*, *le Marquis et l'Intrépide.*

Après un désastre semblable, M. d'Estrées dut renoncer pour cette année du moins à conquérir Tabago ; il fit rembarquer ses troupes, revint à la Martinique et de là fit voile pour la France où il arriva au mois de juin 1677.

Dans le courant de la même année, d'Estrées s'empara des îles d'Orguin et de Gorée sur la côte occidentale d'Afrique. Il se dirigea ensuite vers Tabago et, le 6 décembre, il mouillait dans une baie située à six milles de la ville. La descente des troupes de débarquement s'opéra sans obstacle ; le 12, elles campaient à quatre cents mètres des forts

de la ville, et des batteries furent aussitôt installées. Dès le début du tir une bombe tomba sur la poudrière et détermina une explosion terrible, grâce à laquelle les troupes françaises purent pénétrer dans le fort sans éprouver la moindre résistance. Le vice-amiral Binks avait été tué par l'explosion : la ville capitula et devint possession française.

En mai 1678, d'Estrées voulut compléter son succès en enlevant Curacao. Il se dirigea sur ce point avec quinze vaisseaux et trois brûlots. Mais une catastrophe causée par son inexpérience en navigation fit échouer cette entreprise ; la division entière se jeta sur les récifs des îles Aves ; douze vaisseaux furent complètement perdus ; seuls, les trois bâtiments qui se trouvaient en arrière, eurent le temps de virer de bord. Ils sauvèrent une grande partie des équipages.

En 1681, le roi le nomma maréchal de France. Il conserva néanmoins son titre de vice-amiral du Ponant, dont il obtint la survivance pour son fils Victor-Marie.

En 1686, il fut chargé de bombarder Tripoli. Louis XIV créa la même année la vice-royauté de la Nouvelle-France et la lui donna, ainsi que la croix du Saint-Esprit.

En 1688, les Algéniens ayant recommencé leurs hostilités, d'Estrées fut envoyé contre eux et les obligea de nouveau à demander la paix. Ce fut sa dernière expédition. Il fut nommé gouverneur de Bretagne, et rendit de grand services dans cette province en assurant la sûreté des côtes.

Il est mort à Paris, le 19 mai 1707, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

EDOUARD GŒPP

Les ouvrages de M. Faillon. (VI, IX, 747.)— Pour donner une idée de la puissance de travail de M. Faillon, il suffit de faire la simple énumération des principaux ouvrages édités par lui dans un laps de temps relativement restreint :

Vie de M. Démia, supérieur des Sœurs de Saint-Charles—1829.

Vie de M. de Lantages, supérieur du séminaire du Puy—1830.

Histoire des Catéchismes de Saint-Sulpice—1831.

Méthode des Catéchismes—1832.

Coutumier des Catéchismes—1832.

Recueil de Paraboles et de Comparaisons pour les Catéchistes—1822. (2 *vols.*)

Explication, d'après les Pères, des six jours de la création.—1835.

Notice sur sainte Marie-Madeleine—1835.

Ouvrages de M. Olier revus et annotés—1836. (10 *vols.*)

Vie de M. Olier—1841. (2 *vols.*)

Documents sur M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice—1845. (2 *vols.*)

Monuments sur l'histoire et l'apostolat de sainte Marie-Madeleine—1848. (2 *vols.*)

Vie de la sœur Bourgeois—1854. (2 *vols.*)

Vie de mademoiselle Mance—1854. (2 *vols.*)

Vie de madame d'Youville—1854.

Vie de mademoiselle Leber—1854.

Notice sur le séminaire de Baltimore—1854.

Retraite pour le séminaire de Montréal—1854.

Instructions et règlements pour différentes communautés—1854.

Histoire de la colonie française en Canada.—1865-66 (2 *vols.*)

Vie de la Très Sainte Vierge, tirée des écrits de M. Olier—1866. (2 *vols.*)

Vie de Saint-Joseph, d'après M. Olier—1866. (2 *vols.*)

Histoire des premiers apôtres de la Gaule—1868. (2 *vols.*)

Nouvelle histoire de M. Olier—1870. (3 *vols.*)

Outre ces ouvrages complètement finis, dont quelques-uns inédits, nous devons mentionner encore beaucoup d'autres recueils de matériaux, qui ne demandaient plus à l'auteur qu'un dernier travail de rédaction ; et tous ceux qui ont connu M. Faillon savent avec quelle facilité et quelle rapidité vraiment incroyables, il pouvait l'accomplir. Ce sont entr'autres :

1° La continuation de l'Histoire du Canada jusqu'à la conquête ; ouvrage pour lequel il avait réuni près de trente volumes in-4 de documents.

2° Une histoire des colonies de Montréal dans l'Amérique septentrionale.

3° Une édition complète des écrits de M. Olier, qu'il avait réunis, collationnés et annotés, lesquels devaient former environ une vingtaine de volume in-4.

4° Plusieurs autres travaux sur différents sujets de morale et de discipline ecclésiastique, règlements et instructions pour les communautés.

5° Explication du Pontifical pour les retraites d'ordination qui se font dans les séminaires de Saint-Sulpice.

6° Un certain nombre de sermons et de sujets d'oraison, universellement admirés dans les différents séminaires où l'auteur avait été employé ;

Enfin, nous pouvons mentionner un grand nombre de lettres ou mémoires, et une correspondance étendue.

Quand on considère l'étendue de ces travaux, on est étonné, en songeant qu'ils sont l'œuvre d'un seul homme ; mais l'étonnement et l'admiration redoublent lorsqu'on pense aux circonstances qui en accompagnaient la production. M. Faillon n'a presque jamais pu s'y appliquer exclusivement, et le plus souvent il lui fallait les mener de front avec les fonctions les plus impérieuses et les plus absorbantes de professeur ou de directeur dans les séminaires.

R.

QUESTIONS

748.—Le comte de Beaujeu, qui accompagna La Pérouse dans plusieurs de ses expéditions, était-il Canadien ?

A. O. C.

749.—N'y a-t-il pas eu deux personnages du nom de Crisacy dans la Nouvelle-France ? En 1696, le chevalier de Crisacy est inhumé à Montréal. Or, en 1707, c'est un M. de Crisacy qui est gouverneur de Trois-Rivières.

T. R.

750.—Où puis-je me procurer une photographie ou un dessin quelconque du monument élevé en l'honneur du général Wolfe dans l'abbaye de Westminster ?

MILIT.

751.—A-t-on conservé la liste des royalistes français qui vinrent s'établir au Canada avec le comte de Puisaye ? Combien de ces royalistes ont fait souche parmi nous ?

X. X. X.

752.—Nos historiens ne s'accordent pas beaucoup sur les causes qui firent partir sir John-Coape Sherbrooke du Canada avant l'expiration de son terme d'office. Les uns disent que Sherbrooke partit dégoûté du Canada, les autres prétendent que l'état de sa santé, seul, lui fit demander son rappel. Où est la vérité ? Sir John-Coape est-il mort longtemps après son départ du Canada ?

FRO.

753.—A-t-il existé, avant ou après 1821, date de l'usage du *Lauzon*, un jeton ou billet de traverse sur les bateaux entre Lévis et Québec, sous forme de pièce ronde en plomb et portant l'inscription "Laurent Chabot" d'un côté, et "Good for four pence" de l'autre ?

NUMISMATE

EGLISE DE SAINT-MAGLOIRE DE ROUX

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 NOVEMBRE 1900 No. 11

SAINT-MAGLOIRE DE ROUX

La paroisse de Saint-Magloire est située sur le versant sud des Alleghanys qui la séparent de la paroisse de Saint-Philémon. La rivière Saint-Jean qui dans cette partie du pays est la frontière entre le Canada et les Etats-Unis borne Saint-Magloire au sud. Cette paroisse comprend les cantons Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, et les cantons Rolette et Panet, dans le comté de Montmagny.

C'est M. Narcisse Beaubien, curé de Saint-Raphaël, qui chanta la première messe à Saint-Magloire le 11 novembre 1860. Quarante personnes assistaient à cette messe. Le lendemain, M. Beaubien planta une grande croix sur la rive nord de la belle et grande rivière Daaquam qui traverse la paroisse. Cette croix est encore debout.

Mgr Baillargeon plaça cette immense étendue de pays sous le patronage de saint Magloire en l'honneur de son premier desservant, M. Magloire Rioux. Saint Magloire, confesseur et pontife, était d'origine française et mourut évêque de Dol, en Bretagne. Sa fête se célèbre le 24 octobre.

En 1867, fut construite la première chapelle. On y célébra la messe pour la première fois le 28 mars 1867. Il y avait alors dans Saint-Magloire 131 âmes.

En 1876, l'église actuelle fut construite. Elle a subi, en 1899, des réparations qui en font une des plus belles églises du comté de Bellechasse.

A M. Rioux, premier desservant, ont succédé comme curés MM. Camille-S. Brochu, 1872-1880 ; Edouard Parent, 1880-1882 ; J.-B.-G. Boulet, 1883-1896, et Théodore Mercier, curé actuel.

P. G. R.

LE PÈRE JOSEPH AUBERY (1)

Joseph Aubery (quelquefois Aubry) né à Gisors le 10 mai 1673 et entré au noviciat des Jésuites à Paris à l'âge de dix-sept ans, étudia la rhétorique, à Louis-le-Grand, sous l'illustre P. Jouvancy, le plus brillant professeur et le littérateur le plus goûté de l'époque. Le disciple était alors d'une timidité extrême, parlant peu et rarement, si bien que ses supérieurs purent se demander quel ministère il serait apte à remplir dans la société. D'un autre côté, ses compositions littéraires révélaient un talent fin et délicat, une facilité d'invention peu commune, beaucoup de jugement. Le religieux se montrait exemplaire ; l'écolier, très laborieux. Le maître s'attacha à ce disciple, en qui sa science des hommes avait su découvrir de riches trésors sous des apparences assez rudes, où rien du dedans n'osait se faire jour.

Le noviciat et la rhétorique terminés, Joseph Aubery demanda les missions de la Nouvelle-France. C'était la solution du problème que se posaient les supérieurs de l'ordre : que faire de ce jeune religieux, dont la timidité paralyse les belles qualités de l'esprit et du cœur ? Et puis, la Providence, dont les desseins sont souvent impénétrables, dirigeait Aubery par ses voies à Elle vers une destinée que les hommes ne pouvaient prévoir.

Arrivé à Québec en 1694, il y professa cinq ans la grammaire, tout en terminant en particulier son cours de philosophie, commencé en France à Louis-le-Grand, et en suivant les cours de théologie du P. Joseph Germain. Ordonné prêtre à l'automne de 1700, il célébra sa première messe dans la petite chapelle de la mission de Saint-François, qui devait être si longtemps le théâtre de son dévouement. (2)

(1) IV, VI, 467.

(2) " Histoire des Abénakis," par l'abbé Maurault, p 498.

Le nouveau prêtre du Canada n'était plus le timide écolier de Paris. Par une singulière transformation, le P. Aubery était devenu entreprenant, presque hardi. Dans les assemblées des sauvages, il parlait avec tant de force et d'ardeur qu'il s'admirait lui-même, dit-il. Le P. Bouvart, supérieur de la Nouvelle-France, l'associa aux pères Rasle et de la Chasse, missionnaires dans les forêts de la tribu abénakise, à Pentagoët et à Norridgewock. Ce champ d'apostolat convenait admirablement au jeune apôtre, qui aimait ce peuple à l'âme française et voulait lui consacrer sa vie. Il conquit vite son estime et son affection, vivant de sa vie sous la cabane et dans ses courses à travers les bois, ne reculant devant aucun danger, ne fléchissant devant aucun obstacle. Il avait du reste une santé de fer. C'est au milieu de ses courses continuelles sur le sol accidenté de l'Acadie, qu'il apprit à connaître le pays ; il en releva lui-même la carte, et indiqua d'une manière précise la ligne de délimitation qui, d'après le traité d'Utrecht, devait séparer au midi du Saint-Laurent, les possessions françaises des possessions anglaises. Ce traité cédait aux Anglais l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, en entier, *conformément à ses anciennes limites ;* il ne déterminait pas ses limites, les Anglais les déclarant fort incertaines, et allant même jusqu'à prétendre que l'Acadie comprenait, outre la presqu'île, les bassins du Kenebec, de Saint-Georges, du Penobscot et du Saint-Jean, et tout le territoire des Abénakis.

Le P. Aubery, qui connaissait admirablement ce pays et en avait étudié l'histoire, s'éleva contre les prétentions de la Nouvelle-Angleterre, au nom des droits de la France et de l'avenir du Canada. Il envoya au marquis de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, sa carte de l'Acadie (1) avec des mémoires motivés, pour bien déterminer

(1) Cette carte se trouve au " Dépôt de la Marine," à Paris.

ce qu'il fallait entendre par ces paroles du traité d'Utrecht : " Le roi très-chrétien cède à l'Angleterre la Nouvelle-Ecosse, en son entier, conformément à ses anciennes limites." Faute de ne pas connaître exactement ces limites, " les Anglais, disait-il, pouvaient nous enlever nos terres, et la Cour pouvait leur céder ce qui n'était aucunement de l'Acadie."

Le 15 novembre 1713, le marquis de Vaudreuil adressa au ministre les mémoires et la carte du P. Aubery. Mais la cour, soit légèreté, soit indifférence, soit désir de ne pas soulever de questions irritantes avec l'Angleterre, refusa d'écouter le missionnaire, lequel conseillait, suivant le traité d'Utrecht, la nomination de commissaires pour le règlement des limites entre les colonies anglaise et française. Quelle fut la conséquence de cette conduite ? Celle-là même que le missionnaire avait prédite. La Nouvelle-Angleterre, qui désirait vivement assujettir les nations abénakises, traita comme lui appartenant un pays qu'on ne lui contestait pas sérieusement, et établit sur leurs terres plusieurs centaines de familles anglaises. C'est le P. Rasle, missionnaire des Abénakis, qui l'apprit au P. Aubery.

Celui-ci, profondément affligé à cette nouvelle, adressa aussitôt au marquis de Vaudreuil un long mémoire, pour lui rappeler ce qu'il avait déjà écrit en 1713, et lui montrer encore une fois à quels abîmes on conduisait la colonie, en permettant aux Anglais de sortir des véritables limites de l'Acadie et d'empiéter sur le territoire français. Si on les laisse faire, disait-il, ils porteront bientôt leurs frontières jusque dans le voisinage de Québec et de Montréal. Le Mémoire se terminait ainsi : " La fixation des limites entre les deux colonies est une affaire qu'il est d'une extrême conséquence de régler au plus tôt, si l'on ne veut pas laisser l'Anglais pendant la paix s'étendre, s'avancer, s'établir dans nos terres, et par là se rendre maître du Canada ; entrepri-

se en laquelle il n'a pu réussir pendant la guerre, et laquelle lui deviendra d'autant plus facile, qu'on ne s'y oppose pas, et qu'on semble ne pas s'en apercevoir."

Ce Mémoire eut le sort des autres. Louis XIV était descendu dans la tombe, et Louis XV régnait sur le trône de France. Le régent, Philippe, duc d'Orléans, dut peut-être se demander de quoi se mêlait le Jésuite du Canada. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne daigna pas l'écouter, et l'on prépara ainsi la perte d'une des plus belles colonies de la couronne de France.

Les historiens de la Nouvelle-France, mêmes ceux qui ne sont pas favorables aux Jésuites, comme Garneau (1), ont rendu justice au P. Aubery. " Ce religieux, est-il dit encore dans le *Panthéon Canadien*, prévit les réclamations du cabinet de Londres trente ans avant qu'elles n'arrivassent. Si le Gouvernement de Paris eut écouté ses sages conseils, il eût évité, peut-être, la guerre qui lui enleva la Nouvelle-France." (2)

Quand le P. Aubery défendait ainsi les intérêts de la colonie française, et avec ces intérêts ceux de la religion catholique dans l'Amérique du Nord, il administrait la chrétienté de Saint-François. Il avait quitté le pays des Abénakis en 1709 pour se rendre dans cette mission, que le P. Vincent Bigot avait dû abandonner pour prendre le gouvernement général des missions de la Nouvelle-France, et où le P. Jacques, son frère, mortellement atteint par une maladie de langueur, devait bientôt mourir en saint. Saint-François devint l'œuvre du P. Aubery : elle eut son cœur et sa vie. C'est là qu'il fut inhumé.

L'auteur de l'*Histoire des Abénakis* dit de ce missionnaire : " Il demeura quarante-six ans à Saint-François. Pen-

---

(1) " Histoire du Canada," t. II, p. 111.
(2) P. 16.

dant cette période, il exerça toujours les fonctions de son ministère avec un zèle qui ne se ralentit jamais. Aussi sa mémoire est restée en vénération parmi les sauvages. On en parle encore aujourd'hui."

Qui eût dit, du vivant du P. Aubery, que cet apôtre prendrait un jour sa place dans le roman ? En 1791, Chateaubriand, voyageant en Amérique, trouva le souvenir de l'apôtre si cher et si vénéré sous l'humble cabane des tribus indiennes qu'il voulut en faire un des personnages de la romanesque histoire d'*Atala.* Son génie immortalisa ainsi le prêtre à la *longue barbe*, à la *taille élevée*, à la *figure pâle et maigre*, à la *physionomie simple et sincère*, l'*homme des anciens jours*, qui *cheminant seul avec son bâton et son breviaire dans le désert*, *donnait une véritable idée du voyageur chrétien sur la terre.* Plus tard, Girodet s'inspirera dans l'*Inhumation* (1) de l'idéale beauté des funérailles d'Atala, et ainsi le P. Aubery, déjà célèbre par son laborieux apostolat, par ses études sur la langue et l'histoire des Abénakis, par ses connaissances géographiques de l'Acadie, a été encore immortalisé par le pinceau du peintre et les poétiques couleurs de l'écrivain.

C. DE ROCHEMONTEIX

(1) L'" Inhumation d'Atala " (1808), de Girodet, eut un brillant succès.

Lieutenants-généraux de la prévôté de Québec

1o Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, 1666-1677 ; 2o René-Louis Chartier de Lotbinière, 1677-1703 ; 3o Claude Bermen de La Martinière, 1703-1710 ; 4o Denis Riverin, 1710-1717 ; 5o André de Leigne, 1717-1744 ; 6o François Daine, 1744-1760.

IGNOTUS

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES SUR LA FLORE CANADIENNE

Canadensium Plantarum, aliarumque nondum editarum Historia. Jac. Cornuti, Doctoris Medici Parisiensis. Parisiis. 1635. 4to, 238 pp. Texte latin. Gravures sur cuivre.

Description des Plantes de l'Amérique avec leurs figures, par le R. P. Chas. Plumier, Religieux minime. Paris. Folio, 108 planches. 1693.

Nova Plantarum Americanarum Genera, authore P. Corolo Plumier, Ordinis Minimorum in Provincia Franciæ, apud Insulas Americanas Botanico Regio. Parisiis, 1703. 4to, 52 pp. Texte latin. 39 gravures sur cuivre.

Catalogus Plantarum Americanarum, par le R. P. Chas. Plumier.

Traité des Fougères de l'Amérique, par le R. P. Chas. Plumier. Folio. 172 planches. Paris. 1705.

Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada, par Pierre Boucher. 1664.

(Cet ouvrage contient une nomenclature de nos plantes.)

Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique Septentrionale, par le père de Charlevoix. 1744. 6 vols.

(Contient une description des plantes les plus communes du pays avec planche pour en désigner l'espèce et la forme).

Mémoire présenté à son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, Régent de France, concernant la précieuse plante du Gin-seng de Tartarie, découverte en Amérique par le père Joseph-François Lafitau, de la compagnie de Jésus, mission-

naire des Iroquois du Sault St-Louis. Nouvelle Edition. Précédée d'une notice biographique par M. Hospice Verreau, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier et accompagné d'un portrait du Père Lafitau, d'un fac-simile de son autographe et de la planche représentant le Gin-seng. Montréal, Sénécal, Daniel & Cie, 1858. Gr. in-12 de 44 pp.

Flore Canadienne ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins, et eaux du Canada, donnant le nom botanique de chacune, ses noms vulgaires français et anglais, indiquant son parcours géographique, les propriétés qui la distinguent, le mode de culture qui lui convient, etc., accompagnée d'un vocabulaire des termes techniques et de clefs analytiques permettant de rapporter promptement chaque plante à la famille, au genre et à l'espèce qui la déterminent. Ornée de plus de quatre cents gravures sur bois par l'abbé L. Provancher, curé de Portneuf. Québec. C. Darveau. 1862. 2 vols de 842 pp.

Cours Elémentaire de Botanique et Flore du Canada à l'usage des maisons d'éducation par l'abbé J. Moyen, P. S. S., professeur de sciences naturelles au collège de Montréal. 2e édition, revue, corrigée et augmentée par A. Orban, P. S. S., professeur de sciences au Séminaire de philosophie. Montréal, Librairie St-Joseph, Cadieux & Derome. 1 vol. gr. in-8 de 418 pp. Nombreuses illustrations. Cart.

Le verger, le potager et le parterre dans la province de Québec ou culture raisonnée des fruits, légumes et fleurs qui peuvent réussir sous le climat de Québec. Ouvrage orné de gravures sur bois par l'abbé L. Provancher, rédacteur du *Naturaliste Canadien.* Québec. C. Darveau. 1885. 1 vol. in-12 de 332 pp.

Traité élémentaire de botanique à l'usage des maisons d'éducation et amateurs qui voudraient se livrer à l'étude

de cette science sans le concours d'un maître, par l'abbé L. Provancher, Docteur-ès-sciences, auteur de la " Flore Canadienne " et de divers ouvrages sur l'histoire naturelle. Deuxième édition entièrement refondue et mise en rapport avec le programme du Baccalauréat de l'Université Laval. Québec, J.-A. Langlois. 1884. 1 vol. 168 pp. Cart.

Studies of plant life in Canada or Gleanings from Forest, Lake and Plain, by Mrs C. P. Traill Lakefield, Ont., author of " Backwoods of Canada ", " Canadian Crursœs ", etc., etc. Illustrated with chromo lithographs from Drawings by Mrs Chamberlin, Ottawa. Ottawa, A. S. Woodburn. 1885. 1 vol, 10 x 7. 288 pp.

The Canadian Naturalist, a series of conversations on the natural history of Lower Canada, by P. H. Grosse. Cor. Mem. of the Nat. Hist. Soc. of Montreal and Hist. Soc. of Québec. London John Von Voorst MDCCCXL. 1 vol. in-12 de 372 pp.

(Cet ouvrage contient quelques descriptions de nos plantes accompagnées de gravures.)

Wild flowers of Canada. Album de 288 planches en couleurs publié en 1892 par le *Montreal Star*.

Monographies de plantes canadiennes, suivies de croquis champêtres et d'un calendrier de la Flore de la province de Québec, par E. Z. Massicotte, avocat, publiciste, secrétaire de l'Ecole Littéraire de Montréal, avec des illustrations par Edmond J. Massicotte. Montréal, C. O. Beauchemin & fils. 1899. 1 vol gr. in-8 de 148 pp.

D'après Leber, qui a fait de longues et consciencieuses recherches sur le pouvoir de l'argent, la valeur du franc était, vers le milieu du dix-septième siècle (1659), environ triple de ce qu'elle est aujourd'hui.

ADRESSE DES PROPRIÉTAIRES ET HABITANTS DE L'ANCIENNE-LORETTE PRÉSENTÉE À SIR JAMES-HENRY CRAIG, LE 5 AVRIL 1810 (1)

A Son Excellence Sir James-Henry Craig, Chevalier du très honorable ordre du Bain, Gouverneur en chef du bas et haut Canada, etc., etc., etc., Représentant de Sa très gracieuse Majesté George 3, le meilleur des Rois.

Qu'il plaise à Votre Excellence de vouloir bien recevoir pour Sa Majesté les marques les plus sincères de notre soumission et de notre très profond respect : nos vœux les plus vrais pour sa conservation. Nous ne cesserons jamais de bénir l'Etre Suprême de nous l'avoir donné pour notre Roi ; c'est une marque signalée de sa bonté pour nous. Qu'il lui accorde de longs jours, qui nous sont si chers ! qu'ils durent ces jours, et qu'il durent pour notre bonheur ! A ces témoignages de la plus vive sincérité nous y joignons pour votre Excellence ceux du respect profond et des égards qui lui sont dus. Nous n'avons rien à nous reprocher envers Sa Majesté, ni son gouvernement, qui puisse nous inquiéter. Votre Excellence peut se fier à nos sentimens. Ce sont ceux de la fidélité et de la plus parfaite reconnaissance envers notre Souverain. Sur nos humbles foyers et paisibles sous l'aile bienfaisante de notre bon Roi, pourrions-nous penser autrement ? Que votre Excellence soit bien convaincue que si à notre connaissance il se passait quelque chose qui fût contraire à la fidélité et à la loyauté dues au gouvernement, nous nous empresserions de nous y opposer et de l'en prévenir et nous ne pouvons que désaprouver toute autre conduite à son égard. En agissant ainsi nous ne ferions qu'obéir

(1) Voyez "Histoire du Canada" de Garneau, vol. III, page 134.

à ce que nous recommandent notre Religion, notre attachement inviolable à Sa Majesté, notre devoir, nos intérets et notre bonheur. Que Votre Excellence veuille bien agréer les vœux que nous faisons pour sa santé, qui, suivant ce qu'Elle a eu la bonté de nous informer, paroîtrait menacer. Elle doit nous être chère, surtout par l'intérêt que Votre Excellence paroit prendre dans certaines expressions de sa Proclamation, à ce qui regarde notre prospérité.

Nous ne saurions faire de meilleures adresses à Votre Excellence. La source de celle que nous lui présentons vient de nos cœurs et cette source est pure.

NOUS PROPRIÉTAIRES ET HABITANTS
DE L'ANCIENNE LORETTE

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Lors des premières élections générales qui eurent lieu en Canada (1792), M. Jean-Antoine Panet, élu député de Québec (Haute-Ville), fit, aussitôt après son élection, " distribuer cent louis d'or aux pauvres sans distinction." Aux élections générales suivantes (1796), il annonça, après avoir été proclamé élu, qu'il s'était toujours " opposé à ce qu'il fut donné du rhum ou des cocardes " aux électeurs, mais qu'en revanche il s'engageait à donner cent piastres aux deux filles résidentes en la haute-ville de Québec, qui se marieraient les premières.

C'est le même M. Panet qui fut orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada presque continuellement de 1792 à 1816, et cela sans toucher un sou de la caisse publique.

R.

ST-ULRIC DE LA RIVIÈRE BLANCHE

Dans le canton de Matane, à 9 milles environ à l'ouest du village du même nom, se trouve un petit tributaire du St-Laurent justement nommé la *rivière Blanche :* car ses eaux brisées par une chute d'une quinzaine de pieds et par une série de rapides qui avoisinent son embouchure, sont constamment couvertes d'écume. Il y a plus d'un demi-siècle que la force motrice contenue dans cette rivière fut mise à contribution pour l'industrie du bois. Les deux rives étaient alors couvertes par la forêt vierge. Les bûcherons abattaient les arbres pendant l'hiver, les conduisaient au printemps par la rivière jusqu'au moulin bâti au pied de la chute en 1843 par un M. Lemesurier. Des navires mouillés à quelque distance du rivage prenaient le bois préparé au moulin et le transportaient en Europe. Il se forma donc aux alentours de la scierie un groupement de travailleurs qui fut le germe d'une paroisse future. Dès l'anné 1844 arrivèrent plusieurs colons des paroisses voisines : c'étaient MM. Dominique Bouchard, J. B. Beaubien, Joseph-Henri Cimon, Jean Courcy, Martial Courcy, Antoine Desjardins, Simon Ouellet, Edouard Lizotte, Auguste Lamontagne, W. Clark, Jean Léveillé et Simon Michaud. Cette colonie naissante prit le nom de *Rivière Blanche.*

Il n'était pas alors très facile d'arriver jusque là en voiture : les transports se faisaient par la grève. Lorsque le chemin royal eut été tracé le long du fleuve de nouveaux essaims de colons affluèrent à la Rivière Blanche. Il fallut bientôt songer aux intérêts religieux de ces gens trop éloignés de l'église pour s'y rendre facilement. Monsieur le curé de St-Jérôme de Matane, M. Pierre Boucher, vint pendant quelque temps dire la messe dans une maison privée, chez un Monsieur Joseph Desrosiers. Mais le nombre de ceux qui

fréquentèrent la mission, croissant de jour en jour, la construction d'une chapelle devint urgente.

L'embouchure de la Rivière Blanche et une bonne partie de son cours se trouvaient alors comprises dans un grand terrain possédé conjointement par l'honorable juge Ulric J. Tessier et Monsieur Narcisse Faucher. Le 24 février 1853, ces messieurs donnaient par acte notarié à la corporation archiépiscopale de Québec un lot pour y construire une chapelle. Pendant plusieurs années encore, les choses restèrent néanmoins dans le même état. Le 16 avril 1857, Mgr. Chs-Fr. Baillargeon, évêque de Tloa et administrateur du diocèse de Québec, ayant pris en considération la requête des habitants de la Rivière-Blanche en date du 29 octobre 1856, et le procès verbal de son délégué M. Moïse Duguay, curé de Ste-Flavie, autorisa par un décret la construction d'une chapelle dans le canton de Matane. Par une lettre datée du 17 avril de la même année M. P. Boucher, curé de Matane, était chargé de surveiller les travaux. L'édifice devait avoir 45 pieds de longueur sur 33 de largeur. Il était placé sous l'invocation de saint Ulric, confesseur pontife dont la fête se célèbre le 4 juillet. Ce choix était destiné à rappeler la mémoire de l'honorable Ulric-J. Tessier, qui semble avoir eu la principale part dans la donation du terrain mentionnée plus haut. C'est aussi en l'honneur du même personnage que le bureau de poste établi à St-Ulric en 1861, prit le nom de Tessierville.

La nouvelle mission ne demeura pas longtemps attachée à Matane. Dès l'année 1860, Mgr l'archevêque de Québec en chargea M. Dumas, curé de l'Assomption de MacNider (Sandy Bay) qui la desservit jusqu'en 1868. Dans l'intervalle le diocèse de Rimouski fut détaché de celui de Québec (15 janvier 1867). Le 22 septembre 1868, Mgr Jean Langevin, premier évêque de Rimouski, envoyait à St-Ulric, comme missionnaire résidant, Monsieur l'abbé Antoine-Cyprien

Lebel, alors assistant du curé de la cathédrale de Rimouski. Le premier acte inscrit au livre des régistres par ce missionnaire est du 6 octobre 1868 : c'est l'acte de baptême de Joseph Dutremble dit Desrosiers, fils de François-Norbert Dutremble dit Desrosiers et de Marielline Ouellet. Le père, la mère et l'enfant étaient encore vivants au mois d'août 1900 et le dernier est devenue lui-même père de famille.

Le 25 décembre 1868, les francs-tenanciers de St-Ulric adressaient une requête à Mgr Langevin pour lui demander d'ériger leur mission en paroisse canonique, ce qui leur fut accordé par un décret du 17 février de l'année suivante. La paroisse s'étend au sud jusqu'au 8ème rang exclusivement. Les autres limites se confondent avec celles du canton de Matane, excepté au sud-ouest où la rivière Tartigou découpe un petit coin de ce canton qui fut annexé à l'Assomption de MacNider. Le décret d'érection civile est du 1er juin 1869.

La fabrique de St Ulric fut érigée le 24 mars 1869. Le 30 mai suivant, eut lieu la première élection de marguilliers. Les premiers marguilliers élus furent MM. Vilbois Gosselin, Octave Lepage et Antoine St-Laurent. Quelques jours plus tard, la nouvelle paroisse recevait pour la première fois la visite de l'évêque, Mgr Langevin. Sa Grandeur profita de la circonstance pour bénir le lendemain, la cloche destinée à la chapelle.

Le 13 septembre 1872, Monsieur l'abbé Joseph-Octave Drapeau était nommé curé de St-Ulric, en remplacement de M. Lebel. Il est resté à ce poste jusqu'à sa mort, le 2 avril 1897. Monsieur Drapeau a présidé à la formation morale de St-Ulric et aux progrès accomplis en cette paroisse pendant un quart de siècle " Homme énergique et ferme, il fut un administrateur modèle. Avec des ressources relativement faibles, il exécuta des travaux considérables et

et laissa la fabrique dans un état florissant ". Tel est le jugement porté sur Monsieur Drapeau par une personne qui l'a bien connu.

Malgré l'addition d'un jubé en 1868, l'ancienne chapelle était devenue trop petite pour contenir la foule des paroissiens. Le 30 juin 1873, il était donc décidé dans une assemblée de paroisse de construire une église et un presbytère. L'ancien presbytère devait être converti en sacristie. Trois syndics furent élus le 15 février 1874 pour voir à l'exécution des travaux : c'étaient MM. Vilbois Gosselin, Alexis Pelletier et Noël Desrosiers. Ce dernier étant décédé le 18 février 1877 fut remplacé le 13 mai suivant par M. Antoine St-Laurent. La bénédiction de la première pierre fut faite le 2 septembre 1875 par monsieur l'abbé Chs. G. Fournier, curé de Ste-Flavie. L'église fut bénite le 21 avril 1878 par M. A.-C. Lebel, premier curé de St-Ulric. La première messe fut chantée le même jour par Monsieur l'abbé P.-C. Audet, curé de St-Fabien. Les travaux de parachèvement ont été faits de 1888 à 1892 d'après les plans de M. David Ouellet, architecte de Québec. L'entrepreneur fut d'abord M. Dosithée Bernier de St-Thomas de Montmagny, puis M. Alphonse Matte de Rimouski. Il ne manquait que des autels qui fussent en harmonie avec les autres parties de l'église : ils ont été faits et installés cette année même par M. Joseph Villeneuve, de St-Romuald. L'église de St-Ulric est un bel édifice de 110 pieds sur 52. Les murs sont en pierre et l'intérieur en bois. Les décorations sont agrémentées d'or répandu sur fond blanc. Le tout présente le plus jolie coup-d'œil.

Après la mort de M. Drapeau, la paroisse de St-Ulric a été desservie pendant quelques jours par le père Bonaventure, O. M. C., jusqu'à l'arrivée du curé actuel, monsieur l'abbé Joseph-Henri Lavoie.

Il est écrit dans nos saints livres : ante mortem, ne laudes hominem quemquam (Eccli. XI. 30). Ces paroles nous viennent à l'esprit au moment où nous allons parler de monsieur le curé de St-Ulric, et semblent bien propres à retenir les louanges prêtes à tomber de notre plume. C'est pourquoi nous ne dirons qu'un mot.

L'œuvre de monsieur Drapeau ne pouvait guère tomber entre meilleures mains. *Fortiter in re, suaviter in modo*, telle semble être la devise de monsieur Lavoie, car un heureux mélange de douceur et de fermeté caractérise son administration. Une charité toujours compatissante, une modestie qui cherche l'oubli, une piété pleine d'onction lui attirent l'estime et l'affection de tous ceux qui l'approchent. La prudence et le savoir-faire qu'il déploie sont un gage de succès pour les affaires qu'il entreprend. Les faits accomplis depuis son entrée dans la paroisse en disent plus long que ces quelques lignes.

Encore un mot sur St-Ulric avant de clore cet article. De Sandy Bay à Matane s'étend un terrain d'alluvion d'une couple d'arpents de largeur et limité au sud par une falaise que les flots du St-Laurent ont dû caresser pendant les âges géologiques. L'église de St-Ulric est construite sur cette bande de terre à quelques pieds seulement au dessus du niveau de la marée haute. Le village se déploie sur une seule ligne de chaque côté de l'église. Du haut de la falaise l'on voit au sud une plaine dont la monotonie est interrompue par un joli mont qui dresse à quelques centaines de pieds sa cime verdoyante, et au nord le St-Laurent avec sa vaste nappe d'eau. A l'horizon les côtes du Labrador se laissent voir sous la forme d'une ligne bleue disparaissant brusquement à la pointe des Monts. A droite et à gauche le regard aperçoit une rangée de maisons et le chemin royal qui décrit de grandes courbes pour obéir aux sinuosités du rivage.

La population de St-Ulric est aujourd'hui de 1500 âmes réparties entre 250 familles. Là comme partout ailleurs le fléau de l'émigration s'est fait sentir. Les Etats-Unis ont attiré un grand nombre de familles dont la plupart ne sont pas revenues. Sans cet exode la paroisse compterait au delà de 2000 âmes. Après avoir vue décroître sa population, St-Ulric verra bientôt son territoire amoindri, car une nouvelle mission, future paroisse placé sous le vocable de St Léandre, est en voie de s'organiser dans les rangs les plus éloignés. L'ancienne chapelle, qu'on voit encore debout près de l'église de St-Ulric, sera démolie et les colons de St-Léandre seront heureux d'employer ces reliques du temps passé pour construire une demeure au bon Dieu. Ces débris seront encore pour eux un souvenir de leur *Alma mater.*

E. R.

ORIGINES DE NOMS DE LIEUX

Haut-Canada : On a nommé ainsi le Haut-Canada à cause de sa situation en amont sur le fleuve St-Laurent et sur les lacs d'où il sort.

Fénelon's Falls : Vers le milieu du dixseptième siècle quelques sulpiciens parcoururent à peu près toute la partie de la province d'Ontario située au nord du lac qui porte ce nom. C'est en l'honneur de l'un d'eux, François de Salignac de Fénélon, frère de l'illustre archevêque de Cambrai, qu'un petit village du comté de Victoria, à plus de 100 milles de Toronto, a pris le nom de Fénelon's Falls.

RÉPONSES

Le cure Lefebvre et l'heroine de Vercheres. (VI, V, 713.)—Une affaire retentissante eut lieu à Québec, en 1730, entre le curé Gervais Lefebvre, de la paroisse de St-François-Xavier, en la seigneurie de Batiscan, et les sieur et dame de Lapérade.

Le 17 juin 1730, le curé Lefebvre présente une requête à la Prévosté pour faire assigner devant elle les sieur et dame de Lapérade. Il accuse Marie-Magdeleine Jaret de Verchères (l'héroïne Madelon, connue de tous) épouse de Pierre-Thomas Tarieux, écuier, sieur de Lapérade, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine et seigneur en partie du fief et seigneurie de Ste-Anne, d'avoir malicieusement et témérairement formulé et porté à Monseigneur l'évêque de Samos, des plaintes injurieuses et diffamatoires contre son caractère, son honneur et sa réputation, à savoir :

1o D'avoir composé et chanté des litanies burlesques que la dite dame a remises à Mgr l'évêque, où la religion, la pureté et la charité sont également blessées par les termes impies, obscènes et diffamatoires dont elles sont remplies.

2o D'avoir tenu des discours trop libres devant plusieurs personnes et d'autres injurieux à la réputation de la dame Laperade et à celle de sa famille.

3o D'avoir engagé une femme à faire un faux serment, qui lui a porté un très notable préjudice, sous promesse de lui en donner l'absolution, et d'avoir rendu publiques toutes ces choses.

L'affaire est fixée au 14 juillet suivant. Le 26 juin, l'élection de domicile a lieu. Le curé Lefebvre établit le sien chez le sieur Louis Dunière (aussi Gunière), bourgeois de Québec, rue Notre-Dame, et le sieur de Lapérade chez

Richard Testu, sieur de la Richardière, capitaine de port, demeurant rue de la Montagne, son gendre.

Le 10 juillet, le curé Lefebvre part de Batiscan pour Québec, en canot, avec deux hommes, pour comparaître à la Prévosté.

Le 14 juillet ,les parties sont admises à faire preuve de leurs dires.

Le 28 juillet, l'évêque de Québec dépose au greffe les pièces relatives à cette affaire.

Le 29 de juillet commence l'enquête. Du côté des sieur et dame de Lapérade, furent assignés : Daniel Partail, sieur de Genron, âgé de 33 ans, venu au Canada par lettre de cachet, comme cadet dans les troupes ; Marie-Anne Levreau de Langy, âgée de 24 ans, son épouse ; Joachim de Sacquespee, écuier, sieur de Voispreux, âgé de 29 ans, venu ici lui aussi comme cadet dans les troupes, et que le curé Lefebvre dit s'être marié à la gaumine délit pour lequel il aurait été mis au cachot par M. de Vaudreuil ; Louis Trottier de Labissonnière, âgé de 25 ans et Arnoul Balthazar Pollet, âgé de 30 ans, qui tous s'accordent à dire qu'ils ont entendu le curé Lefebvre proférer certaines parties des susdites litanies burlesques et rapportent en outre une foule d'autres propos plus que grivois qu'il aurait tenus devant eux.

Du côté du curé Lefebvre, les personnes suivantes furent assignées : Messire Bertrand de la Tour, doyen du chapitre, demeurant au séminaire, âgé de 30 ans ; Nicolas-Thomas Langlois, valet de chambre de Mgr l'évêque de Québec, âgé de 30 ans, et Messire Thierry Hazeur, prêtre chanoine, âgé de 46 ans, qui fit défaut et fut condamné à 6 livres d'amende, " au paiement de laquelle somme il sera contraint par saisie de son revenu temporel, ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques ". Il fut assi-

gné à paraître de nouveau, le 2 d'août, sinon, qu'il sera fait droit sur la réquisition du dit sieur Lefebvre.

Messire Bertrand de la Tour dépose que dans le mois de mars dernier, la dame Lapérade est venue le trouver dans le parloir du dit séminaire pour lui demander justice en qualité d'official, sur plusieurs " chefs de plaintes " qu'elle disait avoir contre le sieur Gervais Lefebvre, prêtre, curé de Batiscan, lesquels elle exposa fort au long, " et que luy déposant luy ayant répondu qu'avant de commencer une affaire de cette conséquence, il souhaitait prendre les ordres de Mgr qui était pour lors à St-Joachim, et qu'il pria la dite dame de vouloir attendre son retour, ou prendre la peine d'aller voir Sa Grandeur à St-Joachim." La dite dame se retira et alla en effet, peu de temps après, à St-Joachim, où elle formula ses plaintes à Monseigneur.

Messire de la Tour ajoute que Mgr étant revenu de St-Joachim, lui dit qu'il était à propos d'écrire au sieur Lefebvre, afin que, s'il était innocent il eût à se justifier, ou à réparer le scandale, s'il était coupable, ce que le déposant fit sans retard.

Nicolas-Thomas Langlois, valet de chambre de Monseigneur, dépose qu'il n'a autre connaissance de l'affaire dont il s'agit, sinon qu'étant avec Mgr l'évêque qui était à la promenade, pour lors à St-Joachim, dans le chemin du Roy, il vit une calèche où était la dame Lapérade, accompagné du sieur Portail, laquelle, dès qu'elle aperçut Mgr l'évêque, s'écria plusieurs fois—Mgr, je vous demande justice—à quoi Mgr lui répondit : Entrez madame en votre voiture, et donnez-vous la peine de venir chez moi où nous parlerons d'affaire, ce lieu n'étant pas propre pour cela."

Le chanoine Thierry Hazeur dépose qu'il a connaissance de ce que le sieur Portail et la dame Lapérade ont dit au sujet du sieur Lefebvre. Outre les plaintes déjà mentionnées dans la déposition de Messire Bertrand de la Tour, il

ajoute leur avoir entendu dire ce qui suit :—" que le sieur Lefebvre avait fait un faux écrit en France pour empescher Monsieur le Marquis de Vaudreuil d'être pendu ; et que le dit sieur Lefebvre avait engagé le dit sieur Portail à se marier à la gomine ".

Le 3 août, nouvelle enquête, où sont entendus comme témoins par addition du sieur Lefebvre, les sieurs François Landron, orfèvre, rue de la Montagne, âgé de 44 ans ; Michel Rivard, de Batiscan, âgé de 43 ans, et François Herby, fils de François, habitant de Batiscan, âgé de 21 ans.

Landron dépose qu'il ne sait rien positivement de l'affaire dont il s'agit, mais que s'étant trouvé le 21 du mois dernier au presbytère de Batiscan avec le curé Lefebvre, il vint un nommé Pollet, notaire et sergent du lieu, qui signifia le départ de la dame Lapérade pour Québec ; que le dit Lefebvre demanda à cet homme si ce n'était pas lui qui l'accusait d'avoir fait les litanies dont il est question, à quoi le dit Pollet répondit que non ; qu'il était vrai qu'il les avait mises par écrit, qu'il en avait entendu une partie ; que le dit Lefebvre lui ayant demandé en quoi consistait cette partie des dites litanies qu'il avait écrite et entendue, le dit Pollet lui aurait répondu quelques badineries, dont le déposant ne se souvient point ; que le dit Lefebvre lui ayant encore demandé s'il n'avait pas écrit le restant de ces litanies, le dit Pollet lui aurait répondu qu'il l'avait fait de l'ordre de la dame Lapérade et de la compagnie qui était avec elle ; qu'étant obligé d'écrire tout ce qu'on lui demandait, il n'avait fait aucune difficulté de le faire en cette occasion, etc.

Michel Rivard dépose qu'il n'a pareillement aucune connaissance de l'affaire, sinon qu'il a ouy dire au nommé Pollet qu'il avait écrit les litanies en question, la dame Lapérade les lui ayant dictées à l'exception du mot B. qu'il n'avait point voulu écrire, etc.

François Herbé dépose qu'étant il y a environ un mois à parler avec le sieur Portail, de l'affaire des litanies, le déposant demanda au dit Portail s'il était vrai qu'il eût donné un certificat à la dame Lapérade qu'il avait entendu chanter au dit Lefebvre les litanies. Il lui répondit d'abord que non, qu'un moment après, lui ayant parlé d'autres choses, il lui redemanda encore s'il n'avait pas donné ce certificat, à quoi le dit Portail lui répondit, sans aucune explication— " je me f. de cela, j'ai toujours eu mes vingt-cinq minots de bled ".

Dans les reproches de côté et d'autres contre les témoins entendus, surgissent toutes sortes de détails intimes qu'il serait trop long de rapporter ici. Le sieur Lapérade prétend que la déposition de Messire Bertrand de la Tour ne peut être acceptée, car s'il est vrai que sa femme s'est adressée à lui en l'absence de Monseigneur, ce n'était que comme à un supérieur ecclésiastique revêtu d'un caractère sacré, auquel la religion enseigne de s'adresser dans les peines de ce genre, pour empêcher de plus grands scandales. Au témoignage de Landron " qui prend souvent martre pour renard " Lapérade objecte qu'il est pitoyable de voir que l'on se sert d'un tel témoin pour rapporter des conversations comme celles qu'il croit avoir entendues, quand il est bien connu que le témoin est sourd " comme un pot " et incapable de rien comprendre à une conversation ordinaire.

Aux dépositions de Rivard et de Herbé, il objecte qu'étant tous deux les engagés et domestiques du dit sieur Lefebvre, que ce sont eux qui l'ont mené et ramené en cette ville et qu'enfin ils sont à ses gages et à son pain ; auquel le curé Lefebvre répond qu'ils ne sont engagés pour lui, ni au mois, ni à l'année ; mais bien seulement pour le mener en canot quand il a besoin d'eux.

Le 22 août, le lieutenant général civil et criminel de la Prévosté, Pierre André, écuier, sieur Deleigne, se prononce

comme suit : " Parties oüies emsemble le Procureur du Roy ; nous avons appointé et appointons les parties en droit à écrire et produire dans les délais de l'ordonnance, dépens réservés ".

L'on produisit de côté et d'autres des plaidoyers assez habilement tournés, surtout du côté du curé Lefebvre, dont l'un des principaux arguments fut qu'il était surprenant de voir les dits sieur et dame Lapérade se déchainer avec tant de passion et imputer tant d'infamies à un prêtre qu'ils ont toujours honoré de leur confiance et qu'ils ont généralement choisi pour leur directeur ainsi que pour toute leur famille. " Etait-il possible qu'ils se furent adressés au dit sieur Lefebvre par préférence à leur propre curé, s'ils l'eussent connu coupable des excès dont ils l'accusent " ?

Je ne connais pas la conclusion de cette affaire mais je crois avoir vu quelque part que le curé Lefebvre réussit à obtenir une condamnation quelconque contre ses détracteurs qui en auraient appelé ensuite au Conseil.

PHILÉAS GAGNON

Maisons de la Trinite. (VI, VIII, 738.)—La maison de la Trinité à Québec et à Montréal, à l'instar des sociétés du genre en Angleterre et dont elles étaient les copies, avaient pour but la protection du commerce maritime ; la gouverne et l'octroi de licences de pilotes ; constructions de phares, bouées, etc. Ces maisons ont été établies en Canada par actes de la législature provinciale, et leur abolition date de 1872. Leurs fonctions sont maintenant du ressort du ministère de la marine, à Ottawa. Je puis ajouter que la première maison de la Trinité a été reconnue officiellement en 1514 par charte royale de Henry VIII, mais la maison de Deptford, ainsi honorée, existait déjà depuis un certain temps.

RÉGIS ROY

Les freres Crisasy. (VI, X, 749.)—Ce nom s'est orthographié de différentes manières : Crisasy, Crisasi, Crisaci, Crisacy, Cresassy, Cresasy, Cressassy, Grisassy, Grisalsy.

Il y a eu deux personnages du nom de Crisasy dans la Nouvelle-France. Ils étaient frères. Originaires de Messine, Sicile, ils étaient cousins germains du prince de Monaco et appartenaient à une des plus illustres et des plus puissantes familles d'Italie. Ils s'étaient révoltés contre leur prince légitime dans le soulèvement de la Sicile, qui menaça d'enlever ce royaume au roi d'Espagne. Tous deux avaient été des premiers à se déclarer pour le roi de France.

Lorsque les troubles eurent été pacifiés, ils ne purent obtenir ou n'osèrent demander leur grâce à Sa Majesté Catholique et se virent dépouiller de tous leurs biens qui étaient considérables.

Les frères Crisasy crurent pendant quelque temps que le roi de France s'intéresserait à leur faire rendre leur fortune ou les emploierait d'une manière convenable à leur naissance et à leurs services. Mais ils furent trompés dans leur attente et se virent réduits à accepter, chacun, une compagnie d'un détachement de la marine qui partait pour la Nouvelle-France.

Le marquis Antoine de Crisasy, l'aîné des deux frères, se rendit très utile en 1692, en déjouant les complots de huit cents Iroquois qui avaient formé le projet de se jeter sur la colonie.

En 1696, dans l'expédition de Frontenac contre les Iroquois, il eut la garde, au lac Onondaga, du fort où étaient renfermées les provisions de l'armée.

Il succéda, en 1702, à François Prévost, en qualité de gouverneur de Trois-Rivières. Il garda ce poste jusqu'à sa mort arrivée à Trois-Rivières le 6 mai 1709.

Le marquis de Crisasy avait épousé, à Québec, le 17 février 1700, Marie-Claire, âgée de quinze ans, fille du procureur-général Ruette d'Auteuil. Cette union fut de courte durée, car, cinq ans plus tard le 9 octobre 1705, la mort ravissait au marquis sa jeune épouse.

Le cadet, Thomas de Crisasy, qui était chevalier de Malte, fut, dans la Nouvelle-France, le bras droit de Frontenac.

Avec M. de Vaudreuil, le capitaine de Mine et le jeune LeMoine de Bienville, il livra bataille, en 1690, aux Onneiouths, à Repentigny, et les défit.

C'est le chevalier de Crisasy qui, en 1692, secourut Mlle de Verchères attaquée par une bande d'Iroquois.

En 1694, il fut chargé par Frontenac de relever Cataracoui, ce qu'il fit avec une habileté qui lui valut les plus grands éloges. Le gouverneur et l'intendant firent valoir son mérite à la Cour, mais inutilement. La douleur de voir ses services méconnus le conduisit au tombeau.

Le chevalier de Crisasy mourut à Montréal le 1er mars 1696. Son acte de sépulture a été conservé. Il se lit comme suit : " Avons inhumé dans le chœur de l'église de cette paroisse, le corps de frère Thomas Crisasy, chevalier de Malte, capitaine d'une compagnie d'un détachement de marine, etc. En présence du marquis de la Grois et de M. Tonty, capitaines."

Charlevoix a rendu un beau témoignage au chevalier de Crisasy : " On ne savait ce qu'on devait le plus admirer en lui, écrit-il, ou de son habileté dans la guerre, ou de sa pénétration dans le conseil, ou de sa conduite dans les entreprises, ou de sa présence d'esprit dans l'action."

R.

Les prisonniers de la bataille des Plaines d'Abraham. (VI, IX, 742.)—En rapportant l'issue de la première bataille livrée sur les Plaines d'Abraham, et la

chute de Québec, dans la journée du 13 septembre 1759, nos historiens portent à 1000 le nombre des combattants canadiens et français, tués et blessés, y compris les 250 soldats faits prisonniers.

Quel fut le sort de ces 250 hommes ? L'histoire ne dit pas un mot sur le traitement qu'il subirent. Cependant nous avons été assez heureux pour découvrir un document original et inédit qui nous renseigne sur cette question. C'est le témoignage de liberté donné par Alexis Dumontier à la veuve d'un nommé Alexis Gagné dit Belavance, afin de lui permettre de se remarier. Voici ce témoignage :

" Nous, Alexis Dumontier, demeurant à la Pointe-à-Lacaille (Saint-Thomas de Montmagny), certifions en notre âme et conscience, ce qui suit :

" 1o Qu'après avoir été faits prisonniers à Québec, le 13 septembre 1759, avec quantité d'autres Canadiens, nous avons été mis dans un transport tous ensemble quelques jours, et qu'après, nous avons été divisés pour être remis dans d'autres bâtiments.

" 2o Que tous les Canadiens prisonniers ont été passés en revue deux ou trois fois devant que de passer en Angleterre, et qu'après les dites revues ils ont été tous embarqués sur des vaisseaux de guerre et conduits à Plimouth.

" 3o Qu'étant arrivés à Plimouth, on nous a fait tous débarquer et conduire en prison où nous sommes restés quatre mois, et après les dits quatre mois, nous avons été conduits à Dieppe, port de France.

" 4o Qu'étant arrivé à Dieppe, avec tous les prisonniers, Mr Lacolombière-Lacorne m'a chargé de faire une liste de tous les prisonniers canadiens, que j'ai faite très exactement, sans en omettre aucun.

" 5o Que Alexis Gagné dit Belavance, de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière du Sud, mon parent, n'a point paru

parmi les prisonniers, dans les revues qui ont été faites en Canada, devant que d'embarquer sur les vaisseaux pour aller à Plimouth, ni en arrivant à Plimouth, ni à Dieppe, quand Mr Lacolombière-Lacorne a fait faire la liste de tous les prisonniers Canadiens, ce qui est une preuve qu'il est mort dans le combat, comme je le pense.

" En foy de quoy j'ai signé le vingt-trois février, mil sept cent soixante et quatre.

" Alexis Dumontier "

Mgr Cyprien Tanguay

Le mot canadien " tire ". (IV, II, 422.)—La fête de sainte Catherine est toujours un événement dans la province de Québec. Ce jour-là, les familles se réunissent, et l'un des agréments de la soirée est d'étirer la *tire*. D'où vient ce mot canadien de *tire ?* On dit que ce bonbon fut ainsi nommé par la bienheureuse Marguerite Bourgeoys, première supérieure des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

La bonne religieuse aurait inventé le bonbon du pays, pour attirer à elle les petits sauvages qu'elle voulait instruire, et comme les jeunes indiens s'y laissaient prendre comme des oiseaux à la glu, sœur Bourgeoys aurait baptisé le sucre ainsi préparé et qui attirait si bien, du nom de *tire*.

R.

Les noms des Longueuil. (III, XI, 381.)—Charles LeMoyne, fondateur de Longueuil, malgré l'attachement qu'il avait pour la Nouvelle-France, n'oublia pas la Vieille-France. Lorsqu'il fut anobli, il prit le nom de Longueuil d'un village de Normandie, aujourd'hui chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Dieppe.

Tous ses fils, moins Jacques, sieur de Sainte-Hélène, qui prit son nom de l'île Sainte-Hélène, en face de Montréal,

dont son père était propriétaire, se donnèrent des noms qui rappelaient aussi la patrie de leur père.

Charlevoix croit que Pierre LeMoyne prit le nom qu'il devait illustrer de celui d'un sous-secrétaire d'état de la marine du nom de d'Iberville qui était en fonction lorsque le jeune LeMoyne commença sa carrière et le protégea. La chose n'est pas impossible, mais nous croyons plutôt que LeMoyne emprunta le nom d'Iberville au chef-lieu de ce nom à la Haie, dans la châtellenie d'Hotot de Dieppe.

Paul LeMoyne emprunta son nom de Maricourt d'une commune située à quelques milles d'Amiens.

François se fit appeler sieur de Bienville en souvenir de la commune de Bienville, qui fait aujourd'hui partie du département de l'Oise.

Le nom de Sérigny adopté par Joseph LeMoyne remémore la commune de Sérigny, près de Bellême.

Louis, sieur de Châteauguay, n'aurait-il pas pris son nom de la commune de Châteauguay, à quelques lieues de Riom ?

Il y a près de Dieppe une commune qui porte le nom de Assigny. Gabriel, sieur d'Assigny, le lui emprunta.

P.-G. R.

Les appointements de nos gouverneurs. (IV, X, 518.)—En 1647, M. Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, qui devait être gouverneur-général de la Nouvelle-France un an plus tard, étant passé en France, réussit à faire opérer des modifications importantes dans l'administration de la Nouvelle-France. Les appointements du gouverneur-général qui étaient de 25,000 livres, furent réduits à 10,000 ; par contre ceux des gouverneurs particuliers de Montréal et de Trois-Rivières furent fixés à 3,000 livres.

R.

Sir John-Coape Sherbrooke. (VI, X, 753.)— Garneau nous apprend que Sherbrooke avait demandé son rappel à cause de sa mauvaise santé. Une note trouvée dans les papiers de ce gouverneur donne raison à notre historien. " Il a plu à la Providence de m'envoyer une grande affliction. Comme je revenais de ma marche, entre deux et trois heures, je fus soudainement saisi d'une attaque de paralysie qui me priva de l'usage de mes membres, et qui rendit nécessaire mon retour en Angleterre pour me faire soigner. J'ai en conséquence envoyé ma résignation, et le 28 juillet j'ai été remplacé par le duc de Richmond."

Sir John-Coape Sherbrooke vécut encore douze ans après son retour en Angleterre. Il s'était retiré au village de Calverton, entre Nottingham et Southwell.

Lorsque Mgr Plessis passa en Angleterre en 1819 il ne manqua pas d'aller présenter ses hommages à cet ancien ami du Canada. Il était infirme, raconte-t-il, mais conservait une mémoire exquise, un jugement très-sain, et un cœur ouvert et loyal ; le vieux général aimait toujours le Bas-Canada et s'intéressait au bonheur du pays, plus vivement qu'on n'aurait pu l'attendre d'un homme complètement retiré des affaires. Après une conversation prolongée, Mgr Plessis se sépara du général, avec la douloureuse pensée qu'il ne reverrait plus ce bienveillant ami du Canada.

Sherbrooke mourut en 1830, et fut inhumé dans le caveau de sa famille à Oxton. L'épitaphe suivante préparée par lui-même fut placée dans l'église du village de Calverton :

" Sacred to the Memory of General Sir John Coape Sherbrooke, G. C. B., Colonel of the 33rd Regiment of Foot. He died on February 14, 1830, aged sixty-five years. And his remains are deposited in the family vault at Oxton, in this County."

P.-G. R.

QUESTIONS

754.—La route qui conduit de La Prairie à Saint-Jean est appelée le " Chemin de Saint-Jean ", et est très ancienne.

Qui pourrait me dire quand ce chemin a été fait et par qui ? S. A. M.

755.—Sous l'ancien régime à quoi correspondait le grade de *garde de la marine ?* CURIO

756.—On voit que Bigot, notre dernier intendant français, fut commissaire-ordonnateur au Cap-Breton puis à Louisbourg. Quelles étaient alors les attributions du commissaire-ordonnateur ? FONC

757.—" Les ennemis de notre foi voulaient alors (1784) mettre à la tête des affaires ecclésiastiques, soit le dominicain Taylor, soit le récollet Kilder, personnages presque entièrement perdus de caractère." Quels étaient ces personnages ? RIP.

758.—Quel était ce capitaine Michel Blais dont il est si souvent fait mention dans les récits de l'invasion américaine de 1775 ? C. O. B.

759—Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements sur l'arpenteur Sullivan qui exerçait sa profession à Wotton et dont les rapports d'arpentage se terminent en 1809 ? Cette question est demandée au point de vue généalogique.

E. L.

760.—En 1743 ou 1744, il y avait un père récollet du nom de Simple Boquet à Trois-Rivières. Mgr Tanguay ne mentionne pas ce religieux dans son *Répertoire.* Quelques-uns des lecteurs du *Bulletin* possèdent-ils quelques notes sur le père Boquet ? FRANCE

L'ANNONCIATION DE NOTRE-DAME DE BONSECOURS DE L'ISLET

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6 DÉCEMBRE 1900 No. 12

L'ANNONCIATION DE NOTRE-DAME DE BONSECOURS DE L'ISLET

La paroisse actuelle de l'Islet fut concédée en deux seigneuries.

La première, de une lieue de front sur deux lieues de profondeur, touchant par son extrémité nord-est à la seigneurie de Port-Joly, fut concédée le 17 mai 1677 à Geneviève Couillard, veuve du sieur du Tertre. Dans certains actes de notaires, cette seigneurie est appelée *l'Islet Saint-Jean ;* d'autres la nomment tout simplement *Saint-Jean.*

L'autre concession, bornée à son extrémité nord-ouest par la seigneurie de Vincelotte (Cap Saint-Ignace) fut accordée par l'intendant Duchesneau, le 1er juillet 1677, au sieur Jean-François Bélanger. Elle contenait environ une lieue et demie de front sur deux lieues de profondeur. On désigna la seigneurie de Bélanger sous le nom de *Bonsecours.*

Au pied du quai actuel de l'Islet, placé à huit arpents de l'église, il y a, à l'est, un rocher s'élevant à une quarantaine de pieds environ au-dessus du niveau des hautes marées. Ce rocher a un peu plus de quatre arpents de longueur sur cent-cinquante pieds de largeur. Autrefois, il se trouvait entièrement entouré des eaux du fleuve. Il formait alors une petite île, un îlet, mot que l'on prononçait *îlette.* Ce nom servit d'abord à désigner la seigneurie de la veuve du Tertre. Plus tard il s'étendit à la paroisse formée des deux seigneuries de l'Islet et de Bonsecours.

La situation avantageuse et la fertilité du sol de ces deux seigneuries y attirèrent aussitôt des colons. En 1701 on trouve déjà sur les domaines de la veuve du Tertre et du sieur Bélanger une vingtaine de familles. On y voit des Bélanger, des Rouleau, des Cloutier, des Larouche, des Marchand, des Langelier, des Lavergne, des Fortin, des Lessard, des Caron, des Leclerc, etc., etc.

Les courageux colons de Bonsecours et de l'Islet reçurent dès l'origine de leur établissement la visite du missionnaire envoyé par l'évêque de Québec. Il est bien probable que le ministre de Dieu célébrait les saints mystères dans la maison du seigneur Bélanger, mais il n'en est pas fait mention dans les notes restées dans les archives de la paroisse.

La première église de l'Islet fut construite en 1700, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la chapelle des morts, à l'entrée du cimetière. Ses dimensions étaient bien modestes : vingt-cinq pieds par vingt.

Cette église ne contenait que onze bancs. Quoique les paroissiens fussent alors peu nombreux, onze bancs ne pouvaient suffire à ceux qui venaient assister aux offices. Mais il leur restait la ressource qu'on n'a pas perdue dans la plupart des églises du pays, celle d'entendre la messe debout dans les allées ou en arrière des bancs.

C'est M. Louis Mathieu, premier curé du Cap Saint-Ignace et desservant de Bonsecours, qui fit bâtir ce petit temple. (1)

En 1721-1722, à l'endroit même qu'occupe l'église actuelle, la deuxième église de l'Islet fut construite. Elle mesurait soixante-douze pieds de longueur par vingt-cinq pieds

---

(1) Cette église, qu'on désigna longtemps sous le nom de chapelle des congréganistes, fut démolie en 1852. Avec la pierre qu'il en retira, M. le curé Delâge fit construire le solage de la chapelle adjointe au pan nord-ouest de l'église. Cette chapelle peut contenir aisément deux-cent-cinquante personnes. Elle n'a été terminée qu'en 1883.

de largeur. Il y avait un retrait de dix pieds à l'entrée du chœur, cinq pieds de chaque côté. On y mit quarante-un bancs.

Elle fut bâtie sous la direction de M. Pierre Leclair, desservant de Bonsecours et du Cap Saint-Ignace.

En 1768, la deuxième église de l'Islet fut entièrement démolie pour faire place au temple actuel.

Il fut construit par le curé Hingan. Il mesurait à l'origine cent-vingt pieds de longueur par cinquante-six de largeur.

En 1830, M. le curé Bourget l'agrandit de quarante pieds. Il éleva deux belles tours ayant saillie sur la façade et sur les côtés, chacune se terminant par des clochers assez jolis. C'est aussi à cette époque que fut construit le petit clocher qui est encore sur le rond-point. Dans chacun de ces trois clochers M. Bourget plaça une cloche dont le son était bien agréable mais un peu faible. Le carillon rendait les notes sol, la, si.

La façade un peu mesquine de 1830 fut considérablement agrandie et embellie en 1884 et les clochers des tours furent entièrement refaits. On donna les cloches, l'une à l'église de Saint-Cyrille et les deux autres à celle de Saint-Eugène. De nouvelles cloches fabriquées par MM. Mears & Cie., de Londres, pesant ensemble 4086 livres, furent installées à leur place.

En 1898, on a construit des galeries latérales et on a fait toilette nouvelle à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.

Le chauffage avec poêles est disparu en 1898 et 1899, et on a installé deux fournaises, l'une à vapeur pour l'église et l'autre à eau chaude pour la grande chapelle et la sacristie.

Dans le cours de la belle saison de l'année 1900, la Fabrique a fait construire un quai magnifique avec plate-forme et terrasse. On y a commencé des plantations d'arbres d'a-

grément qui feront du boulevard Bonsecours—c'est le nom qu'on a donné à ces terrassements—le plus joli endroit de l'Islet.

A la fin de décembre 1899, la population de l'Islet était de 2264 âmes ; il y avait 1690 communiants. Le nombre des familles était de 421, dont 181 de cultivateurs.

Lorsque la paroisse de Saint-Eugène fut définitivement formée, en 1874, de deux rangs retranchés à l'Islet, il restait dans cette dernière paroisse 2200 communiants.

On voit que la population a considérablement diminuée dans le dernier quart de siècle. Peu de familles sont allées s'établir sur des terres nouvelles ; presque toutes sont rendues dans les Etats-Unis ou dans les grandes villes du Canada.

LES MISSIONNAIRES DE L'ISLET

M. Thomas-Joseph Morel (1679-1683). Il arriva à Québec le 28 mai 1660. Prêtre du séminaire de Québec, cet infatigable missionnaire desservit la côte de Beaupré et l'île d'Orléans jusqu'en 1667, puis avec le même zèle il fit les missions au sud du fleuve Saint-Laurent de Québec à la Rivière-Ouelle jusqu'après 1675.

Le premier acte fait dans le plus ancien registre de l'Islet est daté du 3 juillet mil six cent septante neuf et est signé par M. Morel. Le dernier acte des registres de l'Islet signé par M. Morel est du 3 janvier 1683.

Dans l'automne de 1687, M. Morel fit une mission à Champlain. Il descendit à Québec dangereusement malade, et mourut le 23 novembre suivant. Son corps repose dans la cathédrale de Québec dont il était un des chanoines.

R. P. Claude Moireau (1686). Le récollet Claude Moireau ou Moreau—il se servait des deux orthographes—arri-

va au Canada le 10 septembre 1671. Il fut successivement missionnaire à Trois-Rivières, à la Rivière Saint-Jean (1675) et à la Pointe-aux-Trembles.

De décembre 1686 à mai 1688, le P. Moireau desservit le Cap Saint-Ignace et l'Islet. On ne trouve qu'un acte de lui dans les registres de l'Islet. Il est daté de décembre 1686.

En 1690, le P. Moireau se rendit au Cap-Santé. Il mourut le 16 octobre 1705.

R. P. Louis Ober (1688). Le P. Louis Ober, récollet, arriva au pays le 31 mai 1680.

Il était en 1688 missionnaire de la côte sud, en bas de Québec. Il y a deux actes du P. Ober dans les registres de l'Islet. Ils sont tous deux de 1688.

Le P. Ober retourna en France en septembre 1700.

M. Jean Pinguet (1690-1692). M. Pinguet naquit à Québec le 8 décembre 1655. Il était fils de Noël Pinguet et de Marie-Madeleine Dupont. Il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1680. Nommé chanoine à l'érection du chapitre de Québec, M. Pinguet desservit d'abord la Pointe-aux-Trembles.

De 1690 à 1692, il desservit le Cap Saint-Ignace et l'Islet. Les registres de cette dernière paroisse contiennent trois actes de M. Pinguet, l'un du 28 avril 1690, l'autre du 27 août 1691 et le dernier du 21 juin 1692.

M. Pinguet fut curé de Beaumont de 1698 à 1704. Il mourut au séminaire de Québec, dont il était membre, le 20 mars 1715. Ses restes reposent dans la cathédrale de Québec.

M. Louis Mathieu(1699-1701). M. Mathieu, qui appartenait au diocèse de Paris, était sous-diacre lorsqu'il arriva à Québec. Il fut ordonné prêtre le 16 février 1698.

Il desservit en même temps le Cap Saint-Ignace, dont il fut le premier curé en titre, l'Ile-aux-Grues, où il baptisa un

jeune Anglais captif des Sauvages, et l'Islet. La chapelle de Bonsecours de l'Islet n'était alors qu'une annexe de la cure du Cap Saint-Ignace. M. Mathieu a commencé à l'Islet le troisième registre le 17 août 1699, et il le continua jusqu'au mois de février 1701.

M. Mathieu repassa en France en octobre 1720.

R. P. Rodolphe Dubus (1701-1702). Le récollet Rodolphe Dubus arrivé au Canada en juin 1699, desservit, en 1701 et en 1702, le Cap Saint-Ignace et l'Islet. Le dernier acte signé par le P. Dubus dans les registres de l'Islet est du 27 septembre 1702.

Il mourut le 7 octobre 1737.

R. P. Pierre LePoyvre (1702-1704). Le P. LePoyvre, récollet, né à Rheims, le 10 avril 1669, arriva à Québec le 1er juillet 1696. Il desservit successivement les paroisses de Beaumont, de Saint-Michel et du Cap Saint-Ignace. En 1702, il était supérieur des Récollets à Trois-Rivières.

Du 11 novembre 1702 au 18 octobre 1704, il était à l'Islet.

En 1721, il desservit Sainte-Anne de la Pérade et l'année suivante il était missionnaire à Chambly. Il fut trouvé mort dans sa chambre trois heures après avoir dit sa messe le 19 février 1741. Il portait, nous dit le *Mortuologe des Récollets*, la bonne odeur de Jésus-Christ au-dedans et au dehors.

R. P. Philippe Rageot (1704-1707). Le récollet Rageot était fils de Gilles Rageot et de Madeleine Morin, et il naquit à Québec le 11 juin 1678. Il reçut l'onction sacerdotale le 24 juillet 1701.

Le P. Rageot desservit d'abord le Cap Saint-Ignace et l'Islet. Il tint les registres de cette dernière paroisse du 27 décembre 1704 au 25 septembre 1707.

Il fut ensuite curé du Cap-Santé puis de Kamouraska (1709) où il mourut le 21 septembre 1711.

M. Yves Le Riche (1707-1712). M. Le Riche arriva dans la Nouvelle-France le 22 juin 1701. Il fut d'abord missionnaire chez les Abénaquis, puis desservit la Baie Saint-Paul de novembre 1701 à juillet 1706.

Nommé curé du Cap Saint-Ignace en 1707 il en repartit en 1712. C'est pendant son séjour au Cap Saint-Ignace que M. Le Riche desservit l'Islet. Il a signé les actes du 3 décembre 1712 au 14 mai 1714.

M. LeRiche partit du Cap Saint-Ignace pour aller prendre possession de la cure de Saint-Laurent, île d'Orléans. En novembre 1729, il était nommé chanoine du chapitre de Québec. Il mourut le 16 décembre 1755, à l'Hôtel-Dieu de Québec, et fut inhumé dans la cathédrale de Québec.

M. Charles Hazeur-Dessonneaux (1712). Il naquit à Montréal le 17 avril 1683 du mariage de Léonard Hazeur, marchand, et de Marie-Anne Pinguet. Ordonné prêtre en 1706, il fut nommé, quatre ans plus tard, curé de Berthier.

En 1712, il donna ses soins aux habitants de l'Islet.

En janvier 1715, son évêque lui donnait la desserte de Saint-Thomas. Il y mourut le 6 juin suivant.

R. P. Yves Godard (1712-1714). Le P. Godard, récollet, arriva au pays le 6 juin 1709.

De 1712 à 1714, il desservit le Cap Saint-Ignace et l'Islet. Il a signé les registres de l'Islet du 3 décembre 1712 au 14 mai 1714.

Il mourut le 6 mars 1734.

M. Jean-Baptiste Dugast (1714). M. Dugast né à Montréal le 15 juillet 1684, fut ordonné prêtre à Québec le 22 avril 1714.

Il fit une mission au Cap Saint-Ignace et à l'Islet du mois de juin au mois d'août 1714.

Il fut ensuite chargé de la mission de Saint-François du Lac, où il mourut le 9 mars 1763.

M. Pierre Leclair (1714-1722). Né en 1687, M. Leclair fut ordonné prêtre à Québec le 7 octobre 1714.

Du 7 novembre 1714 au 13 septembre 1722, il desservit le Cap Saint-Ignace et l'Islet.

En 1747, on trouve M. Leclair missionnaire à Saint-Joseph et à Sainte-Marie de la Beauce. Il mourut curé de Saint-Vallier le 26 novembre 1761. Il fut inhumé dans l'église de cette paroisse.

R. P. Maurice Imbault (1722-1723). Le récollet Imbault arriva au Canada le 26 juillet 1716. Il desservit Saint-Anne de la Pocatière en 1719.

Du 8 novembre 1722 au 4 septembre 1723, le P. Imbault desservit le Cap Saint-Ignace et l'Islet.

Il retourna ensuite à Sainte-Anne de la Pocatière. Il mourut le 12 février 1758.

R. P. Simon Foucault (1727-1741). Le P. Foucault, récollet, fut ordonné prêtre le 18 décembre 1723.

Il desservit le Cap Saint-Ignace, l'île-aux-Grues et l'Islet du 20 novembre 1727 au 10 octobre 1741.

Le P. Foucault mourut à Montréal le 9 octobre 1747.

M. Louis-François Soupiran (1741-1744). M. Soupiran était le fils du docteur Soupiran et il naquit à Québec le 26 février 1706. Ordonné prêtre le 23 septembre 1730, il fut, l'année suivante, chargé des cures de Sainte-Anne de Beaupré et du Château-Richer.

M. Soupiran desservit l'Islet du 23 octobre 1741 au 6 juin 1744.

Il mourut le 8 juillet 1745.

LES CURÉS DE L'ISLET

M. Joseph-Romain Dolbec (1745-1767). M. Dolbec né à Québec le 10 mars 1717 fut ordonné prêtre le 23 septembre

1741. Il fut nommé, la même année, curé du Cap Saint-Ignace.

En 1745, M. Dolbec fut nommé à la cure de l'Islet et chargé en même temps de la desserte de Saint-Jean Port-Joli. Il est le premier prêtre qui ait pris le titre de curé de l'Islet. Ses prédécesseurs, dont les premiers avaient toute la côte du sud à desservir, signaient simplement *missionnaires.*

En 1767, M. Dolbec prit possession de la cure de l'Ange-Gardien, qu'il garda jusqu'à sa mort le 10 décembre 1777. Il est inhumé dans l'église de l'Hôpital-Général de Québec.

M. Jacques Hingan (1767-1779). M. Hingan, né à Avranches le 6 février 1729, était fils de Jean Hingan et de Jeanne Jamany. Il fut ordonné prêtre à Québec le 17 novembre 1753. L'année suivante, il était nommé curé des Grondines, qu'il quittait, en 1762, pour aller à Saint-Jean Deschaillons.

C'est en 1767 que M. Hingan fut nommé curé de l'Islet avec la desserte du Cap Saint-Ignace où il fit bâtir l'église en 1777.

En 1779, il prenait la cure de Saint-Jean Port-Joli.

Il mourut à l'Islet le 19 août de la même année. Il est le premier prêtre inhumé à l'Islet. Lors de l'inhumation de M. Bourget, en février 1833, ses ossements furent trouvés près de la fenêtre du côté sud du chœur, entre le mur de l'église actuelle et celui de l'ancienne.

M. Paul-Ambroise Bédard (1779). Tous les actes des registres de l'Islet, du 5 avril 1779 au 6 octobre de la même année, sont signés " Bédard, ptre, desservant du Cap Saint-Ignace et de l'Islet ". C'est probablement M. Paul-Ambroise Bédard, ordonné prêtre le 17 août 1777. Il mourut le 28 octobre 1780, à l'âge de vingt-six ans. Ses restes reposent dans la chapelle du séminaire de Québec.

M. Jacques Panet (1779-1829). M. Jacques Panet, frère

de Mgr Bernard-Claude Panet, naquit à Québec le 14 février 1754. Il fut ordonné prêtre le 29 mai 1779.

Le 11 octobre de la même année, M. Panet fut nommé curé de l'Islet, poste qu'il conserva jusqu'au 7 octobre 1829. En abandonnant le ministère, M. Panet ne quitta pas l'Islet. Il y demeura jusqu'à son décès, le 23 mai 1834. Il fut inhumé sous la marche du maître autel.

M. Pierre Bourget (1829-1833). M. Pierre Bourget était le frère aîné de Mgr Ignace Bourget. Il naquit à Saint-Joseph de Lévis, le 13 août 1786, et fut ordonné prêtre le 4 juin 1814. D'abord vicaire à Saint-Hyacinthe, il fut nommé en 1816 curé de Sorel, puis, l'année suivante, de Chateauguay, et, en 1822, de l'Isle-Verte et de Trois-Pistoles.

Le 11 octobre 1829, M. Bourget prenait possession de la cure de l'Islet. Il y mourut le 20 février 1833. Il fut inhumé dans le chœur de l'église, près de la fenêtre du côté de l'épitre.

M. François-Xavier Delâge (1833-1881). M. Delâge-dit-Lavigueur, né au Cap-Santé, le 20 décembre 1805, fut ordonné prêtre le 6 juillet 1828. Il fut d'abord vicaire à Saint-Louis de Kamouraska.

Le 1er octobre 1832, il allait vicaire à l'Islet sous M. Bourget qu'il remplaça à sa mort, le 20 février 1833, d'abord comme desservant jusqu'au 1er octobre de la même année, puis comme curé. M. Delâge résigna sa cure le 1er octobre 1881 pour prendre un repos bien mérité. Il se retira à l'Islet où il mourut le 12 août 1887. Il repose dans le sanctuaire, à l'endroit qu'il avait fait préparer dix-sept ans auparavant, sous le prie-Dieu du prêtre, du côté de l'épitre, entre l'enceinte de l'ancienne église et celle de l'église actuelle.

M. Charles-David Bacon (curé actuel). M. Bacon est né à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud le 1er mars 1840, du mariage d'Antoine Bacon et de Marie-Madeleine-Ange Four-

nier. Il fut ordonné prêtre à l'Islet, le 31 juillet 1864, avec M. Charles-Eugène Frenette, curé de Saint-Jean Port-Joli. M. Bacon a été successivement professeur au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, desservant de Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud (1873), curé de Notre-Dame de La Terrière (1876) et curé de Berthier-en-bas (1879).

En 1887, son évêque le nommait curé de l'Islet. M. Bacon est un prédicateur éloquent, un administrateur habile. Avec des ressources limitées il a fait beaucoup. Le couvent et l'Académie Commerciale, œuvres de son prédécesseur, ont trouvé en lui plus qu'un protecteur. Il a été, pour ainsi dire, le second fondateur de ces deux institutions. Les paroissiens de l'Islet,—est-il nécessaire de le dire ?—vénèrent leur bon curé.

P.-G. R.

LA FAMILLE DE MONTENACH

Charles-Nicolas-Fortuné de Montenach, écuyer, vint au Canada en 1811 avec le régiment de Meuron dans lequel il était lieutenant. Il était d'une famille patricienne de Fribourg, Suisse, et descendait des anciens barons de Montenach, dont l'origine remonte au douzième siècle.

M. de Montenach épousa, à Montréal, en 1815, Marie-Elisabeth Grant, sœur du cinquième baron de Longueuil, fille du capitaine David-Alexandre Grant et de Marie-Charles-Joseph LeMoyne, baronne de Longueuil.

En octobre 1830, M. de Montenach fut élu député d'Yamaska. Malgré son court séjour à la Chambre d'Assemblée il y occupa une place distinguée.

M. de Montenach mourut à Montréal, le 24 mai 1832, et fut inhumé à Longueuil, dans l'église, où nous voyons un

marbre à sa mémoire, et portant cette inscription : (1)

Hic jacet
Vir Genere ac Virtute Nobilis
Carolus, Nicolatus, Fortunatus
De Montenach
Dominus de Perreville
Friburgi, in Helvetiâ
E patriciâ gente ortus
In hac regione
Clarissimæ Dominæ Carolæ Le Moine
Baronissæ de Longueuil
Gener
Quem probitate, peritiâ, zeloque bono publici
Conspicuum,
Cives comitatibus Yamaskensis
Suum in Commitiis Provincialibus Delegatum
Elegerunt,
Ubi Regis ac populi Jura Concionibus,
Ac suffragiis acquâ constanciâ defendit.
Dilectissimæ conjugi,
Filiis, amicis ac Bonis omnibus.
Multum flebilis,
Obiit
Marianopoli, Die XXIV Maii, A. D. MDCCCXXXII,
Annos natus quadraginta et menses novum
Et in hâc sepulchrali capellâ
Familiæ de Longueuil
tumulatus
Die XXVIII ejusdem mensis
Requiescat in Pace.

---

(1) Cette sépulture dans l'église catholique de Longueuil était de droit réservée à la famille de Montenach, branche catholique de la famille de Longueuil, par privilège spécial dans l'acte de vente par madame la baronne de Longueuil à la fabrique de Longueuil du terrain de l'église actuelle, 6 août 1809.

A la mort de la baronne de Longueuil, sa mère (1841), madame de Montenach hérita de la seigneurie de Belœil, dont elle jouit jusqu'à sa mort, survenue à Montréal, le 8 juin 1870. Elle avait 78 ans et 11 mois et demi. En elle s'éteignait l'un des rejetons de la plus vieille noblesse du pays. Elle fut inhumée dans l'église de Longueuil le 14 juin 1870. Une pierre érigée à sa mémoire porte l'inscription suivante :

In hoc signo vinces

Ici
Reposent les cendres de
Marie-Elisabeth Grant,
Veuve de feu
C.-N.-F. de Montenach,
décédée à Montréal,
le 8 juin 1870,
âgée de 79 ans,
regrettée par ses amis,
pleurée par ses enfants.

Sistite qui transitis, et orate.

Par ses qualités éminentes, plus encore que par l'éclat de sa lignée, madame de Montenach mérite d'être rangée parmi les intelligences d'élite.

D'un esprit brillant et solide, enjouée dans la conversation, juste dans ses appréciations, dévouée pour ses amis et charitable pour l'infortune, modeste et sans prétentions, sympathique, versée dans les affaires, qu'un veuvage de trente-huit ans la força d'étudier, tout à la fois énergique et douce, ce beau type de la femme noble n'a jamais donné que des exemples de simplicité et de vertu.

Nous ne saurions mieux faire connaître les mérites de

cette dame qu'en citant ce qu'en dit M. de Gaspé, dans ses *Mémoires :*

" Si je ne craignais de blesser la modestie de madame de Montenach, fille de feue madame la baronne de Longueuil, je dirais qu'une jeune demoiselle de l'âge de madame de Selby et sa cousine, partageait autrefois avec elle l'opinion publique sur l'esprit brillant dont elles étaient toutes deux douées ; que celle que l'on entendait causer la dernière faisait oublier les saillies de sa rivale absente, etc."

De son mariage, madame de Montenach laissa quatre enfants, trois filles et un fils.

L'aînée, Emma, née à Montréal, en 1816, épousa, le 1er mars 1832, à Montréal, le capitaine Pritchard, du 52e régiment. Il prit sa retraite avec le grade de colonel, après avoir été décoré d'une médaille d'honneur pour ses services, et pour les glorieuses blessures qu'il avait reçues dans la guerre de la Péninsule. Résidant à Montréal où son épouse mourut le 29 juin 1848, il avait eu d'elle deux enfants, Emma, née à Québec, le 14 septembre 1844 (elle épousa le comte Quiqueran de Beaujeu), et Charles qui entra dans l'armée en 1856, et mourut à Gibraltar. Il était lieutenant au 55e régiment, et avait fait la campagne de Crimée.

La deuxième des filles de madame de Montenach, Wilhelmine-Dudding, née à Québec en 1817, épousa à Longueuil le 14 octobre 1833, M. Olivier-Joseph-Elzéar Perrault de Linière, (1) fils aîné de l'honorable Jean-Olivier Perrault, mort en 1827, juge de la Cour du Banc du Roi à Québec, et de Louise-Marie Taschereau.

De ce mariage naquirent cinq enfants : mademoiselle Marie-Victoria-Harline, née le 9 juin 1844, à Montréal, est la seule survivante.

---

(1) Ainsi appelé du nom de l'un de ses fiefs, et en mémoire de son oncle maternel, le colonel Linière.

M. Perrault mourut à Montréal, le 27 janvier 1870, et fut inhumé à Longueuil, dans l'église, à la place réservée à la famille de Montenach ; sur la pierre érigée à sa mémoire, nous lisons :

Ici
Reposent les cendres de
Olivier J. E. Perrault de Linière,
Epoux de
M. W. Dudding de Montenach,
Décédé à Montréal,
Le 27 janvier 1870,
âgé de 64 ans.
Priez pour lui.

Madame Perrault se remaria en secondes noces à Fribourg, le 4 septembre 1871, à l'honorable Thomas Ryan, lieutenant-colonel et sénateur de la puissance du Canada. Né en 1808, à Balinakill, comté de Kildare, Irlande, l'honorable M. Ryan, vint encore jeune au Canada, où il se voua aux opérations commerciales. Il faisait partie de la maison " Ryan et Frères ", à Montréal et à Québec. Il se retira d'affaires en 1863, avec une belle fortune. Elu conseiller législatif pour la division Victoria, il siégea ainsi jusqu'à la Confédération. Il fit partie de la commission nommée par le gouvernement pour ouvrir des relations commerciales dans divers pays, et comme tel fut envoyé aux Indes, au Mexique et au Brésil. En 1867, il fut appelé à la charge de sénateur de la puissance du Canada par proclamation royale.

L'honorable Thomas Ryan mourut le 25 mai 1889. Sa veuve lui survit.

Lors de son second mariage madame Ryan était devenue co-propriétaire de la seigneurie de Belœil avec son frère, le major Théodore de Montenach, à la mort de sa mère, ma-

dame de Montenach (1870). Elle devint seigneuresse et propriétaire de la même seigneurie de Belœil en entier à la mort de son frère, le 13 octobre 1885.

Madame Ryan eut une fille, qui épousa Edward Smythe, capitaine au 30e régiment. Le capitaine Smythe mourut à Montréal en 1878 et fut inhumé dans l'église de Longueuil avec la famille de Montenach.

La troisième fille de madame de Montenach, Marianne, née à Montréal, en 1818, y épousa le lieutenant-colonel Whyte, du 7e hussard. Ils allèrent résider sur leur domaine en Irlande.

Le quatrième enfant de madame de Montenach. Charles-Théodore, était né à Longueuil, le 20 novembre 1821. Appartenant à une race de militaires, il se consacra, jeune encore, à la carrière des armes, où il se distingua par sa bravoure et son intrépidité.

Après un court passage dans une école élémentaire anglaise, il passa en Angleterre pour achever ses études dans la célèbre institution de Stonyhurst, dirigée par les pères Jésuites. A peine âgé de dix-huit ans, fort et robuste, il put, grâce à la protection d'un ami de la famille et d'un ancien administrateur intérimaire du Canada, sir James Kempt, occupant alors une charge élevée au ministère de la guerre, obtenir une commission d'enseigne dans le 15e régiment d'infanterie.

Le colonel de son régiment se trouvait être lord Charles Wellesley, fils cadet du duc de Wellington.

Après avoir été successivement en garnison dans plusieurs villes d'Angleterre et d'Irlande, il reçut un jour l'ordre de partir pour les Indes et de se rendre à Colombo, capitale de l'île de Ceylan ; île immense, couverte d'impénétrables forêts, au sein de la flore la plus variée en couleur, et produit d'une puissante végétation ; cette île, pleine d'éléphants, de rhinocéros, de tigres, d'hyènes, de cerfs, d'é-

lans, de daims, d'une multitude de singes, de serpents, d'oiseaux, allait lui offrir le théâtre et le rôle qu'il rêvait.

Deux révoltes des indigènes, aussitôt réprimées, furent les seuls faits de sa vie militaire aux Indes.

La guerre, lui refusant les dramatiques épisodes des combats et des luttes, il rechercha dans les grandes chasses, les émotions et les périls des rencontres avec les bêtes jaunes.

Tantôt monté sur un éléphant, il chassait ou le tigre redoutable, ou le rhinocéros ; mais plus souvent le cerf, le chevreuil ou l'élan.

Que d'aventures survenues au courant de ces expéditions, que le galant capitaine (car son avancement avait marché avec le temps), racontait avec beaucoup de verve !

La publication en volume du récit des chasses du capitaine de Montenach à Ceylan, aurait obtenu tout le succès de celles de Gérard, le tueur de lions, ou de Bonbonnel, le tueur de panthères, deux officiers français morts à la peine.

Après dix ans de ces exercices, sous un ciel meurtrier pour les Européens, le brave capitaine, sérieusement atteint dans sa santé, se décida à abandonner l'armée au bout de dix sept ans de service.

Il prit cette détermination malgré les avis de son colonel, qui lui prédisait un splendide avenir militaire ; car, à trente-deux ans, notre Canadien était le plus ancien capitaine de son régiment.

En 1856, il revint respirer l'air natal pour rétablir sa santé ébranlée.

A son retour au Canada, il fut nommé major de brigade à Saint-Hyacinthe, et subséquemment, député-adjudant-général du septième district militaire.

Le major de Montenach consacra tout son temps, son énergie et une partie de sa fortune, à travailler au succès de la milice canadienne.

M. Théodore de Montenach était célibataire, et possédait une grande fortune.

Il était co-propriétaire de la seigneurie de Belœil avec sa sœur (madame Thomas Ryan), depuis la mort de sa mère (1870).

Il alla demeurer à l'île-aux Cerfs (1), qu'il a habitée et possédée jusqu'en 1882, époque où il vint demeurer à Montréal chez sa sœur, madame Ryan.

M. de Montenach a toujours été un citoyen honorable ; il était un type du parfait gentilhomme. Sa position et son urbanité lui avaient fait un nombreux cercle d'amis.

Le major de Montenach était un homme d'une haute stature et d'un extérieur imposant qui révélait le militaire. Ses manières avaient le cachet de la distinction, et dénotaient un esprit droit, un cœur généreux et une âme fière, mais compatissante. Il savait se dévouer à ses amis, et soulager la misère des pauvres.

Il était catholique et mourut à Montréal, le 13 octobre 1885 ; il fut inhumé à Longueuil, dans la nouvelle église avec les autres membres de sa famille, le 23 octobre de la même année.

ALEX. JODOIN

(1) Située dans le Richelieu, vis-à-vis le haut de la paroisse de Saint-Marc, à l'embouchure du Ruisseau de Belœil, et près de la seigneurie de Belœil.

RÉPONSES

Officiers de marine en Canada sous le regime francais. (VI, XI, 755.)—La phrase suivante se rencontre souvent dans les livres, les revues, et les journaux qui mentionnent certains faits de notre histoire : " M. un tel un tel était officier de la marine." Nous nous sommes embrouillés tout à fait là-dessus.

Les " officiers de marine " se montrent à partir de 1673 dans les régistres des paroisses, les actes des notaires et la correspondance des gouverneurs.

En 1673, le régiment de Carignan était retourné en France. Comme il fallait des soldats pour les petits postes de Québec, Trois-Rivières, Sorel, Chambly, Montréal et Cataracouy, on décida d'enrôler des hommes sortant de l'armée française pour former un simple détachement, deux à trois cents, qui seraient dispersés dans les garnisons de la colonie.

De cette manière, Louvois, ministre de la guerre, fournissait à Colbert, ministre de la marine et des colonies, les dix ou vingt militaires demandés chaque année pour remplacer le même nombre décédés ou déchargés. Parfois, ces volontaires de France étaient moins nombreux que le chiffre requis, et alors le gouverneur du Canada recrutait parmi nous pour combler le vide.

Louvois consentait bien à donner quelques soldats, mais non pas à les payer et entretenir au bout du monde. Colbert se chargea de ce soin—c'est pourquoi l'on disait : " le détachement de la marine entretenu en Canada."

Nos anciens papiers sont remplis de cette formule.

Officiers et soldats qualifient ainsi le corps dans lequel ils servaient, afin de n'être pas confondus avec la milice qui,

elle aussi, se composait d'officiers, de soldats et avait une organisation propre.

Le détachement dit de la marine n'était donc pas formé de marins.

Il faut cesser de dire que notre population a reçu, par l'entremise de ce détachement, un fort contingent d'hommes de mer et que nous tenons d'eux les termes de marine qui se rencontrent dans notre langage. Ces termes ne sont pas plus extraordinaires en Canada qu'en France, où ils abondent jusque dans l'intérieur des terres.

Le tout petit nombre d'officiers de marine que nous avons produit se sont éloignés du Canada pour toujours et n'ont rien de commun avec notre détachement de la marine qui tenait garnison sur six ou sept points éloignés les uns des autres, depuis Québec jusqu'au Détroit, et même Michilimakinac.

Chaque garnison était commandée, selon son importance, par un enseigne, un lieutenant, parfois un capitaine.

La paie d'un capitaine était la plus haute que l'on put toucher comme commandant d'un fort, même si l'officier avait été jadis major dans un régiment français

Le chef avait rang et solde de major. Il demeurait à Québec.

De 1670 à 1754, ce détachement fut toute notre armée régulière. Il ne vint pas de régiment de France et l'on n'en forma aucun dans le pays.

En 1683 et durant les années suivantes, à cause de la guerre, il arriva quelques compagnies dont on aurait pu former un petit régiment, mais la chose n'eut pas lieu. Ces corps demeurèrent indépendants les uns des autres et dirigés par le gouverneur général.

Louis XIV voyant, vers 1675, qu'il faudrait envoyer des officiers pour remplacer ceux qui manqueraient dans le détachement dit de la marine, demanda au comte de Fronte-

nac de lui désigner les jeunes Canadiens, qui, par leur intelligence, etc., pourraient remplir ces situations. A partir de ce moment les trois quarts des officiers de nos garnisons furent des Canadiens.

Ce sont ces mêmes hommes qui ont semé la terreur dans la Nouvelle-Angleterre à plusieurs reprises, de 1690 à 1759, et que M. Francis Parkman a le soin de qualifier "d'officiers français" avec une persistance qui serait curieuse si l'on ne savait que cet écrivain trouve tout mauvais chez nous et que tout lui paraît excellent chez les Français. Or, comme il est obligé, coûte que coûte, de faire l'éloge de ces vaillants hommes, il s'en tire en les rangeant parmi les Français, ce qui, à ses yeux, signifie une classe supérieure aux Canadiens.

BENJAMIN SULTE

Le capitaine Michel Blais. (VI, XI, 758).—Le capitaine Michel Blais se distingua dans l'invasion américaine de 1775-1776.

Apprenant que les Américains, dans le camp desquels se trouvaient encore quelques Canadiens, se disposaient à faire des incursions au sud du fleuve, les propriétaires royalistes au nombre d'environ quatre-vingt, se réunirent sous les ordres de M. de Beaujeu, seigneur de l'île aux Grues, et vinrent rejoindre, à Saint-Pierre de la Rivière du Sud, le capitaine Blais, un des plus ardents royalistes. Sur sa maison fut aussitôt arboré le pavillon anglais. C'était le 25 mars 1776. M. Bailly de Messein (plus tard évêque) qui revenait des missions s'était joint à la troupe en qualité d'aumônier. Une suite d'environ cent-cinquante voitures des différentes paroisses venait à la rencontre des Bostonnais qui s'avançaient par la route de Saint-Vallier. Ces derniers ayant placé des canons sur une côte, qu'on appelle encore aujourd'hui la "Côte au Canon", firent sur la maison du capitaine Blais

une décharge qui tua quelques Canadiens et blessa l'aumônier. Les assiégés se défendirent courageusement et les Américains eurent aussi leurs blessés. Cependant les Canadiens crurent prudent de se disperser. Les ennemis s'emparèrent de la maison du capitaine Blais, le firent prisonnier, lui et son fils, ainsi que M. de Lanaudière. Ces braves furent plus tard mis en liberté à Berthier, près de Montréal, par l'intervention de M. Pouget, curé.

Deux des filles du capitaine Blais se firent religieuses au monastère des Ursulines de Québec. L'ainée, la mère Marie-Joseph Blais de Saint-Michel, mourut le 11 juin 1782 ; l'autre, la mère Marguerite Blais de Saint-Pierre, s'éteignit le 24 février 1830, après soixante-deux années de vie religieuse. R.

Le Pere Simple Boquet. (VI, XI, 760.)—Le Père Simple Boquet ou Bocquet, récollet, arriva dans la Nouvelle France en juin 1743 et fut envoyé immédiatement par ses supérieurs à Trois-Rivières.

Le 10 août 1754, il se rendit au Détroit pour remplacer le Père Bonaventure Carpentier. Il y resta un grand nombre d'années.

Parvenu à un âge avancé, le Père Boquet perdait souvent la tramontane et il lui arrivait, parfois, de parler tout haut dans l'église. Un jour qu'il faisait la procession de la Sainte-Vierge il était si faible que deux marguillers furent obligés de lui soutenir les bras qui pouvaient à peine porter la statue. Voyant qu'elle trébuchait à chaque pas : " Qu'est-ce qu'elle a ", dit-il assez haut, " elle frétille comme une anguille ".

Une autre fois, pendant la messe de la Sainte-Trinité, où l'on faisait le renouvellement des vœux du baptême, il s'aperçut que son sacristain, François Leduc dit Persil, dormait. Il lui donna un coup de cierge sur la tête pour le

réveiller. " Quand je vous le disais qu'il me tuerait ", dit Persil tout haut en se réveillant et en se frottant la tête.

A la fin le Père Boquet radotait tant qu'on fut obligé de le renvoyer à Québec, chez les Récollets, où les Pères avaient la permission de continuer à subsister jusqu'au décès du dernier survivant de l'ordre en Canada, ainsi que l'avait décrété le gouvernement anglais. On embarqua donc le Père à bord d'un vaisseau. Au bout de quelque temps le Père entendant sur sa tête le bruit des sacs qu'on chargeait à bord : " Quest-ce donc ?," dit-il à Persil. " Ce n'est rien, ce n'est rien ", dit celui-ci, " ce sont les gens qui apportent la dîme." " Tant mieux, tant mieux ", reprit le Père, " elle rend bien cette année ".

P.-B. Casgrain

Les Lauzon. (VI, X, 753.)—On connait la pièce de plomb émise par John Goudie en 1821, destinée à servir comme billets de passage sur le bateau à vapeur " Lauzon ", traversier entre Québec et la Pointe-Lévis. On connait également une variété de cette pièce, celle surchargée " J. McK., " initiales de J. McKenzie, propriétaire subséquent du " Lauzon ". Toutes deux devenues très-rares, la dernière surtout—j'entends les véritables, car on en a mis des contrefaçons en circulation.

Celui qui posséderait un Lauzon portant l'inscription " Laurent Chabot " d'un côté et " Good for four pence " de l'autre, aurait là une rareté dont il aurait droit de se vanter.

J. W. M.

QUESTIONS

761—On me dit que la ville de Nicolet a pris son nom de l'interprète Jean Nicolet. En quelle année ? Nicolet a-t-il habité cet endroit ? RIO

762—Pouvez-vous me donner la liste de tous les consuls de France qui se sont succédés à Québec depuis 1858, année de l'arrivée du premier consul français en notre pays ?

P. O. B.

763—Marie Morin a-t-elle réellement été la première religieuse canadienne ? X.

764.—En quelle année la dévotion à sainte Anne a-t-elle été implantée dans la Nouvelle-France ?

QUÉBEC

765.—Voulez-vous me dire en quelle année l'Ile du Prince-Edouard a commencé a être colonisée ? Les premiers colons étaient-ils des Canadiens ? A qui appartenait l'île il y a 65 à 70 ans ?

GÉOGRAPHE

766.—Y a-t-il eu plusieurs comtés et baronnies érigés au Canada sous le régime français ?

APPLI.

767.—Où et quand mourut M. Timothé O'Sullivan, Sullivan, Sylvain ou Silvain, médecin irlandais, qui épousa madame veuve de la Jemmerais, mère de la célèbre fondatrice des Sœurs Grises, madame d'Youville ?

RELIG.

768.—Je possède un vieux bouquin intitulé *Recueil de cantiques à l'usage du diocèse de Québec* et publié en 1819. Est-ce là le fameux recueil de cantiques du Père Daulé ?

RIP.

TABLE DES MATIERES

PAGES

Alphonse de Liguori, La théologie de saint..... 192
Amherst, Sir Jeffery..... 192
Ancourt, Le comte d'. 64, 117
Angleterre, La Nouvelle..... 62
Assistants au trône pontifical, Les..... 256, 285, 286
Aubert, M. 192
Aubert, La carte de..... 160, 183
Aubéry, Le Père Joseph 324
Autrefois et aujourd'hui..... 333
Baptiste, Le capitaine..... 121
Beaujeu, Le comte de 320
Bédard, L'emprisonnement de..... 57
Belette rozelet ou l'hermine, La... 209
Bibliographie de la poésie franco-canadienne..... 232
Bibliographie des ouvrages sur la flore canadienne..... 329
Bibliothèque circulante, Une..... 142
Bigot, L'intendant..... 224
Bissot de Vincennes, Jean..... 109
Blairfindie. Le nom..... 128
Blais, Michel..... 352, 375
Bois, Les œuvres de l'abbé L.-E..... 280
Boquet, Le Père Simple..... 352, 376
Bord-à-Plouffe, Le..... 115
Borgia, Joseph-Levasseur..... 146
Borgia, Le moulin et la maison..... 37
Boulogne, La mère de..... 32, 155
Bourdon. Jean..... 151
Bourg, L'abbé Joseph-Mathurin..... 8, 263
Cadeau, Jean-Baptiste..... 83
Canada, avant 1672, L'histoire du..... 92
Canada, Le Haut-..... 339
Canso,..... 205
Cassegrain, L'abbé Paul..... 86
Catholiques et protestants dans la même église..... 63
Caughnawaga, Les Iroquois de..... 96, 116
Caulincourt, Le général de..... 64, 117

PAGES

Chabot, Laurent..... 320, 377
Chambly, Le canal..... 224, 285
Champlain, Samuel de..... 313
Chanson dans la Nouvelle-France, La..... 50
Chapelains d'honneur secrets de Sa Sainteté, Les..... 247
Chasse-galerie, La..... 51, 282
Chateaubriand et le Canada..... 256
Chaumonot, L'*Autobiographie* du Père... ..... 224, 255
Chenal entre Québec et Montréal, Le..... 224, 252
Chevaux au Canada, Les..... 218
Commissaire-ordonnateur, Les fonctions du..... 352
Couette de nos ancêtres, La..... 80
Couillard, Guillaume..... 115
Craig, Adresse des habitants de Lorette à..... 332
Craig's Road..... 64
Créquy, L'abbé Jean-Antoine-Aide..... 153
Crespieul, Le Père François de..... 268
Crisasy, Les frères..... 320
Desceliers, L'abbé Pierre..... 183
Desjardins, L'abbé Louis-Joseph..... 164
Desjardins, Les tableaux de l'abbé P.-J.-L.. ..... 32, 56
Devise canadienne, Une..... 214
D'Olbeau, Les Pères..... 278
Dollard et ses compagnons..... ..... 26, 123
Dorion et Gérin-Lajoie, J.-B.-Eric..... 64
Dubuque, Origine du mot..... 8
DuLuth, Origine du mot..... 8
Dumas, Le sieur..... 285
Dupré, LeCompte..... 96, 249
Durban, La ville de..... 128, 158
Ecosse, La Nouvelle..... 87
Elections sous l'Union, Les..... 82
Esclavage au Canada, L'..... 119
Estrées, Jean d'..... 314
Faillon, Les œuvres de l'abbé..... 288, 317
Fénélon's Falls, Origine du nom..... 339
Fief simple et fief de dignité..... 224, 248
File indienne.. 159
Finlay et le Père de Glapion, Hugh..... 206

PAGES

Flore canadienne, Bibliographie des ouvrages sur la... 329
Forillon, Le 307
Foulons, Les 32
France antarctique, La 96, 156, 250
Fréchette, Charles 153
Gardes de la marine, Les 352, 373
Gaspé, Etat des services de Philippe-Aubert de 79
Gazelle, L'abbé Pierre 255
Généalogies, Les 305
Georges III, La mémoire de 7
Glapion, Hugh Finlay et le Père de 206
Gouverneurs, Les appointements de nos 350
Gugy au Canada, Les 89
Guignolée, La 28
Guillaume IV au Canada, Le voyage de 147
Hébert, Louis,. 64, 88
Hermine ou belette rozelet, L' 209
Horse boats, Les 160, 191
Humphrey, Le bourreau 281
Hurons, Les 32, 64, 96
Incarnation, La mère de l' 151
Indépendance, Les Canadiens et la guerre de l' 209
Inhumations hâtives, Les 41
Invasion de 1775 76, L' 132
Iroquois de Caughnawaga, Les 96, 116
Isles, Les 224
Islet, Notre-Dame de Bonsecours de l' 355
Jacques-Cartier, Le fort 32
Journal publié au Canada, Le premier 160, 213
Juges de Trois-Rivières, Les 128, 244
Justice à la fin du dix-septième siècle, La 36
Kilder, Le récollet 352
Lachine, Le canal 260
Lachine, Les victimes du massacre de 47
LaMotte, Origine du nom 196
Langevin, La Trappe de 203
Langlois, Le père trappiste L.-A.-G. 156
LaPotherie 29
LaSalle, Le fils de 160

PAGES

Laure, Le Père Pierre..... 152
Les Lauzon..... 377
Lefebvre et la dame de la Pérade, Le curé..... 160, 340
Lefrançois, Le Frère François-Luc..... 152
Lévis, Gaston Pierre-Marc de..... 20
Lévis, Les journaux publiés à..... 286
Longueuil, Le château de..... 76
Longueuil, Les noms des..... 349
Longueuil, L'orthographe du mot..... 157
Louisiane, Origine du mot..... 196
Macdonald, Un duel de sir John..... 215
MacNab et la langue française, Sir Allan..... 64
Martel, Jean..... 21
Maure, La seigneurie de..... 256
Mésaventure, Une..... 141
Moine, Le chenal du..... 159
Montcalm, Les uniformes de l'armée sous..... 185
Montenach, La famille de..... 365
Mots d'origine sauvage, Les..... 294
Murray, Le général..... 312
Nadeau, Le capitaine..... 279
Nelson, Le docteur Wolfred..... 189
Niagara, La chute..... 125
Nobles à la cession du pays, L'exode des..... 274
" Notre-Dame de Bonsecours "..... 355
Oka et ses missionnaires, La mission..... 147, 220
Olbeau, Les Pères d'..... 278
Omar et le Père Vaillant, Le testament de..... 42
Pain bénit, le..... 24
Patronage, Le droit de..... 64
Peinture au Canada, La..... 150
Piastre, L'origine du signe ($) de..... 216
Pierron, Le Père..... 150
Pitt, Le ministre..... 288
Pizeau, La côte à..... 64
Plaines d'Abraham, Les prisonniers des..... 288, 347
Poésie franco-canadienne, Bibliographie de la..... 232
Pommier, L'abbé Hughes..... 152
Porlier, L'abbé P.-A..... 132
Portage, Notre-Dame du..... 163

PAGES

Potherie, La 29
Prêtres français prisonniers à Québec en 1801 101
Primogéniture, La loi de 286
Proverbes, Deux 276
Puisaye et ses royalistes, Le comte de 320
Puisaye, L'épouse du comte de 192, 280
Québec, La cathédrale de 128
Québec, Les anciennes prisons de 53
Rasle, Le Père Sébastien 153, 207
Récher, L'épitaphe du curé 144
Richard, L'abbé Gabriel 197
Ristigouche, La bataille de 153
Roberval, Le navire de 207
Saint-Alphonse du Saguenay 35
Saint-Clet de Soulanges 99
Saint-Eloi de Témiscouata 259
Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace 291
Saint-Laurent, Le creusage du 224, 252
Saint-Magloire de Roux 323
Saint-Michel, L'anse 32
Saint-Sépulcre, L'ordre sacré et militaire du 256, 309
Saint-Ulric de la Rivière-Blanche 334
Saint-Vallier, L'orthographe du nom 95
Saint-Vallier, Saint-Philippe et Saint-Jacques de 131
Saint-Zénon de Piopolis 195
Sainte-Anne de la Pérade, Les curés de 224
Sainte-Anne des Plaines, Les curés de 273
Sainte-Cécile de Valleyfield 5
Sainte-Foye, Notre-Dame de 67
Sainte-Luce de Rimouski 227
Salaberry, Etat des services du colonel de 145
Sartigan, L'ancien fort 224
Saunders, Sir Charles 46
Saut-au-Matelot, La croix du 150
Siège de 1759, Pendant le 277
Sherbrooke, Sir John-Coape 320, 351
Smet, Le Père de 256, 284
Société du feu, La 96, 221
Soo 224
Suicide sous le régime français, La punition du 312

PAGES

Sullivan, L'arpenteur 352
Taylor, Le dominicain 352
Thibaudeau, L'hon Elie 62
Thorel, L'abbé Nicolas-Aubin 101
" Tire ", Le mot canadien 349
Tonty, Le père du chevalier 31
Tourmente, Les croix du cap 158
Trappe de Langevin, La 203
Trappiste canadien, Le premier 156
Trinité, Les maisons de la 256, 345
Trois-Rivières, Les juges de 128, 244
Uniformes français sous Montcalm, Les 185
Vacciner, La manière de 208
Vaillant et le testament de Claude Omar, Le Père 42
Valleyfield, Sainte-Cécile de 5
Villeray, Les armes de M. de 192
Vincennes, Jean Bissot de 109
Vincent de Paul, Une lettre de saint 143
Walker, Une chanson sur l'expédition de 81
Winsor, Justin 54
Wolfe, L'épée de 287
Wolfe, Monument en son honneur dans l'abbaye de Westminster 320

F
5000
B8
v.6

Le Bulletin des recherches historiques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY